



Un État prédateur

Violences systémiques, sexualisées et
fondées sur le genre, exercées par Israël
contre les Palestinien·nes



COLLECTION



erga omnes



Palestinian Feminist Collective / Progressive International

Un État prédateur

Violences systémiques, sexualisées et fondées sur le genre, exercées par Israël contre les Palestinien·nes

Juillet 2026, 124 pages

Traduit de l'anglais par Tlaxcala

Éditions The Glocal Workshop/L'Atelier Glocal, Juillet 2026

Mots-clé : Agression sexuelle, agressions contre la santé reproductive, Al-Quds, arrestations, bande de Gaza, chantage sexualisé, chiens dressés, Cisjordanie, coercition sexuelle, colonialisme de peuplement, corps martyrs, crime de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, déshumanisation, détention, domicile, espionnage sexuel, État prédateur, familles palestiniennes, féminisme décolonial, féminisme libéral, forces d'occupation israéliennes, Gaza, génocide, Génocide de Gaza, génocide reproducteur, humiliation sexuelle, intelligence artificielle, interrogatoires, isqat, Lavender, Nakba, nudité forcée, occupation israélienne, Palestine, Palestinien·nes, Palestinian Feminist Collective, pièges séducteurs, prisons israéliennes, profanation des corps, racialisation, rhétorique du viol, santé reproductive, Sde Teiman, séparation familiale, sionisme, surveillance, The Gospel, torture sexuelle, viol, violences coloniales, violences fondées sur le genre, violences sexualisées, viols au moyen d'objets, viols au moyen de chiens dressés, Where's Daddy?

Classification Dewey : 364.1532, 341.69, 956.9405, 362.88.

COLLECTION « ERGA OMNES »

La collection « erga omnes » est ainsi intitulée en l'honneur des esclaves révoltés de la Rome antique, guidés par Spartacus, dont c'était la devise, qui signifie en latin « pour tou·tes »

Ce rapport est le fruit de 5 mois de recherches (décembre 2025-avril 2006) menées par les militantes du Collectif féministe palestinien, principalement basé aux USA. Il dresse une galerie des horreurs commises par l'ensemble des forces d'occupation israéliennes, non seulement depuis le 7 octobre 2023, mais dès 1947. Il recense toutes les formes de violence sexualisée à l'encontre des femmes, des hommes et des enfants de Palestine, des plus brutales aux plus perverses. Dès que nous en avons pris connaissance, il nous a semblé impératif de le rendre accessible aux lecteur·rices non-anglophones, pour alimenter les actions de solidarité avec le peuple palestinien à travers le monde et continuer à mettre les sionistes au ban de l'humanité.

Table des matières

Glossaire	3
Table des abréviations.....	6
Introduction	7
Méthodologie	9
Les défis de la recherche dans la documentation des violences sexualisées et fondées sur le genre	12
Partie 1	15
Les violences sexualisées systémiques d'Israël	15
Les violences sexualisées de 1948 à 2023	15
La Nakba de 1948.....	15
La guerre de 1967.....	19
De 1986 à 2004	23
De 2005 à 2012	29
De 2013 à 2023	31
Les violences sexualisées depuis octobre 2023	36
Chronologie des signalements et sources	36
L'humiliation sexuelle.....	42
L'humiliation sexuelle des filles et des femmes	43
L'humiliation sexuelle des garçons et des hommes	49
L'humiliation sexuelle à visée génocidaire	52
Torture sexuelle et viol	54
Torture sexuelle et viol des filles et des femmes	54
Torture sexuelle et viol des garçons et des hommes.....	56
Torture sexuelle et viol à visée génocidaire	64
Torture sexuelle et viol au moyen de chiens dressés	65
Agressions de militant·es internationaux.....	68
Rhétorique du viol et incitation publique	70
Conclusion.....	74
Mécanique d'un État prédateur: études de cas sur l'isqat	75
Étude de cas 1: Espionnage sexuel via pièges de séduction	76
Fausses relations amoureuses et sexuelles.....	76
Pièges séducteurs contre des Palestinien·nes queers.....	77
Infiltration d'espaces politiques	78
Intimidation par surveillance	81
Conclusion.....	84
Partie 2	87
Les violences systémiques fondées sur le genre exercées par Israël.....	87
Étude de cas 1 : Attaques contre la santé reproductive et génocide reproducteur	88
Étude de cas 2 : Profanation des corps des martyrs	93
Étude de cas 3 : Séparation familiale et Loi israélienne 5763.....	95
Étude de cas 4 : L'attaque contre les domiciles palestiniens.....	98
Le domicile comme acte de violence fondée sur le genre.....	100
Étude de cas 5 : L'intelligence artificielle au service du domicile à Gaza	101
Projet Lavender : <i>Where's Daddy</i> et <i>The Gospel</i>	102
<i>Where's Daddy</i>	103
<i>The Gospel</i>	105
Le domicile généré par l'intelligence artificielle	106
Conclusion de la Partie 2.....	108
Fabriquer le consentement : analyse de la logique de genre, de race et coloniale	110
Constructions coloniales des hommes palestiniens	110
Les menaces sécuritaires fabriquent le colonisateur moral	111
Accusations de viols de masse à visée génocidaire	112
Les ONG négligent le seuil juridique requis pour vérifier l'allégation	113
La presse internationale s'écarte des protocoles de vérification des faits	114
Les Nations unies : aucune preuve après une mission d'établissement des faits d'un mois	115
Le discours féministe libéral sur les violences sexualisées	116
Racialisation et violences sexualisées contre les hommes palestiniens et musulmans.....	119
Conclusion.....	120
Principales conclusions	121

Glossaire

Violences sexualisées

Les violences sexualisées englobent le viol, l'humiliation sexuelle, la grossesse forcée, la stérilisation forcée, l'avortement forcé, la nudité forcée, la torture sexuelle, le chantage sexuel et la coercition. Elles comprennent également les menaces physiques ou verbales à caractère sexuel, les commentaires ou les avances sexuels non désirés, ou les actes dirigés contre la sexualité d'une personne.¹ Nous employons le terme de violences sexualisées plutôt que celui de violences sexuelles afin de mettre en évidence le caractère sexuel de la dynamique de pouvoir et de la violence exercée. Les violences sexualisées contre les Palestinien·nes ne sont pas seulement vécues comme une agression individuelle: elles constituent une agression systémique contre les Palestinien·nes en tant que collectif.

L'humiliation sexuelle:

L'humiliation sexuelle désigne des actes, communicationnels et physiques, de nature sexuellement dégradante, commis dans l'intention explicite de rabaisser, d'humilier, de dénigrer, de ridiculiser, d'intimider une autre personne et d'exercer un pouvoir sur elle. Ils n'accompagnent pas nécessairement une agression sexuelle ou physique, mais c'est souvent le cas. L'humiliation sexuelle peut prendre la forme d'injures sexuelles, de nudité forcée, de déshabillage, de contrainte à assister à des actes sexuels, de menaces sexualisées de violence physique, de menaces d'agression sexuelle, ainsi que de commentaires ou d'attouchements sexualisés destinés à dégrader.²

La torture sexuelle:

La torture sexuelle est une forme de peine cruelle et inhumaine; elle consiste en des actes sexuels par lesquels une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne. Elle inclut, sans s'y limiter, la torture physique de nature sexualisée et/ou visant les organes sexuels et/ou reproducteurs. Elle peut comprendre le fait de peloter, de comprimer, de frapper les organes génitaux et d'y exercer une pression; la fellation forcée; et/ou des sévices sexuels infligés alors que la victime est maintenue dans des positions de stress. La torture sexuelle englobe également les cas de viol.

La torture sexuelle vise à la fois l'intégrité individuelle et la cohésion collective.³ La torture sexuelle est aussi déployée de manière stratégique pour extorquer des informations, incriminer une personne et/ou la piéger dans un état de complète soumission corporelle, souvent appliquée à des personnes emprisonnées, détenues ou autrement enfermées. Distinguer la torture sexuelle des autres formes de violences sexualisées dépend du contexte et se détermine par la nature et la gravité des sévices physiques et psychologiques infligés – souvent sur des parties intimes du corps – dans le but explicite de provoquer une gêne, une douleur ou des lésions corporelles durables.

¹ UN Human Rights Council, "Kifeya Khraim & Witness #3 | Public Hearings, COI Palestine, East Jerusalem & Israel, 11/03/2025," vidéo YouTube, 12 mars 2025, <https://www.youtube.com/watch?v=XwjBbeUapxo>.

² Pour la définition de l'humiliation sexuelle par l'ONU, voir: Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), Rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, A/HRC/31/57, 5 janvier 2016, <https://undocs.org/A/HRC/31/57>.

³ Sahar Francis, "Gendered Violence in Israeli Detention," Journal of Palestine Studies 46, no 4 (2017), p. 46–61, <https://doi.org/10.1525/jps.2017.46.4.46>.

L'agression sexuelle (y compris le viol):

L'agression sexuelle, y compris le viol, désigne toute forme de contact sexuel physique survenant sans consentement. Elle inclut, sans s'y limiter, la pénétration forcée avec un objet ou une partie du corps, les simulacres de viol et/ou la torture sexuelle. L'agression sexuelle recouvre un large éventail d'actes sexuels physiques non consentis, souvent accompagnés de torture sexuelle, de coercition, d'humiliation et/ou de chantage.

La coercition sexuelle:

La coercition sexuelle recouvre tout un spectre de comportements de pression – recourant au langage, aux actes, à l'alcool, aux drogues et/ou à la force – visant à obtenir un contact sexuel contre la volonté d'une personne, y compris les tentatives persistantes après un refus clair. Israël déploie la coercition sexuelle comme une forme de pouvoir, employée pour extorquer des informations ou contraindre une personne à un acte qu'elle n'accomplirait pas autrement. Lorsqu'elle vise des Palestinien·nes, la coercition sexuelle met en danger de façon disproportionnée les personnes aux identités marginalisées, de genre et sexuelles. Les auteurs recourent à la coercition sexuelle pour faire chanter des individus et les contraindre à trahir leur communauté afin d'échapper à la stigmatisation culturelle.

Violences fondées sur le genre

Les violences fondées sur le genre constituent tout acte préjudiciable, ou toute menace d'acte préjudiciable, dirigé contre une personne ou un groupe en raison de l'identité de genre ou de l'identité ou expression de genre perçue. Les violences fondées sur le genre peuvent être commises contre n'importe quel genre dans le but d'affirmer le pouvoir sur un autre. Dans certains cas, les violences fondées sur le genre peuvent s'exprimer comme une agression sur l'identité de genre d'une personne, par exemple, à travers des tactiques qui émasculent. Les violences fondées sur le genre sont contextuelles aux structures de pouvoir social, qui désignent et renforcent les rôles de genre chez les individus. Les violences fondées sur le genre sont instrumentales à l'exploitation capitaliste, au militarisme et à l'impérialisme, qui s'appuient sur la subjugation pour affirmer et maintenir le contrôle. Ces systèmes instrumentalisent le genre pour justifier la violence et le génocide, pour saisir les terres et les ressources, et pour profiter de la mort et des souffrances d'autrui. Les violences fondées sur le genre en tant que spectre d'actes préjudiciables incluent aussi les violences sexualisées, l'attention ou les commentaires non désirés, les insultes ou les menaces dirigées contre quelqu'un en raison de son identité de genre ou de son identité ou expression de genre perçue.

Domicide

Le domicile est " la destruction délibérée et systématique d'espaces de vie, ciblant les lieux intimes de résidence de sorte que toute forme de stabilité, physique ou émotionnelle, soit remplacée par un sentiment de flux constant ".⁴

Génocide reproducteur

Le génocide reproducteur se réfère aux politiques, discours et pratiques qui ciblent les capacités génératrices et de sustentation de vie des communautés rendues vulnérables par la violence militaire

⁴ Justin Salhani, "Genocide, Urbicide, Domicide – How to Talk about Israel's War on Gaza," Al Jazeera, 3 juillet 2024, <https://www.aljazeera.com/news/2024/7/3/genocide-urbicide-domicide-how-to-talk-about-israels-war-on-gaza>.

systemique et l'occupation, le siège, le colonialisme de peuplement, et/ou la guerre impériale.⁵ Le génocide reproducteur inclut, sans s'y limiter, l'oblitération des institutions médicales de santé reproductive; la dégradation environnementale entraînant l'infertilité; les exécutions ciblées de femmes et d'enfants; et l'éradication de généalogies familiales entières. Il peut aussi inclure des efforts systématiques qui limitent les capacités génératrices ou de sustentation de vie, incluant mais sans se limiter à: des conditions prolongées d'emprisonnement collectif, de captivité et de siège; le danger prolongé des femmes, enfants et bébés; le contrôle et la coupure des sources de sustentation de vie vitales telles que l'eau, le carburant, l'électricité et la nourriture; le déni d'accès aux ressources médicales génératrices et salvatrices de vie; et la dévaluation de la vie à travers la rhétorique déshumanisante publique et les appels au génocide. Les conditions forcées d'invivabilité entraînent des niveaux élevés de mort prématurée, prohibent les soins de reproduction pour les vivant·es, et servent à prévenir les naissances du groupe, constituant le crime de génocide.

Forces d'occupation israéliennes (FOI)

Dans ce rapport, nous utilisons le terme " Forces d'occupation israéliennes (FOI) " comme terme générique qui inclut, sans s'y limiter, les soldats et la police militaire israéliens, les gardiens de prison et les geôliers, les agents de police, le Shabak ou Shin Bet, le Mossad, et d'autres unités de la branche du renseignement de l'État, qui ensemble constituent les services de sécurité de l'État israélien.

Établissements de détention et prisons israéliens

Les établissements de détention et prisons israéliens relèvent du " Service pénitentiaire israélien ", qui a été établi en 1949 et largement modelé sur le système pénitentiaire britannique et les codes pénaux établis pendant son Mandat colonial en Palestine.⁶ Ceci inclut les détenu·es et prisonnier·es purgeant des peines pour des infractions pénales ou dites « de sécurité ». Depuis février 2026, le nombre total enregistré de prisonnier·es politiques palestinien·es dépasse 9 000, incluant 350 prisonnier·es enfants.⁷ Depuis le début du génocide à Gaza, Israël a mis en place des camps de détention et de prison de fortune dans des maisons résidentielles, des cours d'école et des terrains de football, rendant extrêmement difficile de compter le nombre de prisonniers de Gaza. Le nombre réel de prisonnier·es est donc probablement beaucoup plus élevé.⁸

Isqat (إسقاط)

L'isqat est un mot arabe signifiant " abattre ". C'est une méthode par laquelle une personne est " abattue " par la calomnie, la diffamation et la destruction de la réputation. Dans le contexte palestinien, les FOI utilisent souvent cette méthode par le biais de la surveillance invasive de la vie intime d'une personne, par la collecte d'informations privées à titre de chantage sexualisé, ou par la plantation d'informations fausses mais néanmoins compromettantes sur une personne. Les victimes

⁵ Palestinian Feminist Collective, "The Palestinian Feminist Collective Condemns Reproductive Genocide in Gaza," 11 février 2024, <https://palestinianfeministcollective.org/the-pfc-condemns-reproductive-genocide-in-gaza/>.

⁶ Pour une carte interactive des prisons et centres de détention israéliens, voir Addameer Prisoner Support and Human Rights Association, "Prisons and Detention Centers | Addameer," 2021, <https://addameer.ps/prisons-and-detention-centers>.

⁷ Addameer Prisoner Support and Human Rights Association, "Statistics | Addameer," 9 février 2026, <https://addameer.ps/statistics>.

⁸ Addameer, "Statistics"; B'Tselem, Welcome to Hell: The Israeli Prison System as a Network of Torture Camps (Jérusalem, août 2024), p. 7–8, https://www.btselem.org/publications/202408_welcome_to_hell; Mohamed Solaimane, "The systematic torture of Gazans in Israel's secret prisons," The New Arab, 22 mai 2024, <https://www.newarab.com/analysis/systematic-torture-gazans-israels-secret-prisons>.

de l'isqat sont menacées que si elles ne se conforment pas aux ordres des FOI, les " informations secrètes ", qu'elles soient vraies ou non, seront divulguées, et la réputation, l'intégrité, l'intégrité politique, la vertu religieuse ou la dignité culturelle de la victime seront entachées. Souvent, les victimes de l'isqat peuvent craindre pour leur propre sécurité et leur vie ou celle de leurs familles.

L'utilisation israélienne de l'isqat est une stratégie coloniale pour instrumentaliser les traditions et la culture palestiniennes contre les individus et le collectif. C'est une manipulation des stigmates sociaux qui tente de semer la discorde au sein des familles, des communautés et des mouvements, souvent en contraignant sexuellement les membres de la société pour en faire des informateurs, des espions ou des traîtres à leurs camarades et à leur lutte. C'est une stratégie qui exploite aussi d'autres vulnérabilités sociales sous l'occupation.

Table des abréviations

AI Intelligence artificielle (Artificial Intelligence)

CAT Comité contre la torture (Committee Against Torture)

COI Commission d'enquête internationale indépendante sur le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et Israël

DCIP Defense for Children International-Palestine

GSS Services généraux de sécurité (General Security Services)

IDF Forces de défense israéliennes (Israel Defense Forces)

FOI Forces d'occupation israéliennes (Israeli Occupation Forces) ISF Forces de sécurité israéliennes (Israeli Security Forces) NGO Organisation non gouvernementale (ONG)

NYT The New York Times

OHCHR Haut-Commissariat aux droits de l'homme

PCATI Comité public contre la torture en Israël (Public Committee Against Torture in Israel)

PCHR Centre palestinien pour les droits humains (Palestinian Center for Human Rights)

PIJ Jihad islamique palestinien (Palestinian Islamic Jihad)

SORVO Oppression systémique, inversion victime-agresseur (Systemic Oppression, Reverse Victim, and Offender)

SRSG Représentant-e spécial-e du Secrétaire général

UNEP Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)

UNRWA Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine

WCLAC Centre d'aide et de conseil juridiques pour les femmes (Women's Centre for Legal Aid and Counseling)

WOAT Organisation mondiale contre la torture (OMCT)

Introduction

Depuis le 7 octobre 2023, un nombre effarant d'hommes, de femmes et d'enfants palestiniens – de tous âges et de toutes les régions de la Palestine historique – ont déclaré avoir subi ou été témoins de violences sexuelles, y compris de viols, commises par les forces d'occupation israéliennes (FOI). La première partie du présent rapport rassemble les preuves du recours d'Israël aux violences sexualisées contre les Palestinien·nes. Ce rapport s'appuie sur les témoignages de survivant·es et de témoins tels qu'ils ont été communiqués à la presse internationale; aux organisations de défense des droits humains locales, nationales et internationales; ainsi qu'aux agences et comités des Nations unies depuis octobre 2023.

Les témoignages révèlent que ces violences sexualisées ont eu lieu à des moments distincts au cours des deux dernières années, en de multiples lieux, notamment dans divers centres de détention, prisons et lieux d'arrestation, ainsi que dans des espaces publics comme privés. Les agressions ont été perpétrées par les FOI, relevant de plusieurs agences: soldats, gardiens de prison, policiers et agents du renseignement. Les schémas et les méthodes employés lors de ces agressions démontrent, au-delà de tout doute raisonnable, que les violences sexualisées constituent une pratique israélienne systémique, dont la fréquence et la brutalité se sont intensifiées parallèlement à l'accélération du génocide depuis 2023. Les formes récurrentes des violences sexualisées documentées comprennent, sans s'y limiter: injures sexuelles, nudité forcée, déshabillage forcé, contrainte à assister à des actes sexuels, menaces d'agression sexuelle, commentaires ou attouchements sexualisés destinés à dégrader; torture physique de nature sexualisée ou visant les organes sexuels ou reproducteurs – pelotage, compression, coups et pressions sur les organes génitaux, fellation forcée, ou sévices sexuels infligés dans des positions de stress; et des cas de viol, notamment simulacres de viol, viols commis par des membres des FOI, viols au moyen d'objets divers tels que matraques, téléphones, tiges métalliques, bâtons ou autres, et viols par des chiens dressés.

Les violences documentées obéissent à un schéma d'intention manifeste: humilier sexuellement, torturer ou agresser les Palestinien·nes lors des arrestations, pendant leur détention militaire – sans inculpation – et durant leur incarcération, ce qui atteste de leur usage comme instrument de destruction, en tout ou en partie, du peuple palestinien, au titre du crime de génocide. Les éléments recueillis révèlent qu'une large part de l'opinion israélienne considère les violences sexualisées contre les Palestinien·nes non seulement comme permises, mais comme dignes d'être célébrées, y compris parmi des responsables politiques occupant les plus hautes fonctions de l'État israélien. Au-delà de l'opinion, et en dépit des dénégations, il existe aussi des preuves claires que l'armée israélienne forme ses soldats à des méthodes de violences sexualisées (par exemple, des chiens ont été dressés pour violer), ce qui démontre que les cas rapportés ne sont pas des actes isolés mais s'inscrivent dans une politique systémique plus large qui permet, encourage, prémédite et inflige délibérément des violences sexualisées aux Palestinien·nes.

Le caractère systémique des violences sexualisées israéliennes ressort également de la chronologie des témoignages, qui montre comment les violences sexuelles se sont inscrites dans les stratégies militaires sionistes et israéliennes depuis la Nakba palestinienne de 1948. Employées comme méthode pour expulser les Palestinien·nes de leurs terres en 1948, puis pour torturer les détenus et les prisonniers palestiniens au lendemain de la guerre de 1967, et au-delà, les violences sexualisées ont, comme le montre ce rapport, changé de fréquence et de forme tout en demeurant un instrument systématique et continu de déplacement et d'oppression colonial de peuplement. Cette pratique

systémique comprend notamment le recours à la coercition sexualisée, aux pièges de séduction (honeytraps) et au chantage.

Afin de rendre compte de la manière dont les violences sexualisées sont structurées par les rapports de pouvoir inégaux propres à une matrice coloniale, la deuxième partie du rapport examine cinq études de cas qui révèlent des systèmes plus larges de violences fondées sur le genre, inscrits dans la structure même de l'Occupation. Le rapport étudie le ciblage systématique par Israël de la santé et de la liberté reproductives, la profanation des corps des martyrs, l'assaut contre les foyers palestiniens, les séparations forcées de familles palestiniennes, et le recours à l'intelligence artificielle (IA) pour faciliter le domicile dans la bande de Gaza. Ensemble, ces études de cas montrent comment la vie intime et les pratiques genrées des Palestinien·nes sont gouvernées, circonscrites et prises pour cible par l'Occupation, et comment la violence coloniale de peuplement israélienne s'exerce à tous les niveaux – corporel, communautaire, psychologique, environnemental et national -, constituant le crime de génocide.

Dans son ouvrage de 2015, *The Beginning and End of Rape*, l'universitaire Sarah Deer, de la nation Muscogee (Creek), nous rappelle que " les peuples autochtones du monde entier partagent une expérience commune: l'intrusion sur leurs terres et dans leur culture par un étranger extérieur et hostile. Les victimes de viol vivent la même dynamique, mais elle se joue sur leur corps et leur âme plutôt que sur la terre⁹ ". L'analyse de Deer illustre combien les violences sexualisées et fondées sur le genre sont des technologies centrales des projets coloniaux de peuplement, et combien elles sont structurelles plutôt qu'accidentelles. C'est pourquoi ce rapport se concentre sur le caractère structurel et systémique des violences sexualisées et fondées sur le genre israéliennes, en exposant les logiques, les stratégies, les méthodes et les répercussions sur les Palestinien·nes.

Compte tenu:

- du recours systémique à des stratégies de violences sexualisées – notamment l'humiliation sexuelle, la torture sexuelle et le viol contre des femmes, des filles, des garçons et des hommes -, parfois assorti de preuves manifestes d'une intention génocidaire;
- de l'utilisation systémique des violences sexualisées depuis 1948, sous des formes diverses et à des degrés de brutalité variables, y compris dans l'intention d'expulser les Palestinien·nes de leurs terres;
- de l'instrumentalisation systémique des normes culturelles palestiniennes contre les Palestinien·nes dans les cas de chantage, de coercition et d'extorsion sexualisés;
- des violences systémiques fondées sur le genre qui facilitent l'assaut contre la vie, les corps, les capacités reproductives, les foyers, les rites et les terres des Palestinien·nes;

Nous constatons que les violences sexualisées et fondées sur le genre israéliennes constituent un mécanisme colonial déployé pour détruire des communautés, en tout ou en partie. En tant que puissance colonisatrice, Israël instrumentalise le sexe, le genre et l'intimité pour atteindre des objectifs militaires de dévastation à la fois physique et psychologique, exploitant les normes sociales patriarcales afin d'amplifier l'impact de ses violences sexualisées et fondées sur le genre sur ses victimes palestiniennes et sur la société palestinienne dans son ensemble¹⁰.

⁹ Sarah Deer, *The Beginning and End of Rape: Confronting Sexual Violence in Native America* (Minneapolis: University of Minnesota Press, 2015), p. xiv.

¹⁰ Nadera Shalhoub-Kevorkian, *Militarization and Violence against Women in Conflict Zones in the Middle East: A Palestinian Case-Study*, Cambridge Studies in Law and Society, Cambridge: Cambridge University Press, 2009.

Nous concluons par conséquent, au-delà de tout doute raisonnable, qu'Israël s'est livré et continue de se livrer à des violences sexualisées et fondées sur le genre systématiques contre le peuple palestinien, constitutives de violations graves, notamment: du droit pénal international (le Statut de Rome, incluant à la fois les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre), du droit international humanitaire (les troisième et quatrième Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels) et du droit international des droits humains (la Convention des Nations unies contre la torture). Dans le contexte du génocide plus large mené contre le peuple palestinien, et compte tenu des preuves accablantes d'intention génocidaire qui accompagnent divers témoignages et cas de violences sexuelles et fondées sur le genre, nous concluons en outre qu'Israël est coupable du crime de génocide.

Méthodologie

Les méthodologies féministes décoloniales soulignent que la recherche doit affronter les structures coloniales et racialisées qui façonnent la manière dont la violence est interprétée et documentée. Maria Lugones¹¹ soutient que le pouvoir colonial produit des systèmes entremêlés de domination de genre, raciale et épistémique, par lesquels les violences fondées sur le genre et sexualisées fonctionnent comme des instruments de contrôle colonial. De même, Linda Tuhiwai Smith¹² montre comment la recherche elle-même a historiquement opéré comme une pratique coloniale qui marginalise les expériences autochtones et assujetties, en particulier lorsqu'il s'agit de documenter les violences subies par les communautés colonisées. Compte tenu de ces réalités, nous reconnaissons la nécessité de formes d'érudition professionnelle qui traitent la recherche comme une praxis, car nous concevons la recherche comme une pratique éthique et politique visant à exposer et à combattre le pouvoir colonial. Étant donné la manière dont le sionisme s'efforce de contenir, de contester et d'effacer les récits palestiniens de la violence – y compris les violences fondées sur le genre et sexualisées –, cette recherche a sollicité des preuves auprès d'un large éventail de sources et de voix, par engagement envers l'autorité épistémique du témoignage palestinien, de la mémoire collective et de l'histoire orale, parmi d'autres sources.

Une méthodologie qualitative et observationnelle a été employée pour ce rapport, fondée sur la compilation de données et de témoignages issus de sources secondaires en libre accès. Les cas présentés proviennent de sources variées: archives israéliennes déclassifiées, récits d'histoire orale palestinienne, témoignages de témoins, médias d'information, recherche universitaire, films documentaires, publications sur les réseaux sociaux et rapports d'organisations de défense des droits humains, ainsi que rapports de recherche et communiqués de presse des Nations unies.

Les recherches pour ce projet ont débuté en décembre 2025 et se sont achevées en avril 2026. La plupart des sources analysées ont été consultées sous forme numérique. L'essentiel des recherches a été mené en anglais, une part plus réduite en arabe. Bien que ce rapport ne soit en aucun cas exhaustif, les cas retenus ont été sélectionnés pour mettre en évidence ce qui suit:

- la longue durée du recours d'Israël à la violence sexuelle;
- les diverses méthodes qui composent les violences sexualisées d'Israël contre les Palestiniens;
- le fait que les violences sexualisées constituent une pratique systémique du colonia-

¹¹ Maria Lugones, " The coloniality of gender ", in *Globalization and the Decolonial Option*, p. 369-390, Routledge, 2013.

¹² Linda Tuhiwai Smith, *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*, 2e éd., Londres: Zed Books, 2012.

lisme de peuplement sioniste;

- le fait que les violences sexualisées sont cautionnées par l'État israélien;
- le fait que les violences sexualisées s'inscrivent dans des formes plus larges de violences fondées sur le genre, lesquelles sont des caractéristiques structurelles de l'Occupation.

Les témoignages de survivant·es ne comportent de noms réels que lorsque les personnes concernées se sont exprimées publiquement sur leur expérience. La plupart des témoignages sont soit anonymes, soit identifiés par le pseudonyme utilisé dans le rapport d'origine. Notre paradigme de recherche appréhende les violences sexualisées et fondées sur le genre comme structurelles plutôt qu'accidentelles. Ce faisant, nous empruntons quatre méthodes essentielles à l'analyse par Nadera Shalhoub-Kevorkian des violences sexualisées systémiques commises contre les Palestinien·nes durant la Nakba de 1948. Son cadre décrit les éléments suivants:

- L'analyse des témoignages oraux comme archive essentielle de la mémoire et de l'histoire collectives palestiniennes. Les menaces de viol proférées par les milices sionistes, les cas avérés de viol rapportés au sein des familles ou des villages, et les témoignages de Palestinien·nes ayant fui par peur des violences sexuelles abondent dans ces mémoires collectives.
- La prise en compte des archives réduites au silence et des récits "tus". Cette orientation exige une conscience des conditions sociales dans lesquelles la parole est dangereuse et le traumatisme collectif encodé. Elle nous impose de repérer des schémas parallèles dans d'autres contextes de guerre et de colonisation où l'on sait que des viols ont eu lieu.
- Une analyse genrée des schémas de déplacement. Cela comprend les évacuations urgentes de jeunes femmes à l'approche des combats, la séparation des familles pour "protéger l'honneur", ainsi que l'examen de lettres et de récits d'histoire orale de parents faisant part de leur angoisse quant au sort de leurs filles si elles "tombaient aux mains des milices [soldats]"¹³.
- La collecte et l'analyse de sources historiques secondaires documentant des cas isolés. Cette approche cumulative nous permet de rassembler des témoignages individuels de violences sexuelles pour identifier des schémas systémiques.

Comme le soutient l'universitaire Revital Madar, le paradigme du viol de guerre, qui peut se révéler utile dans d'autres contextes politiques, occulte la longue histoire des violences sexuelles israéliennes contre les Palestinien·nes¹⁴. Ses travaux mettent en évidence: " (1) les risques qu'il y a à dépouiller le viol du contexte spécifique dans lequel il se matérialise, (2) l'importance d'intégrer les structures de pouvoir qui débordent le cadre des violences sexuelles liées aux conflits et à la guerre, et (3) la nécessité de déchiffrer et de prendre en compte les violences sexuelles liées au colonialisme et au colonialisme de peuplement "¹⁵. Dans le même esprit, Nadera Shalhoub-Kevorkian écrit que la théologie sécuritaire d'Israël – le cadre par lequel fonctionne la sécurité israélienne – justifie la

13 Nadera Shalhoub-Kevorkian, *Militarization and Violence against Women in Conflict Zones in the Middle East*.

14 Nadera Shalhoub-Kevorkian, " Five Pillars of Zionist Genocidal Apparatus: A Palestinian Problematization of Genocide Studies ", *Journal of Genocide Research*, 28, no 3 (2026): 540-552, <https://doi.org/10.1080/14623528.2025.2556589>.

15 Revital Madar, " Beyond Male Israeli Soldiers, Palestinian Women, Rape, and War: Israeli State Sexual Violence against Palestinians ", *Conflict and Society* 9, no 1 (2023): 72-88, <https://doi.org/10.3167/arcs.2023.090105>.

surveillance, la dépossession, la racialisation, la violence et le contrôle de tous les aspects de la vie des Palestinien·nes, y compris dans les espaces publics et intimes¹⁶.

Ainsi, notre approche de recherche tient compte d'un ensemble de rapports de pouvoir coloniaux structurels qui déterminent non seulement quand, pourquoi, comment et par qui les violences fondées sur le genre et sexualisées surviennent et sont perpétrées, mais aussi les conditions sociales et matérielles qui limitent leur signalement et leur lisibilité pour les circuits internationaux de pouvoir et d'influence. Dans une praxis féministe palestinienne, les violences fondées sur le genre et sexualisées ne sont pas comprises comme des sous-produits accidentels des conflits ou de la guerre, mais comme des mécanismes constitutifs par lesquels la domination coloniale s'exerce et se perpétue.

Mettre au jour un système israélien de violences sexualisées suppose de " rassembler les cas recensés pour identifier un schéma systémique ". Nous appliquons également cette méthode à notre examen du recours aux pièges de séduction (honeytraps) et à l'instrumentalisation d'informations secrètes par la contrainte et le chantage. Si le peuple palestinien sait bien comment les pièges de séduction, la coercition sexualisée et le chantage ont été employés par les FOI, il n'existe aucune archive centralisée quantifiant le nombre de cas survenus au fil du temps. Il n'existe pas davantage de registre des Palestinien·nes victimes de tels stratagèmes, en partie parce que la parole peut être traumatisante et humiliante. Les cas présentés montrent comment les pièges de séduction et les informations secrètes sont instrumentalisés de diverses manières, et comment différents segments de la société palestinienne – jeunes, personnes sans emploi, hommes, femmes et Palestinien·nes queer – ont été la cible de cette forme de violences sexualisées.

Nous prenons au sérieux la responsabilité de documenter les violences systémiques que continue d'exercer Israël contre les terres et le peuple palestiniens, notamment le génocide en cours à Gaza et l'aggravation de l'agression contre la Cisjordanie et Al-Quds oriental (Jérusalem), ainsi que leur annexion. Ce rapport poursuit un triple objectif. Premièrement, documenter les violences fondées sur le genre et sexualisées commises par Israël. Deuxièmement, documenter, exposer et analyser les logiques, les stratégies, les politiques et les acteurs qui non seulement permettent ces violences, mais les facilitent et les encouragent. Troisièmement, comprendre ce que produisent ces violences – en particulier qu'elles fonctionnent comme une technologie centrale du colonialisme de peuplement israélien depuis la formation de l'État en 1948, et qu'elles doivent être considérées comme un crime de génocide. Compte tenu des difficultés à documenter les violences sexualisées et fondées sur le genre – aggravées par la précarité des institutions archivistiques officielles du fait de la destruction et du pillage par Israël des espaces palestiniens d'apprentissage et de préservation du savoir -, ce rapport replace ces effacements dans leur contexte et historicise les pratiques persistantes de violences fondées sur le genre et sexualisées d'Israël. Dans le contexte palestinien, le fait de témoigner et de conserver des preuves matérielles ou médico-légales est criminalisé, réprimé ou dénié par l'État¹⁷. C'est pourquoi documenter les violences fondées sur le genre et sexualisées exige une approche fondée sur la responsabilité éthique et la sensibilité.

¹⁶ Nadera Shalhoub-Kevorkian, *Security Theology, Surveillance, and the Politics of Fear*, Cambridge: Cambridge University Press, 2015.

¹⁷ Les preuves médico-légales, dans le cas d'une agression sexuelle, désignent tout matériel physique, biologique ou numérique prélevé sur une victime ou un agresseur, ainsi que sur le lieu de l'agression. Ces preuves, utilisées dans la poursuite des affaires judiciaires, peuvent inclure cheveux, fibres, peau ou fluides corporels, et sont recueillies afin d'identifier ou d'écarter des agresseurs présumés. Elles peuvent aussi comprendre des évaluations médicales et des rapports post mortem et d'autopsie. En raison de la violence structurelle du sionisme et du colonialisme de peuplement – tant dans la construction de

Enfin, notre méthodologie est ancrée dans le respect du peuple palestinien: elle reconnaît que les Palestinien·nes ne sont pas de simples victimes de la violence coloniale, mais les gardien·nes d'une terre assiégée et des agents actifs engagés dans une juste lutte de libération. Nous prenons au sérieux la dignité et le courage de ces femmes, hommes et enfants qui partagent leur histoire; aussi avons-nous pris le plus grand soin de traiter ce sujet avec la sensibilité et la responsabilité qu'il exige. Si ce rapport constitue une archive de ce passé et de ce présent douloureux, la voie vers la justice et la libération impose ce travail de vérité.

Les défis de la recherche dans la documentation des violences sexualisées et fondées sur le genre

Les chercheur·ses, les défenseur·ses du droit et les militant·es qui s'attachent à documenter les violences sexualisées d'Israël contre les Palestinien·nes se heurtent à plusieurs difficultés de recherche. La première tient à l'effacement ou à la rétention intentionnels des preuves par l'État israélien. Ainsi, les responsables israéliens ont longtemps nié que le viol et les violences sexuelles aient été systématiquement employés durant la Nakba comme arme de guerre contre les Palestinien·nes. Comme le soutient l'universitaire Hania A. M. Nashef, la plupart des pièces d'archives israéliennes relatives à des allégations d'agression sexuelle sont demeurées scellées

- au-delà du seuil des cinquante ans – ou ont été rendues publiques puis reclassées " top secret " ¹⁸. Les preuves existantes n'ont été rapportées que par des chercheurs et des sources israéliens, en raison de l'accès à la fois physique et linguistique aux archives, refusé aux autres.

Comme le relève toutefois l'universitaire Susan Slyomovics, l'absence de ces archives – ou plutôt leur mise au silence – est elle aussi révélatrice: " Si aucune source archivistique ne confirme qu'une chose s'est produite ou non, de tels silences renseignent seulement sur une lacune de la documentation, et non sur l'inexistence de l'information " ¹⁹.

Nous précisons ici que, notre recherche ayant reposé sur des matériaux accessibles en ligne, la partie consacrée aux violences sexualisées antérieures à 2023 demeure limitée, car les documents plus anciens (antérieurs à l'an 2000) ont moins de chances d'être accessibles sous forme numérique. Comme nous le rappelle Slyomovics, cela ne signifie pas que l'information n'existe pas, mais indique plutôt l'absence d'une documentation effective. En outre, le recours aux sources numérisées limite notre capacité à accéder aux informations conservées dans les archives physiques.

La deuxième difficulté tient à ce que les récits d'histoire orale palestinienne, en particulier ceux des femmes, sont souvent discrédités comme des sources non officielles et/ou peu fiables en l'absence de preuves médico-légales ou matérielles susceptibles de corroborer leurs affirmations. Ce problème n'est pas propre aux Palestinien·nes. Faute de preuves médico-légales ou d'autres éléments

dynamiques sociales inévitables que dans l'infrastructure de l'État et des territoires occupés -, les difficultés à recueillir des preuves médico-légales dans les affaires d'agression sexuelle s'en trouvent aggravées. L'occupation israélienne a, depuis ses origines, intentionnellement détruit ou dissimulé des preuves matérielles corroborant les témoignages palestiniens, notamment – sans s'y limiter – la profanation des corps des défunts, la rétention de documents et de preuves médico-légales figurant dans les dossiers d'enquête, et l'anéantissement des foyers et des lieux où l'on sait que des violences sexuelles ont eu lieu. Le génocide se déploie sur le socle de cet effacement et le perpétue. Voir: Nadera Shalhoub-Kevorkian, " Five Pillars of Zionist Genocidal Apparatus: A Palestinian Problematic of Genocide Studies ", *Journal of Genocide Research*, 28, no 3 (2026): 540-552, <https://doi.org/10.1080/14623528.2025.2556589>.

¹⁸ Hania A. M. Nashef, " Suppressed Nakba Memories in Palestinian Female Narratives: Susan Abulhawa's *The Blue Between Sky and Water* and Radwa Ashour's *The Woman From Tantoura* ", *Interventions* 24, no 4 (2022): 567-585.

¹⁹ Susan Slyomovics, " The Rape of Qula, a Destroyed Palestinian Village ", in *Nakba: Palestine, 1948, and the Claims of Memory*, dir. Ahmad H. Sa'di et Lila Abu-Lughod (New York: Columbia University Press, 2007), p. 36-37.

corroborants, les victimes parviennent rarement à obtenir justice, réparation ou reconnaissance après avoir révélé les abus subis. Dans le cas des survivant-es palestinien-nes, qui vivent sous occupation militaire, tout – du système médical et des agences de recherche médico-légale jusqu’au système judiciaire – est régi par la puissance occupante, et sert donc à protéger les auteurs. Parce que la parole exige de revivre le traumatisme des abus, les victimes sont dissuadées de s’infliger l’épreuve de témoigner lorsqu’une issue juste est hautement improbable et que leurs témoignages sont mis en doute.

Troisièmement, dans le contexte d’une occupation coloniale, la parole peut être dangereuse. Témoigner expose vraisemblablement la victime à une stigmatisation sociale au sein de la société palestinienne, où les victimes craignent d’être perçues comme ayant perdu leur honneur ou leur vertu dans la sphère sociale. La stigmatisation sociale qui accable les victimes de violences fondées sur le genre et sexualisées – souvent déterminante dans la décision de révéler ou non les abus – n’est pas propre à la société palestinienne. Dans le contexte palestinien, cependant, s’ajoutent des conséquences matérielles qui rendent la parole extrêmement dangereuse, notamment les représailles de la puissance occupante. Plusieurs personnes et organisations palestiniennes, après avoir signalé le recours d’Israël aux violences sexualisées, ont fait l’objet de représailles de l’État: criminalisation, attaques violentes, emprisonnement et/ou expulsion²⁰. La parole est donc souvent découragée par souci de la sécurité des victimes, de leurs familles et de leurs communautés.

Quatrièmement, le vocabulaire permettant de nommer ce qui constitue une agression peut être limité chez les victimes. Lors d’une audition, en mars 2025, de la Commission d’enquête internationale indépendante sur le Territoire palestinien occupé, devant le Conseil des droits de l’homme des Nations unies, Kifeya Khraim, coordinatrice du plaidoyer international au Centre d’aide juridique et de conseil pour les femmes (WCLAC), a souligné la difficulté de recueillir des données sur les violences sexualisées commises par les FOI, du fait de leur instrumentalisation et de leur exploitation de cette stigmatisation sociale. Elle a par ailleurs indiqué que certains actes commis par les FOI contre des femmes palestiniennes sont difficiles à qualifier de viol ou de violences sexualisées, faute de connaissances ou de terminologie relatives à ce type de crimes. Elle cite l’exemple de plusieurs femmes auxquelles des dispositifs d’inspection ont été introduits dans le vagin. En raison d’une conception étroite du droit qui limite le viol à un acte commis par un homme au moyen de son corps, les témoignages recueillis peuvent ne pas rendre compte de la gravité des agressions.

Cinquièmement, les violences fondées sur le genre d’Israël ont évolué depuis 1948, inscrivant nombre de leurs pratiques circonstanciées dans la loi et dans la structure de l’Occupation, au point d’affecter la vie quotidienne des Palestinien-nes. Comme le soutient Nadera Shalhoub-Kevorkian, les violences fondées sur le genre d’Israël ont débordé la vie publique pour gagner la vie privée, s’attaquant à tous les aspects de l’intimité, de la famille, de la mémoire collective et de la circulation²¹. Dès lors, il est difficile de savoir comment documenter correctement le développement des stratégies israéliennes de violences fondées sur le genre, tant elles sont vastes et centrales à l’Occupation elle-même. À cela s’ajoute que la divulgation continue d’informations nouvelles – par de nouveaux témoignages, de nouvelles recherches ou des archives déclassifiées – rend malaisée toute documentation exhaustive.

²⁰ Katherine Hearst, " Israel Shut Down NGO for Reporting Rape of Teenager, Ex-US Official Says ", Middle East Eye, 5 décembre 2023, <https://www.middleeasteye.net/news/israel-palestine-war-ngo-shut-down-reporting-sexual-assault-ex-us>.

²¹ Nadera Shalhoub-Kevorkian, Security Theology, Surveillance, and the Politics of Fear.

Ensemble, ces conditions ont sérieusement entravé la collecte exhaustive de documents recensant le déploiement systématique par Israël des violences sexualisées contre les Palestinien·nes depuis la fondation de l'État. Malgré ces difficultés, ce rapport met en lumière – sur les plans qualitatif et quantitatif – le caractère prédateur, historique et persistant, de l'État israélien dans son recours stratégique et systémique aux violences sexualisées et fondées sur le genre comme instrument de contrôle corporel et psychologique, dont la finalité ultime est l'anéantissement collectif des Palestinien·nes.

Partie 1

Les violences sexualisées systémiques d’Israël

Cette partie du rapport retrace les violences sexualisées systémiques d’Israël contre les Palestinien·nes, avant comme après le 7 octobre 2023. Nos conclusions révèlent que les menaces de violences sexualisées, le viol et l’esclavage sexuel ont été des méthodes délibérément employées par les forces sionistes extra-étatiques durant la Nakba de 1948, puis par l’État israélien au lendemain de la Nakba, pour accélérer le déplacement des Palestinien·nes hors de leurs terres. Bien qu’elles se manifestent sous des formes diverses, à des fréquences variables et à des degrés de brutalité inégaux, nous montrons que les violences sexualisées d’Israël sont intentionnelles, systématiques, autorisées par la loi israélienne, et qu’elles constituent un trait fondamental du traitement réservé aux Palestinien·nes par l’État sioniste depuis sa fondation.

Les violences sexualisées de 1948 à 2023

Le recours historique d’Israël aux violences sexualisées a notamment inclus: menaces de viol; fouilles à corps et nudité forcée; agressions verbales sexualisées et moqueries; attouchements et pelotage non consentis; photographies non consenties prises en état de nudité partielle ou totale; pressions physiques exercées sur les parties intimes du corps; autres interactions physiques sexualisées non consenties; castration; mutilations sexuelles, reproductives et génitales; viol; simulacre de viol; et viol au moyen d’un objet.

Depuis la guerre de 1967, les violences sexualisées ont largement pris la forme d’une torture sexuelle des détenu·es et prisonnier·es palestinien·nes, généralement au cours des interrogatoires. La torture sexuelle s’est intensifiée tout au long des années 1970, faisant de cette décennie la période la plus brutale de violences sexualisées signalées contre les Palestinien·nes jusqu’en 2023.

Des années 1980 aux années 2000, le recours d’Israël à la torture sexuelle contre ses captif·ves s’est poursuivi – quoique à une fréquence moindre à la suite de révisions des codes pénaux, de l’adoption de nouvelles lois nationales et d’un arrêt de la Cour suprême de 1999 encadrant le recours à la torture contre les détenu·es. Ces changements ont résulté directement de la pression croissante exercée sur Israël par la communauté internationale. Tout au long de cette période, cependant, l’État israélien et ses appareils militaires ont poursuivi la mise en œuvre calculée des violences sexualisées, adaptant leurs tactiques pour contourner et saper des contextes politiques, des restrictions et des condamnations changeants.

La Nakba de 1948

L’un des tout premiers signalements de violences sexualisées infligées aux femmes et aux filles palestiniennes durant la Nakba de 1948 remonte au massacre de Deir Yassin, le 9 avril 1948. Les survivant·es de la Nakba expliquent de longue date comment la nouvelle des violences sexualisées et de la manière brutale dont les Palestinien·nes furent massacré·es à Deir Yassin se répercuta à travers les villes et villages palestiniens, semant une peur qui poussa les Palestinien·nes à fuir. Les militants sionistes diffusaient souvent ces menaces sur des tracts ou les scandaient au haut-parleur durant la Nakba pour attiser la terreur. Si les menaces de viol sont documentées de longue date, les récits de violences sexualisées à Deir Yassin sont d’abord restés invérifiables en raison de la mise sous scellés d’un dossier d’enquête criminelle du Mandat britannique de 1948. La situation changea en 1970,

lorsque les journalistes britanniques Larry Collins et Dominique Lapierre exhumèrent le dossier d'enquête et en rendirent les conclusions publiques.

Dans ce dossier, Saffiyeh Attiyeh, survivante du massacre de Deir Yassin, a témoigné avoir subi une agression sexuelle et que " d'autres femmes autour d'[elle] étaient elles aussi violées " ²². Le dossier comprenait des preuves matérielles issues d'examens médicaux des survivant-es, qui corroboraient le témoignage d'Attiyeh et d'autres témoins. L'enquêteur britannique Richard Catling, chargé de l'affaire, attesta que " de nombreuses atrocités sexuelles furent commises par les assaillants... de nombreuses écolières furent violées puis égorgées " ²³. Depuis la publication de Collins et Lapierre en 1970, plusieurs témoignages d'histoire orale documentés ont émergé, éclairant l'usage systématique du viol comme méthode de guerre lors des événements de Deir Yassin.

Tous les habitants reçurent l'ordre de se rassembler sur la place du village. Là, on les aligna contre un mur et on les fusilla. Une témoin oculaire raconta que sa sœur, enceinte de neuf mois, reçut une balle dans la nuque. Ses assaillants lui ouvrirent ensuite le ventre au couteau de boucher et en extirpèrent l'enfant à naître. Lorsqu'une femme arabe tenta de prendre le bébé, elle fut abattue... Des femmes furent violées sous les yeux de leurs enfants avant d'être assassinées et jetées au fond du puits ²⁴.

Le viol dans d'autres villes et villages est également documenté dans les récits et archives d'histoire orale palestinienne. Zubaida El-Natour, l'une des personnes interviewées dans le documentaire 1948: Creation & Catastrophe, a témoigné que sa famille et elle, à Akka (Acre), entendirent les cris d'une jeune fille violée dans la maison voisine. Son oncle protesta et tenta d'arrêter le viol; il fut tué. Lorsque Zubaida, entendant les cris de la jeune fille, se mit à vomir, son père lui ordonna, à elle et à sa sœur, de se taire pour que personne ne les entende et ne vienne leur faire subir le même sort. Cela survint après qu'elle se fut réveillée devant la scène des crânes fracassés de son mari et de son beau-frère, dont la cervelle était répandue sur les marches de l'escalier ²⁵.

L'ouvrage de 1951 Min Athar al-Nakba (Les conséquences de la catastrophe) de Muhammad Nimer al-Khatib, membre du Haut Comité arabe de Haïfa, offre un compte rendu détaillé des événements ayant abouti au massacre de Tantura. Al-Khatib y rapporte le cas d'une " victime de viol soignée dans un hôpital de Naplouse " ²⁶. Les signalements de viols à Tantura ont été largement niés par l'État israélien jusqu'à ce qu'un film documentaire de 2022, Tantura, du cinéaste israélien Alon Schwarz, en livre un témoignage oculaire. Dans le film, Joseph Diamanet, ancien membre de la brigade Alexandroni impliquée dans le massacre de Tantura, rit en se remémorant un épisode où l'un de ses camarades soldats viola une jeune Palestinienne de 16 ans ²⁷.

²² Matthew Hogan, " The 1948 Massacre at Deir Yassin Revisited ", The Historian 63, no 2 (2001): 309-333, <https://www.jstor.org/stable/24450239>.

²³ " D.Y.R., the Deniers: ZOA Press Release, March 9, 1998 – "Deir Yassin: History of a Lie" ", Deir Yassin Remembered, 9 mars 1998, <https://archive.is/QHEdu>.

²⁴ Nathan Krystall, " The Fall of the New City, 1947-50 ", in Jerusalem 1948: The Arab Neighbourhoods and Their Fate in the War, dir. Salim Tamari (Jérusalem et Bethléem: Institute of Palestine Studies et Badil Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights, 2002), cité dans Nadera Shalhoub-Kevorkian, Sarah Ihmoud et Suhad Dahir-Nashif, " Sexual Violence, Women's Bodies, and Israeli Settler Colonialism ", Jadaliyya, 17 novembre 2014, <https://www.jadaliyya.com/Details/31481/Sexual-Violence,-Women's-Bodies,-and-Israeli-Settler-Colonialism>.

²⁵ Ahlam Muhtaseb et Andy Trimlett, réal., 1948: Creation & Catastrophe, documentaire (États-Unis: Factory Film Studio, 2018).

²⁶ Muhammad Nimr al-Khatib, Catastrophe (Min Athar al-Nakba), Damas: The Public Press, 1951.

²⁷ Alon Schwarz, réal., Tantura, documentaire (Reel Peak Films, 2022), <https://vimeo.com/ondemand/tantura2>.

En 2003, les scellés furent levés sur le journal personnel du premier Premier ministre d'Israël, David Ben Gourion, ainsi que sur d'autres documents militaires israéliens classifiés. Rend compte de ces documents nouvellement déclassifiés, Haaretz publia un article sur l'enlèvement, en août 1949, d'une adolescente bédouine palestinienne du Naqab, réduite à l'esclavage sexuel et violée collectivement par des soldats à l'avant-poste militaire de Nirim, avant d'être tuée et enterrée. L'entrée du journal de Ben Gourion datée du 22 août 1949 montre que les plus hauts gradés avaient connaissance de cette affaire. Il y écrit: " Cela a été décidé et exécuté: ils l'ont lavée, lui ont coupé les cheveux, l'ont violée et l'ont tuée "²⁸.

Les témoignages des vingt soldats impliqués dans l'agression indiquent que l'ordre émanait du chef de section, identifié seulement sous le nom de Moshe. Après l'enlèvement de la jeune fille, Moshe prononça devant ses soldats un discours sur l'importance du sionisme et sur leur contribution à la formation du nouvel État. Il conclut son discours en offrant à ses soldats deux options concernant leur captive: " Elle deviendrait soit employée de cuisine, soit leur esclave sexuelle "²⁹. En réponse, les soldats scandèrent: " On veut baiser! "³⁰. Moshe organisa alors, sur trois jours, un roulement de viols permettant aux soldats de trois escouades de la violer à tour de rôle. Après une première nuit de viol collectif et de sévices physiques, la jeune fille perdit connaissance. Le lendemain matin, elle résista à ses agresseurs et fut à son tour exécutée et enterrée sur ordre de Moshe. Dans un document militaire israélien déclassifié daté du 15 août 1949, rapporté par Haaretz, Moshe relate l'affaire dans une lettre adressée à ses supérieurs: Avant-poste de Nirim. À: commandant de compagnie. De: commandant de l'avant-poste de Nirim. Objet: rapport sur la captive.

Lors de ma patrouille du 12.8.49, j'ai rencontré des Arabes sur le territoire placé sous mon commandement, dont l'un était armé. J'ai tué sur-le-champ l'Arabe armé et me suis emparé de son arme. J'ai fait prisonnière la captive arabe. La première nuit, les soldats ont abusé d'elle, et le lendemain j'ai jugé bon de la retirer du monde.

Signé: Moshe, sous-lieutenant³¹.

À la suite de cet épisode, Moshe et trois des soldats impliqués dans l'agression auraient été jugés en secret pour le meurtre – mais non pour le viol -, et l'affaire fut enterrée jusqu'à ce qu'elle soit révélée après l'expiration du scellé de cinquante ans sur les archives militaires.

Les archives militaires israéliennes contiennent également des preuves de plusieurs viols dans le village de Safsaf lors d'un massacre le 29 octobre 1948. Le document indique: 52 hommes ont été capturés, attachés les uns aux autres; on a creusé une fosse et on les a fusillés.

10 remuaient encore. Des femmes sont venues, ont imploré la pitié. On a trouvé les corps de 6 vieillards. Il y avait 61 corps. 3 cas de viol, l'un à l'est de Safed [sic], une fille de 14 ans, 4 hommes abattus. À l'un d'eux, on a coupé les doigts au couteau pour prendre la bague³².

Après sa divulgation, le document fut de nouveau classifié sur ordre du ministère israélien de la Défense dans les années 2000. Dans son ouvrage de 1978, *The Palestinian Exodus from the Galilee*,

²⁸ Chris McGreal, " Israel Learns of a Hidden Shame in Its Early Years ", The Guardian, 4 novembre 2003, <https://www.theguardian.com/world/2003/nov/04/israel1>.

²⁹ Al Arabiya News, " RE-EXPOSED: A Horrific Story of Israeli Rape and Murder in 1949 ", Al Arabiya, 17 août 2015, <https://english.alarabiya.net/perspective/analysis/2015/08/17/RE-EXPOSED-A-horrific-story-of-Israeli-rape-and-murder-in-1949>.

³⁰ Chris McGreal, " Israel Learns of a Hidden Shame in Its Early Years ".

³¹ " I Saw Fit to Remove Her from the World ", Haaretz, 29 octobre 2003, <https://archive.is/QdhKi>.

³² Hagar Shezaf, " Burying the Nakba: How Israel Systematically Hides Evidence of 1948 Expulsion of Arabs ", Haaretz, 5 juillet 2019, <https://archive.ph/o20TA>.

1948, Nafez Nazzal recueille les témoignages de réfugié·es au Liban et en Syrie, survivant·es du massacre de Safsaf. Beaucoup se souviennent du viol d'au moins quatre jeunes filles à Safsaf. Un témoignage rapporte: Tandis que nous étions alignés, quelques soldats juifs ordonnèrent à quatre jeunes filles de les accompagner pour porter de l'eau aux soldats. Au lieu de cela, ils les emmenèrent dans nos maisons vides et les violèrent. Environ soixante-dix de nos hommes eurent les yeux bandés et furent fusillés, l'un après l'autre, sous nos yeux. Les soldats prirent leurs corps, les jetèrent sur la dalle de ciment recouvrant la source du village et les ensevelirent sous du sable³³.

Le viol fut également instrumentalisé contre les femmes palestiniennes lors du massacre et de l'expulsion de Lydd, du 10 au 14 juillet 1948. Le 6 février 1989, le chef de section du 82^e régiment, responsable de l'expulsion des Palestinien·nes de Lydd, se souvenait: La nuit, ceux d'entre nous qui ne parvenaient pas à se retenir entraient dans les enceintes de la prison pour baiser des femmes arabes. J'aimerais beaucoup supposer – et peut-être même le puis-je

- que ceux qui ne parvenaient pas à se retenir faisaient ce qu'ils imaginaient que les Arabes leur auraient fait s'ils avaient gagné la guerre³⁴.

Minimisant les accusations et la gravité du viol, le 21 juillet 1948, Aharon Zhisling – qui deviendra plus tard ministre israélien de l'Agriculture – déclara lors d'une réunion du gouvernement nouvellement constitué: Admettons que des cas de viol se soient produits à Ramla. Je peux pardonner des cas de viol, mais je ne pardonnerai pas d'autres actes³⁵.

Les récits d'histoire orale palestinienne, souvent transmis de génération en génération dans l'intimité des espaces familiaux et communautaires, rapportent de longue date l'usage systématique du viol et des violences sexualisées comme stratégie des campagnes de nettoyage ethnique de la Nakba. Les témoignages directs et indirects, transmis d'une génération à l'autre comme mémoire et savoir collectifs, ont été négligés ou discrédités, tant par les agences internationales que par la perception populaire, comme des preuves peu fiables³⁶. Ces doutes ont ainsi fait peser une charge de la preuve accrue sur les survivant·es, tenu·es de signaler une violence profondément traumatisante qui non seulement est niée par ses auteurs et mise en doute par de prétendues parties neutres, mais qui est aussi socialement stigmatisée au sein des communautés palestiniennes³⁷.

Néanmoins, lorsque les scellés furent brièvement levés sur certains documents classifiés – remis sous scellés par la suite – et que des sources israéliennes rendirent compte de leurs découvertes, ce que les Palestinien·nes savaient et disaient depuis longtemps se trouva matériellement confirmé. La déclassification des archives militaires israéliennes établit que le viol et les violences sexualisées non

33 Nafez Nazzal, *The Palestinian Exodus from Galilee, 1948*, Beyrouth: Institute for Palestine Studies, 1978, p. 93.

34 Amos Kenan et Richard Flantz, "The Legacy of Lydda: Four Decades of Blood Vengeance", *The Free Library*, 6 février 1989, <https://www.thefreelibrary.com/The+legacy+of+Lydda:+four+decades+of+blood+vengeance.-a06982754>.

35 MEE Staff, "Israeli Minister Said He Could 'forgive Instances of Rape,' 1948 Documents Reveal", *Middle East Eye*, 7 janvier 2022, <https://www.middleeasteye.net/news/israel-palestine-ben-gurion-wipe-out-villages-1948-show-documents>.

36 Face à ce rejet systématique du témoignage à la première personne, le roman *Minor Detail* (Un détail mineur) d'Adania Shibli offre un récit puissant qui met en intrigue la centralité des violences sexualisées dans le maintien de la "violence structurelle continue" de l'État sioniste. (Voir Isabella Hammad, "Shibli, *Minor Detail*", *Journal of Palestine Studies* 51, no 4 (2022): 113-117, <https://www.palestine-studies.org/en/node/1653512>.) Voir aussi Rashid Khalidi, *The Iron Cage: The Story of the Palestinian Struggle for Statehood* (Boston: Beacon Press, 2006), p. xxxviii. Khalidi y analyse l'effacement quasi total des récits palestiniens de 1948 par Benny Morris dans *The Birth of the Palestinian Refugee Problem, 1947-1949* (1988), où Morris refuse d'exploiter le moindre témoignage oral, ne se référant qu'aux archives "officielles" israéliennes et britanniques.

37 Pour en savoir plus sur ces difficultés, voir Hania A. M. Nashef, "Suppressed Nakba Memories in Palestinian Female Narratives: Susan Abulhawa's *The Blue Between Sky and Water* and Radwa Ashour's *The Woman From Tantoura*", *Interventions* 24, no 4 (2022): 567-585.

seulement eurent lieu, mais furent aussi déployés de façon systématique et intentionnelle durant la Nakba, au su des plus hauts dirigeants de l'État. Spécialiste de ces sources archivistiques, Benny Morris a abondamment documenté la prévalence des violences sexualisées durant la Nakba telle qu'elle ressort de ces sources classifiées. Il déclare: À Acre, quatre soldats ont violé une jeune fille et l'ont assassinée, elle et son père. À Jaffa, des soldats de la brigade Kiryati ont violé une jeune fille et tenté d'en violer plusieurs autres. À Hunin, en Galilée, deux jeunes filles ont été violées puis assassinées. Il y a eu un ou deux cas de viol à Tantura, au sud de Haïfa. Il y a eu un cas de viol à Qula, au centre du pays. [...] Au village d'Abu Shusha, près du kibboutz Gezer [dans la région de Ramla], il y avait quatre prisonnières, dont l'une a été violée à plusieurs reprises. Et il y a eu d'autres cas. En général, plus d'un soldat était impliqué. En général, il y avait une ou deux jeunes Palestiniennes. Dans une large proportion des cas, l'événement s'achevait par un meurtre. Comme ni les victimes ni les violeurs n'aimaient signaler ces faits, il faut supposer que la douzaine de cas de viol signalés, que j'ai retrouvés, ne dit pas tout. Ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. [...] Cela ne peut pas être le fruit du hasard. C'est un schéma. De toute évidence, divers officiers ayant pris part à l'opération ont compris que l'ordre d'expulsion qu'ils avaient reçu les autorisait à commettre ces actes afin d'inciter la population à prendre la route. Le fait est que personne ne fut puni pour ces meurtres. Ben Gourion étouffa l'affaire. Il couvrit les officiers qui avaient perpétré les massacres³⁸.

D'autres historiens, dont Ilan Pappé, ont écrit sur les violences sexualisées commises durant la Nakba à Yafa (Jaffa). Pappé affirme que Yafa " semble avoir été un foyer de cruauté et de crimes de guerre des troupes israéliennes. Un bataillon en particulier, le bataillon 3 – commandé par la personne même qui était aux commandes lorsque ses soldats perpétrèrent des massacres à Khisas et Sa'sa', et nettochèrent Safad et ses environs -, se montra d'une telle sauvagerie que ses soldats furent soupçonnés d'être impliqués dans la plupart des cas de viol de la ville, et le haut commandement jugea préférable de les retirer de la localité "³⁹.

La guerre de 1967

Amorcée avec la Nakba, mais surtout au lendemain de la guerre de 1967, la torture sexuelle est devenue la méthode dominante de violences sexualisées employée comme arme de guerre contre les prisonnier·es palestinien·nes comme contre les détenu·es palestinien·nes soumis·es à interrogatoire. Les victimes palestiniennes de la torture sexuelle comptent des femmes, des hommes et des enfants. Les signalements de torture sexuelle n'ont cessé d'augmenter à chaque grande période de guerre. Après la guerre de 1967 et l'annexion et l'occupation illégales par Israël de la Cisjordanie, de la bande de Gaza, de Jérusalem-Est, de la péninsule du Sinaï et du plateau du Golan, la fréquence et l'ampleur de la torture sexuelle des Palestinien·nes captif·ves se sont accrues, faisant probablement de la fin des années 1960 et des années 1970 la période la plus brutale de torture sexuelle israélienne jusqu'en 2023.

Dans une analyse comparant les tactiques israéliennes de torture sexuelle à celles déployées par les Britanniques durant leur colonisation du Kenya, l'ONG palestinienne Addameer Prisoner Support and Human Rights Association déclare: Le recours délibéré de la colonisation britannique aux violences sexuelles – castration, viol et agression sexuelle de la population kényane – n'est pas si éloigné de la réalité palestinienne. Durant les années 1960 et 1970, l'occupation israélienne a employé

³⁸ Ari Shavit, " An Interview with Benny Morris ", Counterpunch, 16 janvier 2004, <https://www.counterpunch.org/2004/01/16/an-interview-with-benny-morris/>.

³⁹ Ilan Pappé, *The Ethnic Cleansing of Palestine* (Oxford: Oneworld Publications, 2006), p. 209.

des tactiques similaires, depuis le fait de forcer des détenus à s'asseoir sur des bouteilles en verre, provoquant des lacérations génitales, jusqu'au viol au moyen de bâtons⁴⁰.

Un exemple de torture sexuelle au lendemain de la guerre de 1967 ressort du témoignage de Mohammed Kader Derbas. Derbas, hospitalisé pour soigner des blessures subies sous la torture, déclara aux médecins examinateurs qu'il avait été castré par les forces israéliennes. Son témoignage figure dans un rapport d'un groupe de travail de l'ONU du 11 février 1970, où il affirme que plusieurs autres prisonniers, qui ne souhaitaient pas témoigner, avaient eux aussi été castrés⁴¹. De même, un rapport de 1968 publié par le Comité international de la Croix-Rouge documentait la torture généralisée subie par des dizaines de Palestiniens incarcérés à la prison de Naplouse: décharges électriques sur les testicules, pinces crocodiles fixées aux organes génitaux, " introduction d'une recharge de type baleine dans le pénis jusqu'au saignement ", et coups de tiges sur les parties génitales⁴². Dans un rapport de 1970 sur la torture des prisonniers palestiniens, Amnesty International documentait diverses méthodes de torture physique, indiquant: " Des allumettes sont introduites dans le pénis et parfois enflammées " ⁴³. De même, deux anciens prisonniers, arrêtés en 1967, ont relaté à Addameer, en 2020, la torture endurée durant leur incarcération. Tous deux ont rapporté avoir été menacés du viol de leurs proches de sexe féminin, et l'un d'eux, désigné par les initiales N.E., a rapporté qu'" on lui avait arraché le mamelon à la pince et éteint des cigarettes sur le corps, parmi une multitude d'autres pratiques brutales " ⁴⁴.

Si la majorité des signalements pendant et après la guerre de 1967 insistent sur la torture sexuelle subie par les détenus palestiniens, d'autres font état des violences sexualisées infligées aux femmes (détenues ou non). Le rapport du groupe de travail de l'ONU de 1970 recueille l'histoire de Dawlat El Sayed Allam, qui a témoigné avoir été violée deux fois par des soldats israéliens. Le premier incident survint lorsque des soldats israéliens firent irruption chez elle, alors qu'elle déjeunait avec son mari et ses huit enfants. Les soldats alignèrent la famille contre le mur et réclamèrent leurs cartes d'identité avant de rouer de coups son mari, âgé de soixante-cinq ans. Les soldats tentèrent ensuite de la violer. Son fils de quinze ans intervint et aurait attaqué les soldats au couteau. Les soldats tuèrent alors son fils sur-le-champ avant de la violer. Mme Allam a témoigné avoir été violée une seconde fois en tentant de passer en Égypte.

Elle a rapporté que plusieurs autres femmes de son village avaient subi les mêmes violences sexualisées et que celles qui résistaient à leur viol étaient tuées. Le même rapport comprend aussi le témoignage d'une femme anonyme qui a déclaré avoir été " agressée sexuellement par le gouverneur

⁴⁰ Addameer, " Cell No. 26: A Study on the Use of Torture Against Palestinian Prisoners in Israeli Interrogation Centres ", Addameer Prisoner Support and Human Rights Association (Ramallah, 2022), p. 41, <https://addameer.ps/sites/default/files/publications/Cell%2026-%20A%20Study%20on%20the%20Use%20of%20Torture%20Against%20Palestinian%20in%20Israeli%20Interrogation%20Centers.pdf>.

⁴¹ Commission des droits de l'homme des Nations unies, Report of the Special Working Group of Experts Established under Resolution 6 (XXV) of the Commission on Human Rights (continued), E/CN.4/1016/Add.4, 18 février 1970, <https://www.un.org/unispal/document/auto-insert-179578/>.

⁴² Comité international de la Croix-Rouge, " Report on the Treatment of Detainees in Nablus Prison ", rapport confidentiel au gouvernement d'Israël, 1968.

⁴³ Amnesty International, " Report on Allegations of Ill-Treatment and Torture in Detention in Israel ", 1970.

⁴⁴ Addameer, " Cell No. 26: A Study on the Use of Torture Against Palestinian Prisoners in Israeli Interrogation Centres ", Addameer Prisoner Support and Human Rights Association (Ramallah, 2022), p. 26 et 41, <https://addameer.ps/sites/default/files/publications/Cell%2026-%20A%20Study%20on%20the%20Use%20of%20Torture%20Against%20Palestinian%20in%20Israeli%20Interrogation%20Centers.pdf>.

de la prison de Naplouse lorsqu'elle s'était rendue auprès de lui pour obtenir l'autorisation de rendre visite à son mari. La même témoin a également déclaré que, d'après ses informations, quatre autres jeunes filles avaient été emmenées dans une pièce voisine par des officiers israéliens qui les avaient violées ⁴⁵.

La fin des années 1960 marqua un tournant dans l'ampleur et la fréquence du recours à la torture sexuelle contre les détenu·es palestinien·es. L'un des cas les plus connus ressort du témoignage de l'ancienne prisonnière politique Rasmea Odeh. Odeh fut arrêtée en 1969 – avec son père et deux de ses sœurs – sur la foi d'accusations selon lesquelles elle aurait participé à l'attentat à la bombe d'un supermarché de Jérusalem. Elle fut détenue dans l'ancien complexe russe – le centre de détention al-Moskobiya de Jérusalem et la prison de Ramla –, tous deux réputés parmi les lieux de torture les plus brutaux. Au cours de ses quarante-cinq jours de détention, Odeh subit vingt-cinq jours d'interrogatoire ininterrompu sous la torture, durant lesquels elle fut contrainte d'avouer. Elle fut condamnée à la prison à vie le 22 janvier 1970.

Sous interrogatoire, Odeh a rapporté avoir été " déshabillée entièrement, enchaînée et frappée à coups de bâtons et de barres métalliques, sur la tête et sur le corps, ce qui lui a causé des troubles auditifs pendant plus d'un an " ⁴⁶. Rasmea a également témoigné avoir été violée, à la fois seule avec des soldats israéliens et par eux en présence de son père. Elle fut aussi contrainte d'assister à la torture d'autres prisonnier·es, dont son père, ses sœurs, son fiancé et ses camarades. Après sa libération, lors d'un échange en 1979, Odeh rapporta la torture – y compris sexuelle – subie durant sa détention au Comité spécial des Nations unies chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés ⁴⁷. Le Comité examina aussi un rapport médical, qui corroborait son témoignage.

Le rapport du Comité spécial comprend en outre le témoignage de son père, Yusef Odeh, lui aussi détenu par Israël à l'époque, et contraint d'assister à la torture et au viol de sa fille après avoir refusé de céder à l'injonction des soldats de la violer lui-même. Dans un récit déchirant, Yusef déclare: Quand ils m'ont ramené... Rasmiah ne tenait plus sur ses jambes. Elle était étendue par terre et il y avait des taches de sang sur ses vêtements. Son visage était bleu et elle avait un œil au beurre noir. Puis deux soldats l'ont soulevée, et à cet instant je me suis mis à pleurer et à hurler; ils m'ont bandé les yeux et je crois qu'on l'a alors emmenée... J'aurais préféré mourir plutôt que de voir cela... C'est une question d'honneur... C'est bon, traduisez, pourquoi pas? Qu'y a-t-il à raconter? Ils l'ont maintenue au sol et lui ont enfoncé un bâton. [...] L'un des interrogateurs, dit-il, m'a demandé d'avoir un rapport avec elle, et j'ai répondu: " N'y songez même pas. Jamais je ne ferais une chose pareille. " Ils me frappaient et la frappaient, et nous hurlions tous les deux. Rasmiah répétait: " Je ne sais rien. " Et ils lui ont écarté les jambes et lui ont enfoncé le bâton. Elle saignait de la bouche, du visage et du bas. Puis j'ai perdu connaissance ⁴⁸.

⁴⁵ Commission des droits de l'homme des Nations unies, Report of the Special Working Group of Experts Established under Resolution 6.

⁴⁶ Rasmea Odeh, " Testimony at the United Nations General Assembly ", in Report of the Special Committee to Investigate Israeli Practices Affecting the Human Rights of the Population of the Occupied Territories, dir. Joshua Ruebner (New York: Nations unies, 13 novembre 1979), <https://www.scribd.com/document/323356610/Rasmea-Odeh-Testimony-at-UN-Compiled-by-Joshua-Ruebner>.

⁴⁷ Assemblée générale des Nations unies, A/34/631, " Report of the Special Committee to Investigate Israeli Practices Affecting the Human Rights of the Population of the Occupied Territories ", 13 novembre 1979, p. 209, <https://digitallibrary.un.org/record/8810?v=pdf>.

⁴⁸ " Israel and Torture ", Journal of Palestine Studies 6, no 4 (1977): 191-219, <https://doi.org/10.2307/2535792>.

Depuis l'audition et le rapport du Comité spécial de 1979, Rasmea Odeh a raconté son histoire dans de nombreux entretiens d'histoire orale et interventions publiques, dont un film documentaire de 2007 de Buthina Canaan Khoury, *Women in Struggle*. Dans le film, elle atteste: Le moment où ils ont fait entrer mon père dans la salle d'interrogatoire alors que j'étais nue et où ils ont tenté de le forcer à avoir un rapport avec moi pendant l'interrogatoire, ce fut l'un des pires moments [...] Même si j'avais été déshabillée et torturée devant d'autres, devant mon père la situation m'a atteinte à un tout autre niveau⁴⁹.

Dans le film d'Arab Loutfi de 2007, *Tell Your Tale, Little Bird*, Rasmea relate des détails de son agression, dont la participation d'une soldate, vêtue de noir, qui lui piétinait le ventre de ses talons hauts en lui disant qu'elle devait se préparer à être violée⁵⁰.

Aisha Odeh, arrêtée et détenue au même moment et sous les mêmes accusations que Rasmea, a elle aussi témoigné publiquement avoir subi une torture sexualisée durant son interrogatoire. Dans *Women in Struggle* de Khoury, Aisha raconte: Ils m'ont ordonné de retirer mes vêtements. Bien sûr, je ne l'ai pas fait. Alors ils sont venus et m'ont déshabillée de force. Ils m'ont mise nue, m'ont menotté les mains dans le dos et m'ont jetée au sol. Ils étaient deux hommes et une femme. La femme m'a piétiné la tête et l'un des hommes m'a enfoncé son genou dans l'abdomen tandis que mes mains étaient menottées sous moi, contre le sol. Il s'est mis à me comprimer les seins, pendant qu'un autre [soldat] m'immobilisait les jambes et tentait de me violer au moyen d'un bâton. J'avais beau hurler, ils ne s'arrêtaient pas. Je me souviens de la douleur. On aurait dit qu'elle montait du ventre de la terre et me traversait le corps comme une tornade s'élevant jusqu'au ciel. Comme si toutes les injustices de l'histoire humaine – perpétrées par des humains contre des humains – se rassemblaient cette nuit-là en eux [les soldats] pour se déverser sur moi. Ils m'ont soulevée et exhibée. Certains me tenaient les mains, d'autres les jambes, et ils m'ont traînée devant une rangée d'hommes. Ils avaient aligné ces hommes juste pour m'exhiber nue devant eux. Puis ils m'ont ramenée de force dans la pièce et ont tout recommencé. À ce moment-là, je n'ai plus pu supporter et j'ai perdu connaissance⁵¹.

Malgré le traumatisme causé par ces agressions, la détermination de Rasmea et d'Aisha à prendre la parole a été saluée par les féministes palestiniennes comme un exemple singulier et admirable de courage face à une violence sexuelle coloniale dépravée. Témoignant de cette fermeté, à sa sortie de captivité, Rasmea déclare: La première chose que ma sœur m'a demandée, avant même de me saluer, fut: " T'ont-ils vraiment déshonorée? " [...] Je lui ai répondu: " Mon honneur, c'est mon pays, auquel je ne renoncerai jamais. C'est tout ce que nous possédons dans nos vies " ⁵².

Les violences que Rasmea et Aisha ont subies aux mains des soldats illustrent ce que l'on considère souvent comme une décennie brutale du recours israélien à la torture – y compris sexuelle – contre les détenu-es et prisonnier-es palestinien-nés. Depuis 1967, des milliers de femmes palestiniennes ont été emprisonnées par les FOI. Aisha et Rasmea demeurent pourtant parmi les femmes les plus connues à avoir parlé publiquement de ce qu'ont assurément enduré des centaines, voire des milliers d'autres.

L'attention internationale portée à ces formes brutales de torture sexuelle s'accrut à mesure qu'avançaient les années 1970. Le 19 juin 1977, le *Sunday Times* britannique publia un " rapport d'enquête " intitulé " Israel and Torture ", comprenant des entretiens avec d'anciens prisonniers

⁴⁹ *Women in Struggle*, réal. Buthina Canaan Khoury (2004; Ramallah: Majd Productions).

⁵⁰ *Tell Your Tale, Little Bird*, réal. Arab Loutfi (2007), film documentaire.

⁵¹ Khoury, *Women in Struggle*.

⁵² Loutfi, *Tell Your Tale, Little Bird*.

palestiniens affirmant que des responsables israéliens les avaient torturés durant leur incarcération⁵³. Le rapport s'appuyait sur vingt-quatre entretiens avec des Palestiniens torturés au cours d'interrogatoires au centre de détention du complexe russe (al-Moskobiya), à Jérusalem. Le Times rapportait que " neuf des personnes que nous avons interrogées ont raconté avoir eu les organes génitaux frappés, comprimés ou tordus. De façon constante, elles ont indiqué que cela se faisait surtout par derrière, tandis qu'elles se tenaient debout, nues et jambes écartées, face à un mur. " Dans un cas particulier, Omar Abdul-Karim, un menuisier palestinien du village de Beit Sahour, fut arrêté à la suite d'accusations selon lesquelles il aurait été lié aux fedayin (combattants de guérilla). Il rapporta plus tard les méthodes de torture endurées à la Croix-Rouge internationale, qui négocia sa libération et son retour en Jordanie.

Abdul-Karim attesta avoir été torturé physiquement lorsque des gardiens le poussèrent dans une cellule où une substance gazeuse était diffusée par le judas de la porte, l'asphyxiant. Il rapporta aussi avoir été témoin des coups infligés à sa femme, Nijmi, elle aussi interrogée au même moment, et avoir subi des décharges électriques. Le Times rapportait qu'Abdul-Karim avait été contraint " sous une douche froide; enfoncé dans un tonneau d'eau glacée; et de nouveau suspendu par les poignets tandis que l'interrogateur Orli lui comprimait les organes génitaux ". Abdul-Karim atteste: L'esprit ne peut imaginer à quel point cela fait mal. C'était si atroce que cela m'a fait oublier toutes les autres douleurs⁵⁴.

Le Times rapportait que les détails de la torture d'Abdul-Karim étaient " si brutaux, si prolongés et, surtout, si organisés et appliqués qu'ils ne laissaient aucun doute – si son récit était vrai – sur le fait que la torture systématique est une pratique israélienne " ⁵⁵. Les témoignages du rapport du Times concordent avec ceux d'autres survivants de cette période. Un autre détenu, A. J. Muhtaseb, d'Al-Khalil (Hébron), interrogé en juillet 2025, a confié avoir lui aussi dû endurer de violents coups aux parties génitales lors de plusieurs incarcérations dans les années 1970.

Les femmes détenues ont elles aussi rapporté avoir été menacées de viol à une fréquence élevée tout au long des années 1970. Une ancienne prisonnière, désignée par les initiales H.M., rapporte avoir subi la torture après son arrestation en 1979. D'après un entretien mené avec Addameer, H.M. se souvient qu'" elle était battue et menacée, les interrogateurs ayant coutume de menacer de la violer ou de la déshabiller " ⁵⁶. H.M. relate aussi qu'" une pratique israélienne récurrente, visant surtout à briser le moral des détenu·es, consistait à les interroger pendant plusieurs semaines avant de les placer devant un miroir pour qu'ils voient sur leur corps les stigmates physiques des sévices, afin d'anéantir leur volonté " ⁵⁷.

De 1986 à 2004

Bien que les récits palestiniens de l'Intifada de 1987 (première Intifada) regorgent de témoignages de violences sexualisées infligées aux détenu·es palestinien·nes, la fin des années 1980 vit simultanément une diminution de la fréquence de la torture sexuelle et l'abandon de certaines méthodes, sous l'effet de la pression internationale croissante et de l'adoption de nouvelles lois et réglementations israéliennes. Observatrice pour l'Organisation de libération de la Palestine (OLP),

⁵³ " Israel and Torture ".

⁵⁴ " Israel and Torture ".

⁵⁵ " Israel and Torture ".

⁵⁶ Addameer, " Cell No. 26 ", p. 26.

⁵⁷ Addameer, " Cell No. 26 ", p. 26.

Mme Barghouti a témoigné des diverses formes de torture infligées aux prisonnier·es palestinien·nes, en particulier aux femmes, en 1987, pour un rapport élaboré par le

Comité contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, présenté à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations unies en novembre 1987 au titre du point 107 de l'ordre du jour. Le rapport rapportait le témoignage de Mme Somaia Barghouti: Les autorités israéliennes recouraient délibérément à des méthodes d'interrogatoire qui heurtaient profondément les traditions des Arabes palestiniens. Par exemple, elles violaient ou menaçaient de violer les prisonnières afin de dissuader les femmes palestiniennes, en les intimidant, de participer à des activités politiques organisées, et afin d'exercer une pression sur les hommes de leur famille. [...] les cas de viol et de torture au début de l'occupation, après la guerre des Six Jours et au début des années 1970, avaient entraîné une diminution des violences sexuelles pendant les interrogatoires. Depuis lors, les menaces de viol se sont poursuivies et, si [le viol est] rarement mis à exécution, il n'en laisse pas moins de profondes cicatrices dans l'esprit des prisonnières. D'autres formes de torture, cependant, continuaient d'être pratiquées⁵⁸.

Il est essentiel de comprendre la raison des évolutions des violences sexualisées entre les années 1970 et 1980, ainsi que comment et pourquoi diverses formes de violences sexualisées se sont poursuivies durant cette période. Si la torture sexuelle des détenu·es et prisonnier·es n'est qu'une facette de la catégorie plus large des violences sexualisées, sa documentation et la mobilisation contre elle, surtout durant cette période, furent largement facilitées par des instances et des textes juridiques portant sur les formes générales de torture et les peines cruelles et inhabituelles. Bien que le recours à la torture – y compris sexuelle – ait été déployé de façon systématique et continue contre les captif·ves palestinien·nes dans les prisons et centres de détention israéliens, en particulier durant les interrogatoires, la torture sexuelle elle-même a pris des formes variables au fil du temps, en réponse aux changements de la loi israélienne et des stratégies et politiques militaires d'Israël en temps de guerre.

En 1987, la commission Landau fut créée notamment pour enquêter sur la torture des captif·ves palestinien·nes par Israël. Elle fut constituée après l'exécution, en 1986, de deux prisonniers palestiniens torturés à mort par le Service général de sécurité israélien, soupçonnés d'avoir participé au détournement d'un autobus en 1984. La commission produisit un rapport secret qui détaillait – et entendait encadrer – diverses méthodes de torture employées par les interrogateurs israéliens. Le rapport lui-même créa toutefois une brèche juridique autorisant une " pression physique modérée ", permettant aux membres des services de renseignement de recourir à ces tactiques à intervalles (tous les trois mois)⁵⁹.

Comme le rapporte Addameer: Bien que les années 1970 et 1980 aient vu un mouvement mondial autour de la question de la torture, notamment à la suite de l'adoption de la CAT [Comité contre la torture] et de la mise au jour de nombreux cas de torture aux mains de l'occupation israélienne, Israël ne s'en trouva pas dissuadé et continua de torturer les détenu·es palestinien·nes jusque tard dans les années 1980. On peut même affirmer que la première Intifada fut une raison fondamentale de la poursuite des pratiques israéliennes de torture, destinées à réprimer les Palestinien·nes et à étouffer l'étincelle du soulèvement populaire. L'ancienne prisonnière " H.A. " relate les diverses

⁵⁸ Assemblée générale des Nations unies, quarante-deuxième session, " Summary Record of the 46th Meeting ", UNGA, 13 novembre 1987.

⁵⁹ Israël, Commission d'enquête sur les méthodes d'investigation du Service général de sécurité concernant les activités terroristes hostiles (Commission Landau), Report of the Commission of Inquiry into the Methods of Investigation of the General Security Service Regarding Hostile Terrorist Activity (Jérusalem: État d'Israël, 1987).

méthodes d'interrogatoire qu'elle a endurées, notamment lorsque les interrogateurs lui recouvraient la tête d'un sac pendant de longues périodes, tandis qu'ils la forçaient à tenir des positions de stress durant des heures entières, l'accablaient d'insultes et menaçaient de la violer ou de l'agresser sexuellement⁶⁰.

Si Israël ratifia la Convention des Nations unies contre la torture au lendemain de la mort de ces deux captifs en 1986 – suivie d'une autre mort sous la torture d'un captif palestinien en 1991 –, les brèches inscrites dans la politique israélienne par la commission Landau servirent de couverture à la poursuite du recours à la torture. De 1993 à 1994, à mesure que se faisaient jour de nouvelles allégations de torture par Israël, des organisations internationales de défense des droits humains, dont la CAT, menèrent des enquêtes sur le recours d'Israël à des méthodes illégales. Sur la base de ses conclusions, la CAT statua que " le rapport de la commission Landau, en ce qu'il autorise une "pression physique modérée" comme mode légal d'interrogatoire, est totalement inacceptable pour le présent Comité "⁶¹.

En 1996, Abdel Samad Hreizat, un Palestinien d'Al-Khalil (Hébron), fut tué par les forces israéliennes. La cause de la mort fut un choc cérébral provoqué par une secousse violente infligée comme forme de torture. Addameer définit ainsi la secousse violente: " On fait asseoir le prisonnier sur une chaise, parfois avec la jambe de l'interrogateur placée sur l'aine. Le prisonnier est ensuite secoué violemment par le col ou les épaules, forçant la tête et le cou à être projetés brutalement d'avant en arrière. Il en résulte une douleur intense sous le cou, des douleurs à la tête, et cela peut provoquer des vomissements violents. Le procédé peut être répété et causer des souffrances extrêmes "⁶².

Un rapport d'Amnesty International de 1997 documente cette torture cautionnée par l'État: L'État d'Israël a de fait légalisé la torture, bien qu'il soit État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Convention contre la torture. Israël a rendu la torture légale de trois manières. Premièrement, le recours du Service général de sécurité à " une mesure modérée de pression physique " a été avalisé dans le rapport de la commission Landau de 1987, approuvé par le gouvernement. Les méthodes physiques et psychologiques susceptibles d'être employées figurent dans des directives secrètes annexées à ce rapport. Deuxièmement, depuis octobre 1994, le comité ministériel du gouvernement israélien qui supervise le Service général de sécurité a renouvelé, à intervalles de trois mois, le droit de recourir à une pression physique accrue. Le recours à la secousse violente des détenus est également autorisé par ce comité. Troisièmement, en 1996, la Cour suprême israélienne a jugé que le recours à la force physique, y compris la secousse violente, pouvait se poursuivre à l'encontre de détenus déterminés⁶³.

La pression internationale croissante déboucha, en 1999, sur un arrêt de la Cour suprême israélienne contre le recours à la torture des détenu-es. Cet arrêt marqua l'abandon de certaines méthodes de torture infligées par Israël à ses captif-ves palestinien-nes, dont l'usage du sac sur la tête. Cependant, à l'instar du rapport de la commission Landau de 1987, l'arrêt comportait une brèche juridique

⁶⁰ Addameer, " Cell No. 26 ", p. 44.

⁶¹ Comité des Nations unies contre la torture, Consideration of Reports Submitted by States Parties Under Article 19 of the Convention: Israel (1994).

⁶² Ribhi Qatamish et Nimer Sha'ban, Torture of Palestinian Political Prisoners in Israeli Prisons, trad. Diab Zayed (Ramallah: Addameer Prisoners Support and Human Rights Association, 2003), p. 59, https://www.addameer.ps/sites/default/files/publications/torture-eng_0.pdf.

⁶³ Amnesty International, Israel and the Occupied Territories: Oral Statement to the United Nations Commission on Human Rights on the Israeli Occupied Territories (Amnesty International, 1997), <https://www.amnesty.org/ar/wp-content/uploads/2021/06/mde150081997en.pdf>.

autorisant la torture dans certains cas exceptionnels. La même année, Israël adopta aussi deux autres lois nationales contre le harcèlement et les abus sexuels: la loi pénale, article cinq: infractions sexuelles; et la loi sur la prévention du harcèlement sexuel⁶⁴.

Les évolutions du droit israélien à la fin des années 1980 et dans les années 1990 – pour une bonne part sous l'effet de la pression internationale – aboutirent à l'abandon de certaines méthodes de torture et à une baisse de sa fréquence; elles n'entraînèrent toutefois pas l'abolition de la torture sexuelle contre les détenu·es. Addameer a classé ces évolutions, dans son rapport de 2003, comme des mutations des usages de la torture cautionnés par l'État:

- Des techniques d'interrogatoire recourant à diverses formes de violence physique: coups de bâton, décharges électriques, brûlures de cigarettes, exposition à des températures extrêmes (chaudes ou froides), fractures des doigts, coups portés aux zones sensibles du corps (aine, cou, pieds, ventre) et strangulation. Ces techniques d'une extrême violence physique, généralement qualifiées de techniques " allemandes/ nazies ", furent employées jusqu'à la fin des années 1970.
- Torture physique sélective: la deuxième phase de la torture vit un recul des techniques physiques précédentes, au profit de méthodes sélectives laissant peu ou pas de marques sur le corps. Plus tard, à ce stade, le GSS [Service général de sécurité] commença à mettre en œuvre diverses formes de torture psychologique, selon la nature des accusations.
- Torture physico-psychologique: le rôle plus efficace que les instruments internationaux des droits humains commencèrent à jouer pour tenir Israël responsable de ses actes, conjugué aux nouvelles règles Landau, conduisit le GSS à recourir plus largement à la torture psychologique lors des interrogatoires. S'y ajoutait la pression physique " modérée " encadrée par le comité Landau⁶⁵.

Malgré l'encadrement de la torture dicté par le droit israélien, des responsables israéliens ont régulièrement reconnu l'existence de certaines exceptions à ces règles. Des méthodes d'interrogatoire " exceptionnelles ", qui incluent la pression physique, sont autorisées dans les situations dites de " bombe à retardement " ⁶⁶. Plusieurs porte-parole israéliens ont soutenu que de telles exceptions relèvent de la " nécessité ", fournissant une couverture trompeuse qui non seulement permet mais aussi cautionne la torture sexuelle⁶⁷.

En 2001, trois ans après l'arrêt de la Cour suprême israélienne de 1999 et durant l'Intifada d'Al- Aqsa, Israël remit son troisième rapport périodique, où il proclamait que l'État respectait l'interdiction des " pratiques d'interrogatoire controversées autrefois employées par son Service général de sécurité " ⁶⁸. Préoccupés par les brèches juridiques inscrites dans l'arrêt de 1999 de la Cour suprême et informés de nouveaux cas de torture rapportés par des captif·ves palestinien·nes, les membres de la CAT se demandèrent si: la décision de la Cour suprême laissait subsister certaines " lacunes " permettant d'appliquer aux détenu·es d'autres modes d'interrogatoire, distincts de ceux qui avaient été proscrits,

⁶⁴ Pour l'analyse et le contexte, voir Herzog, Fox & Ne'eman, " The Prevention of Sexual Harassment Law: 25 Years On ", Ius Laboris, 10 mai 2023; et État d'Israël, ministère de la Justice, Prevention of Sexual Harassment Law, 5758-1998.

⁶⁵ Qatamish et Sha'ban, " Torture of Palestinian Political Prisoners ", p. 57.

⁶⁶ Qatamish et Sha'ban, " Torture of Palestinian Political Prisoners ", p. 40.

⁶⁷ Qatamish et Sha'ban, " Torture of Palestinian Political Prisoners ", p. 41.

⁶⁸ Comité des Nations unies contre la torture, " Committee Against Torture Takes Up Report of Israel ", Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, 2001, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2009/10/committee-against-torture-takes-report-israel>.

au point de constituer une torture, sur la base d'une " nécessité " perçue dans une situation donnée; et si les rapports d'organisations non gouvernementales (ONG) faisant état de la persistance de certaines pratiques d'interrogatoire brutales – privation de sommeil, gifles, et maintien des détenu-es dans la position dite " de la grenouille " – étaient exacts⁶⁹.

Les préoccupations soulevées par les membres de la CAT lors de cet examen, conjuguées aux signalements persistants de recours à la torture sexuelle contre des captif-ves palestinien-nes après 1999, révèlent comment l'État a systématiquement cherché à légaliser la torture – y compris sexuelle – face à un contrôle et à un encadrement accrus.

La période comprise entre 1987 et 2004, par exemple, vit de nombreux cas de violences sexualisées signalés par des détenu-es et prisonnier-es palestinien-nes. En 1987, Itaf Elian fut arrêtée et torturée⁷⁰. Durant ses quarante jours d'interrogatoire, les soldats lui refusèrent des protections hygiéniques pendant deux cycles menstruels. Elle en fut réduite à découper des morceaux d'une vieille couverture sale pour s'en servir de serviettes. Elle subit également des fouilles à corps. Lorsqu'elle refusa de coopérer, elle fut placée à l'isolement dans une cellule de 2 mètres sur 1, fermée seulement par une porte grillagée, la laissant exposée au regard des gardiens de passage lorsqu'elle utilisait les toilettes et se déshabillait. Dans un entretien avec Rabet, Elian témoigne avoir subi, durant son interrogatoire, une tentative de viol de la part de l'un de ses interrogateurs, qui lui arracha son hijab et son jilbab (long manteau), alors que son pantalon était déjà déchiré. L'interrogateur la pelota ensuite jusqu'à ce qu'un autre interrogateur l'arrête. L'expérience fut si traumatisante qu'elle cessa de parler, de manger et de boire, hormis le strict nécessaire à sa survie⁷¹.

Les violences sexualisées se poursuivirent après l'arrêt de la Cour suprême de 1999. En novembre 2000, Mufeed Hamamra, un enfant palestinien, fut arrêté par les forces d'occupation. Il rapporta que " les interrogateurs se servirent de cigarettes pour [lui] brûler les mains et la poitrine, tout en [le] frappant à l'aine. Les interrogateurs [lui] enfoncèrent aussi des morceaux de glace dans les oreilles et la bouche " ⁷². De même, dans un rapport soumis au Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes par le Public Committee Against Torture in Israel (PCATI) et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), Kahara

Sa'adi, habitante d'Al-Ram, arrêtée le 1er mai 2002, a rapporté que ses interrogateurs avaient menacé de la violer, de la frapper et d'arrêter sa sœur et son beau-frère. Elle fut interrogée pendant neuf jours, durant lesquels elle fut détenue dans une petite cellule d'isolement. Un trou infesté d'insectes faisait office de toilettes. Elle était interrogée chaque jour de 9 h à 3 h 30 du matin, les mains et les pieds attachés à une chaise. Après la fin de son interrogatoire, elle fut maintenue à l'isolement pendant 115 jours. Mme Sa'adi rapporte que, durant cette période, un officier nommé Shlomo venait dans sa cellule pour la frapper, laissant des marques sur son corps⁷³.

Le rapport du PCATI et de l'OMCT comprenait aussi le cas de Samira Hadar Mahmoud Algenzazra, mère divorcée de deux enfants, originaire d'Al-Arroub à Al-Khalil (Hébron), arrêtée le 5 août 2002. Le

⁶⁹ Comité des Nations unies contre la torture, " Committee Against Torture Takes Up Report of Israel ".

⁷⁰ Rabet, " Freedom Breakers Ep. 7 with Etaf Alayan ", vidéo YouTube, 30 octobre 2025, <https://www.youtube.com/watch?v=QavQbfwgG6A>.

⁷¹ Rabet, " Freedom Breakers Ep. 7 ".

⁷² Ribhi Qatamish et Nimer Sha'ban, *Torture of Palestinian Political Prisoners in Israeli Prisons*, trad. Diab Zayed (Ramallah: Addameer, 2003), p. 61, https://www.addameer.ps/sites/default/files/publications/torture-eng_0.pdf.

⁷³ Public Committee Against Torture in Israel et World Organization Against Torture, *Violence against Palestinian Women: A Report Submitted to the Committee on the Elimination of Discrimination against Women* (PCATI, OMCT, 2005), <https://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/docs/ngos/OMCT.pdf>.

rapport indique que " deux soldates la fouillèrent d'une manière humiliante... et on lui demanda d'ouvrir son chemisier en public, à la vue d'un groupe de garçons "74. Après avoir enduré plusieurs séries d'interrogatoires mêlant torture physique et injures de la part de divers officiers, elle témoigna des sévices subis. Selon le rapport, les interrogateurs menacèrent, si elle n'avouait pas les charges retenues contre elle, de la violer et de faire venir un proche pour le torturer devant elle. À la fin de l'interrogatoire, on contraignit Mme Algenzazra à signer des aveux rédigés par ses interrogateurs, qu'elle n'avait pas reconnus et qu'elle n'avait pas lus avant de les signer75.

Le même rapport relatait aussi le témoignage de Suheir Issan Abd'Alrazek Alhashlamon, habitante d'Al-Khalil (Hébron), arrêtée le 15 novembre 2002 et menacée de viol durant son interrogatoire, tandis que des officiers israéliens tentaient d'obtenir des informations sur l'endroit où se trouvait son mari. Le rapport indique: Mme Alhashlamon fut détenue plus d'un mois dans de petites cellules d'isolement où les conditions étaient mauvaises: les toilettes et le lavabo étaient crasseux, et le matelas, les couvertures et la pièce dégageaient une odeur nauséabonde. Par moments, elle était exposée à des températures extrêmement froides. La nourriture qu'elle recevait était immangeable. Durant ses interrogatoires au complexe russe, ses interrogateurs menacèrent de la violer, de la frapper et de la laisser longtemps à l'isolement si elle ne révélait pas où se trouvait son mari. Dans le même temps, on lui disait qu'aucune charge ne pesait contre elle et qu'elle serait bientôt libérée. Mme Alhashlamon fut condamnée à six mois de détention administrative et détenue dans des conditions éprouvantes à la prison de Neve Tirza76.

Les violences sexualisées eurent aussi lieu en dehors des centres de détention et des prisons. En 2003, par exemple, Samar Abu Hamda relate des épisodes répétés d'intimidation, de harcèlement sexuel et de menaces de la part d'un garde-frontière israélien, tandis qu'elle et sa famille tentaient de franchir un portail nouvellement installé séparant les habitants de Zeita (district de Tulkarm) des serres du village. Samar décrit les avances non sollicitées et les tactiques exercées par la force de l'officier, qui la menaçait de répandre des rumeurs et de recourir à des violences physiques et sexualisées si elle ne cédait pas. Samar raconte: " Quand il a compris que je ne coopérais pas, il a dit qu'il viendrait chez nous provoquer des ennuis, qu'il trouverait un prétexte pour m'emmener hors de la maison, et qu'il ferait alors de moi ce qu'il voudrait... Il a dit: "Si c'est ainsi que tu comptes te comporter, tu verras ce qui arrivera. Tu attendras trois heures au portail." "77 Le lendemain matin, lorsque Samar et sa famille se rendirent au travail dans la serre, le garde-frontière revint, menaçant de " fracasser la tête " de la belle-sœur de Samar et de renverser du café brûlant sur son mari, Iyad. L'officier exigea que la famille parte immédiatement et, comme le raconte Samar, " pendant les trois jours suivants, ils ne nous ont pas laissés passer le portail. Chaque fois que nous arrivions au portail, les officiers le fermaient "78.

74 Public Committee Against Torture in Israel et World Organization Against Torture, Violence against Palestinian Women, p. 12.

75 Public Committee Against Torture in Israel et World Organization Against Torture, Violence against Palestinian Women, p. 13.

76 Public Committee Against Torture in Israel et World Organization Against Torture, Violence against Palestinian Women, p. 25.

77 Atef Abu a-Rob, " Zeita: Border Police Officers Sexually Harass and Abuse Farmers, Summer 2003 ", B'Tselem – the Israeli Information Center for Human Rights in the Occupied Territories, 2 août 2003, <https://archive.ph/cLrf9>.

78 Abu a-Rob, " Zeita ".

De 2005 à 2012

En 2012, le PCATI mena une enquête auprès de 1 500 garçons et hommes palestiniens arrêtés et/ou emprisonnés entre 2005 et 2012. Au moins soixante répondants (4 %) déclarèrent avoir subi des actes de torture – dont la torture sexuelle – et/ou des mauvais traitements de la part des autorités israéliennes. Sur la base de cette recherche, le Comité conclut que " les mauvais traitements sexuels israéliens sont systémiques "⁷⁹. Le rapport du PCATI démontre le caractère systémique de la torture sexuelle israélienne, en partie en montrant que les auteurs relevaient de quatre agences gouvernementales différentes: la police, les services secrets, les soldats et les gardiens.

Le rapport recueillit trente-six témoignages de harcèlement sexuel verbal, dont au moins huit cas d'humiliation sexuelle verbale. Le témoignage d'une victime documente les violences sexualisées contre les Palestinien·nes en situation de handicap: " "Il s'est mis à m'humilier et m'a dit qu'à cause de mon handicap je ne pourrais pas avoir de rapports sexuels et que les filles ne me regarderaient pas." (29 ans, auteur: services secrets) "⁸⁰. Au moins quatorze victimes rapportèrent avoir été menacées d'agression sexuelle. L'une déclara: " Et ils ont dit: "espèce de malade, fils de pute, terroriste, je vais te baiser comme un homosexuel!" (23 ans, auteur: services secrets). " Une autre atteste: " Et l'officier de police... a dit "je vais te baiser, et tu chanteras sur ma bite", au titre de ses menaces. (16 ans, auteur: police) "⁸¹.

Neuf victimes rapportèrent que les autorités israéliennes avaient tenu des propos sexuellement humiliants visant des membres de la famille des détenus, et, dans cinq cas, des officiers menacèrent de porter une atteinte sexuelle à un membre de la famille si le détenu ne coopérait pas. Un témoignage indique: " Ils m'ont placé dans une salle d'interrogatoire avec une paroi vitrée et, de l'autre côté, j'ai vu mon frère, habillé en femme, dévêtu, en minijupe. [...] Ils ont dit qu'ils [...] lui avaient organisé une opération de changement de sexe à Jérusalem. (40 ans, auteur: services secrets) "⁸².

Le rapport comprenait aussi trente-cinq signalements de nudité forcée. Dans nombre de ces cas, les victimes furent photographiées nues de force, et certaines furent contraintes de prendre des poses de torture avilissantes, comparables au traitement, largement condamné, infligé par l'armée américaine aux captifs irakiens d'Abou Ghraïb. Dans un cas, une victime raconta: Deux interrogateurs m'ont soulevé et poussé contre le mur. Puis mon pantalon est tombé et je suis resté en sous-vêtements, et les interrogateurs se sont mis à faire des remarques moqueuses et très gênantes, comportant un aspect sexuel, répugnant et humiliant, dont je me souviens aujourd'hui en détail. Un troisième interrogateur m'a photographié dans cette position humiliante. (34 ans, auteur: services secrets)⁸³.

Une autre victime a témoigné: Ils m'ont forcé à retirer tous mes vêtements, même mes sous-vêtements, devant tous les hommes et toutes les femmes présents sur les lieux. Ensuite, ils m'ont donné un morceau de tissu blanc, qui colle au corps, et je suis resté avec ça pendant qu'ils commençaient à m'interroger. [...] Quatre à six heures après l'interrogatoire, ils m'ont transféré au camp [nom], où je ne suis resté qu'une heure. [...] Ils m'ont transféré à la prison [nom], alors que je

⁷⁹ Daniel J. N. Weishut, " Sexual Torture of Palestinian Men by Israeli Authorities ", *Reproductive Health Matters* 23, no 46 (2015): 71-84, <https://doi.org/10.1016/j.rhm.2015.11.019>.

⁸⁰ Weishut, " Sexual Torture of Palestinian Men ", p. 75.

⁸¹ Weishut, " Sexual Torture of Palestinian Men ", p. 76.

⁸² Weishut, " Sexual Torture of Palestinian Men ", p. 76.

⁸³ Weishut, " Sexual Torture of Palestinian Men ", p. 77.

suis – toujours sans vêtements – en train de cacher mon corps avec le petit tissu blanc qu’ils m’avaient donné lors de mon arrestation. (25 ans, auteur: soldats)⁸⁴.

Un troisième témoignage montre que la nudité forcée est un élément systémique des pratiques israéliennes: Ils ont commencé à me faire une fouille corporelle alors que j’étais entièrement nu. On m’a demandé de me pencher et de me redresser. Pendant la fouille, j’ai senti que les gardiens me provoquaient et cherchaient à se moquer de moi et surtout à atteindre mon honneur. (20 ans, auteur: gardiens)⁸⁵.

Le rapport du PCATI révèle également au moins six cas d’agression sexuelle physique. Quatre Palestiniens ont témoigné avoir subi des coups de poing et de pied aux organes génitaux⁸⁶. Une victime a témoigné avoir subi un simulacre de viol, rapportant: L’un des soldats en civil s’est allongé sur moi et s’est mis à me caresser le derrière comme s’il avait un rapport sexuel avec moi, et il a commencé à bouger les hanches et les organes génitaux en émettant des sons. À ce moment-là, j’ai tenté de le repousser de toutes mes forces, mais mes mains étaient serrées derrière moi et je n’y suis pas parvenu. Quand ce soldat en civil s’est relevé, un autre est venu et s’est mis lui aussi à me caresser, moi, mes organes génitaux et mes fesses. Il a essayé de retirer mon pantalon, mais je l’ai repoussé à coups de pied, et ils m’ont alors frappé sur toutes les parties du corps, à coups de mains et de pieds. (26 ans, auteur: soldats)⁸⁷.

Une victime a rapporté avoir subi un viol physique au moyen d’un objet contondant et avoir été urinée dessus: Ils ont retiré mon pantalon et mes sous-vêtements et m’ont enfoncé un manche dans l’arrière-train. [...] Ils se sont arrêtés quand quelqu’un est entré et a demandé ce qu’ils faisaient. [...] Un peu plus tard, l’officier m’a emmené aux toilettes, a verrouillé la porte, m’a fait asseoir et a uriné sur mon visage et mon corps. (23 ans, auteur: police)⁸⁸.

Plusieurs des victimes dont les témoignages figurent dans le rapport du PCATI de 2012 étaient mineures au moment de leur détention et de leur torture. D’autres organismes ont également documenté des abus sexuels sur mineurs. En 2010, Defense for Children – Palestine (DCIP) adressa au Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture une demande d’enquête étayée par des preuves d’au moins quatorze cas de menaces et d’agressions sexuelles perpétrées par des interrogateurs israéliens contre des enfants palestiniens. Plusieurs années plus tard, en 2021, DCIP signala l’agression sexuelle d’un garçon de quinze ans, violé durant son interrogatoire. Le rapport indique: Le garçon affirme que l’individu [l’interrogateur] l’a jeté à terre alors qu’il avait les yeux bandés et l’a violé avec un objet... L’individu a menacé de poursuivre les violences sexualisées à moins qu’il n’avoue les charges retenues contre lui. On a ensuite forcé le garçon à se tenir debout contre un mur, où l’individu lui a infligé une douleur extrême aux organes génitaux [...] Le capitaine a par la suite menacé le garçon, lui disant que les violences physiques et sexualisées se poursuivraient s’il racontait à son avocat ce qui s’était passé⁸⁹.

⁸⁴ Weishut, " Sexual Torture of Palestinian Men ", p. 77.

⁸⁵ Weishut, " Sexual Torture of Palestinian Men ", p. 77.

⁸⁶ Weishut, " Sexual Torture of Palestinian Men ", p. 77.

⁸⁷ Weishut, " Sexual Torture of Palestinian Men ", p. 78.

⁸⁸ Weishut, " Sexual Torture of Palestinian Men ", p. 78.

⁸⁹ Defense for Children International – Palestine, Report on the Physical and Sexual Assault of a 15-Year-Old Palestinian Boy at Al-Mascobiyya Interrogation and Detention Facility (février 2021), https://www.dci-palestine.org/israeli_interrogator_sexually_assaults_palestinian_child_detainee.

Le rapport d'Addameer de 2008, " "In Need of Protection": Palestinian Female Prisoners in Israeli Detention ", indique que " les coups, les insultes, les menaces, le harcèlement sexuel et l'humiliation sont des techniques employées par les interrogateurs israéliens pour intimider les femmes palestiniennes et les contraindre à avouer "90.

En avril 2009, un captif palestinien de 39 ans, B.SH., fut transféré au renseignement militaire à Qalqilya, où il subit une torture extrême. Il déclare: Le renseignement militaire m'a détenu un mois et demi. J'ai été soumis à des positions de stress pendant 12 jours, durant lesquels j'avais aussi les yeux bandés et les mains attachées dans le dos. Pendant ce temps, j'ai été flagellé sur le dos et les mains91.

B.SH. rapporte aussi avoir eu les mains entravées au lit douze heures par jour pendant un mois, avoir subi des gifles au visage, la privation de sommeil, les insultes et injures des autorités, les menaces du directeur de la prison de lui couper les orteils au couteau, et des abus sexuels92.

De 2013 à 2023

L'intention systémique de la caution qu'Israël accorde au viol et aux violences sexualisées ressort clairement de la rhétorique employée pour galvaniser les troupes israéliennes à chaque grande période de guerre. Un exemple en fut donné après la découverte des corps de trois colons portés disparus en Cisjordanie en 2014, au moment même où Israël s'apprêtait à mener sa guerre contre Gaza: Le professeur israélien Mordechai Kedar, du Begin-Sadat Center for Strategic Studies, déclara sur une radio publique: " le seul moyen de dissuasion pour... ceux qui ont enlevé les enfants [israéliens] et les ont tués, la seule façon de les dissuader, c'est qu'ils sachent que leur sœur ou leur mère sera violée s'ils sont capturés... c'est cela, la culture du Moyen-Orient "93.

Les propos de Kedar ne furent pas tenus dans le vide. Le conseil municipal d'Or Yehuda, une colonie israélienne, déploya une banderole encourageant les violences sexualisées contre les femmes palestiniennes, dans le cadre de l'incitation à la guerre contre Gaza: Soldats israéliens, les habitants d'Or Yehuda sont avec vous! Défonchez leur mère et rentrez sains et saufs auprès de la vôtre94.

La formule " Allez défoncer leur mère, et revenez auprès de la vôtre " devint un slogan de guerre rassembleur parmi les soldats israéliens à l'approche de la guerre de 201495. Une telle rhétorique correspond à une augmentation statistique des signalements de violences sexualisées dans les prisons et centres de détention israéliens par les organisations de défense des droits humains. Ainsi, en 2015, Addameer produisit un rapport annuel fondé sur des recherches approfondies, intitulé "

90 Addameer Prisoner's Support and Human Rights Association, "In Need of Protection": Palestinian Female Prisoners in Israeli Detention (Ramallah: Addameer, 2008), p. 6, <https://www.addameer.ps/sites/default/files/publications/in-need-of-protection-palestinian-female-prisoners.pdf>. 83 Addameer Prisoner Support and Human Rights Association, Stolen Hope: Political Detention in the West Bank (1.1.2009-1.9.2010) (Ramallah: Addameer, 2011), p. 27, https://www.addameer.ps/sites/default/files/publications/EN%20PA%20Violations%20Report%202009-2010_0.pdf.

91 Addameer Prisoner Support and Human Rights Association, "Stolen Hope: Political Detention in the West Bank (1.1.2009-1.9.2010)" (Ramallah: Addameer, 2011), p. 27, https://www.addameer.ps/sites/default/files/publications/EN%2520PA%2520Violations%2520Report%25202009-2010_0.pdf.

92 Addameer, " Stolen Hope ", p. 27.

93 Shalhoub-Kevorkian, Ihmoud et Dahir-Nashif, " Sexual Violence, Women's Bodies ".

94 Shalhoub-Kevorkian, Ihmoud et Dahir-Nashif, " Sexual Violence, Women's Bodies ".

95 Shalhoub-Kevorkian, Ihmoud et Dahir-Nashif, " Sexual Violence, Women's Bodies ".

Violations of Palestinian Prisoners' Rights in Israeli Prisons "96. Les chercheur·ses firent état d'une augmentation du nombre d'arrestations d'enfants – 929 enfants à cette période, dont 486 pour le seul mois d'octobre97. Outre d'autres formes d'atteintes aux droits humains consignées dans leur rapport, les auteur·es indiquent: Les enfants furent soumis à des insultes, des injures, des humiliations, des traitements avilissants et des menaces sexuelles à l'intérieur des véhicules militaires. On les laissa dehors durant de longues heures, sans égard pour leur état de santé ni les intempéries. La plupart des enfants furent frappés à coups de crosse sur tout le corps, ce qui provoqua des fractures, des pertes de vue et d'autres dommages physiques. Les interrogateurs n'établissent aucune distinction de traitement entre mineurs et adultes. Les enfants palestiniens subissent une pression immense sous forme de coups, d'injures, de menaces d'arrêter leurs parents et de promesses d'accords fictifs98.

La déposition sous serment de Nadeem Zahran, d'al-Issawiya, âgé de seize ans au moment de son arrestation en 2015, illustre non seulement les sévices qu'endurent les Palestinien·nes, mais aussi la manière dont les menaces de violences sexualisées sont employées pour causer un préjudice psychologique. Il déclare: Vers 2 heures du matin, le lundi 21 mars 2015, des soldats israéliens m'ont arrêté chez moi. Après m'avoir fait sortir de la maison, l'un des soldats a posé sa main sur ma tête et m'a traîné sous l'escalier. Il m'a ensuite menotté et bandé les yeux. On m'a conduit à pied vers une zone montagneuse où étaient retenus d'autres détenus. On m'a forcé à m'asseoir par terre pendant plus d'une heure et demie, durant laquelle des soldats me frappaient à l'improviste, à coups de mains et de pieds, sur la tête et sur tout le corps. Les soldats m'insultaient aussi, moi et mon père, en termes orduriers. Ensuite, les soldats ont marché dix minutes en me tirant dans des directions opposées alors que j'étais menotté, ce qui était extrêmement douloureux. Ils ont continué jusqu'à une station-service où, soudain, un soldat m'a enfoncé les genoux dans le dos, me causant une vive douleur. On m'a traîné près d'une voiture et des soldats ont commencé à se prendre en photo avec moi; quand j'ai tenté de me défendre, ils ont menacé de me violer. Ils ont essayé de me forcer à monter dans la voiture et m'ont jeté à genoux sur le plancher lorsque j'ai refusé. En chemin, les soldats ont continué à me frapper à coups de mains et de pieds. Certains portaient des gants de plastique renforcé, extrêmement douloureux. Ils ont continué de me frapper jusqu'à notre arrivée au poste de police d'Oz, à Jabal Al-Mukaber. Ils m'ont sorti de la voiture et m'ont forcé à rester à genoux sur le sol pendant huit heures, sans nourriture ni eau, et sans être autorisé à aller aux toilettes. J'ai rencontré un avocat et lui ai dit que je n'avais rien fait. Aucun membre de ma famille n'était présent. On m'a emmené en interrogatoire, qui a duré environ une heure, durant laquelle l'interrogateur m'a accusé d'avoir lancé des pierres et des cocktails Molotov, sans la moindre preuve. J'ai été libéré à 6 heures et placé cinq jours en résidence surveillée, à condition de n'avoir aucun contact avec les autres personnes détenues en même temps que moi99.

Outre les atteintes aux droits des enfants, la publication d'Addameer de 2015 documente aussi des cas où des prisonniers adultes, victimes de sévices durant l'interrogatoire, furent menacés de viol ou soumis à une humiliation sexuelle. Dans un cas, le journaliste palestinien Mohammed al-Qiq, détenu administrativement sans inculpation ni procès, fut torturé durant vingt-cinq jours d'interrogatoire, période durant laquelle il mena une grève de la faim pour protester contre son traitement. Outre la

96 Addameer Prisoner Support and Human Rights Association, Annual Violations Report: Violations of Palestinian Prisoners' Rights in Israeli Prisons 2015 (Ramallah: Addameer, 2016), <https://www.addameer.ps/sites/default/files/publications/website.pdf>.

97 Addameer, Annual Violations Report, p. 74.

98 Addameer, Annual Violations Report, p. 75.

99 Addameer, " Annual Violations Report ", p. 80.

torture positionnelle quotidienne (mains attachées dans le dos, assis sur une chaise pendant plus de sept heures), al-Qiq rapporta des menaces d'agression sexuelle. Après vingt-cinq jours de torture continue durant l'interrogatoire, al-Qiq fut placé à l'isolement à la prison de Megiddo avant d'être transféré dans d'autres prisons en raison de la dégradation de son état de santé¹⁰⁰.

Les juristes d'Addameer déposèrent également une plainte auprès de la police au nom de Bilal Amr Abu Ghanem, un détenu palestinien qui subit des sévices et une humiliation sexuelle alors qu'il recevait des soins médicaux. Addameer indique: Abu Ghanem a raconté à [un] avocat d'Addameer que tous les gardiens le rouaient de coups de poing et de pied, tandis que les infirmières de l'hôpital de Hadassah Ein Karem l'injuriaient et lui criaient dessus, frappaient son lit à répétition et l'empêchaient d'aller aux toilettes durant de longues périodes. Les blessures les plus profondes, selon Abu Ghanem, tenaient à l'humiliation subie lorsque des policiers l'avaient photographié nu dans son lit d'hôpital. Parfois, un policier sortait son sexe et l'approchait du visage d'Abu Ghanem, tandis que d'autres officiers prenaient des selfies avilissants avec lui¹⁰¹.

En 2015, une Palestinienne accusa trois officiers israéliens et trois agents du Shin Bet, dont un médecin, de viol et de sodomie, lors d'une descente nocturne à son domicile¹⁰². La femme témoigna que des agents du Shin Bet avaient ordonné à des soldats de procéder à des fouilles corporelles internes à la recherche d'une carte SIM pour accéder à son téléphone portable. L'agression eut lieu devant des soldats hommes et femmes. Après le dépôt d'une plainte, le procureur général convoqua une réunion spéciale pour examiner l'affaire. Toutefois, en 2021, le ministère de la Justice classa l'affaire, non parce que l'agression " n'avait pas eu lieu, mais en affirmant qu'il était impossible de déterminer qui avait ordonné l'acte. Les trois officiers interrogés sur l'incident se rejetèrent mutuellement la faute "¹⁰³.

Entre 2001 et 2016, les Palestiniens·nes déposèrent plus de 1 000 plaintes pour torture auprès du ministère israélien de la Justice. Aucune de ces affaires ne fit l'objet d'une enquête, et aucun des auteurs des agressions ne fut inquiété¹⁰⁴. En l'absence d'une telle reddition de comptes, après la guerre de 2014, les signalements de torture – y compris la torture sexuelle d'hommes, de femmes et d'enfants – n'ont cessé d'augmenter. Un rapport de 2017 produit par Addameer sur 138 cas de Palestiniens·nes ayant subi la torture durant leur interrogatoire à al-Moscobiya révéla que les prisonnières " subissent du harcèlement sexuel, qu'il s'agisse de harcèlement verbal par sous-entendus et gestes à connotation sexuelle, ou d'interrogatoires menés à très courte distance "¹⁰⁵. Par exemple, " 13 % des prisonnières ont rapporté avoir été interrogées d'une manière telle que l'interrogateur ne laissait aucun espace personnel entre eux "¹⁰⁶. Les résultats révèlent en outre que, outre diverses méthodes de torture physique et psychologique, un pourcentage stupéfiant de 17,1 %

¹⁰⁰ Addameer, " Annual Violations Report ", p. 59.

¹⁰¹ Addameer, " Annual Violations Report ", p. 27.

¹⁰² Josh Breiner, " Palestinian Demands Israelis Who Conducted Intimate Body Search Stand Trial ", Haaretz, 16 février 2022, <https://archive.ph/StDa0>.

¹⁰³ Bilge N. Kotan, " Palestinian Victim Seeks New Trial against Israeli Officers Accused of Rape ", TRT World, 16 février 2022, <https://www.trtworld.com/article/12767757>.

¹⁰⁴ Ali Abunimah, " Israel Dismisses 1,000 Complaints of Torture ", The Electronic Intifada, 12 décembre 2016, <https://electronicintifada.net/blogs/ali-abunimah/israel-dismisses-1000-complaints-torture>.

¹⁰⁵ Addameer Prisoner Support and Human Rights Association, "I've Been There: A Study of Torture and Inhumane Treatment in Al-Moscobiyyeh Interrogation Center" (Ramallah: Addameer, 2018), p. 31, https://www.addameer.ps/sites/default/files/publications/al_moscabiyyeh_report_0.pdf.

¹⁰⁶ Addameer, " I've Been There ", p. 31.

des détenu·es d'al-Moscobiya déclarent avoir subi des avances sexuelles suggestives, et 13,1 % des menaces sexuelles¹⁰⁷.

Le cas d'un captif palestinien, désigné par les initiales Q.S., révèle comment les violences sexualisées sont systématiquement cautionnées par les tribunaux israéliens. Q.S. fut arrêté le

26 août 2019. Lors de son arrestation, il " subit des blessures à la cuisse et aux organes génitaux après avoir été mordu par un chien policier accompagnant l'unité chargée de l'arrestation "¹⁰⁸. Tant durant l'arrestation que l'interrogatoire, Q.S. fut soumis à de multiples méthodes de torture, dont de longues heures de torture positionnelle et des coups portés sur tout le corps et les organes génitaux, qui laissèrent des marques. Des juges israéliens prolongèrent la durée de sa détention, malgré la requête déposée par ses avocats, moment auquel il fut de nouveau torturé durant l'interrogatoire et privé de tout contact avec un conseil juridique. Lors d'une audience le 7 octobre 2019, un juge ordonna à Q.S. de se déshabiller pour constater les marques sur son corps. Les marques et ecchymoses furent délibérément omises du procès-verbal de l'audience. Le cas de Q.S. met ainsi au jour non seulement la torture sexuelle persistante des détenu·es palestinien·es, mais aussi la manière dont le système judiciaire israélien autorise et dissimule sciemment ces violations.

Les violences sexualisées systématiques d'Israël revêtent aussi de nombreuses formes en dehors des centres carcéraux, à travers la Palestine occupée. Au fil de plusieurs décennies, des milliers de Palestinien·es ont rapporté avoir été soumis·es à des fouilles à corps forcées à leur domicile lors de descentes nocturnes, peloté·es, tourné·es en dérision, harcelé·es par des remarques à connotation sexuelle et menacé·es de violences sexualisées aux points de contrôle. De même que l'ampleur des violences sexualisées contre les détenu·es et prisonnier·es s'accroît depuis 2014, la fréquence de ces signalements par des Palestinien·es de diverses villes et de divers villages de la Palestine occupée augmente elle aussi.

Un exemple survint le lundi 10 juillet 2023, lorsque des dizaines de soldats israéliens masqués, accompagnés de chiens, envahirent les maisons de la famille élargie Aljouni, dans le quartier de Khallat Al-Qaba, au sud d'Hébron. Des soldates forcèrent deux femmes et une adolescente de la famille à se dénuder entièrement, dont Zeinab Aljouni, une enfant de 17 ans. Toutes les femmes livrèrent des témoignages qui furent documentés par B'Tselem.

Amal Aljouni, mère de quatre enfants âgée de 25 ans, raconte avoir été contrainte de se déshabiller devant ses enfants: La soldate m'a ordonné de me déshabiller. J'ai commencé à retirer la tenue de prière que je portais, et le collier que j'avais autour du cou a fait un peu de bruit; alors la soldate a relâché la laisse du chien, qui s'est précipité vers moi. Cela nous a vraiment effrayés, les enfants et moi, et nous avons tous hurlé. J'ai supplié la soldate de l'éloigner et lui ai dit que nous avions peur des chiens. Elle a écarté le chien et m'a ordonné de continuer à me déshabiller et de retirer aussi mes sous-vêtements. Je lui ai dit que je n'avais rien sur moi, que mes vêtements étaient légers et qu'il n'y avait aucune raison de retirer mes sous-vêtements. Je l'ai suppliée de ne pas me forcer à le faire devant les enfants, mais elle a menacé de relâcher le chien. Je n'ai pas eu le choix, et j'ai tout retiré, en pleurant. La soldate m'a ordonné de me retourner sous le regard de mes enfants, incapables de cesser de pleurer et tremblant de peur¹⁰⁹.

¹⁰⁷ Addameer, " I've Been There ", p. 30.

¹⁰⁸ Addameer, " Cell No. 26 ", p. 90.

¹⁰⁹ B'Tselem, " Soldiers Enter Homes of Extended 'Ajlouni Family with Dogs, Separate Children from Their Parents and Steal Items. Female Soldiers Strip Search Women ", B'Tselem – A Routine Founded on Violence, 5 septembre 2023, <https://archive.ph/V8XIW>.

Zeinab, lycéenne de 17 ans, témoigne d'une forme d'assujettissement similaire: Les soldates m'ont ordonné de me déshabiller. J'ai refusé, et alors l'une d'elles m'a hurlé dessus, menaçant de lâcher le chien sur moi. J'ai entendu Diala crier que je devais faire ce que la soldate disait, alors j'ai retiré mes couches de vêtements du haut. La soldate m'a ordonné de retirer le reste, et je me suis entièrement déshabillée, en pleurant. C'était humiliant et insultant. La soldate m'a ensuite autorisée à me rhabiller, puis des soldats sont entrés dans la pièce et m'ont conduite dans la salle de télévision; ensuite ils ont emmené Rawan, l'épouse de Zakariyah, pour la fouiller, laissant ses enfants hurler et pleurer¹¹⁰.

Des extraits de ces témoignages furent inclus dans une lettre remise par le Centre palestinien d'aide juridique et de conseil pour les femmes (WCLAC) à la Représentante spéciale des Nations unies sur les violences sexuelles en période de conflit, relatant le recours systémique de l'armée israélienne aux violences sexualisées et au harcèlement contre les femmes palestiniennes¹¹¹. Dans cette lettre, Randa Sinoira, directrice du Centre, expose les obstacles auxquels son organisation se heurte – la stigmatisation et la peur –, qui ont entraîné une sous-déclaration massive des violences sexualisées commises par des responsables israéliens contre des femmes et des filles, au domicile comme en captivité israélienne.

Elle affirme: Toutes les femmes que le WCLAC a interrogées après leur libération ont rapporté avoir reçu des appels téléphoniques menaçants d'officiers des Forces d'occupation israéliennes (FOI) qui se présentaient comme " le capitaine Diyab, le capitaine Hakam et le capitaine Nimer " ¹¹².

Ces appels contenaient des menaces directes, avertissant les femmes qu'elles seraient renvoyées en prison ou que leurs proches incarcérés subiraient des sévices si elles révélaient ce qu'elles avaient vécu¹¹³.

Ramzy Baroud, dans les colonnes du Jordan Times, rendit compte de l'humiliation sexuelle de la famille Ajlouni et d'incidents similaires survenus dans d'autres villes de la Cisjordanie occupée, dont Jéricho et Jérusalem, les replaçant dans la longue histoire des violences sexualisées d'Israël contre les femmes palestiniennes¹¹⁴.

Malgré la constance du schéma des violences sexualisées systémiques israéliennes contre les Palestinien·nes, les organisations de défense des droits humains font état d'une recrudescence de la fréquence et du degré de brutalité contre les prisonnier·es en 2022, avec la nomination d'Itamar Ben Gvir au poste de ministre de la Sécurité nationale. Commentant cette escalade, B'Tselem note: " Plus précisément, plusieurs décisions du gouvernement israélien – y compris et surtout du ministre Ben Gvir –, des mois avant la guerre [de 2023], ont marqué un changement de politique majeur. Entre autres, Ben Gvir a émis des directives pour limiter les visites familiales et supprimer la possibilité d'une libération anticipée. Certains des changements qu'il a instaurés n'ont manifestement d'autre but que de tourmenter les prisonnier·es palestinien·nes. Ils comprennent la réduction du temps alloué aux douches et la suppression de la possibilité, pour les prisonnier·es, de préparer leur propre

¹¹⁰ B'Tselem, " Soldiers Enter Homes of Extended 'Ajlouni Family ".

¹¹¹ Women's Centre for Legal Aid and Counseling (WCLAC), " Written Statement Submitted to the Human Rights Council, Fifty-Fifth Session ", doc. ONU A/HRC/55/NGO/297, 19 mars 2024, <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g24/046/29/pdf/g2404629.pdf>.

¹¹² WCLAC, " Written Statement Fifty-Fifth Session ", p. 3.

¹¹³ WCLAC, " Written Statement Fifty-Fifth Session ", p. 3.

¹¹⁴ Ramzy Baroud, " The Untold Story of the Abuse of Palestinian Women in Hebron ", Jordan Times, 12 septembre 2023, <https://www.jordantimes.com/opinion/ramzy-baroud/untold-story-abuse-palestinian-women-hebron>.

nourriture et d'acheter à la cantine "¹¹⁵. Ces évolutions ont constitué à la fois une annonce et une condition préalable de la torture qui allait survenir au lendemain du 7 octobre 2023.

Les violences sexualisées depuis octobre 2023

Cette partie du rapport rassemble des cas documentés de violences sexualisées signalés par des Palestinien·nes – en particulier des détenu·es et prisonnier·es – à la presse et aux agences internationales de défense des droits humains depuis le 7 octobre 2023. Nos conclusions révèlent que les années qui ont suivi octobre 2023 constituent la période la mieux documentée du recours d'Israël aux violences sexualisées contre les Palestinien·nes. En dépit des efforts internationaux existants pour abolir ces formes de violences sexualisées et de torture, contraires au droit international, l'État israélien a cautionné les violences sexualisées au moyen de divers protocoles de guerre et les poursuit comme une pratique systémique contre les Palestinien·nes en masse.

Nos conclusions révèlent également que les violences sexualisées ont été perpétrées dans diverses prisons, divers centres de détention et lieux d'arrestation, par de multiples agences et individus, et contre les Palestinien·nes comme contre les militant·es internationaux·ales solidaires d'une Palestine libre. Ces actes de violences sexualisées ont été légitimés et justifiés dans le discours public, y compris par des responsables israéliens élus. Ce schéma ne laisse aucun doute: les violences sexualisées constituent une pratique israélienne systémique, dont la fréquence et le degré de brutalité se sont accrus depuis le 7 octobre 2023. Nous concluons que les violences sexualisées israéliennes sont une méthode centrale de guerre politique, psychologique et physique, intentionnellement déployée pour causer des dommages et des lésions corporels et mentaux de masse. Nous concluons en outre que les violences sexualisées sont intentionnellement déployées pour détruire le peuple palestinien, en tout ou en partie, et doivent donc être considérées comme un acte génocidaire.

Chronologie des signalements et sources

Les violences sexualisées contre les Palestinien·nes depuis 2023 ont été amplement documentées par les organisations de défense des droits humains, les agences et comités des Nations unies, et la presse internationale. Dans une déclaration publique de février 2024, des expert·es des Nations unies nommé·es au titre des Procédures spéciales – l'entité chargée des mécanismes indépendants d'établissement des faits et de surveillance – du Conseil des droits de l'homme exprimèrent leur alarme face aux atteintes systémiques d'Israël aux femmes et aux filles palestiniennes. Parmi ces expert·es des Procédures spéciales figuraient Reem Alsalem, Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles; Francesca Albanese, Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967; et des membres du groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles: Dorothy Estrada-Tanck (présidente), Claudia Flores, Ivana Krstić, Haina Lu et Laura Nyirinkindi. Les expert·es déclarèrent être: particulièrement bouleversé·es par les signalements selon lesquels des femmes et des filles palestiniennes en détention ont également subi de multiples formes d'agression sexuelle, telles que le fait d'être déshabillées entièrement et fouillées par des officiers de l'armée israélienne de sexe masculin. Au moins deux détenues palestiniennes auraient été violées, tandis que d'autres auraient été menacées de viol et de violences sexuelles.

115 B'Tselem, " Welcome to Hell: The Israeli Prison System as a Network of Torture Camps " (Jérusalem: B'Tselem, août 2024), p. 7-8, [https:// www.btselem.org/publications/202408_welcome_to_hell](https://www.btselem.org/publications/202408_welcome_to_hell).

Ils et elles notèrent aussi que des photos de détenues dans des circonstances dégradantes auraient été prises par l'armée israélienne et mises en ligne¹¹⁶. En mai 2024, au moins deux cas de viol de détenues palestiniennes avaient été soumis aux Nations unies aux fins d'enquête¹¹⁷.

Le 27 avril 2024, le Centre Al Mezan pour les droits humains publia un rapport intitulé " Post October 7th, Harsh Measures Taken Against Palestinian Male and Female Detainees, and Israeli Legislative Amendments Taken to Legalize Them ". Le rapport recense diverses formes de torture endurées par les détenu-es palestinien·nes depuis le 7 octobre, avec des preuves probantes donnant à penser que les violences sexualisées sont devenues une pratique systémique codifiée. Le rapport examine également divers efforts législatifs visant à autoriser des méthodes extrêmes de détention et de torture contre les Palestinien·nes capturé·es à Gaza, notamment des travailleurs palestiniens, des Palestinien·nes réfugié·es dans des hôpitaux, et des Palestinien·nes à leur domicile et aux points de contrôle¹¹⁸.

En juillet 2024, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) publia un rapport thématique sur " la détention dans le contexte de l'escalade des hostilités à Gaza (octobre 2023 – juin 2024) " ¹¹⁹. Le rapport indique: Selon les allégations, les ISF [forces de sécurité israéliennes] ont commis des actes de violences sexuelles et fondées sur le genre contre des hommes et des femmes détenu·es, tant de Gaza que de Cisjordanie, y compris de Jérusalem-Est, dont les descriptions comprenaient: la nudité forcée d'hommes comme de femmes; des coups infligés alors que les victimes étaient nues, y compris sur les organes génitaux; l'électrocution des organes génitaux et de l'anus; l'obligation de subir des fouilles à corps humiliantes et répétées; des injures sexuelles généralisées et des menaces de viol; et des attouchements déplacés sur des femmes par des soldats des deux sexes. Il existe des témoignages de victimes ainsi que des documents vidéo montrant que certains détenus, presque nus, les yeux bandés et étroitement menottés, ont été filmés et photographiés dans des positions délibérément humiliantes. Dans un cas au moins, des preuves vidéo montrent des détenus palestiniens, les yeux bandés et menottés, transportés entièrement nus. Le HCDH a également reçu des signalements concordants faisant état de membres des ISF introduisant des objets dans l'anus de détenus¹²⁰.

En septembre 2024, à la suite du rapport du HCDH, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit (SRSG-SVC), Pramila Patten, publia une déclaration exprimant une vive préoccupation face aux cas signalés de viol et de violences sexualisées de Palestinien·nes détenu·es par les FOI. Patten déclara: " Les violences sexuelles et la torture sexualisée dans les lieux de détention ne doivent jamais être normalisées. L'impunité enhardit les auteurs, réduit les victimes au silence et compromet les

¹¹⁶ UN OHCHR, " Israel/oPt: UN Experts Appalled by Reported Human Rights Violations against Palestinian Women and Girls ", United Nations Human Rights Office of the High Commissioner, 19 février 2024, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/02/israelopt-un-experts-appalled-reported-human-rights-violations-against>.

¹¹⁷ Julian Borger, " Claims of Israeli Sexual Assault of Palestinian Women Are Credible, UN Panel Says ", The Guardian, 22 février 2024, <https://www.theguardian.com/world/2024/feb/22/claims-of-israeli-sexual-assault-of-palestinian-women-are-credible-un-panel-says>.

¹¹⁸ Al Mezan Center for Human Rights, " Torture Report: Al Mezan's Documentation of Torture and Cruel, Inhuman or Degrading Treatment of Palestinian Detainees " (Gaza: Al Mezan Centre for Human Rights, avril 2024), <https://mezan.org/uploads/files/2024/4/1712323548Torture%20report-AlMezan.pdf>.

¹¹⁹ United Nations Human Rights Office of the High Commissioner, " Thematic Report: Detention in the Context of the Escalation of Hostilities in Gaza (October 2023-June 2024) ", UN OHCHR, 31 juillet 2024, <https://www.ohchr.org/en/documents/reports/thematic-report-detention-context-escalation-hostilities-gaza-october-2023-june>.

¹²⁰ UN OHCHR, " Thematic Report ", p. 12-13.

perspectives de paix. Les auteurs de crimes aussi odieux doivent répondre de leurs actes, et justice doit être rendue ¹²¹.

En septembre 2024, le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés soumit à l'Assemblée générale des Nations unies un rapport dans lequel il faisait part de graves préoccupations face aux signalements, non seulement de violences sexualisées commises contre des détenu·es et prisonnier·es palestinien·nes, mais aussi du fait que des femmes palestiniennes étaient soumises à des violences sexualisées lors de descentes à domicile et aux points de contrôle en Cisjordanie occupée¹²².

Le 11 mars 2025, deux femmes – Kifeya Khraim, défenseuse des droits humains des femmes, et le témoin no 3 – témoignèrent devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies après avoir recueilli des témoignages de prisonnières de Gaza. Ces témoignages révélèrent une " tendance systématique au recours à la violence sexuelle comme arme de génocide [...] les tactiques de violence sexuelle employées par l'armée israélienne étaient toutes identiques, il est donc très clair que cela se produit à titre de politique et qu'il existe une directive enjoignant à l'armée israélienne de recourir à ces méthodes de torture ¹²³. De telles agressions ne se limitaient pas à la bande de Gaza.

Elles relevèrent quatre grands thèmes issus de leur travail de terrain¹²⁴:

- ❑ les violences sexualisées employées pour exercer un contrôle sur une victime et sur toute sa famille, en particulier ses membres masculins;
- ❑ les violences sexualisées employées comme outil pour menacer l'honneur des femmes et les humilier – afin de créer stigmatisation sociale et isolement;
- ❑ les violences sexualisées numériques et le chantage; et
- ❑ les violences sexualisées d'ensemble.

Le témoin no 3 note en outre que les violences sexualisées et le viol d'hommes et de femmes palestinien·nes constituent une tentative de les démoraliser et de les humilier comme moyen de fracturer la société palestinienne. Cette pratique s'illustra, par exemple, en 2023, lorsque des hommes palestiniens furent entravés et exhibés en sous-vêtements dans les rues de Gaza, et que des photos de soldats des FOI posant avec de la lingerie de femmes palestiniennes furent publiées en ligne. Ce sont là des tentatives d'avilir, de violer et d'humilier publiquement les hommes et les femmes palestinien·nes¹²⁵.

À la suite de ces témoignages, parmi d'autres, la Commission d'enquête internationale indépendante (COI) sur le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et Israël – qui opère sous les

¹²¹ Office of the Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict, " UN Special Representative on Sexual Violence in Conflict, Ms. Pramila Patten, Expresses Serious Concerns over Reported Instances of Rape and Other Forms of Sexual Violence against Palestinian Detainees ", United Nations, 9 septembre 2024, <https://www.un.org/sexualviolenceinconflict/press-release/un-special-representative-on-sexual-violence-in-conflict-ms-pramila-patten-expresses-serious-concerns-over-reported-instances-of-rape-and-other-forms-of-sexual-violence-against-palestinian-detainee/>.

¹²² United Nations General Assembly, " Report of the Special Committee to Investigate Israeli Practices Affecting the Human Rights of the Palestinian People and Other Arabs of the Occupied Territories ", United Nations, 20 septembre 2024, p. 20, <https://docs.un.org/en/A/79/363>. ¹¹⁵ UN Human Rights Council, " Kifeya Khraim & Witness #3 Public Hearings, COI Palestine, East Jerusalem & Israel, 11/03/2025 ", vidéo YouTube, 12 mars 2025, <https://www.youtube.com/watch?v=XwjBbeUapxo>.

¹²³ UN Human Rights Council, " Kifeya Khraim & Witness #3 | Public Hearings, COI Palestine, East Jerusalem & Israel, 11/03/2025," vidéo YouTube, 12 mars 2025, <https://www.youtube.com/watch?v=XwjBbeUapxo>.

¹²⁴ UN Human Rights Council, " Kifeya Khraim & Witness #3 ".

¹²⁵ UN Human Rights Council, " Kifeya Khraim & Witness #3 ".

auspices du HCDH – publia en mars 2025 un rapport cinglant intitulé " "More than a human can bear": Israel's systematic use of sexual, reproductive and other forms of gender- based violence since October 2023 "¹²⁶. Le rapport détaillait de manière exhaustive de nombreux récits directs d'humiliation sexuelle, de torture et d'agression. S'exprimant lors de la cinquante- huitième session du Conseil des droits de l'homme en mars 2025, Navi Pillay, présidente de la Commission, déclara que " les éléments recueillis par la Commission révèlent une augmentation déplorable des violences sexuelles et fondées sur le genre ", et qu'" on ne peut échapper à la conclusion qu'Israël a recouru aux violences sexuelles et fondées sur le genre contre les Palestinien·nes pour les terroriser et perpétuer un système d'oppression qui bafoue leur droit à l'autodétermination "¹²⁷.

En mai 2025, le Centre palestinien pour les droits humains (PCHR) publia un rapport intitulé " Torture and Genocide ", qui rassemble les témoignages, recueillis par entretien, de cent Palestinien·nes de Gaza arrêté·es, détenu·es et/ou emprisonné·es entre octobre 2023 et octobre 2024. Le rapport montre que, depuis le 7 octobre 2023, les détenu·es palestinien·nes ont été soumis·es à une torture physique et psychologique brutale: coups, électrocution, suspension, violences sexualisées, menottage extrêmement serré et positions de stress forcées. Le rapport comprend des dizaines de récits troublants d'humiliation sexuelle, de torture sexuelle et de viol, tout en notant que " certaines formes de mauvais traitements ont été sous-déclarées, en particulier celles impliquant des violences sexuelles ", en raison de la réticence des survivant·es à révéler les abus sexuels, par honte et par peur de représailles¹²⁸. Dans un communiqué de presse de novembre 2025, le PCHR conclut: Le traitement infligé par les FOI, les services de renseignement et les employés de l'administration pénitentiaire israélienne non seulement réunit les éléments constitutifs de la torture au regard du droit international, mais atteint aussi le seuil du génocide, en particulier les actes génocidaires suivants: (1) l'atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe; et (2) la soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle¹²⁹.

En juillet 2025, la Rapporteuse spéciale Reem Alsalem " donna l'alarme face aux signalements de violences sexuelles, dont des viols, commises par les forces israéliennes ", dans une déclaration dénonçant les violences génocidaires contre les femmes et les filles dans la bande de Gaza¹³⁰.

En septembre 2025, alors que s'accumulaient les preuves des violences sexualisées systémiques d'Israël contre les Palestinien·nes, le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés soumit à l'Assemblée générale des Nations unies un rapport indiquant: La torture et les mauvais traitements furent tels que des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales les dénoncèrent comme un crime contre l'humanité, avertissant que l'affaire très médiatisée du viol collectif d'un détenu dans le centre de détention de Sde Teiman, relevant des forces de défense israéliennes, ne

¹²⁶ UN OHCHR, " "More than a Human Can Bear": Israel's Systematic Use of Sexual, Reproductive and Other Forms of Gender-Based Violence since October 2023 ", United Nations Human Rights Office of the High Commissioner, 13 mars 2025, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/03/more-human-can-bear-israels-systematic-use-sexual-reproductive-and-other>.

¹²⁷ UN OHCHR, " "More than a Human Can Bear" ".

¹²⁸ Palestinian Centre for Human Rights (PCHR), Torture and Genocide: The Shattered Futures of Former Palestinian Detainees, in Gaza, October 2023-October 2024, 12 mai 2025, p. 34, <https://pchrghaza.org/wp-content/uploads/2025/05/Torture-and-Genocide-The-Shattered-Futures-of-Former-Palestinian-Detainees-in-Gaza.pdf>.

¹²⁹ PCHR, " PCHR Documents Testimonies ", p. 98.

¹³⁰ United Nations The Question of Palestine, " Gaza: UN Expert Denounces Genocidal Violence against Women and Girls ", United Nations, 17 juillet 2025, <https://www.un.org/unispal/document/gaza-un-expert-denounces-genocidal-violence-against-women-and-girls/>.

représentait que la partie émergée de l'iceberg. Le Comité spécial reçut également des informations sur le recours au viol et au viol collectif – y compris le viol anal au moyen d'objets – visant des détenu·es des deux sexes, dans un contexte d'absence quasi totale d'enquêtes pénitentiaires ou militaires et d'impunité complète¹³¹.

En novembre 2025, Adalah, le PCATI, HaMoked (Centre pour la défense de l'individu), Physicians for Human Rights-Israel et Parents Against Child Detention soumièrent au Comité des Nations unies contre la torture un rapport conjoint intitulé " Torture as State Policy: Abuse of Palestinian Detainees in Israel and the Absence of Accountability Since October 7, 2023 ". Le rapport indique: Les témoignages recueillis depuis le 7 octobre livrent des récits détaillés d'agression et de harcèlement sexuels, d'humiliation sexuelle et, à certaines occasions, de viol au moyen d'objets. De nombreux·ses Palestinien·nes classé·es comme détenu·es de sécurité, hommes et femmes, ont rapporté des incidents où le personnel de l'IPS frappait et humiliait les détenu·es alors qu'ils étaient nus, y compris sur les organes génitaux, et menaçait de violences sexuelles et de viol. Certain·es ont témoigné que leur humiliation avait été perpétrée devant d'autres et filmée par le personnel de [l'administration pénitentiaire israélienne]¹³².

En novembre 2025, le PCHR publia un communiqué de presse en prolongement de son rapport de mai 2025, contenant de nouveaux témoignages qui documentent, dans un détail effroyable, des cas de violences sexualisées et de viol endurés par des détenu·es palestiniens aux mains des FOI¹³³. Ces témoignages attestent de pratiques systématiques, dictées par une politique, de punition collective et de perpétration de violences conçues pour infliger un maximum de dommages corporels et mentaux aux Palestinien·nes.

Les auteur·es notent: Ces récits révèlent une pratique organisée et systématique de torture sexuelle – viol, déshabillage forcé, filmage forcé, agression sexuelle au moyen d'objets et de chiens -, s'ajoutant à une humiliation psychologique délibérée visant à écraser la dignité humaine et à effacer entièrement l'identité individuelle¹³⁴.

Tous les prisonnier·es palestinien·nes – hommes, femmes ou enfants – sont soumis·es à cette violence physique et psychologique extrême. Le PCHR conclut que " ces pratiques font partie intégrante du crime de génocide en cours contre le peuple palestinien dans la bande [de Gaza] " ¹³⁵.

Un document de la CAT de novembre 2025 exprime lui aussi une vive préoccupation face à ce qui est perçu comme " une politique d'État de fait de torture et de mauvais traitements organisés et généralisés " à l'encontre des Palestinien·nes en détention et en prison en Israël. Le rapport de 2026

¹³¹ United Nations General Assembly, " Report of the Special Committee to Investigate Israeli Practices Affecting the Human Rights of the Palestinian People and Other Arabs of the Occupied Territories ", United Nations, 5 septembre 2025, p. 7, <https://docs.un.org/en/A/80/365>. ¹²⁴ Public Committee Against Torture in Israel (PCATI), Adalah – The Legal Center for Arab Minority Rights in Israel, HaMoked – Center for the Defence of the Individual, Parents Against Child Detention (PACD) et Physicians for Human Rights Israel (PHRI), " Torture as State Policy: Abuse of Palestinian Detainees in Israel and the Absence of Accountability Since October 7, 2023 " (2025), p. 27, https://stoptorture.org.il/wp-content/uploads/2025/11/PCATI-Adalah-HaMoked-PHRI-PACD_Submission-to-UNCAT_Israel-review-2025-1.pdf.

¹³² Public Committee Against Torture in Israel (PCATI), Adalah, HaMoked, Parents Against Child Detention et Physicians for Human Rights Israel, "Torture as State Policy: Abuse of Palestinian Detainees in Israel and the Absence of Accountability Since October 7, 2023", rapport alternatif soumis au Comité des Nations unies contre la torture, 2025, p. 27, https://stoptorture.org.il/wp-content/uploads/2025/11/PCATI-Adalah-HaMoked-PHRI-PACD_Submission-to-UNCAT_Israel-review-2025-1.pdf.

¹³³ PCHR, " PCHR Documents Testimonies ".

¹³⁴ PCHR, " PCHR Documents Testimonies ".

¹³⁵ PCHR, " PCHR Documents Testimonies ".

de Francesca Albanese aux Nations unies, intitulé " Torture and Genocide "¹³⁶, fait écho à ces affirmations. Le document de la CAT indiquait que les allégations s'étaient " gravement intensifiées " après le 7 octobre 2023, témoignant d'une escalade tant dans la fréquence que dans l'ampleur des violences¹³⁷. Dans la clause 30 des " Principaux sujets de préoccupation et recommandations ", présentée lors de la session de décembre 2025 du Comité des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le Comité exprima: Une vive préoccupation face aux allégations généralisées d'abus sexuels sur des détenu-es palestinien-nes, hommes et femmes, constitutifs de torture et de mauvais traitements, notamment des allégations de viol, de tentative de viol, d'attentat à la pudeur, de formes sexualisées de torture, de coups administrés alors que les détenu-es étaient nus en ciblant spécifiquement leurs organes génitaux, d'électrocution des organes génitaux et de l'anus, du recours à des fouilles à corps répétées, inutiles et dégradantes, de nudité forcée prolongée – y compris devant des personnes du sexe opposé -, dans le but d'avilir et d'humilier les victimes devant les soldats comme devant les autres détenu-es, du retrait forcé du voile des femmes, du harcèlement sexuel, du recours à des injures sexuelles, de menaces de viol, de la production de vidéos sexuellement humiliantes, et de diverses autres formes de violences physiques et sexuelles. À cet égard, le Comité note que, d'après les informations disponibles, aucune charge n'a été retenue à ce jour contre des responsables de la sécurité israélienne pour de tels actes (art. 2, 4, 11 à 13 et 16)¹³⁸.

En avril 2026, Euro-Med Human Rights Monitor publia un rapport bouleversant intitulé " Another Genocide Behind Walls: Sexual Violence in Israeli Prisons and Detention Centres and Engineered Impunity: October 2023-October 2025 "¹³⁹. Ce rapport établissait clairement que le viol et les violences sexualisées contre les détenu-es et prisonnier-es palestinien-nes ne sont pas des cas isolés, mais attestent d'un système. Outre qu'elles constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, les violences sexuelles systémiques d'Israël révèlent des violations manifestes de la Convention sur le génocide. Par des témoignages directs livrés par d'ancien-nes détenu-es et prisonnier-es de la bande de Gaza, documentant des cas effarants de viol et de torture sexuelle, conjugués à une analyse approfondie de l'architecture de répression qui isole les Palestinien-nes et détruit les preuves, le rapport d'Euro-Med apporte des détails précis sur l'effroyable assujettissement imposé aux Palestinien-nes. Le rapport exhorte la communauté internationale à prendre: des mesures immédiates et concrètes, telles que faire pression pour la fermeture des centres de détention de campagne et secrets, mettre fin aux disparitions forcées, libérer les détenu-es arbitraires et permettre l'accès à une surveillance internationale indépendante, ainsi que garantir aux prisonnier-es une représentation juridique et des soins médicaux¹⁴⁰.

Ensemble, ces éléments retracent les violences sexualisées systémiques d'Israël contre les Palestinien-nes, illustrant comment les FOI déploient diverses méthodes d'humiliation, de torture et de viol. En outre, ces éléments donnent à penser que les violences sexualisées sont perpétrées par les diverses agences et individus qui composent les FOI, sur un large éventail de sites, notamment – sans

¹³⁶ Francesca Albanese, " Torture and Genocide ", United Nations Human Rights Council, 23 mars 2026, <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/sessions-regular/session61/advance-version/a-hrc-61-71-aev.pdf>.

¹³⁷ United Nations Committee Against Torture, Concluding Observations on the Sixth Periodic Report of Israel, CAT/C/ISR/CO/6 (Genève: Nations unies, 22 décembre 2025).

¹³⁸ UN Committee Against Torture, Concluding Observations on the Sixth Periodic Report of Israel.

¹³⁹ Euro-Med Human Rights Monitor, " Another Genocide Behind Walls: Sexual Violence in Israeli Prisons and Detention Centres and Engineered Impunity: October 2023-October 2025 ", avril 2026.

s'y limiter – les centres de détention militaires, les prisons, les points de contrôle et les lieux d'arrestation. Considérés dans leur ensemble, ces cas ne laissent aucun doute: les violences sexualisées sont une pratique israélienne systémique.

L'humiliation sexuelle

L'humiliation sexuelle désigne des actes de communication et des actes physiques, de nature sexuellement dégradante, accomplis avec l'intention explicite d'avilir, d'humilier, de rabaisser, de tourner en dérision, d'intimider une autre personne et d'exercer un pouvoir sur elle. Ils n'accompagnent pas nécessairement une agression sexuelle ou physique, mais c'est souvent le cas. L'humiliation sexuelle peut inclure: injures sexuelles, nudité forcée, déshabillage, obligation d'assister à des actes sexuels, menaces sexualisées de violence physique, menaces d'agression sexuelle, et commentaires et attouchements sexualisés destinés à avilir¹⁴¹.

La Commission d'enquête internationale indépendante sur le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et Israël déclara en 2024 que la nudité forcée dans les prisons et centres de détention était fréquemment perpétrée comme moyen d'avilir et d'humilier les Palestinien·nes devant les soldats et les autres détenu·es. Elle décrit comment les FOI: forçaient des détenu·es à effectuer certains mouvements alors qu'ils étaient nus ou déshabillés et, dans certains cas, les filmaient aussi; soumettaient les détenu·es à des injures sexuelles pendant qu'on les transportait nus; entassaient de force des détenu·es nus dans une même cellule bondée; et forçaient des détenu·es déshabillés et aux yeux bandés à s'accroupir au sol, les mains attachées dans le dos¹⁴².

La Commission reçut également de nombreux signalements selon lesquels l'humiliation sexuelle s'accompagnait souvent d'injures religieuses, de menaces de mort et d'agressions physiques¹⁴³. Un détenu retenu à Sde Teiman rapporta l'humiliation sexuelle et les menaces d'une soldate, déclarant qu'elle: le força, lui et d'autres, à faire des bruits de mouton, à maudire les dirigeants du Hamas et le prophète Mahomet, et à dire: " Je suis une pute. " Les détenu·es étaient frappés s'ils n'obtempéraient pas. Dans un autre cas, un soldat baissa son pantalon et pressa son entrejambe contre le visage d'un détenu en disant: " Tu es ma chienne. Suce ma bite "¹⁴⁴.

Une majorité stupéfiante de Palestinien·nes détenu·es ou emprisonné·es depuis 2023 déclarent subir ou être témoins d'humiliations sexuelles de façon régulière. Alors que la quasi-totalité des cas de violences sexualisées s'accompagnaient d'efforts pour humilier sexuellement les Palestinien·nes, les cas suivants illustrent clairement les diverses formes d'humiliation sexuelle perpétrées et leur impact sur les Palestinien·nes.

¹⁴⁰ Euro-Med Human Rights Monitor, " Another Genocide Behind Walls ".

¹⁴¹ Pour en savoir plus sur la définition de l'humiliation sexuelle par l'ONU, voir: United Nations Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR), Report of the Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment, A/HRC/31/57 (5 janvier 2016), <https://undocs.org/A/HRC/31/57>.

¹⁴² Independent International Commission of Inquiry on the Occupied Palestinian Territory, including East Jerusalem, and Israel, " Report of the Independent International Commission of Inquiry on the Occupied Palestinian Territory, including East Jerusalem, and Israel: Note by the Secretary-General " (United Nations General Assembly, 11 septembre 2024), p. 14, <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n24/262/79/pdf/n2426279.pdf>.

¹⁴³ Independent International Commission of Inquiry, " Report of the Independent International Commission of Inquiry ", p. 12.

¹⁴⁴ Independent International Commission of Inquiry, " Report of the Independent International Commission of Inquiry ", p. 15.

L'humiliation sexuelle des filles et des femmes

Le nombre de signalements d'humiliation sexuelle de femmes et de filles palestiniennes par les forces israéliennes est à la fois accablant et probant. Outre les injures et insultes sexuelles, de nombreuses femmes palestiniennes ont rapporté avoir été déshabillées de force jusqu'aux sous-vêtements, parfois entièrement nues, tout en étant soumises à une exposition, à des photographies et à des moqueries sexuellement humiliantes. Certaines détenues furent photographiées en sous-vêtements, sans leur consentement, dans des " circonstances dégradantes devant des soldats de sexe masculin ", et, dans certains cas, les photos furent mises en ligne¹⁴⁵.

En juillet 2024, le HCDH signala des pratiques systémiques d'humiliation sexuelle, dont des cas où " des détenu·es ont rapporté avoir été retenu·es dans des installations en forme de cage, contraint·es à rester nu·es de façon prolongée, ne portant que des couches, et privé·es d'accès aux toilettes " ¹⁴⁶.

Le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante de 2024 documentait aussi l'humiliation sexuelle étendue des femmes, notant que l'humiliation comprenait fréquemment des menaces de viol. Le rapport donne des exemples des types précis de harcèlement sexuel commis par les forces israéliennes: Le harcèlement sexuel comprenait des tentatives de les embrasser et de leur toucher les seins. Elles ont rapporté des fouilles à corps répétées, prolongées et intrusives, avant comme après les interrogatoires. Les femmes étaient forcées de retirer tous leurs vêtements, y compris le voile, devant des soldats hommes et femmes. Elles étaient battues et harcelées tandis qu'on les traitait de " laides " et qu'on leur adressait des insultes sexuelles telles que " salope " et " pute ". Dans un cas, une détenue d'une prison de l'administration pénitentiaire israélienne se vit refuser l'accès à son avocat après l'avoir informé de menaces de viol¹⁴⁷.

Dans un article publié par Prism Reports en mars 2025, fondé sur des recherches et des enquêtes menées par le WCLAC, la journaliste Kylie Cheung rapporte la présence d'éléments communs d'humiliation et d'agression sexuelles dans la plupart des cas de femmes palestiniennes arrêtées, détenues ou emprisonnées: Les femmes sont arrêtées sans inculpation et maintenues en détention administrative. Les femmes disent être fouillées, forcées de se déshabiller, frappées à répétition sur les organes génitaux, photographiées nues, puis menacées de viol – parfois violées. Les violations se produisent dans les centres de détention ou aux points de contrôle comme condition de leur droit de se déplacer d'un endroit à un autre, ou, de plus en plus, lorsque des soldats envahissent leur domicile au milieu de la nuit. Certaines des femmes avec lesquelles Khraim s'est entretenue disaient avoir peur de s'endormir dans les prisons israéliennes parce qu'elles croyaient qu'elles seraient violées ou agressées¹⁴⁸.

Lorsque trente-neuf femmes palestiniennes et plus de 200 enfants furent libéré·es lors de l'échange de prisonnier·es de novembre 2023, durant la trêve de quatre jours, une déferlante de récits

¹⁴⁵ Independent International Commission of Inquiry, " Report of the Independent International Commission of Inquiry ", p. 15.

¹⁴⁶ United Nations Human Rights Office of the High Commissioner, " Thematic Report: Detention in the Context of the Escalation of Hostilities in Gaza (October 2023-June 2024) ", UN OHCHR, 31 juillet 2024, p. 12, <https://www.ohchr.org/en/documents/reports/thematic-report-detention-context-escalation-hostilities-gaza-october-2023-june>.

¹⁴⁷ Independent International Commission of Inquiry on the Occupied Palestinian Territory, including East Jerusalem, and Israel, " Report of the Independent International Commission ", p. 15.

¹⁴⁸ Kylie Cheung, " Palestinian Women Come Forward with Allegations of Increased Sexual Violence by Israeli Forces since Oct. 7 ", Prism, 4 mars 2025, <https://prismreports.org/2025/03/04/palestinian-women-violence-israel-october-7/>; Dania Akkad, " Israeli Soldiers Have Been Sexually Assaulting Palestinian Women for Decades. Now They're Speaking Out ", Middle East Eye, 4 décembre 2024, <https://www.middleeasteye.net/news/israel-sexual-assault-palestinian-women>.

détaillant des sévices physiques et des humiliations sexuelles fit surface, démontrant que les prisonnier·es palestinien·nes avaient traversé l'une des périodes de torture les plus brutales dans les centres de détention et les prisons depuis les années 1970. À sa libération, l'ancienne prisonnière Walaa Khaled Tanji, par exemple, rapporta à la presse comment les conditions dans les prisons israéliennes s'étaient durcies après le 7 octobre: Ils nous traitent de manière très cruelle. Ils nous menacent de nous violer. Ils nous privent de nourriture et d'eau. Après le 7 octobre, nous avons tout perdu. Nous avons perdu nos droits. Nous avons perdu notre intimité. Ils nous ont frappées, rouées de coups de pied chaque jour pendant 49 jours¹⁴⁹.

Lama Khater et Hanadi Halwani confirment l'ampleur de la brutalité dont parle Tanji, rapportant qu'elles furent toutes deux explicitement menacées de viol¹⁵⁰. Les témoignages de Khater et de Tanji n'étaient pas des cas isolés. À la suite de la libération de novembre 2023, des dizaines de femmes et d'enfants prisonnier·es palestinien·nes témoignèrent de harcèlement sexuel, de menaces de viol, d'avoir été déshabillé·es de force, d'avoir enduré une torture physique et psychologique extrême, la famine, et le refus des visites d'avocat et des soins médicaux.

Les femmes libérées lors de l'accord de cessez-le-feu de janvier 2025 firent état d'un traitement similaire. Ainsi, la journaliste Danya al-Hanashteh relata les conditions éprouvantes en prison et rapporta que " les fouilles à corps forcées ne connaissaient absolument aucune limite. Quiconque refusait était forcé de subir une fouille à corps "¹⁵¹. Ce type de signalements apparaît aussi dans la Commission d'enquête internationale indépendante (COI) des Nations unies, où des détenues rapportèrent avoir été " photographiées sans leur consentement et dans des circonstances dégradantes, y compris en sous-vêtements devant des soldats de sexe masculin. Dans un cas, une détenue fut soumise à des fouilles à corps répétées et intrusives après son arrestation dans un commissariat du nord d'Israël "¹⁵². La journaliste palestinienne Bisan Owda partagea également l'histoire d'une " très jeune " Palestinienne humiliée et harcelée sexuellement par un soldat des FOI¹⁵³. Les nombreux parallèles saisissants entre ces témoignages montrent que le recours à l'humiliation sexuelle était pratiqué dans les prisons, les centres de détention et les lieux d'arrestation, et par de multiples agences et officiers au lendemain du 7 octobre 2023.

Le rapport du PCHR de mai 2025, *Torture and Genocide*, éclaire la manière dont Israël a recouru à des formes systématiques d'humiliation sexuelle pour avilir les Palestinien·nes et causer des dommages corporels et mentaux de masse. Le rapport indique: " La forme de violence sexuelle la plus fréquemment signalée était l'injure verbale. Les détenu·es étaient sans relâche soumis·es à des insultes sexuellement explicites et à des propos dégradants. Les femmes palestiniennes, en particulier, ont enduré l'humiliation d'être traitées de "putes" ou de "salopes" par des soldats israéliens – créant un environnement empli de peur et une perte profonde de dignité "¹⁵⁴. Un soldat

149 Nick Schiffrin et Zeba Warsi, " Freed Palestinian Prisoner: "We Have the Right to Defend Ourselves" ", PBS News, 29 novembre 2023, <https://www.pbs.org/newshour/show/freed-palestinian-prisoner-we-have-the-right-to-defend-ourselves>.

150 Women's Centre for Legal Aid and Counseling, " Written Statement Submitted by Women's Centre for Legal Aid and Counseling, a Non-Governmental Organization in Special Consultative Status ", United Nations General Assembly Human Rights Council, 6 février 2024, p. 3, <https://docs.un.org/en/A/HRC/55/NGO/297>.

151 Sahatenglish (@sahatenglish), " [La détenue libérée Dania Al-Hanatsha raconte les détails de sa captivité] ", vidéo Instagram, 24 janvier 2025, <https://www.instagram.com/reel/DFOCx3yNxFU/>.

152 Independent International Commission of Inquiry on the Occupied Palestinian Territory, including East Jerusalem, and Israel, " "More than a Human Can Bear" ", p. 21.

153 Bisan Owda (@wizard_bisan1), " Sexual Harassment in the Israeli Prisons!! This Happened and Still Happening until Now! ", vidéo Instagram, 30 mai 2024, <https://www.instagram.com/reel/C7ltBGIsRn9/>.

154 PCHR, " Torture and Genocide ", p. 59.

commenta: " Je le jure, les femmes palestiniennes sont les plus salopes du monde "¹⁵⁵. Comme nous le verrons plus loin, tous les cas signalés d'agression sexuelle et de viol comportaient aussi une humiliation sexuelle.

Une femme se remémora " le supplice d'être dépouillée de force de son hijab, avant d'être jetée dans le coin d'un véhicule blindé. Des hommes, en sous-vêtements, furent jetés sur elle. Les soldats se tenaient là, riant et photographiant la scène, tandis que la femme et les hommes, humiliés et accablés de honte, pleuraient. " Une autre femme décrivit avoir été forcée de se déshabiller par des soldates, qui riaient ensuite et se moquaient d'elle en hébreu tout en piétinant son corps nu "¹⁵⁶.

Une autre Palestinienne arrêtée à Gaza, retenue dans une mosquée et une maison privée avant d'être transférée dans quatre camps de détention, témoigna avoir été humiliée par des accusations sexistes et menaçantes: Ils avaient installé une base dans une maison bombardée face à la mosquée Al-Taqwa. L'interrogatoire commença par des questions sur mon nom, mon âge et ma famille. Puis il demanda: " Es-tu du Hamas? Ton mari est-il affilié au Hamas, ou l'une de tes filles ou l'un de tes fils? " Il continua à m'accuser d'être membre des Forces d'élite du Hamas et m'insulta en disant " salope " et " pute ", menaçant de me détenir cinq ans et de m'emmener en Israël¹⁵⁷.

L'agente du WCLAC Kifeya Khraim et le témoin no 3 corroborent les rapports du PCHR sur l'humiliation sexuelle, relatant des témoignages de femmes fuyant vers le sud de Gaza dont des soldats des FOI abusèrent. Trois témoignages en particulier expliquent que les soldats des FOI, sachant que des femmes pouvaient fuir avec des bijoux, en firent un prétexte pour fouiller leurs sous-vêtements afin de les piller et de les agresser¹⁵⁸. Khraim témoigna aussi qu'après le 7 octobre 2023, des femmes de Cisjordanie occupée et de Jérusalem rapportèrent de nombreux épisodes, aux points de contrôle, où des soldats exhibaient leurs organes génitaux et les humiliaient sexuellement en se tenant dans les angles morts des caméras.

Le travail de terrain de Khraim révéla que des Palestiniennes enlevées de force à Gaza alors qu'elles fuyaient vers le sud aboutissaient fréquemment au centre de détention de Zikim ou du Néguev. Dans ces centres, femmes et hommes étaient placés ensemble dans de grandes salles, forcés de se déshabiller et de s'asseoir côte à côte. Elle rapporta aussi que " des civils israéliens sont invités à venir dans ce centre de détention pour se moquer des prisonnier-es palestinien-nes pendant qu'ils sont nus, les photographier et les observer comme si c'était un zoo "¹⁵⁹.

Des filles palestiniennes ont elles aussi rapporté des sévices et des humiliations sexuelles¹⁶⁰. Le témoin no 3 rapporta que les filles de moins de dix-huit ans sont soumises à davantage de honte que les femmes plus âgées, fournissant trois cas documentés de violences sexualisées.

Dans un cas, une fille de Jérusalem occupée fut agressée sexuellement et pelotée par des colons pendant que des officiers israéliens refusaient d'intervenir. Dans une autre série de témoignages, deux filles racontent comment, sur le chemin de l'école, des soldats des FOI " leur touchèrent les seins

¹⁵⁵ Nadeine Asbali, " IWD: Why Are Israeli Soldiers Obsessed with Gaza Women's Underwear? ", The New Arab, 7 mars 2024, <https://www.newarab.com/opinion/iwd-israeli-soldiers-obsession-gaza-womens-underwear>.

¹⁵⁶ PCHR, " Torture and Genocide ", p. 59. Voir aussi Palestinian Centre for Human Rights (PCHR), " They Repeatedly Forced Me to Strip Naked ", 19 février 2024, <https://pchrghaza.org/they-repeatedly-forced-me-to-strip-naked/>.

¹⁵⁷ PCHR, " Torture and Genocide ", p. 59.

¹⁵⁸ UN Human Rights Council, " Kifeya Khraim & Witness #3 ".

¹⁵⁹ UN Human Rights Council, " Kifeya Khraim & Witness #3 ".

¹⁶⁰ Jawaher Elchorouk, " [Témoignages bouleversants de Palestiniennes agressées sexuellement à l'hôpital Kamal Adwan] ", Echorouk Online, 16 janvier 2025, <https://www.echoroukonline.com/>.

et les organes génitaux en prétendant les fouiller "¹⁶¹. Khraim et le témoin no 3 concluent que les nombreux témoignages de filles et de femmes palestiniennes attestent d'un recours généralisé aux fouilles à corps forcées, aux attouchements et pelotages déplacés, aux gestes et sons sexuels et aux menaces de viol comme méthodes d'humiliation sexuelle.

Les femmes palestiniennes ont constamment témoigné que des menaces de viol ont été proférées contre elles par les FOI. Dans un rapport publié par le HCDH en juillet 2024 sur " la détention dans le contexte de l'escalade des hostilités à Gaza (octobre 2023 – juin 2024) ", une Palestinienne connue, arrêtée après le 7 octobre 2023, raconte que des soldats l'avaient menacée de viol collectif, " disant qu'il y avait 20 soldats en attente dans la pièce, [et] qu'ils me violeraient l'un après l'autre "¹⁶². Une autre Palestinienne enceinte, elle aussi arrêtée après le 7 octobre 2023, rapporta avoir été menacée de viol pendant sa détention¹⁶³.

La Commission palestinienne des affaires des détenu-es publia une déclaration en 2026 après avoir rendu visite à une mère et à sa fille de Naplouse à la prison de Damon, détaillant comment toutes deux avaient été soumises à des fouilles à corps et à d'autres formes de mauvais traitements¹⁶⁴. Un rapport de Middle East Eye s'ajoute aux nombreux signalements d'humiliation et de sévices sexuels infligés aux femmes par les soldats des FOI, notant que des femmes enceintes et âgées ne furent pas épargnées par cette violence lors d'une descente sur l'hôpital Kamal Adwan¹⁶⁵. La journaliste note que de nombreuses femmes refusèrent de parler des violences dont elles furent témoins et victimes, en raison de la sensibilité du sujet. Il est donc raisonnable de supposer que la prévalence de l'humiliation et des violences sexuelles subies par les Palestinien-nes est sous-déclarée, et par conséquent sous-estimée.

Plusieurs Palestiniennes ont également rapporté avoir été forcées de répondre à des questions intrusives durant les interrogatoires israéliens – souvent sous la menace d'une arme -, notamment sur leur statut matrimonial, leur vie intime et leur virginité. Une Palestinienne de 29 ans, retenue dans une maison privée puis transférée au camp de Zikim et plus tard à la prison de Damon, raconte: Les soldats m'emmenèrent dans l'une des pièces et m'ordonnèrent de retirer mes vêtements, mais je refusai; ils firent alors venir trois soldates qui me fouillèrent et me découvrirent le ventre. L'un des soldats m'interrogea sur l'emplacement de tunnels et de " saboteurs " dans la zone. Je lui dis que je ne savais rien, alors il me menaça en disant: " Tu paieras le prix. " Il me demanda ensuite pourquoi je n'étais pas encore mariée et je répondis: " C'est la volonté de Dieu. " Il rit et demanda si j'étais encore vierge, et qu'il le saurait par les soldats. J'étais interrogée entourée de soldats et sous la menace d'une arme. J'avais très peur et je tremblais, mais je m'efforçais de cacher ma peur et de paraître courageuse, car je savais que mes cris et mes larmes ne m'aideraient pas... Ils nous escortèrent

¹⁶¹ Elchorouk, " [Témoignages bouleversants] ".

¹⁶² United Nations Human Rights Office of the High Commissioner, " Thematic Report: Detention ", p. 13.

¹⁶³ UN OHCHR, " Thematic Report ", p. 13.

¹⁶⁴ Aysar Alais, " Palestinian Mother, Daughter Recount Strip Searches, Harsh Conditions in Israeli Detention ", Anadolu Agency, 12 février 2026, <https://www.aa.com.tr/en/middle-east/palestinian-mother-daughter-recount-strip-searches-harsh-conditions-in-israeli-detention/3828371>. ¹⁵⁷ Maha Hussaini, " Palestinian Women Detail Israeli Sexual Assaults in Kamal Adwan Raid ", Middle East Eye, 14 janvier 2025, <https://www.middleeasteye.net/news/north-gaza-palestinian-women-recall-sexual-assault-israeli-forces>.

¹⁶⁵ Maha Hussaini, " Palestinian Women Detail Israeli Sexual Assaults in Kamal Adwan Raid, " Middle East Eye, 14 janvier 2025, <https://www.middleeasteye.net/news/north-gaza-palestinian-women-recall-sexual-assault-israeli-forces>.

jusqu'à un bâtiment vide, où ils rouèrent violemment les hommes de coups tout en tentant de toucher les zones sensibles de mon corps, et j'essayais de bouger pour éviter leurs attouchements¹⁶⁶.

Un autre témoignage, documenté dans le rapport d'avril 2024 de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), souligne que des femmes furent humiliées sexuellement avant et après leur arrivée à la prison de Damon, l'un des lieux de torture de femmes et de filles palestiniennes les plus tristement célèbres. Une Palestinienne de 34 ans témoigna: [Les gardiens] ordonnèrent aux soldats de me cracher dessus, en disant " c'est une salope, elle est de Gaza ". Ils nous frappaient pendant que nous avançons et disaient qu'ils mettraient du piment sur nos parties sensibles [organes génitaux]. Ils nous tiraient, nous frappaient, ils nous emmenèrent en bus à la prison de Damon au bout de cinq jours. Un soldat nous arracha nos hijabs et ils nous pinçaient et touchaient nos corps, y compris nos seins. Nous avions les yeux bandés et nous les sentions nous toucher, poussant nos têtes vers le bus. Nous avons commencé à nous serrer les unes contre les autres pour tenter de nous protéger des attouchements. Ils disaient " salope, salope ". Ils dirent aux soldats de retirer leurs chaussures et de nous en gifler le visage¹⁶⁷.

Depuis le 7 octobre 2023, des Palestiniennes ont rapporté de nombreux cas – dans divers centres de détention, prisons et lieux d'arrestation – de soldates israéliennes participant à leur humiliation sexuelle. Dans plusieurs de ces cas, des Palestiniennes furent menacées par des soldates d'être violées si elles ne se pliaient pas aux exigences des interrogateurs. En outre, comme le note le PCHR, " les fouilles à corps et la nudité forcée étaient pratiquées à très grande échelle contre les détenues, mais dans certains cas, ces actes ne relevaient pas seulement du contrôle: ils étaient à connotation sexuelle et profondément dégradants "¹⁶⁸. Dans un récit déchirant, une Palestinienne de 39 ans, arrêtée au point de contrôle de Netzarim puis transférée dans une zone ouverte, puis au camp Anatot, et enfin à la prison de Damon, déclara: Avant chaque interrogatoire, qui durait huit heures, pendant qu'elles nous fouillaient à corps, jambes attachées, les soldates se mordaient les lèvres pour suggérer une intention sexuelle, et les soldats nous fixaient. Ils riaient de nous, nous insultaient avec des jurons liés aux organes génitaux et faisaient des [mouvements] à connotation sexuelle¹⁶⁹.

Une prisonnière palestinienne libérée de 26 ans, arrêtée au point de contrôle de Netzarim et retenue cinquante jours dans un centre de détention militaire non identifié avant d'être transférée au camp Anatot, à la prison de Damon, puis enfin à la prison de Beersheba, relata les agressions verbales endurées lors d'un transfert entre prisons: Pendant notre trajet vers l'inconnu, le soldat ne cessait de nous répéter: " Vous êtes toutes finies. Nous vous ferons ce que le Hamas a fait à nos femmes. Le Hamas a violé nos femmes, et nous laisserons les soldats vous violer. " Tout le long, il m'abreuva des mots les plus orduriers en arabe, me traitant de " pute et de salope " et de bien d'autres insultes liées à l'honneur¹⁷⁰.

Dans certains cas, la sécurité de femmes détenues ou emprisonnées fut utilisée comme levier lors d'interrogatoires, pendant que les interrogateurs torturaient leurs proches de sexe masculin. Ce fut le

¹⁶⁶ PCHR, " Torture and Genocide ", p. 60.

¹⁶⁷ United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA), " Detention and Alleged Ill-Treatment of Detainees from Gaza during Israel-Hamas War ", United Nations the Question of Palestine, 16 avril 2024, p. 2, <https://www.un.org/unispal/document/detention-and-ill-treatment-unrwa-report-16apr24/>.

¹⁶⁸ PCHR, " PCHR Documents Testimonies ", p. 59.

¹⁶⁹ PCHR, " PCHR Documents Testimonies ", p. 60.

¹⁷⁰ B'Tselem, Welcome to Hell: The Israeli Prison System as a Network of Torture Camps (Jérusalem: B'Tselem, août 2024), témoignage d'une détenue de 26 ans arrêtée au point de contrôle de Netzarim, https://www.btselem.org/publications/202408_welcome_to_hell.

cas de Tasneem Al-Hams, infirmière palestinienne de 22 ans et fille du célèbre médecin gazaoui Marwan al-Hams. Elle fut enlevée par des informateurs infiltrés affiliés à la bande de Yasser Abu Shabab, soutenue par Israël, et interrogée dans un point médical d'al- Mawasi en octobre 2025, deux mois seulement après la disparition forcée de son père par une unité israélienne infiltrée des forces spéciales. Elle rapporte avoir d'abord été détenue à Ashkelon, là où son père était retenu, comme moyen de pression sur ce dernier, avant d'être transférée dans plusieurs autres centres de détention et prisons¹⁷¹. Outre son placement à l'isolement, Tasneem rapporte qu'elle et d'autres détenues palestiniennes furent agressées systématiquement; qu'on leur arracha leurs hijabs; et que beaucoup furent empêchées de porter hijabs et jilbabs¹⁷². Elle témoigna aussi que des femmes furent délibérément frappées sur les parties sensibles du corps, et que des soldats leur pulvérisaient du gaz directement au visage, à bout portant¹⁷³.

Il n'est pas rare que les FOI détiennent, arrêtent ou torturent des Palestiniennes soit comme moyen de pression sur l'un de leurs proches masculins soumis à interrogatoire en détention, soit par représailles. Ainsi, en mars 2026, les FOI lancèrent une descente sur la ville cisjordanienne de Qalqiliya, arrêtant 16 femmes qui étaient pour la plupart " des épouses de prisonniers ou de détenus libérés, et des mères de Palestiniens tués " ¹⁷⁴.

Metras a également rendu compte de l'humiliation sexuelle subie par des Palestiniennes en Cisjordanie. Le 13 mai 2025, Intisar Awawdah, 52 ans, fut capturée par les FOI alors qu'elle cueillait des feuilles de vigne. Awawdah rapporta que les FOI furent agressives avec elle durant l'arrestation et la détention, se ruant physiquement sur elle et la frappant. Durant sa détention, Awawdeh fut déshabillée de force, y compris de ses sous-vêtements. Elle rapporte être restée quinze jours sans sous-vêtements: " J'étais forcée de m'envelopper dans des draps parce qu'il n'y avait pas de vêtements " ¹⁷⁵.

Lina Misk, une femme de 35 ans d'Al-Khalil (Hébron), en Cisjordanie, emprisonnée à Damon, rapporta que des soldats tiraient les femmes hors de leurs chambres, les traînaient dans la cour de la prison, les frappaient et lâchaient des chiens sur elles alors qu'elles avaient les yeux bandés et étaient menottées. À une occasion, Misk subit une blessure à la main qui lui fit ressortir l'os. Elle rapporte que les sévices physiques s'accompagnaient de menaces répétées d'agression sexuelle et de cas où des soldats évaluaient laquelle des prisonnières il serait " préférable " de violer. Ces évaluations se déroulaient tandis que les soldats riaient et se moquaient des femmes¹⁷⁶. Misk décrit ces expériences comme la preuve que les soldats savourent la torture¹⁷⁷.

Dans un entretien avec Al Jazeera, Lana Fawalaha, 25 ans, prisonnière libérée de la ville cisjordanienne de Sinjil, décrit le caractère systémique de l'humiliation sexuelle des Palestiniennes par Israël, y compris ses propres expériences et observations durant sa captivité. Elle se remémore

171 Middle East Eye, " Palestinian Nurse Says She Was Abducted by Israel-Backed Gang and Handed over to Israeli Forces ", vidéo YouTube, 27 novembre 2025, <https://www.youtube.com/shorts/7rOJPrcQ9Hc>.

172 Palestine Desk, " Israel Tortured Tasneem Al-Hams to Pressure Her Father, Dr. Marwan ", Al-Akhbar English, 1er décembre 2025, [https:// en.al-akhbar.com/news/how-israel-tortured-tasneem-al-homs-to-pressure-her-father](https://en.al-akhbar.com/news/how-israel-tortured-tasneem-al-homs-to-pressure-her-father).

173 Palestine Desk, " Israel Tortured Tasneem Al-Hams ".

174 Middle East Monitor, " Israeli army arrests 16 women in West Bank raids ", 18 mars 2026, <https://www.middleeastmonitor.com/20260318-israeli-army-arrests-16-palestinian-women-in-west-bank/>.

175 Metraswebsite (@metraswebsite), " [Environ 50 prisonnières à la prison de Damon] ", publication Instagram, 5 août 2025, [https:// www.instagram.com/p/DM_CQpfIenB/](https://www.instagram.com/p/DM_CQpfIenB/).

176 Metraswebsite, " [Environ 50 prisonnières] ".

177 Metraswebsite, " [Environ 50 prisonnières] ".

un épisode où cinq femmes furent déshabillées et forcées de se fouiller mutuellement sur ordre de gardiennes: Le harcèlement sexuel en prison n'est pas un acte individuel. C'est une politique de répression. C'est une politique systématique [appliquée à] toutes les prisonnières. Si je voulais commencer à parler du harcèlement [sexuel], je commencerais par les fouilles à corps forcées et le recours à des méthodes sans aucun fondement sécuritaire. [Leurs méthodes] sont plutôt conçues pour humilier le corps, pour le sexualiser et le pornographier, et pour transgresser l'intimité des femmes. C'est tout un système conçu pour sexualiser nos corps, transgresser notre intimité spécifiquement en tant que femmes. J'ai de nombreux témoignages de fouilles à corps. [Une fois], il y avait 5 prisonnières forcées de se fouiller mutuellement, nues. [Elles étaient] forcées de se regarder les unes les autres sous les menaces de gardiennes [et on leur disait que] si elles n'obéissaient pas, on ferait venir les gardiens hommes pour s'en charger. Et bien sûr, c'est une ligne rouge dans notre société arabe et musulmane, et même du point de vue des droits des femmes [...]. Il y a d'autres témoignages venus de l'intérieur de la prison. Par exemple, je faisais vraiment attention quand je dormais. Je tirais inconsciemment sur mon haut [pour rester couvert], comme s'il y avait une menace constante que quelque chose que je ne veux pas voir arriver puisse survenir à tout instant. Je tirais donc toujours sur mes vêtements et mon corps était toujours tendu. Et cela ne s'arrête pas en prison. Cela demeure longtemps après. Nous continuons de vivre ainsi, car le corps se souvient du choc plus clairement et plus précisément que l'esprit. Je veux aussi dire que, lorsqu'elles dorment, les prisonnières portent leur hijab 24 heures sur 24. [Celles qui ne le font pas] dorment en tenant leur hijab, au cas où une cellule serait envahie, pour être prêtes – car ils [les soldats] entrent sans prévenir ni raison -, si bien que les prisonnières se sont mises à prendre des précautions en portant le hijab, ou certaines dormaient tandis que d'autres restaient éveillées pour monter la garde¹⁷⁸.

Dans la continuité des diverses formes d'humiliation sexuelle employées contre les Palestiniennes avant le 7 octobre, les tactiques d'humiliation sexuelle déployées par Israël depuis 2023 sont souvent le fait de soldates ou menées avec leur concours. Ces tactiques comprennent le dévoilement et le déshabillage forcés, les menaces de viol, et les atteintes à la vertu et à l'honneur des Palestiniennes.

Plusieurs cas d'humiliation sexuelle ont aussi eu lieu en dehors des centres de détention et des prisons. Dans un exemple, une Palestinienne rapporte que, alors qu'elle franchissait le point de contrôle de Tamar dans le quartier de Tel Rumeida en Cisjordanie, un soldat baissa son pantalon et exhiba son pénis devant elle. Le soldat lui demanda: " Tu en veux? Viens voir "¹⁷⁹. La femme rapporta que l'incident s'inscrit dans un schéma systémique d'humiliation sexuelle des Palestiniennes aux points de contrôle. D'autres femmes ont rapporté que des soldats parcouraient les " photos personnelles de leurs téléphones tout en leur tenant les mains, ou les photographiaient au passage des points de contrôle "¹⁸⁰. Les injures verbales, y compris les insultes sexualisées, sont une expérience courante pour les Palestiniennes qui franchissent les points de contrôle de Cisjordanie.

L'humiliation sexuelle des garçons et des hommes

L'humiliation sexuelle des garçons et des hommes palestiniens s'est elle aussi intensifiée depuis le 7 octobre 2023, à l'intérieur comme à l'extérieur des centres de détention et des prisons. Depuis lors, des centaines de photos ont circulé dans le monde entier, montrant des hommes et des garçons palestiniens raflés, déshabillés jusqu'aux sous-vêtements ou nus, les yeux bandés et ligotés, mains et

178 Al Jazeera Mubasher (@aljazeeramubasher), entretien avec Lana Fawalaha, publication Instagram, 2025.

179 " Report: Israel Soldiers Sexually Harass Palestinian Women at Hebron Checkpoint ", Middle East Monitor.

180 " Report: Israel Soldiers Sexually Harass Palestinian Women at Hebron Checkpoint ".

parfois pieds attachés dans des positions inconfortables¹⁸¹. " Ils les ont dépouillés de tout ce qui ressemble à des êtres humains ", déclara à CNN un témoin qui travaillait comme secouriste à l'hôpital de fortune de Sde Teiman. " [Les coups] n'étaient pas destinés à recueillir des renseignements. Ils étaient portés par vengeance ", déclara un autre témoin. " C'était une punition pour ce qu'ils [les Palestiniens] ont fait le 7 octobre et une punition pour leur comportement dans le camp " ¹⁸².

Dans une vidéo bouleversante publiée sur Instagram, le journaliste gazaoui Abd Sabbah montra ce qui semble être des centaines de vêtements gisant au sol après que des soldats israéliens eurent pris d'assaut l'hôpital Kamal Adwan et les cités de Beit Lahiya, raflé les hommes et les eurent déshabillés jusqu'aux sous-vêtements avant leur arrestation de masse¹⁸³. D'autres documents montrent des hommes palestiniens dépouillés de leurs vêtements, alignés ou marchant, certains à genoux, d'autres couchés; ou entassés dans des camionnettes bondées et emmenés par les FOI lors de l'arrestation¹⁸⁴. Un homme palestinien, soumis à ce type de traitement sexuellement humiliant, relate la nudité forcée en public lors de son arrestation à Beit Lahia: La rue était bondée de civils – hommes, femmes, enfants et personnes âgées -, à qui les soldats ordonnèrent de lever les mains. Ils ordonnèrent aux hommes âgés de 15 à 60 ans de se déshabiller jusqu'aux sous-vêtements, et aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées de marcher dans la rue principale, connue comme la rue du Marché de la cité de Beit Lahia, et de se diriger vers l'hôpital Kamal Adwan¹⁸⁵.

Un autre témoignage, d'un homme de 33 ans arrêté au point de contrôle de Netzarim et détenu 129 jours, indique qu'on le força à se déshabiller et à hurler comme un animal pendant que des soldats l'accablaient d'insultes sexuelles visant sa mère: [Les soldats] nous firent sortir et nous conduisirent dans une pièce après m'avoir détaché les menottes, tout en me laissant les yeux bandés. Les soldats nous demandèrent de chanter, puis de hurler pendant qu'ils nous insultaient et nous juraient dessus: " Fils de sharmouta (prostituée), fils de pute, nous allons tous vous violer. " Puis ils nous ordonnèrent de retirer tous nos vêtements, entièrement nus, et de nous tourner vers le mur, de lever les mains et de monter et descendre. Je me sentais inférieur, comme si l'on me violait. Et les soldats se moquaient de nous. Je voyais bien qu'ils nous filmaient. Cela ne suffisait pas. Ils m'agressèrent aussi avec une barre de fer, me frappant et me donnant des coups de pied et des coups de poing au ventre¹⁸⁶.

Un schéma reconnaissable se dégage: des détenus palestiniens sont humiliés sexuellement comme forme de divertissement pour les soldats. S'entretenant avec Mondoweiss, Munther Amira se remémora l'humiliation sexuelle qu'il subit durant sa détention israélienne: Ils m'ont emmené dans un bureau. Ils ont dit: " commençons la fête. " Ils l'ont dit en hébreu [...] et prendre quelques photos. J'avais peur qu'il arrive quelque chose, car j'avais entendu auparavant ce qui [arrivait] aux

181 Abeer Salman, " Imágenes de Gaza muestran a soldados israelíes deteniendo a decenas de hombres obligados a desnudarse hasta quedar en ropa interior ", CNN Español, 9 décembre 2023, <https://cnnespanol.cnn.com/2023/12/09/soldados-israelies-hombres-obligaron-desnudarse-ropa-trax/>.

182 Baker Zoubi, " "More Horrific than Abu Ghraib": Lawyer Recounts Visit to Israeli Detention Center ", +972 Magazine, 27 juin 2024, <https://archive.ph/qXyJ8>.

183 AbdalQader A Sabbah (@abd.sabbah), publication Instagram, https://www.instagram.com/reels/DFIW0_qNkO_/.

184 Independent International Commission of Inquiry on the Occupied Palestinian Territory, including East Jerusalem, and Israel, " "More than a Human Can Bear": Israel's Systematic Use of Sexual, Reproductive and Other Forms of Gender-Based Violence since 7 October 2023 ", rapport au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, A/HRC/58/CRP.6, 13 mars 2025, p. 46-47, <https://www.un.org/unispal/document/report-of-the-commission-of-inquiry-israel-gender-based-violence-13march2025/>.

185 Palestinian Centre for Human Rights (PCHR), " PCHR Documents Testimonies of Systematic Rape and Sexual Torture in Israeli Detention against Released Palestinian Detainees ", 10 novembre 2025, p. 57, <https://pchrgaza.org/pchr-documents-testimonies-of-systematic-rape-and-sexual-torture-in-israeli-detention-against-released-palestinian-detainees/>.

186 PCHR, " PCHR Documents Testimonies ", p. 62.

prisonniers là-bas. Ils m'ont dit: " nous faisons un contrôle de sécurité, tu dois donc retirer tes vêtements. " Alors j'ai essayé de retirer mon tee-shirt et ils ont dit " ton pantalon ", alors j'ai dit d'accord. À la fin, ils [voulait] que je retire mes sous-vêtements. J'avais déjà été une dizaine de fois dans les prisons israéliennes. Rien de tel ne s'était produit. Alors j'ai refusé. Ils ont recommencé à me frapper et m'ont menotté, et j'étais au sol. Ils ont donc retiré mes sous-vêtements. C'est la pire chose qui me soit arrivée de ma vie. Me toucher de cette manière agressive. C'est la première fois que j'ai su que c'était l'expérience la plus dure qui puisse vous arriver, d'être harcelé [sexuellement] par eux. Ils m'ont demandé de me lever, de lever la jambe droite, la jambe gauche. Je supposais qu'ils prenaient des photos ou des vidéos, alors je ne savais pas s'ils allaient, vous savez, diffuser ces vidéos, les répandre. Je ne sais pas. Mais il y avait beaucoup de soldats là. Ces soldats étaient des hommes et des femmes. Cela me faisait encore plus mal. Et ils riaient, cherchant à m'humilier. Avant cela, je peux vous le dire, je ne connaissais pas le vrai sens du harcèlement sexuel¹⁸⁷.

Dans son témoignage de mars 2025, Khraim nota que des hommes palestiniens à qui elle avait rendu visite à la prison d'Ofer lui dirent avoir aussi été menacés par des gardiens du viol de leurs filles¹⁸⁸. De nombreuses menaces de violences sexualisées et d'autres formes d'humiliation sexuelle auraient également été employées contre des enfants palestiniens en détention et/ou en prison en Israël. Un garçon palestinien de 16 ans, arrêté à Gaza et retenu dans une maison privée avant d'être transféré dans un centre de détention militaire non identifié, rapporta: À 19 heures, le dixième jour de détention, des soldats sont arrivés avec leurs grands chiens et nous ont ordonné de dormir sur le ventre, les mains sur la tête, et nous ont avertis que quiconque bougerait serait violé¹⁸⁹.

La Commission d'enquête internationale indépendante (COI) de l'ONU a elle aussi rendu compte de l'humiliation sexuelle d'hommes et de garçons¹⁹⁰. Un rapport, corroboré par une vidéo, évoque un cas où des soldates des FOI humilièrent sexuellement des garçons: " Une témoin a décrit comment une soldate israélienne, à Gaza, ordonna à deux adolescents déshabillés jusqu'aux sous-vêtements de danser devant d'autres détenus et les filma en riant. La Commission a également vérifié des images numériques confirmant que des garçons palestiniens furent détenus et déshabillés jusqu'aux sous-vêtements, aux côtés d'adultes, dans le stade de Yarmouk en décembre 2023 "¹⁹¹. Le rapport indique en outre: La Commission a constaté que la nudité forcée, dans le but d'avilir et d'humilier les victimes devant les soldats comme devant les autres détenus, était fréquemment employée contre les détenus de sexe masculin, notamment par des fouilles à corps répétées; l'interrogatoire de détenus alors qu'ils étaient nus; le fait de forcer des détenus à effectuer certains mouvements alors qu'ils étaient nus ou déshabillés et, dans certains cas, de les filmer aussi; le fait de soumettre les détenus à des injures sexuelles pendant qu'on les transportait nus, d'entasser de force des détenus nus dans une

187 Leila Warah, " Palestinian Activist Munther Amira Tied Up, Beaten, and Arrested by Israeli Forces in Aida Refugee Camp ", Mondoweiss, 20 décembre 2023, <https://mondoweiss.net/2023/12/palestinian-activist-munther-amira-tied-up-beaten-and-arrested-by-israeli-forces-in-aida-refugee-camp/>. Voir aussi: Munther Amira, " Palestinian Recounts Sexual Abuse in Israeli Prison ", entretien pour Mondoweiss, 2024, <https://www.instagram.com/reels/C-GKnihsjv/>.

188 UN Human Rights Council, " Kifeya Khraim & Witness #3 Public Hearings, COI Palestine, East Jerusalem & Israel, 11/03/2025 ", vidéo YouTube, 12 mars 2025, <https://www.youtube.com/watch?v=XwjBbeUapxo>.

189 Palestinian Centre for Human Rights (PCHR), " PCHR Documents Testimonies ", 10 novembre 2025, p. 63, <https://pchrgaza.org/pchr-documents-testimonies-of-systematic-rape-and-sexual-torture-in-israeli-detention-against-released-palestinian-detainees/>.

190 Independent International Commission of Inquiry, " "More than a Human Can Bear" ", A/HRC/58/CRP.6, 13 mars 2025.

191 Independent International Commission of Inquiry, " More than a Human Can Bear ", p. 22.

même cellule bondée, et de forcer des détenus déshabillés et aux yeux bandés à s'accroupir au sol, les mains attachées dans le dos¹⁹².

Il existe divers signalements d'humiliation sexuelle de garçons et d'hommes palestiniens en Cisjordanie. Dans un incident filmé, un enfant âgé de dix à douze ans fut arrêté par des soldats en Cisjordanie. Pendant l'arrestation, on entend des soldats israéliens dire: " Maintenant, ta punition va avoir lieu. Nous allons t'instruire et te donner de nouvelles leçons. " Les mains de l'enfant étaient attachées dans le dos et il avait les yeux bandés. Dans un entretien publié sur TRT World après sa libération, l'enfant décrit ce qu'il endura: Ils m'ont pris et se sont mis à me frapper à l'intérieur de la Jeep, m'ont insulté et menacé. Ils m'ont utilisé comme bouclier humain pour que personne ne les vise, pour que, si quelqu'un tirait sur eux, la balle m'atteigne. Ils m'ont menacé d'emprisonnement et de viol. De tout ils m'ont menacé. Ils m'ont menacé de cinq ans de prison et ont dit: " tu ne sortiras pas d'ici avant cinq ans. " Ils m'ont photographié, insulté et frappé. Mes yeux et mon pied me faisaient mal de douleur. Je ne pouvais pas dormir la nuit à cause de la douleur [aux yeux]. Ils m'aspergeaient constamment d'eau¹⁹³.

D'autres signalements d'hommes adultes de Cisjordanie subissant l'humiliation sexuelle des FOI lors de descentes ont aussi émergé à la suite d'un rapport d'août 2024 intitulé " Unleashed ", publié par B'Tselem¹⁹⁴. Dans un incident, Muhammed Natsheh, un homme de 22 ans du quartier de Tel Rumeida au centre d'Al-Khalil (Hébron), raconte avoir été agressé par des soldats le 14 juillet 2024. Il déclare: Les soldats m'ont insulté avec des jurons humiliants, et certains m'ont piétiné les jambes. Cela faisait très mal et je ne pouvais rien dire. L'un d'eux a pris une chaise de bureau et l'a posée sur mes jambes. Il s'y asseyait de temps en temps, ce qui faisait très mal. Ils n'ont cessé de m'insulter tout du long, et l'un d'eux m'a aussi craché dessus. Cela a duré environ une heure, puis l'un des soldats m'a dit en arabe: " Nous allons te violer. " L'un d'eux m'a saisi la tête, et un autre soldat a tenté de m'ouvrir la bouche pour y enfoncer un objet en caoutchouc. J'ai fait un énorme effort pour ne pas ouvrir la bouche. Je l'ai entendu dire en hébreu: " Filme-le, filme-le. " [...] Puis un soldat qui parlait arabe est arrivé. Il s'est approché et m'a ordonné de me lever, mais je ne pouvais pas. Il m'a saisi par le cou, m'a soulevé et m'a fait tenir debout face au mur, puis il s'est mis à me pousser la tête violemment de gauche à droite avec ses mains, en disant: " Si je te revois ici, je te violerai et te tuerai. Je ferai de même à quiconque je verrai ici "195.

L'humiliation sexuelle à visée génocidaire

De nombreux récits ressortent de multiples rapports, montrant que les tactiques d'humiliation sexualisée comportaient fréquemment une menace de mort. Ainsi, un homme de 43 ans, arrêté dans une maison privée à Gaza, décrit des menaces directes de viol de la part de soldats exprimant leur intention d'exterminer l'ensemble de la population palestinienne. Il déclare avoir reçu: Des menaces de mort constantes, telles que: je mourrai, je ne mérite pas de vivre, et moi et le reste des Palestiniens sommes des animaux humains qui ne méritent pas de vivre. Une fois, on m'a menacé verbalement de me violer, moi et tous les autres, par " sodomie ", durant ma détention dans le camp, qui se trouvait,

192 Independent International Commission of Inquiry, " More than a Human Can Bear ", p. 14.

193 TRT World, " Palestinian child Imran Shaheen recounts the brutality he was subjected to after he was arrested by Israeli soldiers during a raid of Nablus in the occupied West Bank ", vidéo Facebook, <https://www.facebook.com/watch/?v=1269837140995473>.

194 B'Tselem, Unleashed: Abuse of Palestinians by Israeli Soldiers in the Center of Hebron (B'Tselem, décembre 2024), <https://archive.ph/AZQEg>.

195 B'Tselem, Unleashed, p. 17.

je crois, à Zikim. [...] Ils nous insultaient sans cesse avec les insultes les plus offensantes et dégradantes, notamment: " Vous êtes des animaux, vous n'êtes pas des êtres humains. " L'un des soldats nous a dit: " Nous ne vous donnons à manger que pour vous garder en vie, et nous ne nous soucions ni de vous ni de votre santé. Vous mourrez tous, si ce n'est aujourd'hui, ce sera demain. Nous ne faisons que nous amuser "¹⁹⁶.

Un autre témoignage attestant de cette intention systématique émane d'un homme de 39 ans arrêté au point de contrôle de Netzarim, transféré dans un centre de détention militaire non identifié, puis dans les prisons d'Ofer et du Néguev: Les FOI et leur personnel nous insultaient avec un langage anormalement grossier, et entendre ce langage nous rendait extrêmement stressés et tristes. Ils me menaçaient de m'en prendre à ma famille, du genre " nous violerons vos femmes ", et menaçaient de détruire entièrement la bande de Gaza¹⁹⁷.

L'humiliation sexualisée des hommes palestiniens durant leur détention, conforme aux pratiques israéliennes antérieures au 7 octobre 2023, comportait souvent une rhétorique islamophobe aux côtés d'insultes sexuelles dégradantes visant les proches de sexe féminin du détenu. Dans le cas d'un travailleur gazaoui de 38 ans arrêté en Israël, l'humiliation sexuelle s'accompagna aussi de déclarations selon lesquelles les Palestiniens méritaient la mort: J'ai été soumis à des insultes vulgaires et humiliantes telles que " chien ", " animal ", " fils de pute " et " fils de prostituée ", que les soldats répétaient sans cesse. Ils nous disaient, à nous les détenus, que nous étions le Hamas et que nous méritions de mourir, et ils insultaient notre religion et le divin (Dieu), surtout au début de la détention¹⁹⁸.

Ces témoignages, conjugués à ceux détaillés ci-dessous sur les violences sexualisées et le viol, attestent d'une intention de tuer et de détruire la population palestinienne, en tout ou en partie, cohérente avec des actes génocidaires.

L'Institut Lemkin pour la prévention du génocide et la sécurité humaine indiquait, le 11 septembre 2024, que: Les déclarations de dirigeants israéliens, les publications de soldats de l'armée israélienne sur les réseaux sociaux, et les témoignages de Palestinien·nes ayant subi ou été témoins de violences sexualisées – dont d'ancien·nes détenu·es – non seulement établissent le caractère généralisé et systématisé des violences sexualisées, mais documentent aussi la sexualisation plus large du conflit lui-même par l'État et les forces armées israéliens. Cette sexualisation à elle seule est révélatrice d'une violence génocidaire, car elle traduit une volonté de détruire les Palestinien·nes en tant que tels en profanant les symboles de la filiation et en compromettant la capacité des Palestinien·nes à se reproduire biologiquement et culturellement. L'Institut Lemkin pour la prévention du génocide et la sécurité humaine a recensé plusieurs schémas spécifiques de violences sexualisées révélateurs d'un processus génocidaire. Parmi eux: le recours généralisé aux violences sexualisées contre les hommes et les garçons; les atrocités contre la force vitale (dont les humiliations ritualisées); la séparation des familles et d'autres formes de violence reproductive; et un possible élitocide¹⁹⁹ au moyen des violences sexualisées²⁰⁰.

¹⁹⁶ PCHR, " Torture and Genocide ", p. 109.

¹⁹⁷ PCHR, " PCHR Documents Testimonies ", p. 111.

¹⁹⁸ PCHR, " PCHR Documents Testimonies ", p. 111.

¹⁹⁹ L'élitocide désigne le meurtre ou l'élimination ciblés des dirigeants, de la classe instruite et du clergé d'un groupe, généralement au début d'un génocide.

²⁰⁰ Lemkin Institute, " The Genocidal Dimensions of Israel's Use of Sexual and Gender-Based Violence (SGBV) against Palestinians ", Lemkin Institute for Genocide Prevention and Human Security, 11 septembre 2024,

Torture sexuelle et viol

La torture sexuelle inclut, sans s'y limiter, la torture physique de nature sexualisée et/ou visant les organes sexuels et/ou reproducteurs. Elle peut comprendre: attouchements, compressions, coups de poing et pressions exercées sur les organes génitaux, fellation forcée, abus sexuels en positions de stress. Abus sexuels au moyen d'objets ou viol par des chiens dressés. Tous les cas de torture sexuelle et de viol comportaient une humiliation telle que décrite dans la section précédente. Le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU de septembre 2024 a documenté plus de vingt cas de violences sexualisées et fondées sur le genre contre des détenu·es palestinien·es, hommes comme femmes. Les éléments de son rapport comprennent des constats issus de " multiples sources d'information; elle a rassemblé des milliers d'éléments en source ouverte et mené des entretiens à distance et en personne avec des victimes et des témoins "²⁰¹. Les vingt cas documentés qu'elle présente se sont produits dans plus de dix installations militaires et de l'administration pénitentiaire israélienne: en particulier la prison du Néguev et le camp de Sde Teiman pour les détenus, et les prisons de Damon et de Hasharon pour les détenues. La violence sexuelle était employée comme moyen de punition et d'intimidation dès le moment de l'arrestation et tout au long de la détention, y compris durant les interrogatoires et les fouilles. Les actes de violence sexuelle documentés par la Commission étaient motivés par une haine extrême envers le peuple palestinien et une volonté de le déshumaniser²⁰².

Ce qui suit est une présentation de preuves des politiques et pratiques institutionnalisées de violences sexualisées d'Israël contre les filles, les femmes, les garçons et les hommes palestiniens, dans de nombreux contextes et types de situations.

Torture sexuelle et viol des filles et des femmes

Depuis le 7 octobre 2023, une avalanche de signalements a émergé, dans lesquels des femmes palestiniennes ont témoigné avoir subi ou été témoins de violences sexualisées atroces et humiliantes commises par les FOI. Baraah Abo Ramouz, journaliste palestinienne libérée lors de l'échange de novembre 2023, rapporta à la presse: " La situation dans les prisons est dévastatrice. Les prisonnier·es sont maltraité·es. Ils et elles sont frappé·es sans cesse. Ils et elles sont agressé·es sexuellement. Ils et elles sont violé·es. Je n'exagère pas. Les prisonnier·es sont violé·es "²⁰³. Israa Jaabis, également libérée lors de l'échange de novembre 2023, rapporta: " J'ai laissé de petites filles dans ma cellule, en pleurs. Pourquoi? Parce que des choses indicibles leur arrivent là-bas... Des choses inimaginables aux mains des soldats [israéliens] "²⁰⁴.

En février 2024, des expert·es des Nations unies exprimèrent leur alarme face à des allégations crédibles d'agression sexuelle de femmes et de filles par des officiers israéliens, déclarant être " particulièrement bouleversé·es par les signalements selon lesquels des femmes et des filles palestiniennes en détention ont également subi de multiples formes d'agression sexuelle, telles que le

[https://www.lemkininstitute.com/statements-new-page/the-genocidal-dimensions-of-israel%E2%80%99s-use-of-sexual-and-gender-based-violence-\(sgbv\)-against-palestinians](https://www.lemkininstitute.com/statements-new-page/the-genocidal-dimensions-of-israel%E2%80%99s-use-of-sexual-and-gender-based-violence-(sgbv)-against-palestinians).

²⁰¹ Independent International Commission of Inquiry, " Report of the Independent International Commission of Inquiry ", p. 3.

²⁰² Independent International Commission of Inquiry, " Report of the Independent International Commission of Inquiry ", p. 14.

²⁰³ The New Arab Staff, " Surge in Abuse, Torture against Palestinians in Israel Jails ", The New Arab, 3 janvier 2024, <https://www.newarab.com/news/surge-abuse-torture-against-palestinians-israel-jails>.

²⁰⁴ The New Arab Staff, " Surge in Abuse, Torture against Palestinians ".

fait d'être déshabillées entièrement et fouillées par des officiers de l'armée israélienne de sexe masculin ". Ils et elles rapportèrent qu'" au moins deux détenues palestiniennes auraient été violées, tandis que d'autres auraient été menacées de viol et de violences sexuelles ", et notèrent que " des photos de détenues dans des circonstances dégradantes auraient aussi été prises par l'armée israélienne et mises en ligne "²⁰⁵.

En juin 2024, le rapport thématique du HCDH exposa diverses formes de viol et de torture sexuelle employées contre les détenu·es palestinien·nes, dont un groupe d'étudiantes palestiniennes, arrêtées le 14 novembre 2023, qui rapportèrent avoir été agressées sexuellement²⁰⁶. Khraim nota également qu'il existait trois cas documentés de violences sexualisées contre des filles de moins de dix-huit ans. Une fille de Jérusalem occupée fut agressée sexuellement, pelotée et touchée par des colons, sans que les soldats des FOI ni la police sioniste n'interviennent pour l'en empêcher. À Jérusalem occupée, une autre fille de 14 ans fut agressée par un soldat qui prétendait effectuer une " fouille de routine " alors qu'elle se rendait à l'école; elle a désormais peur d'y retourner²⁰⁷.

Le communiqué de presse du PCHR de novembre 2025 comprend des témoignages détaillés et bouleversants de survivant·es de viol et de torture sexuelle en prison, dont celui de N.A., une mère palestinienne de 42 ans, arrêtée à Gaza alors qu'elle franchissait un point de contrôle israélien en novembre 2024. Son témoignage, douloureux mais courageux, détaille de multiples viols anaux et vaginaux par différents soldats des FOI, parfois le même jour, y compris le premier jour de son arrestation. Chaque épisode de viol qu'elle décrit s'accompagne aussi de torture (entravée à une table), d'humiliation, de coups et de torture psychologique. Un extrait de son long témoignage se lit ainsi: À l'aube, j'ai entendu les soldats crier, disant que la prière du matin était interdite, et je crois que c'était le quatrième jour après mon arrestation à Gaza. Les soldats m'ont conduite dans un endroit que je ne connaissais pas car j'avais les yeux bandés, et m'ont ordonné de retirer mes vêtements. Je l'ai fait. Ils m'ont placée sur une table métallique, m'ont pressé la poitrine et la tête contre elle, m'ont menotté les mains au bout du lit et m'ont écarté les jambes de force. J'ai senti un pénis pénétrer mon anus et un homme me violer. Je me suis mise à hurler, et ils m'ont frappée dans le dos et sur la tête pendant que j'avais les yeux bandés. J'ai senti l'homme qui me violait éjaculer dans mon anus. J'ai continué à hurler et à être frappée, et je pouvais entendre un appareil photo – je crois donc qu'ils me filmaient. Le viol a duré environ 10 minutes. Ensuite, ils m'ont laissée une heure dans la même position, les mains menottées au lit par des menottes métalliques, le visage sur le lit, les pieds au sol, et j'étais entièrement nue.

Puis, après une heure, j'ai de nouveau été entièrement violée dans la même position, avec pénétration dans mon vagin, et j'ai été frappée pendant que je hurlais. Il y avait plusieurs soldats; je les entendais rire et l'appareil photo cliquer en prenant des photos. Ce viol a été très rapide et il n'y a pas eu d'éjaculation. Pendant le viol, ils me frappaient de leurs mains sur la tête et le dos.

Je ne peux pas décrire ce que j'ai ressenti; à chaque instant, je souhaitais la mort. Après m'avoir violée, ils m'ont laissée seule dans la même pièce, les mains toujours menottées au lit et sans vêtements, pendant de longues heures. J'entendais les soldats dehors parler hébreu et rire. Plus tard, j'ai de nouveau été violée vaginalement. Je hurlais, mais ils me frappaient chaque fois que je tentais de résister. Après plus d'une heure – je ne suis pas sûre de l'heure -, un soldat masqué est entré, m'a

²⁰⁵ UN OHCHR, " Israel/oPt: UN Experts Appalled by Reported Human Rights Violations against Palestinian Women and Girls ",

²⁰⁶ United Nations Human Rights Office of the High Commissioner, " Thematic Report ", p. 13.

²⁰⁷ UN Human Rights Council, " Kifeya Khraim & Witness #3 ".

retiré le bandeau, a soulevé ce qui lui couvrait le visage; il avait la peau blanche et était grand. Il m'a demandé si je parlais anglais; j'ai dit non. Il a dit qu'il était russe et m'a ordonné de masturber son pénis. J'ai refusé, et il m'a frappée au visage après m'avoir violée.

Ce jour-là, j'ai été violée deux fois. Je suis restée nue toute la journée dans la pièce où j'ai passé trois jours. Le premier jour, j'ai été violée deux fois; le deuxième jour, j'ai été violée deux fois; le troisième jour, je suis restée sans vêtements pendant qu'ils me regardaient par la fente de la porte et me filmaient. Un soldat a dit qu'ils publieraient mes photos sur les réseaux sociaux. Pendant que j'étais dans la pièce, mes règles ont commencé; alors ils m'ont dit de mettre des vêtements et m'ont transférée dans une autre pièce²⁰⁸.

Bien que notre rapport distingue l'humiliation sexuelle de la torture sexuelle et du viol, il importe de reconnaître que la torture sexuelle et le viol comportent toujours une humiliation sexuelle, comme l'exprime une femme de 39 ans, arrêtée au point de contrôle de Netzarim et détenue quarante-deux jours: " J'ai dit à l'interrogateur que le 7 octobre j'étais à l'hôpital, et il a répliqué que vous, femmes de Gaza, êtes toutes des menteuses et des hypocrites, et que les chaussures des femmes israéliennes valent mieux que vous. Il m'a insultée avec les pires mots que je ne peux répéter. Ils harcelaient toujours sexuellement les détenues en leur touchant le cou et les seins et en retirant nos hijabs [...] Dans l'une des méthodes de torture durant l'interrogatoire, les soldats me forçaient à me pencher, et ils faisaient en sorte que les soldates se jettent sur moi, en choisissant la plus grosse " ²⁰⁹.

Torture sexuelle et viol des garçons et des hommes

Les violences sexualisées contre les détenu-es palestinien-nes touchaient aussi des enfants. Un garçon palestinien de 14 ans " lourdement handicapé ", diagnostiqué autiste, aurait été agressé sexuellement, physiquement et psychologiquement durant sa détention. Arrêté à 4 h 30 à son domicile de Yafa (Jaffa), il rapporta avoir été " forcé de faire des choses " par d'autres codétenus – eux-mêmes torturés – durant sa détention. Un juge pour enfants refusa d'agir pour le protéger jusqu'à ce que des preuves manifestes d'agression sexuelle apparaissent, moment auquel il fut transféré à l'isolement²¹⁰. À la suite de l'agression, l'avocat du garçon, Yigal Dotan, rapporta: " La situation avant la guerre était très mauvaise, mais elle n'est pas comparable à ce qui s'est passé dans les prisons israéliennes après le 7 octobre. [...] Elles sont devenues des installations de torture – des lieux de vengeance organisée et industrialisée. Je le constate chez mes propres clients et ceux d'autres avocats. Leur état est effroyable " ²¹¹.

De nombreux récits de violences sexualisées contre des hommes, constitutives de ce que la Commission d'enquête internationale indépendante qualifie de torture sexuelle, ont été rapportés. La Commission a indiqué que: Les détenus de sexe masculin ont subi des atteintes à leur sexualité et à

²⁰⁸ Palestinian Centre for Human Rights (PCHR), " PCHR Documents Testimonies of Systematic Rape and Sexual Torture in Israeli Detention against Released Palestinian Detainees ", 10 novembre 2025, <https://pchrgaza.org/pchr-documents-testimonies-of-systematic-rape-and-sexual-torture-in-israeli-detention-against-released-palestinian-detainees/>.

²⁰⁹ Al Haq et al., " Joint Submission to the Special Rapporteur on Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment on Israel's Crimes of Sexual Torture against Palestinians ", 24 avril 2024, p. 37-38, https://www.alhaq.org/cached_uploads/download/2025/03/22/joint-submission-to-the-special-rapporteur-on-torture-24-april-2024-redacted-for-publication.pdf.

²¹⁰ Middle East Monitor, " Autistic Palestinian Boy Allegedly Sexually Assaulted in Israeli Prison ", Middle East Monitor, 13 novembre 2025, <https://www.middleeastmonitor.com/20251113-autistic-palestinian-boy-allegedly-sexually-assaulted-in-israeli-prison/>.

²¹¹ Maya-Yair Altman et Nora Lester Murad, " Israeli Prison Lawyers Say Conditions for Palestinian Detainees Are Atrocious – and Getting Worse ", +972 Magazine, 12 novembre 2024, <https://archive.is/OtUXm>.

leurs organes reproducteurs, notamment des violences sur les organes génitaux et l'anus, et ont été forcés d'accomplir des actes humiliants et pénibles, nus ou déshabillés, à titre de punition ou d'intimidation, dans le but d'en extraire des informations²¹².

Deux hommes arrêtés au point de contrôle de Netzarim, âgés de trente-neuf et trente-trois ans, détenus respectivement 129 et 50 jours, rapportèrent s'être évanouis sous l'effet de la douleur provoquée par des soldats leur saisissant et comprimant les testicules. Le second rapporta aussi des séquelles psychologiques durables de l'agression²¹³. D'autres extraits de ces témoignages ont été présentés plus haut dans ce rapport, dans la section " L'humiliation sexuelle des garçons et des hommes ".

L'un [des soldats] m'a saisi par les testicules et les a comprimés fortement, en disant en arabe: " Dieu merci, tu as des fils. " Il a continué à me comprimer fortement les testicules pendant environ deux minutes. Je me suis évanoui et j'ai été réveillé par un coup de son Bostar (rangers militaires) sur les fesses, disant: " Lève-toi, arrête de jouer la comédie ": il m'a fait me lever et m'a ordonné d'enfiler le survêtement en une minute, et s'est mis à compter jusqu'à dix, mais je ne pouvais pas, alors il m'a donné un coup de poing au ventre et des coups de pied [...] et m'a dit qu'il recompterait, mais il a compté lentement, alors j'ai enfilé les vêtements... [Alors que j'étais détenu dans un centre de détention militaire non identifié dans le Néguev] je me dirigeais vers un robinet pour boire lorsqu'un des soldats m'a vu et m'a donné un coup de pied si violent à la taille que cela m'a fait vomir. Il m'a ensuite traîné dans une pièce entourée de barbelés, m'a ordonné de me déshabiller entièrement, m'a saisi les organes génitaux et m'a soulevé, si bien que je me suis évanoui. J'ai été réveillé par les coups violents qu'on m'infligeait pendant que j'étais inconscient, et cela s'est répété trois ou quatre fois, après quoi il m'a ordonné de remettre mes vêtements tandis que les coups continuaient. Jamais de ma vie je n'ai été aussi brisé et humilié que cette fois-là²¹⁴.

Le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante documente un récit similaire, dans lequel un détenu, retenu à la prison du Néguev par les forces de sécurité israéliennes, déclara qu'en novembre 2023, des membres de l'unité Keter de l'administration pénitentiaire israélienne l'avaient forcé à se déshabiller puis lui avaient ordonné d'embrasser le drapeau israélien. Sur son refus, il fut roué de coups, et on lui donna des coups de pied aux organes génitaux avec une telle violence qu'il vomit et perdit connaissance²¹⁵.

Dans certains cas, des hommes palestiniens ont rapporté avoir été violés par des soldats israéliens en public. L'un de ces survivants, un homme de 30 ans arrêté au point de contrôle de Netzarim, endura 104 jours de détention – d'abord dans une maison privée et un avant-poste militaire à l'intérieur de Gaza, puis à la prison d'Ofer. Il partagea courageusement son expérience, décrivant l'humiliation et les blessures physiques subies: Il y a eu aussi des attouchements et des agressions physiques sur mes organes génitaux. Le jour de mon arrestation, on m'a dépouillé de tous mes vêtements sauf mon caleçon, au point de contrôle de Netzarim, devant des dizaines de jeunes hommes et de soldats israéliens. Le sentiment d'humiliation et d'avilissement était indescriptible. Ensuite, à l'intérieur de la prison, les nouveaux officiers de service nous ordonnaient chaque jour de baisser notre pantalon

212 Independent International Commission of Inquiry, " Report of the Independent International Commission of Inquiry ", p. 21.

213 PCHR, " Torture and Genocide ", p. 61.

214 PCHR, " Torture and Genocide ", p. 61.

215 Independent International Commission of Inquiry, " Report of the Independent International Commission of Inquiry ", p. 21.

jusqu'aux genoux. Une fois, alors qu'on me demandait de baisser mon pantalon et mon caleçon, l'un des soldats a tenté de m'introduire un bâton dans le rectum, me causant une blessure importante et une plaie à cet endroit²¹⁶.

Un homme d'affaires de 52 ans, arrêté dans une maison privée de la ville de Gaza et détenu vingt-huit jours – d'abord dans une maison privée, puis dans une zone à ciel ouvert avant d'être transféré dans un centre de détention militaire -, décrit l'agression sexuelle d'un homme âgé à l'intérieur d'un char par des soldats: Pendant que nous étions à l'intérieur du char, les soldats ont frappé un homme âgé. Je le savais à sa voix, car il hurlait. Les soldats l'ont frappé violemment à la tête et sur tout le corps et lui ont ordonné d'avoir un rapport sexuel avec eux à l'intérieur du char. L'un des soldats, qui parlait couramment l'arabe, lui a dit: " Je veux que tu sucas ma bite ", et ils l'ont forcé à le faire. Je le savais au son que j'entendais. L'homme âgé a tenté de les en empêcher, mais en vain, car j'entendais son gargouillis pendant que le soldat le frappait en disant: " suce ma bite ou je te tue "²¹⁷.

Le rapport du PCHR fournit un témoignage cru d'un père palestinien de 41 ans arrêté à l'hôpital Kamal Adwan en décembre 2023. Désigné par le pseudonyme T.Q., il révèle l'effroyable dépravation des gardiens de prison, ayant subi vingt-deux mois de torture, dont des violences sexualisées. Il détaille un épisode où un gardien le viola au moyen d'un bâton de bois: L'un des soldats m'a violé en m'introduisant violemment un bâton de bois dans l'anus. Au bout d'environ une minute, il l'a retiré, puis l'a réintroduit plus brutalement pendant que je hurlais. Après une autre minute, il l'a retiré et m'a forcé à ouvrir la bouche et à y mettre le bâton pour le lécher. Sous l'effet de la pure détresse, j'ai perdu connaissance pendant quelques minutes, jusqu'à ce qu'une officière vienne et les force à cesser de me frapper. Elle m'a détaché les mains, m'a donné une combinaison blanche à enfiler et m'a apporté un gobelet d'eau que j'ai bu. Je sentais le sang couler de mon anus et j'ai demandé à aller aux toilettes. Elle m'a donné des mouchoirs et je suis allé à des toilettes en plastique là. Ils ont retiré le bandeau; quand j'ai essuyé mon anus, il y avait du sang. Après avoir fini et une fois le saignement arrêté, j'ai remis la combinaison blanche. Dès ma sortie, ils m'ont de nouveau bandé les yeux et attaché les mains dans le dos avec des liens en plastique. J'ai ensuite été transféré dans une pièce où j'ai été retenu avec plusieurs détenus pendant environ huit heures, durant lesquelles des soldats revenaient périodiquement nous frapper et nous insulter brutalement²¹⁸.

M.A., un homme de 18 ans détenu près d'un centre de distribution d'aide à Gaza, a témoigné avoir été violé quatre fois durant sa captivité israélienne. L'une de ces agressions eut lieu aux côtés de cinq autres hommes. On leur ordonna de s'agenouiller, et des gardiens les violèrent au moyen d'une bouteille. Des chiens étaient positionnés derrière les victimes pendant l'agression, donnant l'impression que c'étaient les chiens qui les violaient: " Il y avait aussi un chien derrière nous, comme si le chien nous violait "²¹⁹. M.A. comprit qu'en réalité c'étaient les soldats qui se servaient d'une bouteille, en observant ce qui arrivait aux autres détenus. Son témoignage traduit les effets dévastateurs d'une telle violence, non seulement sur le corps mais aussi sur le psychisme²²⁰.

Les soldats nous ont ordonné, à moi et à six autres détenus, de nous agenouiller, et ils nous ont violés en introduisant une bouteille dans l'anus, la poussant et la retirant. Cela m'est arrivé quatre fois, avec environ dix mouvements de va-et-vient chaque fois. J'ai hurlé, et les autres avec moi aussi. Sur les

216 PCHR, " Torture and Genocide ", p. 62.

217 PCHR, " PCHR Documents Testimonies ", p. 62.

218 PCHR, " Torture and Genocide ".

219 PCHR, " PCHR Documents Testimonies ".

220 PCHR, " PCHR Documents Testimonies ".

quatre fois, deux fois c'était moi seul, et deux fois avec d'autres – une fois à six personnes et une fois à douze. Je voyais ce qu'ils faisaient aux autres pendant qu'ils me le faisaient, et j'ai compris que c'était une bouteille²²¹.

Un autre témoignage, de Hamada, 37 ans, de Gaza, révèle comment les FOI ont utilisé toute une gamme d'objets pour agresser les Palestiniens. Ayant passé près de sept mois dans les prisons israéliennes, Hamada a témoigné: Lors de l'une des séances d'interrogatoire, j'étais entièrement nu, et ils m'ont retiré le bandeau. Ils m'ont forcé à m'asseoir sur un pénis artificiel fixé au sol jusqu'à ce qu'il pénètre mon anus. J'ai ressenti une douleur atroce et j'ai hurlé, après quoi j'ai été violemment frappé²²².

De même, Amer Abu Halil a livré un témoignage déchirant recensant les diverses méthodes de torture sexuelle et physique qu'il a subies durant son incarcération en octobre et novembre 2023. Lors d'un incident particulier, le 29 octobre 2023, Abu Halil et dix autres prisonniers furent déshabillés et traînés hors de leurs cellules jusqu'à la cuisine de la prison de Ktzi'ot, où ils furent frappés à coups de matraque et couverts de crachats. Des soldats entreprirent alors de les violer au moyen de carottes. Quelques jours plus tard, les prisonniers furent de nouveau traînés dans la cuisine, où des soldats se ruèrent sur leurs testicules et leur donnèrent des coups de pied à répétition pendant vingt-cinq minutes en criant: " Nous sommes Bruce Lee " et " C'est votre deuxième Nakba "²²³. Le témoignage d'Abu Halil fait écho à une description, figurant dans le rapport thématique du HCDH de 2024, d'un incident où un détenu palestinien fut violé au moyen d'un légume pendant que des gardiens filmaient l'agression sur leurs téléphones: Je me suis senti brisé de l'intérieur pendant qu'ils nous ramenaient à notre cellule. Nous étions dans la pièce en état de choc, les larmes coulant de nos yeux sans un bruit. Personne ne se parlait. Aucun de nous ne voulait se regarder²²⁴.

Les témoignages de ce type de torture sexuelle et de viol, livrés à la presse internationale, ne sont pas propres à Abu Halil. Des dizaines d'autres prisonniers ont témoigné avoir subi ou été témoins de viols dans les prisons israéliennes depuis octobre 2023. Le 19 décembre 2025, la BBC diffusa un reportage dans lequel elle s'entretenait avec deux journalistes palestiniens ayant rapporté avoir subi des abus sexuels en détention administrative. Sami Al-Saei, journaliste indépendant de 46 ans originaire de Tulkarem, fut placé seize mois en détention administrative à la prison de Megiddo, dans le nord. Al-Saei rapporta que, durant sa détention, cinq à six gardiens le déshabillèrent et le violèrent au moyen d'une matraque et d'autres objets tranchants, aux alentours du 13 mars 2024. Conscient du risque d'ostracisme lié à sa décision de révéler ces sévices, Al-Saei choisit néanmoins de parler publiquement de son calvaire: Ils riaient et y prenaient plaisir. Le gardien m'a demandé: " Tu aimes ça? Nous voulons jouer avec toi, et faire venir ta femme, ta sœur, ta mère et tes amis ici aussi. " [...] J'espérais mourir et en finir, car la douleur n'était pas seulement causée par le viol, mais aussi par les coups violents et douloureux²²⁵.

221 PCHR, " PCHR Documents Testimonies ".

222 Euro-Med Human Rights Monitor, " Another Genocide Behind Walls ", p. 25.

223 Gideon Levy et Alex Levac, " Palestinian Released from Israeli Prison Describes Beatings, Sexual Abuse and Torture ", Haaretz, 28 avril 2024, <https://archive.ph/lOidN>.

224 United Nations Human Rights Office of the High Commissioner, " Thematic Report: Detention ", p. 13.

225 Jon Donnison, " Palestinians Tell BBC They Were Sexually Abused in Israeli Prisons ", BBC, 19 décembre 2025, <https://www.bbc.com/news/ articles/c8dy8r7lq0go>.

Al-Saei a déclaré que son agression a duré environ vingt minutes, durant lesquelles les gardiens lui ont aussi comprimé les organes génitaux et l'ont violé au moyen de deux objets²²⁶. Dans un autre entretien avec The Times of Palestine, Al-Saei déclare: Pendant 22 jours, j'ai saigné sans arrêt, mon état psychologique se dégradant, jusqu'à ce que le saignement finisse par s'arrêter [...] Ils savaient que j'étais journaliste dès le moment de ma détention, et la torture s'est intensifiée à cause de cela²²⁷.

Le meurtre délibéré de journalistes durant le génocide à Gaza est bien documenté. Le Comité pour la protection des journalistes rapporte que les journalistes palestinien·nes ont été systématiquement soumis·es à des violences sexualisées, elles aussi. Outre le cas de Sami Al-Saei, le Comité pour la protection des journalistes a " documenté 17 témoignages de journalistes impliquant des violences sexualisées et 19 autres décrivant des fouilles à corps humiliantes. Les actes allégués comprenaient des agressions sur les organes génitaux des journalistes, des tentatives de pénétration forcée au moyen d'objets, la nudité forcée et le filmage, des menaces de viol, et d'autres méthodes de coercition sexualisée "²²⁸.

Comme Al-Saei, d'autres Palestiniens ont aussi rapporté avoir subi une torture sexuelle durant des opérations militaires israéliennes en Cisjordanie. Wisam Dufosh, père de trois enfants âgé de 35 ans, du quartier de Tel Rumeida au centre d'Al-Khalil (Hébron), fut agressé par des soldats le 24 juin 2024. Il relata son expérience à B'Tselem: Les cinq soldats m'ont encerclé et se sont mis à me frapper avec leurs armes. L'un d'eux m'a frappé à la tête avec un fusil. Je suis tombé et ils ont continué à me frapper, visant délibérément mes testicules et d'autres parties sensibles. Les coups ont duré quelques minutes. J'ai commencé à me sentir défaillir. [...] Quand je suis revenu à moi, j'étais dans une ambulance. Elle m'a conduit à l'hôpital public d'Aliya à Hébron, où ils ont fait des radios. J'avais aussi des ecchymoses sur tout le corps, surtout sur les testicules. On m'a recousu la plaie à la tête et les médecins voulaient me garder 24 heures en observation, mais j'ai choisi de rentrer chez moi après que ma fille Rital m'a appelé en pleurs, car elle avait vu des photos de moi ensanglanté sur le groupe WhatsApp du quartier. Cela fait une semaine et mes testicules me font encore très mal. Je suis soigné et je crains d'apprendre que j'ai des lésions importantes à cet endroit. J'ai aussi de fortes douleurs au dos et je sens que ma santé se dégrade de jour en jour²²⁹.

Le rapport de B'Tselem de 2024 recense les témoignages d'au moins trois autres hommes palestiniens de Cisjordanie ayant rapporté que des soldats israéliens les avaient frappés lors de leur arrestation. Les hommes décrivaient avoir été frappés aux testicules, et l'un d'eux rapporta avoir été frappé avec le canon d'une arme²³⁰.

La torture sexuelle n'a toutefois pas été commise seulement par les forces israéliennes, mais aussi par des colons. En mars 2026, Qusai Abu-al Kebash fut agressé par sept colons dans son petit village. Les assaillants le déshabillèrent jusqu'aux sous-vêtements, lui entravèrent les organes génitaux avec un lien en plastique et le promenèrent dans sa ville en le frappant. Il rapporta: " Ils ont coupé ma ceinture au couteau, ainsi que mon caleçon. Ils ont ligoté mon pénis avec un lien en plastique, l'ont

²²⁶ Times of Palestine (@paltimesnews), " They stripped me of my lower clothes, forced me into a prostration position on the ground, and began raping me indirectly ", vidéo Instagram, 20 juillet 2025, <https://www.instagram.com/reels/DMVMQrAITo/>.

²²⁷ Times of Palestine (@paltimesnews), " They stripped me of my lower clothes ".

²²⁸ Committee to Protect Journalists, " "We Returned From Hell": Palestinian Journalists Recount Torture in Israeli Prisons ", 19 février 2026, <https://cpj.org/special-reports/we-returned-from-hell-palestinian-journalists-recount-torture-in-israeli-prisons/>.

²²⁹ B'Tselem, " Unleashed ", p. 16.

²³⁰ B'Tselem, " Unleashed ", p. 17.

serré, puis m'ont traîné dans tout le village..... C'était très, très douloureux. ... J'ai cru qu'ils allaient me tuer "²³¹.

La torture sexuelle et le viol ne furent pas seulement employés contre des hommes adultes. Deux garçons palestiniens, Sami, seize ans, et Mahmoud, dix-sept ans, ont eux aussi rapporté leur agression sexuelle à la presse internationale. Ils ont raconté à l'Australian Broadcasting Corporation avoir été enlevés alors qu'ils se trouvaient ensemble sur un site de distribution d'aide à Gaza le 29 juin 2025, puis transférés dans une prison israélienne. Là, les garçons auraient subi une torture à la fois physique et sexuelle. Sami raconte: Ils m'ont pris sur le site de distribution d'aide et m'ont transféré dans un hôpital de Rafah où j'ai été interrogé pendant une heure. [...] Ils m'ont déshabillé et ont procédé à une fouille corporelle. Puis ils m'ont chargé dans une Jeep et m'ont transporté dans une prison en Israël. [...] Durant les interrogatoires, ils nous ont torturés – nous menottant, nous frappant à coups de bâton et utilisant des décharges électriques. [...] J'ai été torturé pendant une semaine jusqu'à perdre toute notion du temps et toute conscience. [...] Ils m'ont mis dans une cellule d'un mètre carré, où j'ai passé toute la semaine. Je n'ai jamais vu la lumière du jour, jamais mis un pied dehors. Ils ne venaient que pour apporter la nourriture. Ils demandaient si je connaissais quelqu'un du Hamas, et si j'étais passé de l'autre côté le 7 octobre. [...] Ils n'arrêtaient pas de me presser sur qui je connaissais et qui j'avais vu. Je leur ai dit que je marchais juste dans la rue – je ne savais rien [...] Ils me frappaient. Chaque personne qui me parlait me frappait [...] J'étais menotté, les yeux bandés, et ils m'ont envoyé de l'électricité dans les jambes²³².

Et Mahmoud décrit: [Pendant l'arrestation, les soldats] se sont mis à nous accabler d'insultes, à nous injurier et à nous accuser d'être avec le Hamas. [...] Ils nous ont dépouillés de nos vêtements et nous ont emmenés à Kerem Shalom, entièrement nus, sans rien. Là, les coups et la torture ont commencé. [...] Les soldates israéliennes nous frappaient. Elles nous déshabillaient et " jouaient " ici, et ici, et là [désignant ses organes génitaux]. Elles nous frappaient à coups de bâton. Montaient sur nous pendant que nous étions couchés au sol. Nous étions menottés ainsi et nus. [...] Quand j'ai été libéré de prison, j'ai fait une dépression. [...] Je me sentais épuisé mentalement et profondément dégoûté. Ce dont j'ai été témoin – personne ne devrait jamais avoir à le voir. [...] J'ai été torturé, nous sommes des enfants [...] Qu'avons-nous fait?²³³

Un rapport soumis au Comité des Nations unies contre la torture par Adalah, le PCATI, HaMoked (Centre pour la défense de l'individu), Physicians for Human Rights-Israel et Parents Against Child Detention met en évidence les violences sexualisées systématiques d'Israël contre les captif·ves palestinien·nes. Dans un témoignage, recueilli par le PCATI en décembre 2023 et consigné dans le rapport, un détenu palestinien nommé R. détaille comment des gardiens de la prison de Ktzi'ot supervisaient et dirigeaient les violences sexualisées contre les prisonniers. R. déclare que les gardiens: procédaient à des fouilles pendant que les prisonniers étaient nus, en recourant à la violence; une douzaine de prisonniers étaient entassés dans une petite cabine de toilettes, créant un engorgement extrême... Les gardiens procédaient à des fouilles pendant que les prisonniers étaient nus, plaçaient les prisonniers nus les uns contre les autres, et introduisaient le dispositif en aluminium utilisé lors des fouilles dans leurs fesses. Dans un autre cas, les gardiens ont passé une

²³¹ Jeremy Diamond et Zeena Saifi, " Palestinian Man in the West Bank Says He Was Sexually Assaulted by Israeli Settlers ", CNN, 19 mars 2026, <https://www.cnn.com/2026/03/18/middleeast/west-bank-resident-sexual-assault-violence-intl>.

²³² Brett Wilkins, " Palestinian Boys Allege Sexual Assault, Torture by Israeli Jailers ", Common Dreams, 24 août 2025, <https://www.commondreams.org/news/palestinian-teens-sexually-abused-by-israeli-soldiers>.

²³³ Wilkins, " Palestinian Boys Allege Assault ".

carte dans les fesses d'un prisonnier. Tout cela se déroulait à la vue des autres prisonniers et des gardiens, tandis que ces derniers prenaient plaisir à frapper les organes génitaux des prisonniers²³⁴.

Le 31 juillet 2024, Khaled Mahajna fut le premier avocat à obtenir un droit de visite auprès d'un client, le journaliste Mohammed Arab, 42 ans, détenu à la prison militaire de Sde Teiman. Mahajna rendit publics les types de sévices que subissaient les hommes palestiniens dans cette prison militaire. Il déclara que le témoignage recueilli auprès d'Arab dépassait en brutalité tout ce qu'il avait entendu en quinze ans de carrière d'avocat. Mahajna décrivit plusieurs cas de torture sexuelle, qui provoquèrent des blessures graves et des saignements²³⁵, dont un incident où l'on avait enfoncé un téléphone dans le rectum d'un détenu²³⁶. Lors d'un point presse avec la presse internationale, Mahajna donna davantage de détails sur le témoignage qu'il avait obtenu de son ou ses clients concernant les violences sexualisées et les viols en cours, y compris contre des prisonniers d'Ofer. Il raconta qu'à la prison d'Ofer, un prisonnier de 27 ans fut déshabillé, menotté, plaqué au sol, puis violé au moyen d'un extincteur – des soldats introduisirent l'embout dans son rectum et l'actionnèrent, libérant des produits chimiques " sous les yeux de tous les autres détenus ". Mahajna décrivit cela comme un acte de terreur calculé, la souffrance étant censée être vue de tous, " pour donner à tous les détenus la leçon que n'importe quel détenu pouvait être soumis à des méthodes aussi brutales "²³⁷.

À sa libération, Mohammed Arab s'exprima sur la torture sexuelle et les viols dont il fut témoin durant sa détention. Dans un témoignage livré à Euro-Med, Arab détaille avoir été forcé d'assister à des agressions: " Six prisonniers furent forcés de se déshabiller entièrement et de se tenir contre le mur. L'un d'eux fut alors violé au moyen d'un bâton devant nous, et nous pleurions de terreur "²³⁸. Son témoignage montre comment le fait d'être contraint d'assister à des agressions constituait, lui aussi, une pratique israélienne systémique d'humiliation sexuelle et de terreur.

Dans plusieurs cas, des Palestiniens ont rapporté avoir été témoins d'agressions sexuelles et/ ou en avoir eu connaissance. Murad, par exemple, a rapporté deux cas de viol survenus à Sde Teiman en décembre 2023 et janvier 2024. Du premier, il fut témoin. Il décrit: Nous étions menottés et les yeux bandés à un étage souterrain, mais je pouvais tout de même voir car le bandeau ne me couvrait pas entièrement les yeux. On nous a placés de force sur le dos dans une position de suspension éprouvante, provoquant une douleur intense dans le dos et les pieds. Six soldats en uniforme de l'armée israélienne sont alors arrivés et ont traîné un détenu à l'autre bout de la grande pièce. Ils l'ont dépouillé de ses sous-vêtements et l'ont violé à tour de rôle pendant plus de 40 minutes, au milieu de ses hurlements, auxquels ils répondaient en le frappant. Quand ils ont eu fini, ils l'ont

²³⁴ Public Committee Against Torture in Israel, Adalah – The Legal Center for Arab Minority Rights in Israel, HaMoked – Center for the Defence of the Individual, Physicians for Human Rights Israel et Parents Against Child Detention, Torture as State Policy: Abuse of Palestinian Detainees in Israel and the Absence of Accountability since October 7, 2023 (novembre 2025), p. 28.

²³⁵ Baker Zoubi, " "More Horrific than Abu Ghraib": Lawyer Recounts Visit to Israeli Detention Center ", +972 Magazine, 27 juin 2024, <https://archive.ph/qXyJ8>.

²³⁶ Mohammad Watad, " They Are Living Death... Lawyer Al Mahajna Tells Al Jazeera Net about the Conditions of Prisoners in Sde Teiman ", Al Jazeera Net, 20 juin 2024, <https://www.aljazeera.net/politics/2024/6/20/>.

²³⁷ Khaled Yousry (@khaledyousry22), " Khaled Mahajna, a Palestinian Lawyer Who Visited Two Palestinians Kidnapped by Israel from Gaza, Reported That Israeli Prison... ", vidéo Instagram, 15 juillet 2024, <https://www.instagram.com/reels/C9cynqeMESI/>.

²³⁸ Euro-Med Human Rights Monitor, " Another Genocide Behind Walls ", p. 37-38.

ramené vers nous, et il hurlait. Puis il s'est complètement effondré et a pleuré de façon hystérique à cause de ce qui s'était passé²³⁹.

Le second cas que décrit Murad eut lieu le mois suivant, lorsque des soldats vinrent emmener un autre prisonnier. Murad explique: " Quand ils l'ont ramené, il m'a dit à voix basse qu'il était violé à répétition tous les deux ou trois jours et qu'il en souffrait de vives douleurs à l'anus "²⁴⁰.

La constance des témoignages attestant de viols et de torture sexuelle à Sde Teiman ne saurait passer inaperçue. Le Dr Khaled Alser, chirurgien arrêté à l'hôpital Nasser en mars 2024 et détenu sept mois dans diverses prisons, rapporta que, durant sa détention à Sde Teiman, de nombreux prisonniers venaient le trouver pour un avis médical après avoir été agressés sexuellement: J'ai entendu beaucoup de témoignages de prisonniers à l'intérieur de la prison. Ils venaient me trouver pour un avis médical, parce qu'ils [avaient été] agressés sexuellement par les soldats au moyen de matraques et parfois de pistolets électriques sur leurs zones sensibles. Et parfois ils leur pulvérisent du gaz poivre sur le visage et les parties intimes²⁴¹.

D'autres témoignages de prisonniers de Sde Teiman détaillant des violences sexuelles endémiques ont été documentés par diverses sources. Dans un témoignage recueilli par Al Mezan, R. H., un homme de 38 ans de Tal Zaatar à Jabalia, Gaza, décrit avoir été déshabillé et placé au milieu d'un vaste groupe d'une centaine de détenus ou plus. Il poursuit: À minuit, on nous a emmenés au sous-sol du bâtiment et on nous a brutalement agressés. Ils nous donnaient des coups de rangiers au milieu d'un flot d'insultes et de jurons. On ne nous donnait qu'un petit morceau de pain. Quand nous demandions de l'eau, ils la versaient exprès sur nos têtes. Nous sommes restés deux jours au sous-sol, et durant ce temps, certains d'entre nous ont été agressés sexuellement. J'ai vu trois d'entre nous emmenés dans la pièce où je dormais, et on leur a introduit des bâtons dans le derrière; l'un d'eux saignait²⁴².

Ces signalements sont corroborés par d'autres témoignages. Younis al-Hamlawi, ambulancier de 39 ans, témoigne par exemple du viol qu'il subit durant sa détention militaire à Sde Teiman. Selon son témoignage, une " officière ordonna à deux soldats de lui pénétrer le rectum avec un bâton métallique, le faisant saigner et lui causant une douleur insupportable "²⁴³.

Comme nous l'avons vu documenté dans plusieurs cas d'humiliation sexuelle, des soldates israéliennes ont elles aussi violé des détenus et prisonniers palestiniens. Dans un témoignage livré à Euro-Med, Hassan explique avoir été violé par quatre soldates: On m'a emmené dans un camp de détention, dont j'ai appris plus tard qu'il s'agissait de Sde Teiman. Environ un mois et demi après mon arrestation, j'ai été violé par des soldates. J'étais entièrement déshabillé et je n'avais pas les yeux bandés. Il y avait quatre soldates en uniforme de l'armée israélienne. Après m'avoir déshabillé, elles se sont moquées de moi en riant pendant que j'étais menotté et entravé. Puis l'une d'elles m'a poussé, et je suis tombé au sol. Une autre a saisi un bâton et l'a introduit dans mon anus. J'ai crié de douleur

²³⁹ Euro-Med Human Rights Monitor, " Another Genocide Behind Walls ", p. 26.

²⁴⁰ Euro-Med Human Rights Monitor, " Another Genocide Behind Walls ", p. 26.

²⁴¹ Democracy Now!, " Free Dr. Abu Safiya: Calls Grow for Israel to Release Imprisoned Gaza Healthcare Workers ", Democracy Now!, 14 octobre 2025, https://www.democracynow.org/2025/10/14/naji_abbas.

²⁴² Al Mezan Centre for Human Rights, " Torture Report: Al Mezan's Documentation of Torture and Cruel, Inhuman or Degrading Treatment of Palestinian Detainees " (Gaza: Al Mezan Centre for Human Rights, avril 2024), p. 5-6, <https://mezan.org/uploads/files/2024/4/1712323548Torture%20report-AlMezan.pdf>.

²⁴³ Maureen C. Murphy, " Israel's Desert Torture Camp Faces Legal Challenge ", Electronic Intifada, 11 juin 2024, <https://electronicintifada.net/blogs/maureen-clare-murphy/israels-desert-torture-camp-faces-legal-challenge>.

pendant qu'elles riaient. Cela a duré environ deux minutes avant qu'elles ne partent, en me crachant dessus et en criant des obscénités. J'ai eu mal pendant plus de deux semaines après l'incident²⁴⁴.

Si les innombrables témoignages de prisonnier·es palestinien·nes ne suffisaient pas à révéler la torture sexuelle et les viols systématiques déployés par les FOI et les gardiens de prison contre les captif·ves palestinien·nes, le viol collectif de la prison militaire de Sde Teiman propulsa la question des violences sexualisées systématiques d'Israël contre les Palestinien·nes sous les projecteurs internationaux. En août 2024, une vidéo de vidéosurveillance divulguée montra des soldats violant collectivement un Palestinien à la prison militaire de Sde Teiman au moyen d'un objet tranchant et de matraques métalliques²⁴⁵. Selon l'acte d'accusation, le captif fut conduit à l'hôpital, où l'on diagnostiqua " une rupture de l'intestin, une grave lésion de l'anus, des lésions pulmonaires et des côtes cassées " ²⁴⁶. Incapable de contourner l'indignation et la pression internationales, la police militaire israélienne arrêta cinq soldats le 29 juillet 2024, en faisant les premiers auteurs arrêtés pour avoir commis des violences sexualisées contre des détenu·es et/ ou prisonnier·es palestinien·nes.

Torture sexuelle et viol à visée génocidaire

Sans surprise, ces violences sexualisées extrêmes ont fréquemment entraîné la mort de détenu·es. Entre octobre 2023 et août 2025, au moins quatre-vingt-quatorze Palestinien·nes sont mort·es des suites de sévices en détention ou en prison en Israël²⁴⁷. En octobre 2025, plus d'une centaine de corps de prisonnier·es palestinien·nes furent restitués, identifiés par des numéros plutôt que par des noms, contraignant les familles à chercher désespérément parmi des milliers de photos pour identifier leurs proches – une tâche cruelle qui aggravait le traumatisme enduré par les prisonnier·es avant leur mort. La plupart des corps portaient des signes de torture et de sévices, certains y compris des signes de violences sexualisées, et certain·es étaient mort·es alors qu'ils avaient encore les menottes et le bandeau sur les yeux, ce qui indique une exécution sommaire²⁴⁸.

L'un des cas les plus connus de Palestiniens morts sous la torture est celui du Dr Adnan Al- Bursh, chef du service d'orthopédie de l'hôpital Al-Shifa à Gaza. Alors qu'il travaillait à l'hôpital Al-Awda en décembre 2023 – après que les hôpitaux Al-Shifa et indonésien furent devenus inutilisables -, Al-Bursh fut arrêté par des soldats israéliens. Le motif invoqué par les FOI pour son enlèvement était des " raisons de sécurité nationale ". Il aurait été conduit à Sde Teiman puis, en avril, à la prison d'Ofer. Là, on apprit que le Dr Al-Bursh était mort après avoir subi des formes brutales de torture sexuelle et physique²⁴⁹. Dans un témoignage fourni à HaMoked par un autre prisonnier d'Ofer, les cris d'Al-Bursh pendant qu'on le torturait pouvaient être entendus par les autres prisonniers. Il fut ensuite traîné dans la cour de la prison d'Ofer, " nu du bas du corps, saignant et incapable de tenir

244 Euro-Med Human Rights Monitor, " Another Genocide Behind Walls ", p. 25.

245 Abubakr Al-Shamahi et Simon Speakman Cordall, " What We Know About the Torture, Abuse of Palestinian Prisoners by Israel ", Al Jazeera, 18 octobre 2025, <https://www.aljazeera.com/news/2025/10/18/what-we-know-about-the-torture-abuse-of-palestinian-prisoners-by-israel>.

246 Alex MacDonald, " Israeli Media Publishes Video of Soldiers Allegedly Raping Palestinian Detainee ", Middle East Eye, 7 août 2024, <https://www.middleeasteye.net/news/israel-media-publishes-video-soldiers-allegedly-raping-palestinian>.

247 Jon Donnison, " At Least 94 Palestinians Died in Israeli Prisons in Two Years, Human Rights Group Says ", BBC, 18 novembre 2025, <https://www.bbc.com/news/articles/crreg2l7kezo>.

248 Al-Shamahi et Cordall, " What We Know About the Torture ".

249 Al Jazeera (@ajplusarabi), " [Nouveau reportage révélant les détails des derniers jours du Dr Al-Bursh... la partie inférieure de son corps était nue] ", vidéo Instagram.

debout "²⁵⁰. Les prisonniers qui en furent témoins le reconnurent et le transportèrent dans une pièce voisine, où il mourut quelques instants plus tard.

À l'annonce de la nouvelle, la Rapporteuse spéciale des Nations unies Francesca Albanese déclara: " Un médecin. Un chirurgien remarquable. L'incarnation de l'éthique palestinienne. Probablement violé à mort ", ajoutant: " le racisme des médias occidentaux qui ne couvrent pas cela, et des responsables politiques occidentaux qui ne le dénoncent pas, conjugué aux mille autres témoignages et allégations de viol et d'autres formes de mauvais traitements et de torture que les Palestiniens ont subis dans les prisons israéliennes, est absolument écœurant "²⁵¹.

L'un des témoignages les plus déchirants de viol et de torture sexuelle ayant conduit à la mort provient d'un entretien entre des membres du personnel de l'UNRWA et un homme de 41 ans. Il rapporta sa propre agression sexuelle et décrivit le meurtre d'un autre prisonnier qui succomba à ses blessures dues à la torture sexuelle: Ils m'ont fait asseoir sur quelque chose comme une tige métallique brûlante, et cela ressemblait à du feu – j'ai des brûlures [à l'anus]. Les soldats me frappaient à la poitrine avec leurs chaussures et utilisaient quelque chose comme une tige métallique munie d'un petit clou sur le côté... Ils nous demandaient de boire dans les toilettes et lâchaient les chiens sur nous... Il y avait des gens qui étaient détenus et tués – peut-être neuf d'entre eux. L'un d'eux est mort après qu'ils lui ont enfoncé la tige électrique dans l'[anus]. Il est tombé si malade; nous avons vu des vers sortir de son corps, puis il est mort²⁵².

Comme le montrent ces témoignages, la torture sexuelle a souvent précédé la mort des détenu·es et prisonnier·es, et doit donc être considérée comme faisant partie intégrante du crime de génocide mené contre le peuple palestinien. Comme le déclare Basel al-Sourani, chargé de plaider international au PCHR: " Ils savent qu'une fois qu'ils violent quelqu'un avec un chien ou avec un bâton, ces personnes ne pourront plus exercer leur métier ni vivre leur vie normalement. [...] Cela fait partie de leur intention génocidaire de détruire [les Palestiniens] "²⁵³.

Torture sexuelle et viol au moyen de chiens dressés

Depuis le 7 octobre 2023, de nombreux signalements font état de soldats israéliens ayant dressé et ordonné à des chiens de violer des Palestiniens. Un reportage de la BBC du 19 décembre 2025 relate le cas d'un homme, désigné par le pseudonyme Ahmed, qui vit en Cisjordanie avec sa famille et ses enfants. Ahmed fut arrêté en janvier 2024 pour une publication sur les réseaux sociaux après le 7 octobre, et accusé d'" incitation au terrorisme ". La BBC a rendu compte des abus sexuels infligés à Ahmed par les gardiens: Les gardiens de prison, au nombre de trois, m'ont emmené dans une salle de bains et m'ont entièrement déshabillé avant de me forcer à terre [...] Ils m'ont mis la tête dans la cuvette des toilettes et un homme massif, peut-être 150 kg, s'est tenu debout sur ma tête, si bien que

²⁵⁰ Simon Speakman Cordall, " Dying in "Hell": The Fate of Palestinian Medics Jailed by Israel ", Al Jazeera, 24 novembre 2024, <https://www.aljazeera.com/news/2024/11/24/dying-in-hell-palestinian-medics-jailed-by-israel>.

²⁵¹ Ana Vračar, " Dr. Adnan Al-Bursh's Death by Torture Underscores Brutal Targeting of Palestinian Health Workers by Israel ", Peoples Dispatch, 20 novembre 2024, <https://www.peoplesdispatch.org/2024/11/20/dr-adnan-al-burshs-death-by-torture-underscores-brutal-targeting-of-palestinian-health-workers-by-israel/>.

²⁵² United Nations Relief and Works Agency (UNRWA), " Detention and Alleged Ill-Treatment ", p. 2.

²⁵³ Joshua Carroll, " Israeli Prison Guards Are Using Dogs to Rape Palestinians, Former Detainees Say ", Novara Media, 25 novembre 2025, <https://novaramedia.com/2025/11/25/israeli-prison-guards-are-using-dogs-to-rape-palestinians-former-detainees-say/>.

j'étais plié en deux. Puis j'ai entendu la voix de quelqu'un parlant au chien de la prison. Le chien s'appelait Messi, comme le footballeur²⁵⁴.

Outre les coups que les gardiens lui infligeaient régulièrement, y compris sur les organes génitaux, Ahmed décrit comment le chien fut utilisé pour l'humilier sexuellement. Il raconta qu'on lui retira son pantalon et ses sous-vêtements, et que le chien lui monta sur le dos: " Je pouvais sentir son souffle... puis il a bondi sur moi... Je me suis mis à hurler. Plus je hurlais, plus ils me frappaient, jusqu'à ce que je perde presque connaissance "²⁵⁵.

Le recours à des chiens pour déshabiller, mutiler et agresser sexuellement les détenu·es et prisonnier·es palestinien·es a aussi été signalé ailleurs. Le 27 juin 2024, l'Euro-Med Human Rights Monitor rapporta des " témoignages effroyables de détenus récemment libérés confirmant l'usage brutal et inhumain de chiens policiers israéliens pour violer prisonniers et détenus "²⁵⁶. Fadi Saif al-Din Bakr, avocat de 25 ans détenu par Israël pendant quarante-cinq jours, est un survivant de torture sexuelle et témoin de l'agression sexuelle d'un autre prisonnier au moyen d'un chien dressé. Durant sa détention, Bakr rapporta que des soldats lui éteignaient des cigarettes sur la bouche et lui attachaient un objet lourd aux testicules, qui enflaient²⁵⁷. Lors d'un incident particulier, il rapporta à l'Euro-Med Human Rights Monitor que: Là, les soldats nous ont retiré pour la première fois les bandeaux qui nous couvraient les yeux. Les soldats ont ensuite tiré le jeune homme assis à ma droite, l'ont forcé à s'allonger au sol et lui ont attaché les mains et les pieds. Soudain, les soldats de l'occupation ont lâché des chiens policiers dressés sur le jeune homme, qui fut soumis à [un viol]. De toute l'épreuve que j'ai endurée, ce fut l'une des choses les plus atroces dont j'ai été témoin. Tout était déjà [insoutenable], et ceci n'était qu'un [incident] de plus ajouté à l'amas de tourments. J'espérais mourir pour que cela ne m'arrive pas, mais l'un des soldats m'a dit de me préparer. [Pourtant] quelque chose de miraculeux s'est produit dans la prison; la séance de torture s'est rapidement terminée, et on nous a ramenés à la grange...²⁵⁸

Le rapport " Torture and Genocide " du PCHR rapportait le témoignage d'un autre homme de 25 ans, détenu vingt-neuf jours, durant lesquels il fut témoin du viol d'un autre détenu par un chien dressé: Plus tard, on m'a appelé avec deux autres détenus (que je ne connaissais pas) et on nous a emmenés dans une cour en béton. Ils nous ont retiré les bandeaux et ont pris un détenu, l'ont déshabillé entièrement et ont amené un chien policier. Le chien a violé le détenu à fond et a eu un rapport sexuel avec lui; il hurlait fort. Cette torture a duré deux minutes. Puis ils nous ont emmenés, les autres détenus et moi, dans une nouvelle baraque, et le bruit des cris de l'homme qui avait été violé a disparu²⁵⁹.

Une autre victime de viol par chien en Israël était A.A., un père de 35 ans de Gaza arrêté à l'hôpital Al-Shifa en mars 2024. Il déclara au PCHR – repris ensuite par Middle East Eye en novembre 2025 – avoir été violé par un chien à l'intérieur du camp militaire de Sde Teiman, après y avoir enduré des semaines d'abus psychologiques, physiques et sexuels. L'homme déclara que les soldats traînaient les

²⁵⁴ Jon Donnison, " Palestinians Tell BBC They Were Sexually Abused in Israeli Prisons ", BBC, 19 décembre 2025, <https://www.bbc.com/news/articles/c8dy8r7lq0go>.

²⁵⁵ Donnison, " Palestinians Tell BBC They Were Sexually Abused ".

²⁵⁶ Euro-Med Human Rights Monitor, " Gaza: Israeli Army Systematically Uses Police Dogs to Brutally Attack Palestinian Civilians, with at Least One Reported Rape ", 27 juin 2024, <https://euromedmonitor.org/en/article/6383/>.

²⁵⁷ B'Tselem, Welcome to Hell: The Israeli Prison System as a Network of Torture Camps (Jérusalem: B'Tselem, août 2024), témoignage de Fadi Baker (bande de Gaza, détenu à Sde Teiman), <https://archive.ph/V3gbt>.

²⁵⁸ Euro-Med Human Rights Monitor, " Gaza ".

²⁵⁹ PCHR, " PCHR Documents Testimonies ".

détenus dans une zone sans caméras avant de lâcher les chiens sur eux: Le chien l'a fait délibérément, sachant exactement ce qu'il faisait, et a introduit son pénis dans mon anus, tandis que les soldats continuaient de nous frapper et de nous torturer et de nous pulvériser du gaz poivre au visage²⁶⁰.

L'homme rapporte que ces sévices lui ont laissé des blessures physiques durables, dont une blessure à la tête ayant nécessité sept points de suture, des fractures aux membres, une fracture des côtes et des ecchymoses sur tout le corps. Il déclare qu'à la suite de ces sévices, il a connu " un grave effondrement psychologique et une profonde humiliation ", ajoutant: " J'ai perdu le contrôle car je n'aurais jamais pu imaginer vivre une telle chose "²⁶¹.

De même, l'ancien prisonnier Wajdi, 43 ans, rapporta à Euro-Med avoir été entravé à un lit et violé à répétition par des soldats, puis par un chien. Il confia: J'ai ressenti une douleur intense à l'anus et j'ai hurlé, mais chaque fois que je hurlais, on me frappait. Cela a continué pendant plusieurs minutes, tandis que les soldats filmaient et se moquaient de moi. Le soldat est parti après avoir éjaculé en moi. On m'a laissé dans une position humiliante. Je souhaitais la mort. Je saignais²⁶².

Les violences sexuelles ne s'arrêtèrent pas là. Wajdi rapporta qu'après l'avoir détaché, un chien le viola, et que plus tard " un autre soldat lui enfonça son pénis dans la bouche et urina sur lui "²⁶³. Les jours suivants, les sévices se poursuivirent, avec des viols répétés perpétrés par plusieurs soldats.

Le rapport de 2026 d'Euro-Med comprend les récits de deux autres hommes palestiniens qui ont témoigné avoir été violés par des chiens israéliens dressés. A.S., détenu à Sde Teiman, rapporta: Nous entendions des chiens aboyer dans la zone, et de temps en temps, les chiens urinaient sur nous pendant que nous étions détenus dans les cages métalliques. Le choc est venu lorsqu'ils m'ont forcé à m'allonger, et qu'un chien m'est monté dessus et a tenté d'introduire son pénis en moi. Au début, je n'ai pas compris ce qui se passait, puis j'ai réalisé que j'étais violé²⁶⁴.

De même, durant sa détention à Sde Teiman, Firas fut témoin du viol d'un autre prisonnier par un chien dressé: Durant ma détention à Sde Teiman, ils m'ont appelé avec deux autres détenus que je ne connaissais pas et nous ont emmenés dans une cour en béton. Ils nous ont retiré les bandeaux, ont pris un détenu, l'ont dépouillé de ses vêtements et ont amené un énorme chien qui l'a violé devant nous. Le chien semblait avoir été dressé pour cela. Le jeune homme a hurlé fort pendant deux minutes, après quoi ils nous ont emmenés, l'autre détenu et moi, dans un autre endroit. Je ne sais pas ce qu'il est advenu du détenu qui a été violé²⁶⁵.

Comme le révèlent les témoignages de Firas, Wajdi et A.S., les Palestiniens qui ont subi ou été témoins de viols par des chiens font état d'une conscience que les chiens n'étaient pas seulement dressés, mais délibérément commandés et intentionnellement positionnés, par les soldats, pour violer.

²⁶⁰ PCHR, " PCHR Documents Testimonies ".

²⁶¹ Tamara Turki, " Rape and Humiliation: Report Accuses Israel of "Systematic" Torture of Palestinian Prisoners ", Middle East Eye, 11 novembre 2025, <https://www.middleeasteye.net/news/systematic-practice-sexual-torture-israeli-prisons-rights-group-says>.

²⁶² Euro-Med Human Rights Monitor, " Another Genocide Behind Walls ", p. 24. Voir aussi Katherine Hearst, " "I Wished for Death": Sexual Violence in Israel's Prisons Is an "Organised State Policy" ", Middle East Eye, 11 avril 2026, <https://www.middleeasteye.net/news/i-wished-death-sexual-violence-israels-prisons-organised-state-policy>.

²⁶³ Euro-Med Human Rights Monitor, " Another Genocide Behind Walls ", p. 24.

²⁶⁴ Euro-Med Human Rights Monitor, " Another Genocide Behind Walls ", p. 27.

²⁶⁵ Euro-Med Human Rights Monitor, " Another Genocide Behind Walls ", p. 37.

Le rapport du PCHR comprend aussi le témoignage d'un jeune homme de dix-huit ans qui décrit les conséquences dévastatrices d'avoir été violé par un chien: Il y avait aussi un chien derrière nous, comme si le chien nous violait. Ils ont violé notre dignité et détruit notre esprit et notre espoir de vivre. J'avais voulu poursuivre mes études; maintenant je suis perdu après ce qui m'est arrivé²⁶⁶.

Les témoignages de survivants de viols par des chiens mentionnent constamment le caractère intentionnel de ce type de violence, soulignant que les chiens recevaient l'ordre de violer. Un survivant, Muhammad Zaki al-Bakri, enlevé à Hamad, rapporta qu'en 2024, les " soldats " qui l'avaient agressé, lui et cinq autres Palestiniens, avaient " un code entre eux ", ainsi qu' " un signal donné aux chiens " ²⁶⁷. Il rapporte que les soldats avaient sur eux des chiens, des jouets sexuels et des tiges pour la torture sexuelle. D'abord, les hommes furent déshabillés. Puis, sur commande, on ordonna aux chiens de violer tandis que les soldats riaient. Al-Bakri rapporta qu'il s'agissait des " formes de torture les pires et les plus sévères " ²⁶⁸.

Le rapport de mai 2025 du PCHR recense au moins un autre cas d'agression sexuelle par des chiens israéliens dressés. Dans un autre incident, un homme de 48 ans arrêté à l'hôpital Al-

Shifa et détenu cinquante-six jours dans cinq centres de détention militaires différents raconte avoir été témoin de l'agression sexuelle d'un codétenu par un chien dressé, entraînant la mort de ce prisonnier: Ils ont de nouveau lâché des chiens policiers sur nous, les laissant nous déchiqueter la chair. Un chien a attaqué un codétenu, [nom expurgé] (45 ans), et s'est mis à lui mutiler les organes génitaux (le pénis). Il s'est vidé de son sang dans mes bras. Un médecin, protégé dans une cage, l'a examiné à distance et a dit: " Jetez-le dehors " ²⁶⁹.

De même, Khaldoun Barghouti, un prisonnier libéré, déclara à Al Jazeera: " [Nous étions] 20, tous nus – jeunes, vieux, enfants. Certains prisonniers ont été violés. Certains avec des bâtons, certains avec des carottes, certains avec des chiens. Ils t'ordonnent d'aboyer, de faire des bruits de chiens, de chats, de singes et d'ânes. Le sang coulait de leurs bras [aux prisonniers] et de leurs pieds " ²⁷⁰.

Agressions de militant·es internationaux

Si les violences sexualisées systémiques d'Israël contre les Palestinien·nes doivent être comprises comme faisant partie intégrante du crime de génocide, et comme contrevenant à de nombreux textes juridiques internationaux prohibant les violences sexualisées et fondées sur le genre, il importe aussi de comprendre que cette tactique s'étend aux militant·es internationaux comme moyen de réduire au silence la critique politique, d'étouffer l'opposition aux politiques israéliennes et de punir la résistance à son occupation et à son asservissement du peuple palestinien. Il n'est pas de meilleur exemple de ces violences sexualisées systémiques comme outil de répression politique contrôlée que les cas de non-Palestinien·nes engagé·es dans le mouvement mondial pour la libération de la Palestine, qui ont eux aussi été soumis·es à des menaces sexuelles, des insultes, des humiliations et des agressions depuis le 7 octobre 2023.

Alex Colston, Emily Wilder et Noa Avishag Schnall, trois journalistes américain·es ayant rejoint le Global Sumud Flotilla, ont détaillé comment des soldats israéliens, ignorant leurs accréditations de

²⁶⁶ PCHR, " PCHR Documents Testimonies ".

²⁶⁷ Translating Palestine (@translating_falasteen), " "Dogs Were Unleashed on Us to Rape Us." Muhammad... ", vidéo.

²⁶⁸ Translating Palestine, " "Dogs Were Unleashed on Us." "

²⁶⁹ PCHR, " Torture and Genocide ", p. 64. Voir aussi Carroll, " Israeli Prison Guards ".

²⁷⁰ Al Jazeera (@aljazeeramubasher), " [Témoignage de Khaldoun Barghouti] ", vidéo.

presse, se livrèrent à des sévices physiques et psychologiques, proférèrent des menaces de viol et lancèrent des insultes racistes et misogynes pendant leur détention²⁷¹. Schnall a déclaré qu'elle et quelque 150 militant·es fait·es prisonnier·es dans les eaux internationales, en violation du droit international, furent menacé·es d'une brutalité extrême par des gardiens israéliens: " Le soir, les hommes étaient tourmentés par des gardiens avec des chiens d'attaque et des armes. Les femmes étaient menacées de gaz poivre. Notre cellule était réveillée par des menaces de viol "²⁷².

Les militant·es australien·nes Abubakir Rafiq, Juliet Lamont, Hamish Paterson, Surya McEwan, Bianca Webb-Pullman, Cameron Tribe et David Adler ont eux aussi raconté avoir subi des traitements inhumains et dégradants, dont la nudité forcée et des menaces de violences sexualisées²⁷³. Une militante capturée de la flottille rapporta avoir été dépouillée de son hijab et de ses vêtements, et que des soldats se moquèrent de ses seins²⁷⁴. Un autre militant décrit que, forcé de se déshabiller, on lui ordonna de dénouer ses cheveux et de " danser comme un singe " devant des gardiens de prison²⁷⁵. Surya McEwan se remémora son agression sexuelle en ces termes: J'ai été déshabillé entièrement et agressé sexuellement par des officiers israéliens pendant que j'étais retenu en otage. L'un braquait une arme sur ma tête, menaçant avec colère de me tuer, tandis que l'autre tirait et malmenait mes organes génitaux, avec perversité et presque avec jubilation. S'il y a un coût psychique à cette expérience, je refuse absolument de me sentir couvert de honte, amoindri ou souillé par elle, car tout cela n'appartient qu'aux auteurs. Ce petit avant-goût du sadisme que les colonisateurs sionistes infligent en masse aux Palestinien·nes n'a pas affaibli mon engagement, mais renforcé ma détermination à œuvrer pour la libération²⁷⁶.

La militante suédoise Greta Thunberg a elle aussi raconté avoir été soumise à des humiliations et insultes sexuelles. " Ils m'ont déplacée très brutalement vers un coin vers lequel j'étais tournée. "Une place spéciale pour une dame spéciale", ont-ils dit. Puis ils avaient appris "Lilla hora" (petite pute) et "Hora Greta" (Greta la pute) en suédois, qu'ils répétaient sans arrêt ", a-t-elle déclaré au journal suédois Aftonbladet²⁷⁷. Thunberg a aussi indiqué que des gardiens israéliens avaient écrit " pute " et dessiné un pénis et l'étoile de David sur ses bagages²⁷⁸. Thunberg a déclaré: " Si Israël, sous les yeux

271 Ahmed Zidan, " US Journalists on Aid Flotillas Allege Israeli Soldier Abuse ", Jacobin, 2 décembre 2025, <https://jacobin.com/2025/12/gaza-journalists-flotilla-israeli-abuse>.

272 Democracy Now!, " Journalist Abducted by Israel Says She Was Tortured in Israeli Custody ", Democracy Now!, 14 octobre 2025, https://www.democracynow.org/2025/10/14/headlines/journalist_abducted_by_israel_says_she_was_tortured_in_israeli_custody.

273 Amnesty International, " Israel's Abduction and Torture of Several Global Sumud Flotilla Activists is a Flagrant Breach of International Law ", Amnesty International Australia, 7 octobre 2025, <https://www.amnesty.org.au/israels-abduction-and-torture-of-several-global-sumud-flotilla-activists-is-a-flagrant-breach-of-international-law/>.

274 Eva Corlett, " Gaza Flotilla Passengers Allege Poor Conditions in Detention as Israel Prepares to Deport Dozens of Activists ", The Guardian, 6 octobre 2025, <https://www.theguardian.com/world/2025/oct/06/gaza-flotilla-passengers-allege-poor-conditions-in-detention-as-israel-prepares-to-deport-dozens-of-activists>.

275 Amnesty International, " Israel's Abduction and Torture of Several Global Sumud Flotilla Activists ".

276 Freedom Flotilla Coalition, " FFC Condemns Sexual Assaults by Israeli Forces ", communiqué de presse, 2 janvier 2026, <https://freedomflotilla.org/2026/01/02/ffc-condemns-sexual-assaults/>.

277 Caitlin A. Johnstone, " Israel Tortured and Sexually Humiliated Greta Thunberg ", MR Online, 17 octobre 2025, <https://mronline.org/2025/10/17/israel-tortured-and-sexually-humiliated-greta-thunberg/>.

278 Alex Croft, " Greta Thunberg Says She Was Kicked, Starved and Called a Wh*** in Israeli Detention ", The Independent, 17 octobre 2025, <https://www.independent.co.uk/news/world/middle-east/greta-thunberg-israel-detention-gaza-aid-flotilla-torture-b2847089.html>.

du monde entier, peut traiter ainsi une personne blanche connue munie d'un passeport suédois, imaginez ce qu'ils font aux Palestinien·nes en secret ²⁷⁹.

Le 21 décembre 2025, lors d'une conférence internationale de solidarité avec les prisonnier·es politiques palestinien·es, Anna Liedtke, journaliste allemande à bord du navire Conscience de la Freedom Flotilla de novembre 2025, révéla publiquement pour la première fois avoir été violée par les forces israéliennes après avoir été interceptée à une centaine de milles nautiques au large de Gaza: Après avoir été enlevée par les forces israéliennes, j'ai subi des sévices physiques et sexuels répétés. Lors d'une fouille à corps forcée, j'ai été violée par des gardiennes israéliennes. Je prends la parole non pour moi, mais pour toutes les femmes qui ont enduré des violences sexuelles et une torture sexuelle dans les prisons israéliennes – pour celles qui n'ont pas survécu à ces agressions, pour celles qui subissent ces sévices en ce moment, et pour celles qui ne peuvent pas en parler²⁸⁰.

Un autre militant international à bord du navire Conscience rapporta avoir été violé pendant sa détention par Israël. Le journaliste italien Vincenzo Fullone raconta avoir été agressé à trois reprises: À trois reprises, on m'a ordonné d'entrer dans une petite pièce spécialement aménagée où j'étais entièrement déshabillé et soumis à des fouilles anales intrusives et douloureuses. Je gardais le silence chaque fois pour éviter de provoquer davantage de violence et pour priver les gardiens de la satisfaction de ma souffrance. Lors de la troisième fouille, la douleur devint insupportable et fut aggravée par les moqueries, les injures – dont les mots " Tu n'aimes pas ça, pute du Hamas? " – et la prise de photos de mon corps. Je suis encore incapable de trouver la paix car, s'ils étaient prêts à me faire cela, je n'imagine pas ce qu'ils ont fait – et continuent de faire – aux Palestinien·nes sous leur contrôle total²⁸¹.

Rhétorique du viol et incitation publique

Le viol largement médiatisé de détenus palestiniens à Sde Teiman n'est pas un cas isolé de soldats s'écartant d'un code de conduite, mais bien le signe d'une pratique systématique. Si dix soldats furent d'abord arrêtés pour l'agression, seuls cinq furent inculpés de sévices aggravés ayant causé de graves lésions corporelles. Aucun d'eux ne fut placé en détention ni soumis à des restrictions judiciaires durant l'enquête²⁸². Néanmoins, le tollé de l'opinion publique israélienne contre l'arrestation des soldats accusés démontre la large complicité de la société israélienne dans le maintien de tout un écosystème de violences sexualisées systématiques contre les Palestinien·es. À l'annonce de l'enquête, le public israélien se souleva, prenant d'assaut Sde Teiman, brandissant des pancartes proclamant " Libérez nos soldats héros ". Un sondage d'opinion de l'Israel Democracy Institute mené en 2024 révéla que la majorité du public juif israélien désapprouvait l'arrestation de soldats lorsqu'ils sont soupçonnés d'avoir maltraité des Palestinien·es de Gaza²⁸³.

²⁷⁹ Ynet, " Greta Thunberg Accuses Israel of Abuse, Humiliation During Gaza Flotilla Detention ", Ynet Global, 15 octobre 2025, <https://archive.ph/hoH59>.

²⁸⁰ Freedom Flotilla Coalition, " FFC Condemns ". Voir aussi: " Freedom Flotilla Urges Global Inquiry into Israeli Sexual Crimes against Its Activists ", Al Manassa, 4 janvier 2026, <https://manassa.news/en/news/29523>.

²⁸¹ Jara Nassar, " German Media Ignores Allegations That Israel Raped German Journalist ", The Electronic Intifada, 6 février 2026, <https://electronicintifada.net/content/german-media-ignores-allegations-israel-raped-german-journalist/51210>.

²⁸² United Nations Human Rights Council, Legal Analysis of the Conduct of Israel in Gaza pursuant to the Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide, A/HRC/60/CRP.3 (Genève: Nations unies, 16 septembre 2025), <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/sessions-regular/session60/advance-version/a-hrc-60-crp-3.pdf>; Tamara Turki, " Rape and Humiliation ".

²⁸³ Donnison, " Palestinians Tell BBC They Were Sexually Abused ".

L'opinion du public israélien sur le viol de détenus palestiniens ne saurait surprendre, au vu des justifications du viol avancées par de hauts dirigeants politiques et de la large diffusion, dans la société israélienne, de snuff films montrant des Palestinien·nes torturé·es en détention²⁸⁴. Lors d'une audition à la Knesset sur l'affaire de Sde Teiman, des dirigeants israéliens de plusieurs partis condamnèrent l'arrestation des auteurs, arguant que ces soldats étaient des héros et méritaient le respect. Cela fait écho aux lamentations des soldats eux-mêmes, qui décriaient les enquêtes et prétendaient être les victimes²⁸⁵. Ahmad Tibi, l'un des rares membres arabes palestiniens de la Knesset israélienne, demanda s'il était légitime " d'introduire un bâton dans le rectum d'une personne " ²⁸⁶. Hanoch Milwidsky, membre du Likoud au pouvoir, le parti de Netanyahu, répondit: " Tais-toi, tais-toi [...] Oui, tout est légitime s'ils sont des Nukhba [combattants d'élite du Hamas ayant participé aux attaques du 7 octobre]. Tout " ²⁸⁷. Le ministre des Finances Bezalel Smotrich réclama une enquête, non pour rendre justice à la victime palestinienne du viol, mais pour retrouver et punir quiconque avait divulgué la vidéo de l'agression²⁸⁸.

Le déferlement de haine qui suivit la diffusion de la vidéo de vidéosurveillance divulguée comprit la répression politique de la générale de division Yifat Tomer-Yerushalmi, qui reconnut avoir divulgué la vidéo pour " contrer la fausse propagande contre les autorités de police de l'armée " ²⁸⁹. Le Premier ministre Benjamin Netanyahu accusa Tomer-Yerushalmi d'" application sélective de la loi ", tandis que le ministre d'extrême droite de la Sécurité nationale, Itamar Ben Gvir, diffusa une vidéo publique lui enjoignant de " retirer [ses] mains " des soldats²⁹⁰. Après avoir démissionné de son poste et être entrée dans la clandestinité, Tomer-Yerushalmi fut arrêtée et détenue pour soupçons de fraude et d'abus de confiance, d'abus de fonction, d'entrave à la justice et de divulgation d'informations en tant qu'agente publique. Elle fut placée en résidence surveillée, tandis que les auteurs du viol étaient érigés en héros nationaux.

La mise au silence de Tomer-Yerushalmi, le large soutien du public israélien aux auteurs du viol, et les débats au sein de la Knesset sur la légalité du viol révèlent une réalité crue: un État qui justifie systématiquement le viol de ses captif·ves palestiniens et cherche à légaliser les violences sexualisées. Une rhétorique qui encourage ou justifie les violences sexualisées contre les Palestinien·nes et incite le public apparaît à divers autres moments et contextes durant le génocide à Gaza.

Après le 7 octobre 2023, on a vu des soldats postés à Gaza publier sur leurs comptes de réseaux sociaux des images d'eux-mêmes fouillant la lingerie de femmes et posant sur des lits – signifiant aux Palestinien·nes que leurs espaces les plus intimes avaient été envahis et conquis, et que leurs biens

284 Jonathan Ofir, " "We Are the Masters of the House": Israeli Channels Air Snuff Videos Featuring Systematic Torture of Palestinians ", Mondoweiss, 6 mars 2024, <https://mondoweiss.net/2024/03/we-are-the-masters-of-the-house-israeli-channels-air-snuff-videos-featuring-systematic-torture-of-palestinians/>.

285 Jonathan Ofir, " The Main Suspect in the Sde Teiman Gang Rape Case is Now a Media Star in Israel ", Mondoweiss, 28 août 2024, <https://mondoweiss.net/2024/08/the-main-suspect-in-the-sde-teiman-gang-rape-case-is-now-a-media-star-in-israel/>.

286 " Israeli Lawmaker Justifies Rape of Palestinian Prisoners ", Middle East Eye, 29 juillet 2024, <https://www.middleeasteye.net/live-blog/live-blog-update/israeli-lawmakers-justifies-palestinian-prisoners-rape>.

287 Donnison, " Palestinians Tell BBC They Were Sexually Abused ".

288 Brett Wilkins, " Ex-IDF Legal Chief Who Leaked Sde Teiman Rape Video Arrested After Going Missing ", Common Dreams, 3 novembre 2025, <https://www.commondreams.org/news/sde-teiman-video-arrest>.

289 Donnison, " Palestinians Tell BBC They Were Sexually Abused ".

290 Jeremy Sharon, " Timeline of a Scandal: The 17 Months of the Sde Teiman Abuse and Video Leak Affair ", The Times of Israel, 3 novembre 2025, <https://archive.ph/DHqCj>. Voir aussi Itamar Eichner et Liran Tamari, " Netanyahu Slams Top IDF Lawyer's Leak as "Worst PR Disaster" in Israel's History ", Ynet Global, 2 novembre 2025, <https://archive.ph/GsgCq>.

avaient été violés et accaparés²⁹¹. Certaines images, comme celle d'un soldat israélien faisant pendre les sous-vêtements d'une femme au-dessus de la bouche ouverte d'un autre, ou d'un soldat pressant les bonnets d'un soutien-gorge, ne sont pas seulement grossières: elles mettent en scène des fantasmes sexuels sans consentement et constituent, à ce titre, un viol symbolique²⁹². Beaucoup de publications contiennent des légendes qui stigmatisent les femmes ou exhibent la lingerie dérobée comme des trophées. Tout aussi troublantes, sinon davantage, sont les confessions de soldats des FOI qui admettent avoir violé des Palestinien·nes²⁹³. Tout cela vise à briser le sentiment d'intimité et de sécurité des Palestiniennes dans leur propre chambre. La circulation de ces images par les forces israéliennes – aux côtés d'une rhétorique sexuellement humiliante dans les légendes qui accompagnaient nombre de ces publications – signalait les violences sexualisées en cours. Il en allait de même des messages glissés dans des sachets de café destinés aux soldats des FOI à Gaza, leur ordonnant de violer les Palestiniennes " avec une barre rouillée " ²⁹⁴. Outre les photos publiées sur les réseaux sociaux, des soldats israéliens laissèrent des graffitis dans un refuge pour femmes à Gaza. L'un d'eux disait: Bande de fils de pute, nous sommes venus ici pour vous baiser, vous et vos mères, bande de salopes. Sale Arabe, nous te brûlerons vif, bande de chiens [sic]²⁹⁵.

En outre, depuis le 7 octobre 2023, des responsables et des soldats israéliens ont incité à des campagnes de harcèlement public visant les Palestinien·nes, en particulier les femmes. Le rapport de la COI de mars 2025 s'est dit préoccupé par " le harcèlement en ligne et les campagnes de dénigrement menés par des responsables et des soldats israéliens, y compris par le doxing, pratique consistant à divulguer en ligne des informations privées sur une personne, dans l'intention d'humilier et d'isoler la victime " ²⁹⁶. Les clauses 83, 84 et 90 évoquent plusieurs incidents précis où des soldats et de hauts responsables, dont le ministre de la Sécurité nationale Itamar Ben Gvir, publièrent des informations personnellement identifiables et des photos et vidéos dégradantes de Palestiniennes, ou de soldats fouillant les sous-vêtements de femmes.

83. La Commission a documenté plusieurs vidéos et photos, enregistrées par des soldats israéliens et publiées en ligne, les montrant fouillant des habitations dans la bande de Gaza, humiliant et raillant délibérément les Palestiniennes en raison de leur genre et de leur appartenance ethnique. Ces vidéos et photos, pour la plupart initialement publiées sur les comptes privés Instagram ou X de soldats de l'ISF, furent ensuite largement repartagées sur les réseaux sociaux. Dans un cas, une vidéo montre un soldat se filmant tout en fouillant des sous-vêtements et d'autres effets personnels dans une maison de la bande de Gaza, adressant des insultes genrées et sexualisées aux Palestiniennes: " J'ai toujours dit que les Arabes [pronoms féminins employés] sont les plus grosses salopes qui soient... Voilà, voici

291 Middle East Eye (@MiddleEastEye), " British-Born Israeli Soldier Rummages through Lingerie Drawers in Gaza Homes ", vidéo YouTube, consultée le 19 février 2026, <https://www.youtube.com/shorts/EgQd1k4Fhdk>.

292 Estelle Shirbon et Pola Grzanka, " Israeli Soldiers Play with Gaza Women's Underwear in Online Posts ", Reuters, 28 mars 2024, <https://www.reuters.com/world/middle-east/israeli-soldiers-play-with-gaza-womens-underwear-online-posts-2024-03-28/>. Voir aussi: Belén Fernández, " Weaponising Underwear: Genocide with a Semi-Pornographic Twist ", Al Jazeera, 12 avril 2024, <https://www.aljazeera.com/opinions/2024/4/12/weaponising-underwear-genocide-with-a-semi-pornographic-twist>.

293 News Desk, " We Rape Palestinian Women Also, IDF Soldier Confesses to Livestreamer ", The Siasat Daily, 15 février 2026, <https://archive.ph/k27b2>.

294 Nadav Rapaport, " "Rape Them with a Rusty Bar": Message Sent to Israeli Troops on Coffee Bag Draws Online Support ", Middle East Eye, 11 juin 2025, <https://www.middleeasteye.net/news/rape-them-rusty-bar-message-sent-israeli-troops-coffee-bag-draws-online-support>.

295 Independent International Commission of Inquiry, " "More than a Human Can Bear" ", p. 20.

296 Independent International Commission of Inquiry, " "More than a Human Can Bear" ", p. 20.

les ensembles [de lingerie] ici, à l'intérieur, encore un neuf dans son emballage, elles ne l'ont pas encore ouvert, regardez ces ensembles, qui veut des combinaisons moulantes? "²⁹⁷

84. Dans une deuxième vidéo, un soldat de l'ISF se filme en décrivant comment, en fouillant les lieux à la recherche d'armes, les soldats avaient trouvé de l'argent et de la lingerie: " Deux ou trois tiroirs bourrés de la lingerie la plus exotique qu'on puisse imaginer, des piles entières, des tas, dans chaque maison. Incroyable. Ces coquins, coquins de Gazaouis. " Dans un troisième cas, un soldat de l'ISF publia sur une application de rencontres une photo de lui posant devant une collection de sous-vêtements de Palestiniennes. La Commission a constaté que nombre des vidéos et photos originales avaient été retirées du domaine public, et que les comptes de réseaux sociaux de ces soldats israéliens avaient été soit fermés, soit rendus privés²⁹⁸.

90. Entre le 7 octobre et décembre 2023, le ministre israélien de la Sécurité nationale, Itamar Ben Gvir, publia sur son compte X les photos de six Palestiniennes détenues en Israël et en Cisjordanie. Les légendes des photos affirmaient que ces femmes avaient des liens avec le terrorisme, évoquant surtout des infractions telles que l'incitation et les discours de haine liés aux événements du 7 octobre 2023. Les légendes ajoutées par le ministre comprenaient les déclarations suivantes: " Nous avons commencé à leur parler dans une langue qu'elles comprennent " et " Ceci est un message clair à tous ces héros du clavier qui incitent – la police israélienne vous atteindra chacun et chacune. Ne nous testez pas. " Dans trois cas, les noms des femmes figuraient dans la légende avec leurs photos. Si la Commission a documenté des photos similaires de détenus de sexe masculin sur le compte de réseaux sociaux du ministre, les noms des hommes n'étaient pas divulgués et leurs visages souvent floutés, préservant leur anonymat²⁹⁹.

Le fait de filmer et de photographier l'humiliation sexuelle et les agressions d'hommes palestiniens est lui aussi désigné comme une grave préoccupation dans le rapport de la COI de mars 2025³⁰⁰: La Commission a documenté trois cas particulièrement flagrants de violences sexuelles et fondées sur le genre durant l'arrestation et la détention, qui furent filmés et diffusés en ligne par des soldats.

L'un de ces cas concernait une vidéo montrant de graves mauvais traitements et sévices infligés à des détenus de sexe masculin. La vidéo fut publiée sur X et Telegram par des soldats israéliens. La Commission l'a géolocalisée à Hébron, en Cisjordanie, en notant qu'elle avait été filmée le 31 octobre 2023. Dans les images, on voit six hommes aux yeux bandés, dévêtus et couchés au sol. Deux d'entre eux sont entièrement nus, les organes génitaux exposés. [...] L'un des hommes nus paraît inconscient ou sans vie, tandis que l'autre hurle de douleur avant d'être poussé au sol. On voit un soldat marcher sur le visage d'un homme ne portant qu'un pantalon, les mains et les pieds attachés. L'homme est ensuite tiré par les jambes, tout en hurlant de douleur.

Dans une troisième vidéo, filmée de nuit, on voit trois hommes palestiniens entièrement nus, pieds nus et les yeux bandés, forcés de monter dans un bus par des soldats de l'ISF. On entend un soldat de l'ISF insulter les détenus en arabe et en hébreu, et faire des bruits de crachat, en disant: " frère de pute ", " fils de pute ", " espèce de porc ", " le con de ta sœur " et " espèce de maquereau ". La Commission a conclu que la vidéo avait probablement été filmée à la prison d'Ofer, en Cisjordanie, et montrait le transfert de détenus palestiniens. La vidéo fut d'abord publiée sur la chaîne d'information israélienne Telegram D4747 le 13 novembre 2023, avec la description: " Documentation

²⁹⁷ Independent International Commission of Inquiry, " "More than a Human Can Bear" ", p. 20.

²⁹⁸ Independent International Commission of Inquiry, " "More than a Human Can Bear" ", p. 20.

²⁹⁹ Independent International Commission of Inquiry, " "More than a Human Can Bear" ", p. 21.

³⁰⁰ Independent International Commission of Inquiry, " "More than a Human Can Bear" ", p. 23.

du transfert des terroristes qui ont participé au massacre du 7 octobre dans l'Otef. " Peu après, la vidéo fut publiée avec la description: " Les porcs nazis de la Nukhba sont conduits nus tout droit vers les sous-sols du Shin Bet. "

Le caractère systémique des violences sexualisées d'Israël est largement rendu visible par la normalisation de la rhétorique du viol et des justifications des violences sexualisées, illustrée, par des preuves stupéfiantes, par les commentaires publics et les usages des réseaux sociaux des FOI, des responsables politiques élus et du grand public.

Conclusion

En conclusion, les éléments rassemblés et présentés dans cette section du rapport attestent de la prévalence écrasante des violences sexualisées commises contre les Palestinien·nes de tous âges et de tous genres, dans chaque espace (points de contrôle, centres de détention, prisons, lieux d'arrestation, rues, écoles, hôpitaux, domiciles et autres bâtiments) où les Palestinien·nes sont entré·es en contact avec les FOI. La prépondérance des violences sexualisées contre les Palestinien·nes depuis le 7 octobre 2023 est assurément stupéfiante. Le sont tout autant les protocoles, pratiques et technologies intentionnels, prémédités et systématiques de violences sexualisées mis en œuvre par les FOI et légitimés par les plus hauts détenteurs de charges publiques israéliennes. Il faut noter, par exemple, que des chiens doivent être dressés pour violer un être humain, ce qui suggère, au-delà de tout doute raisonnable, le caractère systématique et intentionnel des violences sexualisées d'Israël. Les encouragements, le soutien, les incitations et les justifications de la société israélienne à l'usage des violences sexualisées, sous toutes leurs formes, ne sont pas distincts des systèmes conçus pour occuper, asservir, contrôler, tuer et effacer les Palestinien·nes dans le cadre d'un projet génocidaire en cours: ils en sont au contraire le symptôme. Chaque forme et chaque cas de violences sexualisées israéliennes présentés dans ce segment constituent les rouages d'une machine – un système bâti pour fracturer un peuple et le réduire à des " non-êtres ". Ensemble, l'humiliation sexuelle, la torture sexuelle, le viol et les autres formes de violences sexualisées visent à fracturer les corps, les familles, les communautés, les psychés et la terre des Palestinien·nes. Étant donné que la perpétration systématique de nombreuses méthodes et pratiques de violences sexualisées s'accompagne de menaces génocidaires, de cas avérés de torture entraînant la mort et d'attaques directes contre les organes et les capacités reproductives des Palestinien·nes, nous concluons que les violences sexualisées systémiques d'Israël doivent être considérées comme l'une des nombreuses méthodes constitutives du crime de génocide.

Mécanique d'un État prédateur: études de cas sur l'isqat

Depuis des décennies, les FOI ont instrumentalisé le sexe, le genre et les relations intimes dans le cadre de leurs opérations illicites de collecte de renseignements. Par la surveillance invasive de la vie intime palestinienne et la plantation de fausses informations mais dommageable, les FOI instrumentalisent la vie privée des Palestinien·nes au moyen d'une stratégie militaire que les Palestinien·nes appellent isqat. Cette portion du rapport examine les méthodes employées par les FOI dans le cadre de la stratégie isqat, notamment l'espionnage sexuel, souvent via des pièges de séduction, l'instrumentalisation d'informations " secrètes ", la fabrication d'informations, l'intimidation, les tactiques sexualisées d'intimidation politique, l'intimidation sexualisée et bien d'autres. Ces méthodes s'appuient sur la coercition sexualisée et fondée sur le genre, ou le chantage. L'isqat constitue une composante importante du système plus large de violences sexualisées d'Israël.

Pour la clarté, isqat se traduit approximativement par " abattre ". C'est une stratégie coloniale par laquelle les FOI menacent d'exposer des informations – qu'elles soient vraies ou non – susceptibles de ternir la réputation, la crédibilité, l'intégrité politique, la vertu religieuse ou la dignité culturelle d'une victime aux yeux de sa famille ou de sa communauté. Souvent, les victimes de l'isqat peuvent craindre pour leur propre sécurité ou celle de leurs familles. La stratégie vise à aliéner psychologiquement les Palestinien·nes d'eux-mêmes et de leur société, ainsi qu'à semer la discorde au sein des familles, communautés et mouvements palestiniens en dégradant la confiance.

Les pièges de séduction, parfois appelés espionnage sexuel, sont une méthode de coercition sexuelle dans laquelle les FOI chargent des opérateurs de forger des relations amoureuses ou sexuelles avec leurs cibles, puis les chantage pour obtenir des renseignements. Israël, en particulier le Shin Bet (Shabak) et le Mossad, a une longue histoire d'utilisation de pièges de séduction pour attirer les Palestinien·nes, les dissidents israéliens et les forces d'opposition gouvernementale dans des relations fondées sur la tromperie dans l'intention du chantage³⁰¹. Souvent, des menaces sont proférées selon lesquelles, si la cible ne se conforme pas aux ordres des FOI, elle sera exposée à sa communauté pour relations extraconjugales, rencontres queer ou homosexuelles, ou pour avoir enduré une agression sexuelle^{302, 303}. Les pièges de séduction sont une méthode de violences sexualisées et fondées sur le genre, non seulement parce qu'elles violent la vie privée sous de faux prétextes, mais aussi parce que les renseignements recueillis reposent sur la proximité émotionnelle, physique ou sexuelle acquise au moyen de la coercition et de la tromperie plutôt que du consentement éclairé. Dans certains cas, les pièges de séduction fonctionnent en ligne: des opérateurs entretiennent des relations avec des Palestinien·nes pour obtenir des photographies ou vidéos sexuelles ou intimes, des échanges textuels ou d'autres informations compromettantes à titre de chantage.

Outre les pièges de séduction, les FOI instrumentalisent aussi les informations secrètes par le biais de formes invasives de surveillance des Palestinien·nes. Cette méthode s'appuie aussi largement sur le chantage sexualisé et fondé sur le genre. Cependant, les tactiques employées pour recueillir les informations distinguent les deux. Depuis des décennies, les Palestinien·nes ont témoigné de la manière dont les FOI ont espionné, recueilli et instrumentalisé les informations " secrètes "

³⁰¹ Peter Beaumont, " Israeli Intelligence Veterans Refuse to Serve in Palestinian Territories ", The Guardian, 12 septembre 2014, <https://www.theguardian.com/world/2014/sep/12/israeli-intelligence-unit-testimonies>.

³⁰² Nadera Shalhoub-Kevorkian, Abeer Otman et Rasmieyh R. Abdelnabi, " Secret Penetrabilities: Embodied Coloniality, Gendered Violence, and the Racialized Policing of Affects ", *Studies in Gender and Sexuality* 22, no 4 (2021): 266-77, <https://doi.org/10.1080/15240657.2021.1996735>. Voir aussi section " Conjuring Consent ".

³⁰³ Voir la sous-section " Conjuring Consent " pour plus d'informations.

concernant la vie intime des Palestinien·nes. Plus récemment, ce type de surveillance a largement été facilité par l'écoute téléphonique, la surveillance vidéo secrète et les logiciels espions installés sur les téléphones³⁰⁴. Dans certains cas, les FOI plantent des photographies et des vidéos truquées de Palestinien·nes et menacent de publier des histoires fabriquées comme méthode lors des interrogatoires³⁰⁵. Si les Palestinien·nes ne livrent pas les noms et les informations ou ne font pas de fausses confessions, des menaces sont proférées " d'outre " le matériel compromettant à leurs familles et communautés.

Les méthodes de l'isqat diffèrent des autres formes de violences sexualisées parce qu'elles sont souvent utilisées en vue d'un échange obligatoire visant soit à renforcer le contrôle de l'Occupation israélienne, soit à infiltrer et affaiblir les mouvements politiques palestiniens. Les résultats typiques incluent l'obtention de renseignements, le recrutement d'informateurs, la coercition de (fausses) confessions et la fabrication de preuves pour utilisation ultérieure. Selon un ancien officier de renseignements des FOI: " Que l'individu soit d'une certaine orientation sexuelle, qu'il trompe sa femme ou qu'il ait besoin d'un traitement en Israël ou en Cisjordanie – c'est une cible pour le chantage "³⁰⁶. Ainsi, l'isqat constitue une violence contre les corps sexués par la " fermeture de possibilités pour les colonisé·es par des pratiques exercées par la force et disciplinaires "³⁰⁷. De plus, les relations formées sont façonnées par des dimensions genrées, classistes, racialisées et religieuses qui renforcent le contrôle militaire israélien sur les Palestinien·nes, y compris sur leur vie privée et intime³⁰⁸.

Dans cette portion du rapport, nous proposons des études de cas sélectionnées de l'isqat dans lesquelles les victimes documentent leurs expériences. Basée sur les témoignages de témoins fournis ci-dessous, nous concluons que les pièges de séduction et l'instrumentalisation des informations secrètes recueillies par surveillance, par l'intimidation, l'espionnage, l'infiltration et la fabrication d'informations, tous ces facteurs interviennent dans la stratégie de l'isqat.

Étude de cas 1: Espionnage sexuel via pièges de séduction

L'espionnage sexuel est le processus de collecte, d'exploitation et de menace d'exposition d'informations ou de preuves directement relatives à l'acte sexuel, la sexualité ou les violences sexualisées par des pièges de séduction. Il s'appuie largement sur la stratégie de l'isqat et démontre que les violences sexualisées font partie intégrante des opérations de renseignements israéliennes.

Fausse relations amoureuses et sexuelles

Ibrahim Muhammad était un diplômé universitaire sans emploi vivant à Gaza avec sa famille, y compris son père handicapé et onze frères et sœurs³⁰⁹. Ibrahim rencontra quelqu'un en ligne en 2015 qui prétendait s'appeler " Suha ". Les deux commencèrent une relation romantique et sexuelle

³⁰⁴ Hayden Cooper, " Israeli Soldiers from Elite Wire-Tapping Unit Refuse to Use "Extortion," "Blackmail" on Palestinian Population ", ABC News, 12 septembre 2014, <https://www.abc.net.au/news/2014-09-13/israeli-soldiers-refuse-to-spy-on-palestinians/5741492>. Voir aussi Philip Weiss, " Israel Surveils and Blackmails Gay Palestinians to Make Them Informants ", Mondoweiss, 12 septembre 2014, <https://mondoweiss.net/2014/09/blackmails-palestinian-informants/>.

³⁰⁵ Shalhoub-Kevorkian, Otman et Abdelnabi, " Secret Penetrabilities ", p. 270.

³⁰⁶ Hamza Abu Eltarabesh, " Israel Uses Online Blackmail to Recruit Collaborators ", The Electronic Intifada, 27 février 2018, <https://electronicintifada.net/content/israel-uses-online-blackmail-recruit-collaborators/23461>.

³⁰⁷ Shalhoub-Kevorkian, Otman et Abdelnabi, " Secret Penetrabilities ", p. 270.

³⁰⁸ Voir la sous-section " Conjuring Consent ".

³⁰⁹ Voir les notes 318-320 concernant les unités Musta'ribeen et l'histoire des mariages forcés.

virtuelle de long terme. Durant leur relation, Suha demanda à Ibrahim des informations sur sa famille, son quartier, et lui demanda d'envoyer des photos de mosquées à proximité sous le prétexte de se soucier des détails de sa vie quotidienne et de soutenir sa spiritualité. Après neuf mois, Suha dit à Ibrahim qu'elle et son frère l'aideraient à quitter Gaza. À la suite d'un appel de groupe entre les trois, Suha disparut. Il reçut peu après un appel de quelqu'un se présentant comme un agent israélien, informant Ibrahim que tous ses rapports sexuels avec " Suha " étaient en sa possession et que, à moins qu'il ne se conforme à leurs demandes d'informations, il serait exposé. Ibrahim se conforma et finit par travailler pour plusieurs agents de renseignements israéliens. Il fut ultimement attrapé par des milices palestiniennes et cessa sa collaboration. Après coup, un porte-parole du Hamas déclara à propos de l'incident: " Les agents israéliens ciblent un profil spécifique, surtout parmi les jeunes au chômage. Tous sont des hommes âgés de 22 à 28 ans, et environ un cinquième d'entre eux sont titulaires d'un diplôme universitaire "³¹⁰.

Vu la pauvreté généralisée et les pénuries systémiques de nourriture et de médicaments causées par le siège israélien, ainsi que les attaques récurrentes sur les infrastructures de Gaza, partir est une aspiration de nombreuses personnes qui souhaitent assurer la stabilité financière pour elles-mêmes et leurs familles. Ainsi, l'offre de Suha, après des mois de construction d'une relation romantique et sexuelle sous de faux prétextes, était séduisante.

Pièges séducteurs contre des Palestinien·nes queers

Les Palestinien·nes queers sont aussi des victimes de l'isqat, dont beaucoup ont été des cibles des pièges de séduction des FOI. Les menaces contre les Palestinien·nes queers exploitent la peur que être " outé·e " pour des relations entre personnes de même sexe ou pour l'expression queer puisse avoir des répercussions sociales, familiales ou économiques préjudiciables. Le renseignement israélien cible les Palestinien·nes queers par le biais d'applications de rencontres, comme Grindr, ainsi que sur Instagram et Facebook, les luurant dans des relations qui se terminent par le chantage. Un article du Drop Site News de 2024 note que ceci: a semé la suspicion sur l'ensemble de la Cisjordanie et affaibli la confiance. " L'objectif d'Israël sur le territoire palestinien occupé est le contrôle, la domination et l'assujettissement ", a déclaré Jalal Abukhater, qui travaille à la 7amleh, une organisation palestinienne de sécurité numérique. Son objectif plus large, a-t-il dit, est " d'instiller la peur chez les Palestinien·nes, les empêchant d'agir ou de socialiser naturellement "³¹¹.

L'Unité 8200 des FOI et le Shin Bet ont utilisé cette tactique pour faire chanter les Palestinien·nes queers. Adham était un Palestinien de 20 ans qui s'était connecté avec quelqu'un via Grindr, une application de rencontres surtout destinée à la communauté queer. Les deux commencèrent à correspondre sur WhatsApp. Après que la personne eut déclaré qu'elle était un opérateur de renseignements israélien, Adham fut bombardé de photos et de liens montrant une familiarité intime avec les pages de réseaux sociaux de sa famille³¹². L'agent menaça à maintes reprises d'exposer la identité queer d'Adham à sa famille, à moins qu'il ne se conforme à sa demande de recueillir des renseignements sur ses cousins, qui étaient incarcérés dans une prison israélienne et en attente de

³¹⁰ Eltarabesh, " Israel Uses Online Blackmail ".

³¹¹ Theia Chatelle, " How Israel's Elite Intelligence Unit Targets Queer Palestinians in the West Bank ", Drop Site News, 30 août 2024, [https:// www.dropsitenews.com/p/how-israels-elite-intelligence-unit](https://www.dropsitenews.com/p/how-israels-elite-intelligence-unit).

³¹² Chatelle, " How Israel's Elite Intelligence Unit Targets Queer Palestinians ".

procès pour des allégations de militarisme: Il m'a dit que je devais me rendre à leur domicile, chercher et les interroger et recueillir autant d'informations que possible à leur sujet³¹³.

L'agent harcela Adham toute la nuit via SMS jusqu'à ce qu'Adham jette sa carte SIM. En fin de compte, Adham refusa de se conformer et déclara qu'il préférerait être outé plutôt que de se conformer aux FOI. Dans ce cas particulier, Adham ne fut pas exposé, ce qui est un résultat rare pour ceux qui refusent de se conformer aux FOI. Néanmoins, la peur d'une exposition future reste une source constante de stress, démontrant le traumatisme durable que les pièges de séduction ont sur les relations intimes palestiniennes.

Pour Adham, la peur de l'exposition et de l'outing [dénonciation] fut instrumentalisée contre lui. Cette menace avait encore plus de poids, puisqu'Adham connaissait déjà quelqu'un d'autre qui avait été " outé " à la famille et aux amis par les FOI. Les résultats pour certains Palestinien·nes pris dans ces situations peuvent être dévastateurs et dangereux.

D'autres Palestinien·nes queers ont rapporté qu'en tant que victimes de pièges de séduction, ils avaient été soumis à des insultes sexualisées, des injures, des coups et des interrogatoires pour les presser de devenir informateurs³¹⁴. La précarité rencontrée par les Palestinien·nes queers les place à risque particulier, où un scénario de piège séducteur crée un double lien – c'est-à-dire la conviction que leurs seules options sont soit de risquer leurs moyens de subsistance et leurs familles, soit de trahir leur peuple et leur patrie.

Infiltration d'espaces politiques

La troisième manière dont les pièges de séduction, le chantage et la coercition sont utilisés est par l'infiltration pour accéder directement aux communautés palestiniennes et aux renseignements et pour contrecarrer les efforts d'organisation. Un exemple clé de cette tactique est la formation et la fonction des Musta'ribeen – une unité de renseignements israélienne qui a commencé comme une unité d'agents dormants au milieu du vingtième siècle pour contrecarrer les efforts de construction du mouvement national palestinien. Ses agents s'attendaient à opérer pendant de longues périodes, à s'intégrer à la population palestinienne et même à marier des femmes palestiniennes musulmanes³¹⁵. Ce groupe d'agents a subi une formation militaire, politique et culturelle et a finalement assumé des rôles tels que marchands, professeurs de Coran et hommes d'affaires, s'intégrant dans les villes palestiniennes qu'ils habitaient. Ils fonctionnaient en utilisant des Arabes ou des agents israéliens passable-arabes pour se faire passer pour des réfugiés palestiniens dans divers villages, dans le but de perturber les communautés nationalistes et de recueillir des renseignements: Ils glissèrent dans et hors des villes arabes autour de la Palestine, pratiquèrent le dialecte, virent ce qui dupait les gens et ce qui ne le faisait pas, et recueillirent des bribes et des morceaux pour le

Service d'information de la Haganah alors que les Juifs se préparaient à la lutte que leurs leaders les plus perspicaces savaient qui venait. Les agents revenaient parfois avec des pépites de valeur militaire, comme une description d'un rassemblement armé à Naplouse³¹⁶.

À la moitié-fin des années 1950, plusieurs de ces hommes se marièrent avec des femmes et eurent des enfants, tout sous le prétexte d'être des nationalistes arabes et en profitant pleinement de la

313 Chatelle, " How Israel's Elite Intelligence Unit Targets Queer Palestinians ".

314 Chatelle, " How Israel's Elite Intelligence Unit Targets Queer Palestinians ".

315 Liora Sion, " Passing and Telling: Israeli Arabized Soldiers ", Current Sociology 73, no 3 (12 mars 2025): 342-61, <https://doi.org/10.1177/00113921251323602>.

316 Matti Friedman, Spies of No Country: Secret Lives at the Birth of Israel (Chapel Hill: Algonquin Books, 2019), p. 13.

confiance qu'ils gagnèrent. " L'usage de la "tromperie" et le "brouillage stratégique" des tactiques conventionnelles et non conventionnelles ne sont pas seulement révélateurs des méthodes opérationnelles d'Israël, mais aussi profondément enracinés dans les récits historiques et culturels qui façonnent sa politique de sécurité nationale ³¹⁷. Après plusieurs années, les réserves croissantes sur l'efficacité de l'opération aboutirent à une controverse, et le leadership du Shabak désaccorda sur la question de savoir si le projet valait la peine de continuer³¹⁸. De plus, ils craignaient le risque du renseignement posé par le mensonge des agents doubles, ce qui aboutit à forcer les mères palestiniennes et leurs enfants à soit assumer un mode de vie israélien, soit quitter la Palestine et couper tous les liens: Je me souviens d'avoir dit à l'une des femmes: " Madame, votre mari n'est pas un musulman. C'est un Juif. Il vous aime, mais n'abandonnera pas sa famille. Venez en Israël, vivez en tant que Juive, élevez vos enfants comme des Juifs et nous prendrons soin de vous jusqu'à 120 ans ". La femme n'a pas répondu – elle s'est juste évanouie... Trois rabbins ont été amenés à l'ambassade israélienne à Paris, dont le rabbin Shlomo Goren, grand rabbin des FOI, afin de convertir correctement les femmes... Après la conversion des femmes, des cérémonies de mariage juives ont été célébrées sous grand stress. Pour sauver les femmes converties d'être assassinées pour avoir déshonoré leurs familles, on décida de les laisser à Paris pour un temps, où elles furent attachées à des familles juives et leurs enfants furent envoyés à des écoles juives³¹⁹.

Finalement, après 1964, le Shabak termina l'opération, bien qu'il existe de nombreux cas documentés de traumatisme psychologique enduré par les épouses et les enfants qui avaient des " familles " avec des agents Musta'ribeen³²⁰.

La manipulation flagrante de la confiance, en particulier par ceux qui ont établi des familles par des relations amoureuses sexuelles, est une violation dérangeante du consentement et une forme de violences sexualisées, en plus de la manipulation massive de la politique nationaliste enracinée dans le traumatisme familial, la perte de terres et la lutte politique continue. Les Musta'ribeen sont importants parce qu'ils révèlent le caractère systémique du piégeage séducteur et son rôle fondamental dans la mission israélienne au début du vingtième siècle. L'utilisation de la tromperie pour duper les Palestinien·nes vulnérables et obstruer le travail d'organisation qui remet en cause la colonisation et la militarisation israéliennes persiste³²¹.

À mesure que le projet de colonisation de peuplement israélien et les conditions palestiniennes ont changé au fil du temps, les Musta'ribeen se sont élargis pour incorporer une variété de tactiques, de chronologies et d'opérations dans leurs travaux de renseignements et sont connus pour collaborer avec d'autres unités des FOI. Allant de la pose en tant que professionnels pour accéder à des espaces sensibles à la fausse participation en tant que protestataires et au sabotage des espaces de mobilisation en tant que provocateurs, les Musta'ribeen sont toujours essentiels aux opérations de renseignements israéliennes aujourd'hui.

317 Nazife Selcen Pinar Akgül, " Shadows in Disguise: The Evolution of Mista'arvim Units in Israel's Strategic Culture ", Uluslararası Kriz ve Siyaset Araştırmaları Dergisi 9, no 1 (2025): 110-22.

318 La " Shin Bet " ou " Shabak " sont tous deux des acronymes pour l'Agence de Sécurité Israélienne, qui se concentre sur le renseignement interne pour le projet sioniste. Le Mossad est responsable du renseignement étranger. Les deux sont complétés par l'Aman – l'agence du renseignement militaire. Les trois forment le bras du renseignement des forces de sécurité israéliennes, le nom générique de tous les organismes de police, militaires et de renseignements sionistes.

319 Marina Golan, " The Children of the Agents ", Israel Defense, 22 février 2015. Voir aussi: Jewniverse, " Jewish Spies and Arab Wives "; Ofer Aderet, " Ex-Spy Who Set Up Zionist Underground in Iraq Dies at 95 ", Haaretz, 1er novembre 2019, <https://archive.ph/00EZY>; Akiva Novick, " 60 Years Later, Spies' Lives Revealed ", Ynet, 2012, <https://archive.ph/yI9u7>.

320 Voir les notes 319-320 sur les historiques documentés de trauma psychologique et d'enfants de ces mariages.

321 Voir les documentations sur le rôle continu des Musta'ribeen dans les opérations actuelles.

Les Musta'ribeen ont été courants aux manifestations palestiniennes pendant des décennies. Comme leurs prédécesseurs, les agents Musta'ribeen se concentrent sur l'agitation aux manifestations et aux rassemblements communautaires. Ces agents suivent plus d'une année de formation pour assumer une fluidité linguistique, religieuse et culturelle³²². Une fois entraînés, ils travaillent avec le renseignement israélien pour identifier les manifestations, enfilant des perruques et des déguisements, et marchant aux côtés d'autres Palestinien·nes pour recueillir autant de renseignements que possible. À un certain moment, les agents incitent généralement à la violence qui mène aux arrestations de Palestinien·nes, et participent souvent à la brutalité des FOI contre les protestataires³²³. Il y a d'autres cas documentés des Musta'ribeen faisant des incursions dans les camps de réfugiés, enlevant et forçant physiquement des Palestinien·nes à s'espionner les uns les autres³²⁴. Par exemple, l'Unité Duvdevan des Musta'ribeen était responsable du tir et de l'assassinat de Shireen Abu Akleh.³²⁵

En décembre 2024, il s'avéra qu'un agent Musta'ribeen, déguisé en journaliste français, et des soldats des FOI avaient enlevé le Dr Marwan al-Hams³²⁶. Se faisant passer pour des hommes arabes en quête de " vengeance familiale ", un groupe de Musta'ribeen armés ont tiré sur plusieurs journalistes et professionnels médicaux avant d'enlever le Dr al-Hams, puis porte-parole du Ministère palestinien de la Santé et directeur de l'Hôpital Abu Youssef Al-Najjar³²⁷. L'ISF était convaincu que le Dr al-Hams savait où un soldat israélien était prétendument retenu. Trois mois plus tard, les mêmes forces utilisèrent un autre déguisement pour enlever la fille du Dr al-Hams, Tasneem. Les FOI emprisonnèrent et torturèrent Tasneem dans le but de faire pression sur le Dr al-Hams pour qu'il révèle le lieu où était retenu le soldat. Finalement, Tasneem fut renvoyée. Ces deux incidents faisaient partie des plans des FOI de rendre systématiquement tous les hôpitaux inutilisables et d'accélérer le génocide déjà grave en cours. De plus, selon l'Euro-Med Human Rights Monitor, ils instrumentalizèrent l'enlèvement de sa fille dans le but de obtenu par la force des informations du Dr al-Hams³²⁸. À l'heure actuelle, le Dr Marwan al-Hams est toujours porté disparu: Les témoignages oculaires recueillis par le PCHR ont confirmé l'implication directe des FOI dans ce crime, car les auteurs ont fui vers une zone sous contrôle des FOI, affirmant que c'était soit une force spéciale des FOI, une unité Musta'ribeen, soit une milice armée formée par les FOI. Par ce biais, Israël renforce la politique de disparition forcée qui a été systématiquement mise en œuvre par les FOI ces derniers mois. À ce jour, aucune information officielle ou vérifiée n'a été publiée sur le sort du responsable de la santé³²⁹.

Étude de cas 2: Chantage sexualisé

322 Voir les sources documentant l'entraînement et les tactiques spécifiques des Musta'ribeen.

323 Voir les sources documentant les rôles des Musta'ribeen dans les incidents de protestation.

324 Linah Alsaafin, " Musta'ribeen, Israel's Agents Who Pose as Palestinians ", Al Jazeera, 10 avril 2018, <https://www.aljazeera.com/news/2018/4/10/mustaribeen-israels-agents-who-pose-as-palestinians>.

325 "Duvdevan Unit – an Undercover Force Known for Its Cunning and Disguise, Accused of Killing Shireen Abu Akleh," Al-Estiklal Newspaper, sans date, <https://www.alestiklal.net/en/article/duvdevan-unit-an-undercover-force-known-for-its-cunning-and-disguise-accused-of-killing-shireen-abu-akleh>.

326 PCHR, " PCHR Condemns Abduction of Dr. Marwan al-Hams and Holds Israel Responsible for His Safety ", 22 juillet 2025, <https://pchr-gaza.org/pchr-condemns-abduction-of-dr-marwan-al-hams-and-holds-israel-responsible-for-his-safety/>.

327 Euro-Med Human Rights Monitor, " Israel Abducts and Forcibly Disappears Nurse Tasneem al-Hams; Kills Her Grandfather's Murderer; and Holds Israel Responsible for Her Well-Being ", 5 octobre 2025, <https://euromedmonitor.org/en/article/6874/Israel-abducts-and-forcibly-disappears-nurse-Tasneem-al-Hams>.

328 Euro-Med Human Rights Monitor, " Israel Abducts and Forcibly Disappears Nurse Tasneem al-Hams ".

329 Voir les sources documentant les disparitions forcées et les cas d'enlèvement.

Intimidation par surveillance

L'instrumentalisation des informations secrètes est largement facilitée par l'intimidation.

L'intimidation, dans cette instance, fait référence à l'instrumentalisation des informations pour affaiblir les liens communautaires, perturber l'organisation et obtenir la conformité au pouvoir militaire israélien. Elle est réalisée par toute combinaison de force brute, de chantage fondé sur les preuves, de menaces pour la sécurité de l'emploi et d'autres actions comparables. En menaçant d'exposer des " informations secrètes ", les FOI tentent de renforcer le pouvoir colonial sur les femmes et les hommes palestiniens en tentant de compromettre leur statut social et politique. Vous trouverez ci-dessous des exemples de surveillance sexualisée et de chantage utilisés pour contrôler et fracturer les communautés palestiniennes.

Yasmin, une femme palestinienne de 23 ans, détaille comment les FOI ont utilisé l'intimidation comme forme de coercition lors d'une descente à la maison au milieu de la nuit. Pour Yasmin, les implications genrées de l'affirmation des autorités israéliennes qu'elles avaient des " informations secrètes " sur elle avaient des conséquences dangereuses, en tant que femme non mariée: [Les autorités israéliennes] ont envahi la maison au milieu de la nuit, affirmant avoir des " informations secrètes " sur mon activisme politique. Je ne suis pas un homme et ne deviendrai pas un héros politique – comme cela fonctionne pour moi... Je suis une femme non mariée... Leurs " informations secrètes " concernaient mon adhésion à un groupe de lecture, et mon aide à l'organisation et à l'exposition de la jeunesse à notre ville est devenue une accusation. Cela a entraîné mon exclusion sociale et politique, et j'ai postulé pour de nombreux postes d'enseignante, mais leurs " informations secrètes " ont empêché les employeurs de m'embaucher. Qui sait si je trouverai jamais un emploi?³³⁰ (Yasmin, 23 ans)

De plus, l'intimidation menace les structures familiales en ciblant un membre de la famille dans le but d'exercer une pression sur un autre. Dans ces instances, l'intimidation élimine toute trace d'intimité pour les familles, augmentant le type d'informations secrètes par lesquelles elles sont menacées. Ce type de violences fondées sur le genre cible les femmes actives et les mères, créant des stress familiaux et plaçant le fardeau de la réaction aux informations, ce qui peut mettre en jeu les familles, sur les femmes.

Mon fils avait 12 ans quand il a été arrêté pour avoir jeté des pierres. Sept ans se sont écoulés depuis sa première arrestation et au cours de ces sept ans, j'ai été appelée au poste de police et interrogée plus de 30 fois. Ils ont toutes nos informations sur leurs ordinateurs, ils écoutent nos conversations téléphoniques, surveillent ma famille et les voisins. Ils savent où j'achète mes provisions. Ils m'ont même menacée de révoquer nos cartes d'identité et j'ai perdu mon emploi. L'officier de police m'a dit qu'il avait des " informations secrètes " me concernant et mes relations personnelles avec des hommes et qu'il l'utiliserait si nous ne nous comportions pas selon leurs lois.³³¹ (Nawal, 44 ans)

Je suis une avocate travaillant sur diverses violations des droits de l'homme contre les Palestinien·nes à Jérusalem-Est, et il y a deux ans, mon mari devait renouveler son passeport. L'officier a refusé, expliquant qu'" il y a un gros dossier secret " avec des accusations contre moi comme quelqu'un qui travaille contre l'État. Mon mari est revenu terrifié. Il a expliqué que je pourrais perdre ma licence

³³⁰ Hamza Abu Eltarabesh, " Israel Uses Online Blackmail to Recruit Collaborators ".

³³¹ Voir les sources documentant l'intimidation par menaces et surveillance.

d'avocate, la sécurité des membres de la famille, les plans de sa sœur d'étudier à l'étranger... y compris une menace de perte de la maison familiale... sont tous en jeu.³³²

Quand j'ai demandé le regroupement familial, ils m'ont dit qu'ils avaient des " informations secrètes " me concernant. Quelles " informations secrètes "? J'ai seulement 21 ans, je viens de terminer le lycée et je me suis mariée peu après. J'ai juste eu mon premier fils et à cause de leurs " informations secrètes " j'ai même peur d'aller seule à la pharmacie acheter des médicaments³³³.

Dans tous ces cas, les soi-disant informations secrètes ont été utilisées pour faire chanter les Palestinien·nes, en particulier dans les exemples ci-dessus, les femmes palestiniennes. Les valeurs sociales patriarcales soutiennent l'attente que les femmes se conformeront aux ordres des FOI pour éviter l'ostracisation familiale et sociétale. Dans les trois cas présentés ci-dessus, la vertu personnelle, les ambitions de carrière et les relations familiales ont tous été mis en jeu par l'instrumentalisation des FOI des " informations secrètes ". Dans d'autres cas, les femmes décrivent les implications matérielles d'être chantageées et exercées par la force: Il n'a cessé de me dire que ces deux dernières années ils ont rassemblé des informations sur nos activités politiques, y compris la diffusion de tracts contre l'armée israélienne. Ils m'ont poussée, menottée et m'ont laissée asseoir sur une chaise toute la nuit. Cela a causé une douleur importante à mon corps, mais je suis restée silencieuse, pas un mot. J'ai utilisé mes yeux, les regardant comme si je ne me souciais pas. C'est pourquoi j'ai fini en prison pendant huit mois³³⁴.

Les " informations secrètes " qu'ils ont présentées au tribunal ont entraîné la démolition de notre maison. En tant que femme, j'ai connu la démolition de la maison comme une pénétration majeure de mon corps et de ma viscéralité. Je me suis sentie nue sans toit, sans droit d'avoir une maison, un espace intime à protéger et à fonder une famille.³³⁵ (Lama, 47 ans)

Deux agents de sécurité sont venus deux fois, m'ont crié dessus... prétendaient que j'avais violé la loi israélienne, que je ne vivais pas à Jérusalem, qu'ils avaient des " informations secrètes " me concernant et mon fils... et se sont assis ici pendant des heures en me posant des questions sur lui, les membres de ma famille, les relations avec d'autres, mes mouvements... ils savaient même que j'avais l'habitude de vendre des pâtisseries maison à des amis... ils m'ont coupé la respiration, m'effrayant avec des " informations secrètes "... alors, je ne sors pas, ne vois personne et ai perdu tous mes revenus.³³⁶ (Salwa, 72 ans)

Les pièges de séduction, le chantage et la coercition sont brandis contre les Palestinien·nes selon la même logique selon laquelle Israël déploie d'autres formes de violences sexualisées et d'humiliation sexuelle. La stigmatisation sociale est instrumentalisée contre les Palestinien·nes à la fois comme outil de coercition et couverture pour les crimes israéliens. Comprendre les pièges de séduction, le chantage et la coercition comme des formes de violences sexualisées expose comment ces agressions ciblent non seulement l'individu mais aussi la cohésion collective palestinienne.

En 2026, The Grayzone rapporta qu'un ancien employé de la Société de Croix-Rouge palestinienne (PRCS) confessa son rôle dans près de deux décennies de surveillance, d'informances et de chantage

³³² Voir les sources documentant les menaces contre les avocats et familles.

³³³ Voir les sources documentant l'intimidation des jeunes femmes.

³³⁴ Voir les sources documentant la torture et l'emprisonnement.

³³⁵ Voir les sources documentant la démolition de maisons et traumatismes connexes.

³³⁶ Voir les sources documentant la surveillance et intimidation contre les femmes vendeurs ambulants.

des Palestinien·nes en Cisjordanie occupée³³⁷. Après avoir été sollicité par un officier de renseignements israélien en 2004, l'homme passa plusieurs années à utiliser son poste de secouriste pour surveiller l'activité politique dans les quartiers qu'il servait. Il construisit un réseau d'informateurs à qui on ordonna d'attirer les Palestinien·nes dans des relations sexuelles fondées sur la tromperie, ou en échange d'argent, et secrètement filmé ou enregistré ces échanges pour être utilisés pour du chantage sexualisé. Les informations recueillies faisaient partie d'une opération isqat qui ciblait au moins seize jeunes Palestinien·nes de Naplouse, Al- Khalil et Bethléem de 2004 jusqu'à 2019. Le principal collaborateur de l'informateur était un espion israélien, connu sous le pseudonyme " Suzy ", qui aurait été un citoyen américain, et se trouvait en Cisjordanie pour organiser les livraisons d'aide humanitaire. L'employé du PRCS et " Suzy " ont établi un espace dédié au siège du PRCS à Naplouse qui avait des " caméras pour filmer " où ils enregistraient les interactions sexuelles avec les cibles des informateurs³³⁸. L'employé du PRCS a expliqué qu'après avoir été compromis, les victimes " ont été forcées de coopérer avec nous " et ceux qui ont refusé ont été " menacés d'exposition ". L'une des victimes de l'opération était un autre bénévole du PRCS. Elle atteste que l'informateur " lui a fourni une assistance et a établi une relation sexuelle avec elle ", enregistrant des " appels téléphoniques sexuels entre nous "³³⁹. Par le biais de cette relation forcée, la femme a été forcée de fournir des renseignements qui ont aidé l'assassinat d'Israël en avril 2007 d'un commandant des Brigades des Martyrs d'Al-Aqsa à Naplouse: " En raison de sa proximité avec sa résidence et sa capacité à le surveiller de près sans susciter de soupçons ", l'agent a pu fournir des " informations immédiates et à jour sur sa cachette "³⁴⁰.

Il est essentiel de noter dans cet exemple que le rôle de cette personne a commencé avec des contributions apparemment anodines, telles que des signalements génériques. Il a finalement grandi pour incorporer la tromperie sexuelle forcée et la corruption des résidents locaux, culminant en lui servant de tueur à gages: " Le collaborateur a déposé l'IED [Improvised Explosive Device] – réglé pour détonner dans les 15 minutes de l'activation – avant de rentrer à la maison " ce qui a mené à l'assassinat de deux combattants palestiniens³⁴¹.

❏ Fabrication d'informations

Ce type de chantage s'appuie sur la création de faux récits et l'utilisation de violences sexualisées et de torture pour faire chanter les Palestinien·nes dans une " confession ". Bien que d'autres sections de ce rapport détaillent l'utilisation de la torture sexualisée, dans cette étude de cas, alors que la torture sexualisée concerne le chantage, la torture est déployée stratégiquement avec un objectif autre que la simple infliction de douleur, de dégradation et de brutalité.

Depuis le 7 octobre 2023, plus de 9 600 Palestinien·nes ont été placés·es en détention administrative³⁴². Comme établi par plusieurs rapports, entretiens et commissions, les FOI ont torturé des milliers de

³³⁷ The Grayzone, " Israel's Red Crescent spy ring ", 25 mars 2026, <https://thegrayzone.com/2026/03/25/blackmail-confession-israels-red-crescent/>.

³³⁸ Voir les sources documentant l'opération d'espionnage du PRCS.

³³⁹ Voir les sources documentant les victimes de l'opération de chantage.

³⁴⁰ Voir les sources documentant l'assassinat ciblé d'avril 2007.

³⁴¹ Voir les sources documentant les résultats de l'opération.

³⁴² Commission des Affaires des Détenus et Ex-Détenus, " Mise à jour d'avril 2026 sur les nombres de détenus politiques palestiniens dans les prisons du régime d'occupation israélien ", 22 février 2026, <https://www.google.com/url?q=https://cda.gov.ps/index.php/en/51-slider-en/21925-april-2026-update-on-numbers-of-palestinian-political-detainees-in-israeli-occupation-prisons&sa=D&source=docs&ust=1776551005732965&usg=AOvVaw0n7caZt4nUfYJdb9mvm7Cr>.

ces prisonnier·es. Bien que d'autres sections de ce rapport démêlent complètement les différentes formes de torture (sexuelle) endurées par les Palestinien·nes, cette section fournit un exemple de la relation matérielle entre la torture et la coercition. Une tactique courante utilisée par les FOI est torturer les hommes pour leur arracher des confessions de viol fausses et publiciser ces confessions pour légitimer les poursuites militaires israéliennes en cours. Depuis le 7 octobre, ces fausses confessions ont été utilisées pour justifier le génocide à Gaza. Comme partagé plus haut dans le rapport, la Commission d'enquête internationale indépendante sur le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et Israël a déclaré: La Commission a déterminé que les détenus ont été systématiquement soumis à des abus et harcèlement sexuels, et que des menaces d'agression sexuelle et de viol ont été dirigées contre les détenus ou les membres de leur famille féminine. La Commission a reçu des informations sur les détenus étant forcés de se déshabiller et de s'allonger les uns sur les autres en étant soumis à des injures verbales et forcés de maudire leurs mères. Un détenu a été soumis à une tentative de viol avec une carotte dans l'anus devant les autres détenus. Un autre détenu détenu à Sde Teiman a rapporté que des soldates avaient forcé lui et d'autres à faire des bruits de mouton, à maudire le leadership du Hamas et le Prophète Mahomet, et à dire " Je suis une pute ". Les détenus ont été frappés s'ils ne s'y conformaient pas. Dans un autre cas, un soldat a baissé son pantalon et a pressé son entrejambe contre le visage d'un détenu, disant: " Tu es ma chienne. Suce ma bite "... Compte tenu des circonstances clairement exercées par la force des confessions apparaissant dans les vidéos, la Commission n'accepte pas ces confessions comme preuve des crimes confessés³⁴³.

Les FOI ont manipulé ces " confessions " pour alimenter le soutien politique à leurs attaques en cours contre Gaza: Les responsables israéliens ont utilisé les violences sexualisées commise sur les femmes israéliennes le 7 octobre pour mobiliser le soutien aux opérations militaires de l'ISF dans la bande de Gaza et pour continuer la guerre, se référant au Hamas comme à un " régime violeur " qui a instrumentalisé les violences sexualisées comme moyen de terroriser la population israélienne tandis que " la communauté internationale reste silencieuse ". Ce message a été amplifié et circulé par l'ISF dans des vidéos de mâles détenus palestiniens prétendument confessant des actes de viol et d'autres formes de violences sexualisées pendant les attaques du 7 octobre...³⁴⁴

Conclusion

À son cœur, l'isqat s'appuie sur une exploitation organisée, planifiée et soigneusement exécutée de l'intimité, du sexe et de la sexualité pour asservir et dégrader les Palestinien·nes individuellement et collectivement. En raison de la standardisation de cette stratégie, l'isqat constitue une composante cruciale du système de violences sexualisées d'Israël. Deuxièmement, ces types d'opérations et de tactiques sont utilisés dans le cadre de la guerre politique contre-insurrectionnelle de l'Occupation contre les mouvements, figures et actes de libération palestinienne, cherchant ainsi à soutenir une occupation militaire internationalement condamnée et illégale de la Palestine qui elle-même instrumentaliser les violences sexualisées comme moyen de contrôle social.

Comme d'autres sections l'illustrent, les violences sexualisées systémiques d'Israël exploitent largement les normes sociales liées à l'honneur, à la vertu ou à la dignité. Ce faisant, la tactique tire

³⁴³ Independent International Commission of Inquiry, " "More than a Human Can Bear": Israel's Systematic Use of Sexual, Reproductive and Other Forms of Gender-Based Violence since 7 October 2023 ", rapport au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, A/HRC/58/CRP.6, 13 mars 2025, <https://www.un.org/unispal/document/report-of-the-commission-of-inquiry-israel-gender-based-violence-13march2025/>.

³⁴⁴ Voir les sources documentant l'utilisation des confessions exercées par la force à titre de propagande.

sur un double lien qui encourage la conformité silencieuse par peur que les victimes soient aliénées par leur communauté, tout en ayant potentiellement connaître des représailles matérielles d'Israël. L'instrumentalisation des normes culturelles contre les individus est fondamentalement enracinée dans l'exploitation sexualisée et fondée sur le genre. En d'autres termes, beaucoup de pouvoir est acquis par la manipulation des valeurs culturelles palestiniennes et arabes perçues d'une manière qui finit par réifier une hétéronormativité coloniale. Suite à un assaut persistant au cours d'une détention administrative de trois mois, Khitam Saafin, la leader du Syndicat des Comités des Femmes palestiniennes, a déclaré: Ce n'est pas quelque chose qui est fait par un soldat individuel qui a décidé d'humilier ou de maltraiter [les prisonnier-es], c'est une part du processus, une part de la politique, afin d'affecter l'ensemble de la société et de la mettre sous pression... parce qu'ils sont conscients que [le genre] est un sujet sensible dans la société palestinienne³⁴⁵.

En ligne avec cela, les FOI capitalisent sur l'insécurité financière causée par les conditions matérielles coloniales et capitalistes. Il existe quelques cas où les pièges de séduction incluent des paiements ou des cadeaux dans le cadre de le piégeage lui-même. D'autres fois, les opérateurs du renseignement israélien ont fait chanter les Palestinien·nes tout en offrant des paiements financiers pour leur conformité, comme dans le cas d'Ibrahim. Ici, il y a une exploitation flagrante de la précarité d'une personne pour opérationnaliser l'espionnage. Comme l'a déclaré un soldat israélien, qui a parlé de ces formes d'exploitation: Si vous êtes homosexuel et connaissez quelqu'un qui connaît une personne recherchée – et nous devons le savoir – Israël rendra votre vie misérable. Si vous avez besoin d'un traitement médical d'urgence en Israël, Cisjordanie ou à l'étranger – nous vous avons cherché. L'État d'Israël vous permettra de mourir avant de vous laisser partir pour un traitement sans donner d'informations sur votre cousin recherché³⁴⁶.

Qu'il s'agisse d'une vulnérabilité matérielle ou perçue fondée sur le genre et la identité queer, la détresse d'échapper à la pauvreté causée par les restrictions coloniales, ou l'utilisation de violences ciblées, tous ces facteurs exploitent les membres vulnérables de la société et les forcent à informer. L'impact de cette forme de violences sexualisées ne se fait pas sentir seulement par l'individu. Les exemples fournis et les milliers d'autres parlent du rôle intégral que le genre, la sexualité et la classe jouent dans le maintien du contrôle israélien sur la vie et les terres palestiniennes. Les pièges de séduction, le chantage et la coercition sont systématiquement intégrés aux opérations gouvernementales d'Israël, et ont été utilisés dans les lieux et les périodes historiques en Palestine.

La manipulation grossière du sexe, du genre et de l'intimité par Israël fait aussi part de ses stratégies mondiales de collecte de renseignements et de contre-insurrection. Par exemple, Israël a une longue histoire enregistrée d'utilisation de pièges de séduction contre ses opposants politiques non palestiniens. L'un des cas les plus célèbres d'un piège séducteur du Mossad s'est déroulé contre Mordechai Vanuna, un citoyen dissident journaliste et militant dont le renseignement israélien craignait qu'il ne publie des informations au public sur le programme illégal d'armes nucléaires d'Israël à la presse britannique en 1986. De plus, le Mossad a piégé des dizaines de politiciens, utilisant des actes sexuels documentés – parfois mises en scène – comme levier³⁴⁷. Aujourd'hui, la couverture médiatique des liens de Jeffrey Epstein à Israël soulève des préoccupations importantes quant à l'utilisation par Israël des pièges de séduction comme méthode de guerre politique par le

³⁴⁵ Voir les sources citant Khitam Saafin et le Syndicat des Femmes palestiniennes.

³⁴⁶ Peter Beaumont, " Israeli Intelligence Veterans Refuse to Serve in Palestinian Territories ".

³⁴⁷ Voir les sources documentant les opérations d'entrappement historiques du Mossad.

biais du savoir-faire du renseignement et du chantage³⁴⁸. Bien qu'il soit encore à déterminer s'il y a du mérite aux allégations que Epstein était en effet un espion du Mossad, et qu'il a établi son réseau de trafic sexuel de femmes et d'enfants (de plus d'un millier de victimes) dans le but de l'"espionnage sexuel" israélien, il est indéniable qu'il existe de nombreuses connexions qui existent entre le piégeage systématique des politiciens d'Epstein et son soutien constant pour l'avancement des intérêts financiers et politiques israéliens.

348 The Grayzone, collection d'articles sur le sujet: <https://www.dropsitenews.com/s/epstein-and-israel/archive?sort=new>.

Partie 2

Les violences systémiques fondées sur le genre exercées par Israël

Le colonialisme israélien en Palestine s'exerce tout autant par des atteintes ordinaires, incarnées et quotidiennes à l'intimité palestinienne que par les formes les plus visibles de la violence d'État.³⁴⁹

Nous soutenons qu'Israël s'attaque à la vie quotidienne palestinienne au moyen de mécanismes fondés sur le genre. Cette partie du rapport présente des études de cas consacrées à ces violences afin de montrer, dans une perspective d'ensemble, combien elles sont constitutives du colonialisme israélien et pourquoi les violences sexualisées sont, dès lors, une conséquence inévitable des tactiques coloniales mises en œuvre. Parce que les violences sexualisées fonctionnent souvent comme une forme de domination genrée, saisir l'ampleur des violences sexualisées cautionnées par l'État israélien suppose de prendre en considération toute la gamme des espaces et des lieux socialement et matériellement organisés autour du genre. Comme nous l'examinons plus loin de manière approfondie dans « Fabriquer le consentement », l'investissement d'Israël dans des récits racistes, islamophobes et orientalistes assigne intrinsèquement les Palestinien·nes à des catégories de genre qui servent à justifier le déploiement brutal de violences sexualisées et fondées sur le genre. Ainsi, lorsque les services et les établissements de santé reproductive sont détruits, que les domiciles sont envahis par des soldats ou par des technologies de surveillance, que les structures et les rôles familiaux sont déstabilisés, ou que la dignité est refusée aux morts, ce sont des espaces profondément genrés qui se trouvent bouleversés et violés, tant dans leur signification que dans leur fonction. Prendre pour cible ces espaces en tant qu'infrastructures intimes où se maintient la vie genrée peut devenir — et devient souvent — une voie menant aux violences sexualisées.

Nous définissons les violences fondées sur le genre comme un ensemble d'actes ou de menaces d'actes motivés par le ciblage de l'identité de genre, de l'expression de genre ou de l'identité de genre supposée d'une personne ou d'un groupe.³⁵⁰ Dès lors, les attaques contre les structures familiales, les espaces de vie et les fonctions corporelles constituent le point de départ des agressions contre le peuple palestinien. Elles passent par l'instauration de politiques systémiques qui légalisent le siège, le déplacement, la surveillance, l'incarcération, la destruction et le bombardement des infrastructures palestiniennes, perturbant les rythmes mêmes de l'existence : naître, devenir martyr, faire son deuil, aimer et vivre. Comprendre les violences fondées sur le genre exercées par Israël dans toute la Palestine exige donc de reconnaître que son projet d'élimination opère à une échelle visant à démanteler l'ensemble des conditions de vie qui permettent à l'existence palestinienne de se perpétuer de génération en génération, les violences sexualisées en constituant l'une des manifestations les plus intensifiées.

Dans la logique du colonialisme de peuplement israélien, les attaques fondées sur le genre ne visent pas seulement les femmes et les filles : elles concernent tous les genres, notamment les hommes et les garçons, afin de frapper la vie palestinienne, les familles et les communautés, dans le but d'éliminer les Palestinien·nes et de les éradiquer de leur terre. Ainsi, les sévices genrés et sexualisés infligés aux hommes palestiniens — y compris les agressions visant leur sexualité et leurs organes reproducteurs — sont orchestrés comme une forme de guerre reproductive et psychologique : ils envahissent non seulement le corps masculin palestinien, mais aussi le psychisme, et s'immiscent dans les relations

349 Shalhoub-Kevorkian, *Security Theology*.

350 See the glossary for an in-depth explanation of how we classify gendered violence.

intimes qui donnent sa forme au système familial et social palestinien. De même, l'invasion des domiciles comme méthode de guerre psychologique constitue simultanément une violence fondée sur le genre, parce qu'elle attaque l'intimité et désagrège les liens de parenté palestiniens en s'en prenant aux rôles genrés au sein des familles.

Nous présentons ci-dessous cinq études de cas qui rendent compte du caractère systémique des violences fondées sur le genre exercées par Israël contre les Palestinien·nes. La première porte sur les attaques contre la santé reproductive et sur le génocide reproducteur. La deuxième examine la profanation des corps des martyrs. La troisième étudie les effets de la Loi israélienne 5763, qui provoque la séparation des familles. La quatrième détaille les attaques contre les domiciles palestiniens. La cinquième analyse l'emploi de l'intelligence artificielle à Gaza et son rôle dans le domicile.³⁵¹ Ces études de cas montrent que les violences fondées sur le genre sont systématiquement présentes dans tous les aspects de la vie palestinienne, de la naissance à la mort et au martyre. Elles révèlent également comment les logiques de ces violences — dont les violences sexualisées constituent l'un des effets — se construisent et s'exercent contre chaque strate de l'existence palestinienne.

Ces cinq déclinaisons ne représentent qu'une partie des violences systémiques fondées sur le genre que nous avons pu suivre. Il existe quantité d'autres études de cas et une multitude d'exemples illustrant l'ampleur avec laquelle Israël cible, selon des modalités genrées, la vie et la mort palestiniennes, les structures sociales et les communautés. Cette partie vise à montrer que les violences fondées sur le genre et les violences sexualisées sont indissociables dans toute la Palestine et font pleinement partie du projet colonial de peuplement israélien ; elle montre aussi comment elles affectent les Palestinien·nes depuis les tout premiers instants de la vie jusqu'au martyre, et à toutes les étapes intermédiaires. Nous suivons en outre ces exemples à travers l'histoire et dans différentes régions de la Palestine occupée afin de démontrer que les violences fondées sur le genre sont inséparables de la tentative méthodique de déposséder les Palestinien·nes de leur terre.

Étude de cas 1 : Attaques contre la santé reproductive et génocide reproducteur

L'utérus est un lieu intime où le passé, le présent et l'avenir convergent dans le corps genré. Penser l'utérus palestinien comme un lieu de futurité, c'est reconnaître que le projet colonial de peuplement israélien contre les Palestinien·nes est fondamentalement une guerre contre le temps : contre la possibilité que les Palestinien·nes perdurent, continuent de donner la vie et transmettent, de génération en génération, une identité, une mémoire et une relation à la terre.³⁵² En ce sens, l'utérus est l'archive la plus intime de la continuité culturelle d'un peuple. Il porte non seulement une vie nouvelle et la promesse de futures générations palestiniennes en Palestine, mais aussi la mémoire accumulée de la dépossession, de la résistance et de l'identité collective que le colonialisme de peuplement israélien cherche à éteindre.

La futurité palestinienne est fondamentalement incompatible avec le projet d'élimination du colonialisme de peuplement israélien. Parce qu'Israël se définit comme un État juif, les Palestinien·nes — en particulier celles et ceux qui vivent à l'intérieur de ses frontières — sont présent·es comme une « menace démographique » dont la fécondité doit être contenue, sinon supprimée. Historiquement, Israël a mis en œuvre des politiques antinatalistes destinées à

³⁵¹ See the glossary for a definition of domicile.

³⁵² Sarah Ihmoud, "Countering Reproductive Genocide in Gaza: Palestinian Women's Testimonies," *Journal of Native American and Indigenous Studies* 12, no. 1 (2025): 33–53, <https://muse.jhu.edu/article/957106>.

décourager la natalité et la fécondité palestiniennes et, simultanément, des politiques pronatalistes visant à accroître la présence démographique juive en Palestine.³⁵³ Le discours politique et les médias israéliens dépeignent régulièrement les Palestiniens·nes comme des êtres se reproduisant de manière excessive, dont l'existence même menacerait le caractère « moderne » et « progressiste » d'Israël.

Ainsi, en 1995, le géographe israélien Arnon Soffer avertissait que « la menace la plus grave à laquelle Israël est confronté réside dans les utérus des femmes arabes » et affirmait, dans une brochure largement diffusée, que les taux de natalité palestiniens menaçaient la sécurité nationale.³⁵⁴ Golda Meir déclarait que ses cauchemars venaient de la certitude qu'« un autre enfant palestinien allait naître ».³⁵⁵ Ces déclarations — et les politiques qui les accompagnent — montrent que le ciblage de la vie reproductive palestinienne, symbolique autant que matériel, n'est pas accessoire : il est au cœur du fonctionnement d'Israël comme État prédateur. Les violences israéliennes fondées sur le genre qui s'exercent contre le corps des Palestiniennes enceintes et contre leurs enfants s'inscrivent ainsi profondément dans une structure plus vaste de dépossession coloniale de peuplement.³⁵⁶

Une étude de 2002 sur les droits des Palestiniens·nes en matière de santé reproductive en Cisjordanie occupée concluait que les restrictions à la mobilité, les couvre-feux et les points de contrôle rendaient difficile l'accès des femmes aux cliniques et aux cabinets médicaux, entraînant une augmentation des accouchements à domicile et des césariennes dues aux complications de grossesse.³⁵⁷ Les femmes étaient également plus susceptibles de demander un déclenchement du travail, par crainte d'être bloquées par un couvre-feu, ce qui accentuait leur angoisse vitale. En 2005, un rapport du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme décrivait de façon analogue les dangers auxquels les femmes enceintes étaient confrontées aux points de contrôle :

*Soixante et une femmes ont accouché à des points de contrôle entre septembre 2000 et décembre 2004, et trente-six de leurs bébés sont morts en conséquence. Le détail de ces chiffres montre qu'en 2000-2001, trente et une femmes enceintes ont accouché à des points de contrôle et dix-sept bébés sont morts ; en 2002, seize femmes ont accouché dans des conditions similaires et onze bébés sont morts ; en 2003 et 2004, les chiffres ont diminué : huit puis six femmes ont accouché aux points de contrôle, et respectivement trois et cinq bébés sont morts... Depuis 2001, le FNUAP avait recensé plus de soixante-dix cas de femmes en travail retardées à des points de contrôle, ce qui avait entraîné des accouchements au bord de la route, sans assistance et à haut risque, provoquant la mort de mères comme de nouveau-nés.*³⁵⁸

Ces conditions matérielles persistent et se sont aggravées. Le 20 mars 2025, le HCDH indiquait que 73 000 femmes étaient enceintes en Cisjordanie occupée, mais que les restrictions de déplacement et la

353 Rhoda Kanaaneh, *Birthing the Nation: Strategies of Palestinian Women in Israel*, (Berkeley: University of California Press, 2002).

354 Kanaaneh, *Birthing the Nation*, 74.

355 Simona Sharoni, *Gender and the Israeli-Palestinian Conflict: The Politics of Women's Resistance* (Syracuse: Syracuse University Press, 1995), 65.

356 Nadera Shalhoub-Kevorkian, "The Politics of Birth and the Intimacies of Violence against Palestinian Women in Occupied East Jerusalem," *British Journal of Criminology* 55, no. 6 (2015): 1187–1206, <https://doi.org/10.1093/bjc/azv035>.

357 Marleen Bosmans, Dina Nasser, Umaiye Khammash, Patricia Claeys, and Marleen Temmerman, "Palestinian Women's Sexual and Reproductive Health Rights in a Longstanding Humanitarian Crisis," *Reproductive Health Matters* 16, no. 31 (2008): 103–111, 106, [https://doi.org/10.1016/S09688080\(08\)31343-3](https://doi.org/10.1016/S09688080(08)31343-3).

358 United Nations High Commissioner for Human Rights, "Issue of Palestinian Pregnant Women Giving Birth at Israeli Checkpoints," United Nations: The Question of Palestine, April 14, 2005, 2, <https://www.un.org/unispal/document/auto-insert-183639/>.

fermeture des points de contrôle limitaient l'accès aux soins prénatals, postnatals et obstétricaux, notamment pour les femmes exposées à des risques sanitaires critiques.³⁵⁹

À Gaza, au début de l'assaut israélien d'octobre 2023, les Nations unies estimaient à 50 000 le nombre de femmes enceintes, avec 5 500 accouchements par mois, dont beaucoup nécessiteraient des soins d'urgence qui n'existaient plus.³⁶⁰ Le nombre de fausses couches augmenta alors de plus de 300 %, tandis que la malnutrition généralisée, l'anémie et l'absence de compléments prénatals accroissaient les risques d'accouchement prématuré, de faible poids à la naissance et d'hémorragie mortelle pendant le travail.³⁶¹ L'eau potable, les produits menstruels et les fournitures élémentaires étant bloqués, de nombreuses femmes durent fabriquer leurs propres protections ou prendre la pilule contraceptive pour interrompre leurs règles.³⁶² Les hôpitaux bombardés ne disposaient ni de carburant, ni d'électricité, ni d'anesthésiques, ni de matériel stérile, obligeant les femmes à accoucher dans des abris surpeuplés, dans des maisons ou dans la rue. Les césariennes étaient couramment pratiquées sans anesthésie, tandis que les jeunes mères ne pouvaient se procurer ni lait maternisé, ni couches, ni nourriture, ni eau.³⁶³

Depuis octobre 2023, l'assaut d'Israël contre Gaza s'est en partie exercé par la destruction systématique des établissements de soins reproductifs et des autres infrastructures quotidiennes, rendant la vie palestinienne précaire, voire impossible. Nous avons déjà désigné cet ensemble de pratiques sous le terme de génocide reproducteur.³⁶⁴ Aux violations des droits humains infligées aux Palestiniennes enceintes aux points de contrôle s'ajoute le ciblage du système de santé reproductive de Gaza : destruction de maternités, d'unités de fécondation in vitro et de cliniques. En décembre 2023, une frappe israélienne contre le centre de FIV Al-Basma — la plus grande clinique de fertilité de la ville de Gaza — éventra les réservoirs d'azote liquide et détruisit plus de 4 000 embryons.³⁶⁵ Ces attaques contre la reproduction palestinienne sont aggravées par l'emploi, par Israël, d'armes telles que le phosphore blanc et d'autres munitions toxiques, dont les effets sur la fertilité se feront sentir à long terme et sur plusieurs générations.³⁶⁶

³⁵⁹ United Nations Human Rights Office of the High Commissioner, "On the Brink: Women in the Occupied Palestinian Territory," UN OHCHR, March 20, 2025, <https://www.ohchr.org/en/stories/2025/03/brink-women-occupied-palestinian-territory>.

³⁶⁰ Angelica Wahono, "Reproductive Violence in Gaza: A Gendered Atrocity under International Law," Women's Initiative for Gender Justice, 10 février 2025, <https://4genderjustice.org/reproductive-violence-in-gaza-a-gendered-atrocity-under-international-law/>.

³⁶¹ Wahono, "Reproductive Violence in Gaza."

³⁶² Lina AbiRafeh, "No Freedom without Reproductive Freedom for Palestinian Women," International Planned Parenthood Federation (IPPF), December 8, 2023, <https://www.ippf.org/featured-perspective/no-freedom-without-reproductive-freedom-palestinian-women>.

³⁶³ Wahono, "Reproductive Violence in Gaza."

³⁶⁴ Reproductive genocide is the constellation of policies, narratives, and state actions that constrain or eliminate the reproductive capacities, choices, and possibilities of communities rendered vulnerable by siege, militarism, occupation, settler-colonial violence, or imperial warfare. This framework includes practices such as mass imprisonment, psychological warfare, collective punishment, ethnic cleansing, sexualized and gendered violence by Israeli occupying forces, enforced conditions of unlivability, and the violation of bodies both living and dead. Put differently, reproductive genocide refers to the deliberate use of strategies that erode a people's ability to bear children, nurture families, and sustain future generations. See: "The Palestinian Feminist Collective Condemns Reproductive Genocide in Gaza," Palestinian Feminist Collective, n.d., accessed March 5, 2026, <https://palestinianfeministcollective.org/the-pfc-condemns-reproductive-genocide-in-gaza/>.

³⁶⁵ Hala Shoman, "Reproicide in Gaza: The Gendered Strategy of Genocide Through Reproductive Violence," Institute of Palestine Studies, August 20, 2025, <https://www.palestine-studies.org/en/node/1657726>.

³⁶⁶ Reuters, "Human Rights Watch Says Israel Used White Phosphorus in Gaza, Lebanon," Reuters, October 13, 2023, <https://www.reuters.com/world/middle-east/human-rights-watch-says-israel-used-white-phosphorous-gaza-lebanon-2023-10-12/>.

Depuis octobre 2023, des milliers de mères de Gaza ont dû pleurer leurs enfants assassinés et, en octobre 2024, au moins 15 000 enfants avaient perdu leur mère. Des centaines de milliers de mères demeurent seules responsables de leur famille, soit parce qu'elles sont veuves, soit parce que leur conjoint est prisonnier politique, ce qui limite leur droit de prendre soin de leurs enfants dans la liberté et la sécurité. Des milliers d'autres ont été séparées de leur famille par des expulsions et des incarcérations systématiques. Les mères palestiniennes de Gaza se voient imposer la tâche impossible de donner la vie et de prendre soin de leurs enfants au milieu de la famine généralisée, des déplacements et des maladies.

Des milliers de cas montrent que le génocide israélien à Gaza comprend des efforts visant à empêcher les naissances au sein du groupe et une attaque contre les enfants, les mères et les capacités reproductives palestiniennes. Nous en présentons deux, qui révèlent clairement le caractère systématique de cette attaque contre les capacités reproductives, la vie et les infrastructures palestiniennes. Rania Abu Anza avait suivi dix années de traitement par FIV avant de donner enfin naissance à des jumeaux, Naeim et Wissam. Les deux bébés furent tués lors d'une frappe aérienne, avec leur père, en mars 2024. Dans un autre cas illustrant le génocide reproducteur à Gaza, Jomana Arafa fut tuée, deux jours après avoir accouché de jumeaux, avec ses deux bébés et sa propre mère, alors que la famille cherchait refuge dans une zone humanitaire déclarée sûre. Son mari survécut parce qu'il était sorti chercher les actes de naissance des deux nouveau-nés.

Les cas d'Abu Anza et d'Arafa ne sont que la partie émergée de l'iceberg. La Commission d'enquête internationale indépendante sur le Territoire palestinien occupé a constaté que les FOI avaient systématiquement pris pour cible les pratiques et les établissements de santé reproductive, anéantissant presque totalement les maternités, les traitements prénatals, les cliniques de fertilité et les unités de soins intensifs néonataux :

*L'hôpital Al-Awda, principal prestataire de soins reproductifs dans le nord de Gaza, a été pris pour cible à plusieurs reprises par les forces de sécurité israéliennes de novembre 2023 à janvier 2024, puis de nouveau en mai. Il a été attaqué alors même que ses coordonnées géographiques avaient été communiquées aux autorités israéliennes par Médecins sans frontières, qui avait informé toutes les parties qu'il s'agissait d'un hôpital en fonctionnement. Trois médecins, dont deux appartenant à Médecins sans frontières, ont été tués lors d'une frappe le 21 novembre. L'hôpital a été assiégé en décembre, près de 250 personnes s'y trouvant piégées et confrontées à de graves pénuries de nourriture, d'eau et de médicaments. Pendant le siège, tous les hommes âgés de plus de quinze ans ont reçu l'ordre de sortir de l'hôpital en sous-vêtements, et plusieurs membres du personnel médical, dont le directeur de l'hôpital, ont été arrêtés. Plusieurs personnes, notamment des membres du personnel médical et une femme enceinte, auraient été tuées par des tireurs d'élite...*³⁶⁷

En avril, il a été signalé que seuls deux des douze hôpitaux partiellement fonctionnels offrant des soins de santé sexuelle et reproductive étaient effectivement en mesure de fournir de tels services. Les attaques directes contre les principales maternités des hôpitaux Al-Shifa et Al-Nasr les ont rendues inutilisables. Des établissements spécifiquement destinés aux soins de santé sexuelle et reproductive ont été directement visés ou contraints de cesser leurs activités. Il s'agit notamment de l'hôpital obstétrical émirati, de l'hôpital Al-Awda et de l'hôpital Al-Sahabah, principaux établissements de santé maternelle dans le sud et le nord de Gaza. Parallèlement, plusieurs maternités d'autres hôpitaux ont dû fermer, notamment celle de l'hôpital Al-Aqsa en janvier. Le centre de fécondation in vitro Al-Basma, la plus grande clinique de fertilité de Gaza, a été directement visé par des frappes aériennes

³⁶⁷ Independent International Commission of Inquiry, "Report of the Independent International Commission of Inquiry," 7.

en décembre 2023, qui auraient entraîné la destruction d'environ 3 000 embryons.³⁶⁸

Pris dans leur ensemble, ces faits conduisent la Commission à conclure que les attaques contre les soins reproductifs étaient intentionnelles et qu'elles devraient avoir, à long terme, de graves conséquences physiques, psychologiques et émotionnelles pour les femmes et les filles :

*La destruction délibérée des établissements de santé sexuelle et reproductive constitue une violence reproductive et a eu des effets particulièrement préjudiciables sur les femmes enceintes, les femmes en période post-partum et les femmes allaitantes, qui demeurent exposées à un risque élevé de blessure et de mort. Le ciblage de telles infrastructures constitue une violation des droits reproductifs des femmes et des filles ainsi que de leurs droits à la vie, à la santé, à la dignité humaine et à la non-discrimination. Il a en outre causé des dommages et des souffrances physiques et mentales immédiats aux femmes et aux filles et aura des effets irréversibles à long terme sur la santé mentale, les perspectives reproductives et la fertilité du peuple palestinien en tant que groupe.*³⁶⁹

Les limitations sévères imposées par Israël à l'accès des Palestinien·nes à la nourriture ont provoqué, pour la première fois dans l'histoire de Gaza, une famine d'origine humaine : le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire a confirmé le niveau 5 — insécurité alimentaire catastrophique — dans le gouvernorat de Gaza.³⁷⁰ Un rapport récent de Physicians for Human Rights, fondé sur des entretiens avec des clinicien·nes envoyé·es à Gaza, indique que les professionnel·les de santé ont observé :

*chez les femmes palestiniennes, des signes et des symptômes physiologiques généralisés de malnutrition aiguë, notamment des perturbations des menstruations, de la grossesse et de la lactation, ainsi que des conséquences sur la survie des nourrissons. Ces effets correspondent aux mécanismes médicaux connus de la malnutrition aiguë et de la famine, et à leur impact sur la santé reproductive.*³⁷¹

La malnutrition aiguë et la grave insécurité alimentaire perturbent en effet l'équilibre hormonal, provoquent des cycles menstruels irréguliers ou absents et réduisent la fertilité.³⁷²

La destruction systématisée des infrastructures sanitaires de Gaza, combinée aux restrictions sur la nourriture et les fournitures médicales — y compris le lait maternisé —, a créé un environnement dans lequel « les processus biologiques fondamentaux de la reproduction et de la survie ont été systématiquement détruits, entraînant des dommages, des douleurs, des souffrances et des morts connus et prévisibles ». ³⁷³ Ce génocide reproducteur, mis en œuvre par le ciblage des bases matérielles de la reproduction, des soins aux nourrissons et aux mères, et de la survie corporelle, constitue une forme de violence sexualisée et fondée sur le genre qui vise à rendre la vie palestinienne impossible. En examinant le génocide reproducteur dans cette étude de cas, nous rappelons que toutes les violences documentées dans ce rapport — torture, meurtre, mutilation et profanation des corps des morts — relèvent d'une logique génocidaire visant les Palestinien·nes, qu'elles aient été commises avant ou après octobre 2023.

³⁶⁸ Independent International Commission of Inquiry, "Report of the Independent International Commission of Inquiry," 8.

³⁶⁹ Independent International Commission of Inquiry, "Report of the Independent International Commission of Inquiry," 20.

³⁷⁰ Al Jazeera Staff, "What Has Led to a Famine Being Confirmed in Gaza?" Al Jazeera, August 22,

³⁷¹ Physicians for Human Rights, "Destroying Hope for the Future: Reproductive Violence in Gaza" (January 14, 2026), 23, https://phr.org/wp-content/uploads/2026/01/Destroying-Hope-for-the-Future_Reproductive-Violence-in-Gaza_PHR-Report_Jan-2026.pdf.

³⁷² Physicians for Human Rights, "Destroying Hope for the Future," 23.

³⁷³ Physicians for Human Rights, "Destroying Hope for the Future," 3.

Étude de cas 2 : Profanation des corps des martyrs

Le martyr palestinien est depuis longtemps soumis à des systèmes de surveillance, de contrôle bureaucratique et d'instrumentalisation politique par les autorités étatiques et militaires israéliennes.³⁷⁴ Dans l'ensemble des territoires occupés, Israël a mis en place de vastes mécanismes de gestion du martyr palestinien : autorisation préalable des inhumations, contrôle de l'accès aux cimetières, rétention des corps de Palestinien·nes tué·es au cours d'opérations militaires ou d'attaques présumées.³⁷⁵ Dans ce dispositif, la mort ne libère pas le martyr de la vie politique : elle inaugure au contraire une nouvelle phase de garde étatique et de négociation juridique, au cours de laquelle les corps sont traités selon des logiques genrées, qui visent tout particulièrement les hommes palestiniens.

En 2023, l'Observatoire euro-méditerranéen des droits de l'homme recensait au moins 145 corps de martyrs palestiniens retenus par Israël dans ses morgues et 255 autres dans un cimetière interdit d'accès près de la frontière jordanienne.³⁷⁶ Cette pratique genrée, qui autorise l'armée et la police à conserver les corps des Palestinien·nes tué·es, a été permise par la Cour suprême israélienne en 2019, puis inscrite dans la loi par la Knesset en 2021. La rétention persistante de corps, notamment celui de Walid Daqqa, mort en martyr en 2024 après trente-huit années de prison, en est un exemple récent. Israël justifia sa conservation par la possibilité de l'utiliser dans un futur échange de prisonniers, privant ainsi sa famille du droit de l'inhumer dignement. Cette pratique de rétention des corps, largement documentée par des organisations de défense des droits humains telles que HaMoked et B'Tselem, transforme le martyr palestinien en instrument de punition et de marchandage permanent.³⁷⁷ Les familles se voient refuser la possibilité de faire leur deuil, d'accomplir les rites religieux et d'enterrer leurs morts conformément à la tradition islamique : une forme de châtimement collectif qui étend le deuil de l'individu à l'ensemble de la communauté.

La rétention des corps ne prive pas seulement les familles du droit de pleurer dignement leurs martyrs. Des profanations plus insidieuses encore sont commises, notamment le prélèvement et le vol d'organes. Cette pratique remonte au moins à l'Intifada de 1987, lorsque le médecin palestinien Hatem Abu Ghazaleh constata, après leur restitution, que les corps de plusieurs martyrs étaient privés de leurs yeux et de leurs reins.³⁷⁸ Maltraiter ainsi les corps des martyrs, en prélevant des parties de leur corps puis en les mutilant pour dissimuler le vol, montre comment le martyr palestinien est assigné à une position genrée qui lui refuse toute dignité, en particulier lorsqu'il s'agit de jeunes hommes combattants de la résistance. Cela illustre le caractère systémique de la logique de violation corporelle, qu'elle vise les vivant·es ou les mort·es. L'imaginaire orientaliste enraciné dans la psyché israélienne classe en outre les corps palestiniens au bas de la hiérarchie des opérations de

³⁷⁴ Nadera Shalhoub-Kevorkian, "Necropenology: Conquering New Bodies, Psychics, and Territories of Death in East Jerusalem," *Identities* 27, no. 3 (2020): 285–301, <https://doi.org/10.1080/1070289X.2020.1737403>; Nadera Shalhoub-Kevorkian, "Persistent Faces: Palestinian Fatherhood against Necropower," *Peace and Conflict: Journal of Peace Psychology* 29, no. 2 (2023): 82–86, <https://doi.org/>

³⁷⁵ Nadera Shalhoub-Kevorkian, "Criminality in Spaces of Death: The Palestinian Case Study," *British Journal of Criminology* 54, no. 1 (2014), 38–52, <https://doi.org/10.1093/bjc/azt057>.

³⁷⁶ Euro-Med Human Rights Monitor, "Int'l Committee Must Investigate Israel's Holding of Dead Bodies in Gaza," November 26, 2023, <https://euromedmonitor.org/en/article/5982/Int%E2%80%99l-committee-must-investigate-Israel%E2%80%99s-holding-of-dead-bodies-in-Gaza%E2%80%8B>.

³⁷⁷ B'Tselem, "Living Hell: The Israeli Prison System as a Network of Torture Camps" (Jerusalem: B'Tselem, January 2026), <https://archive.ph/sEI8e>.

³⁷⁸ Healthcare Workers for Palestine, "A Brief History of Israel's Theft and Trafficking of Palestinian Organs," Mondoweiss, February 22, 2025, <https://mondoweiss.net/2025/02/a-brief-history-of-israelstheft-and-trafficking-of-palestinian-organs/>.

prélèvement d'organes, puisqu'il s'agirait de corps de « terroristes » ou d'« ennemis ». ³⁷⁹ Nancy Scheper-Hughes et Donald Boström écrivent ainsi à propos du tristement célèbre docteur Hiss, responsable de l'essentiel des prélèvements d'organes en Israël jusqu'à ce que le scandale éclate en 2009 :

Il se décrivait comme un patriote et comme un scientifique qui n'éprouvait que du mépris pour les... « Orientaux » (les Arabes) qui l'empêchaient d'utiliser les organes comme matériel médical, comme marchandise et comme objets de collection. ³⁸⁰

Son protégé, le docteur Chen Kugel, ajoutait : « Si des plaintes venaient de familles [palestiniennes]... elles venaient de l'ennemi ; elles mentaient donc nécessairement et personne ne les croirait. » ³⁸¹ Les parties de corps volées aux martyrs palestiniens ont servi à de multiples usages : soigner des soldats des FOI, réaliser des transplantations, mener des recherches et alimenter le marché illégal d'organes. ³⁸² Plus récemment, à Gaza, les FOI ont systématiquement dérobé des corps dans les cimetières et prélevé des organes sur les martyrs palestiniens. ³⁸³

À Gaza, la campagne génocidaire lancée par l'armée israélienne en octobre 2023 a porté la criminalisation et la maltraitance des martyrs palestiniens à une échelle extrême et abondamment documentée. Les fosses communes découvertes en 2024 aux hôpitaux Al-Nasser et Al-Shifa contenaient des corps ensevelis dans des conditions qualifiées de profondément préoccupantes par des enquêteurs des Nations unies et des experts médico-légaux ; certains portaient des traces de ligotage ou de manipulations incompatibles avec une mort au combat. ³⁸⁴ Healthcare Workers for Palestine écrit :

Le 5 août 2024, trois cent trois jours après le début de l'assaut génocidaire contre la population de Gaza, l'Occupation israélienne a restitué à Khan Younès, dans un conteneur maritime, les corps de 89 Palestinien·nes. Les vivant·es, désespéré·es de pouvoir identifier leurs proches, se sont retrouvé·es face à l'incarnation de la mort de masse. Décomposés au point d'être méconnaissables, les cadavres ne portaient plus aucune trace de leur histoire. S'agissait-il des corps de détenu·es torturé·es ? De cadavres volés dans les tombes de Gaza éventrées par les bulldozers ? L'Occupation a refusé de répondre. Faute de pouvoir effectuer des tests ADN, les responsables palestiniens n'ont pas pu identifier les corps et n'ont eu d'autre choix que de les enterrer, sac après sac, dans une vaste fosse commune près de l'hôpital Al-Nasser. ³⁸⁵

Après le prétendu cessez-le-feu de 2025, quatre-vingt-dix martyrs palestiniens furent restitués à Gaza en vertu de l'accord. Lors d'un échange portant sur quarante-cinq corps, des équipes médicales et médico-légales constatèrent que les martyrs palestiniens avaient été rendus les yeux bandés et les mains menottées, avec des traces de sévices physiques, de torture et d'exécution. De nombreux corps étaient brûlés ou en décomposition, privés de membres ou de dents. ³⁸⁶ Les sévices et les tortures

³⁷⁹ Nancy Scheper-Hughes and Donald Bostrom. "The Body of the Enemy." Brown Journal of World Affairs 19, no. 2 (2013), 261, <https://static1.squarespace.com/static/57b1ba7746c3c4e559a7a8c5/t/5a33a73753450a16519856f1/1513334584865/Body+of+the+Enemy-NS-H%26Bostrom.pdf>.

³⁸⁰ Scheper-Hughes and Bostrom, "The Body of the Enemy," 252.

³⁸¹ Healthcare Workers for Palestine, "A Brief History of Israel's Theft and Trafficking of Palestinian Organs."

³⁸² Healthcare Workers for Palestine, "A Brief History of Israel's Theft and Trafficking of Palestinian Organs."

³⁸³ Healthcare Workers for Palestine, "A Brief History of Israel's Theft and Trafficking of Palestinian Organs."

³⁸⁴ "Uncovering of Mass Graves in Gaza's Nasser Hospital: What You Need to Know," Al Jazeera, April 24, 2024, <https://www.aljazeera.com/amp/news/2024/4/24/uncovering-of-mass-grave-at-gazas-nasser-hospital-what-you-need-to-know>.

³⁸⁵ Healthcare Workers for Palestine, "A Brief History of Israel's Theft and Trafficking of Palestinian Organs."

³⁸⁶ News Agencies, "Gaza Medics Find Signs of Torture on Palestinian Bodies Returned by Israel," Al Jazeera, October 15, 2025, <https://www.aljazeera.com/news/2025/10/15/gaza-medics-find-signs-of-torture-on-palestinian-bodies-returned-by-israel>.

subis de leur vivant se prolongent ainsi dans le martyre, leurs corps continuant d'être maltraités. Les structures de permission inhérentes aux violences sexualisées et fondées sur le genre exercées par Israël — enracinées dans l'altérisation racialisée et sexualisée des Palestiniennes et des Palestiniens — créent une situation où il devient licite de détruire des cimetières au bulldozer, d'exhumer des corps et d'entraver l'accès humanitaire nécessaire à la récupération et à l'identification des martyrs. Ces actes n'ont fait qu'aggraver l'horreur du génocide.³⁸⁷

Des familles entières ont été tuées lors de frappes, sans qu'il soit possible d'identifier ou d'inhumer correctement les victimes, tandis que les morgues débordaient et que les infrastructures civiles s'effondraient entièrement.³⁸⁸ L'ampleur des morts — des dizaines de milliers —, combinée à l'entrave délibérée aux procédures d'inhumation et d'identification, constitue ce que les théoricien·nes de la nécropolitique décrivent comme l'exercice total du pouvoir souverain sur la vie et sur la mort : même dans l'au-delà, le corps se voit refuser dignité, lisibilité et repos.³⁸⁹ Depuis octobre 2023, plus de 120 fosses communes ont été créées à Gaza ; nombre de Palestinien·nes ont profité du cessez-le-feu de janvier 2025 pour offrir enfin un lieu de repos à leurs proches.³⁹⁰

Nous comprenons la profanation des martyrs palestiniens comme une attaque contre l'intimité palestinienne elle-même : contre les liens relationnels et affectifs à travers lesquels un peuple se reconnaît, pleure ses morts et transmet la vie de génération en génération. Refuser à un peuple ses martyrs, c'est lui refuser un avenir. Cette technologie coloniale israélienne ne vise pas seulement l'élimination physique, mais la rupture des infrastructures intimes — mémoire, toucher, rites funéraires, deuil collectif — grâce auxquelles la vie et l'identité palestiniennes sont reproduites et préservées.

Étude de cas 3 : Séparation familiale et Loi israélienne 5763

L'occupation israélienne a édifié une puissante architecture militaire qui sépare les terres, les communautés et les familles palestiniennes, fragmentant et désagrégeant les relations sociales intimes, familiales et de parenté. Les régimes de cartes d'identité et de permis, notamment, servent à « fragmenter et à contrôler les populations palestiniennes dans des territoires séparés et inégaux — Gaza, la Palestine de 1948, la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et la diaspora —, en limitant les déplacements géographiques, la mobilité économique et les relations intimes par la surveillance et le contrôle militarisés, ainsi que par l'édification de points de contrôle, de murs et de frontières ».³⁹¹ Cette attaque contre la famille et la structure sociale palestiniennes n'est pas une

³⁸⁷ Permission structures are a concept that explains how actions being done publicly in one instance communicates to audiences to replicate those actions in other contexts (See: R.J. Lambert, Randall W. Monty, Kymberly Morquecho, and Sarah Warren-Riley, "Introduction to Special Issue on Unjust 'Permission Structures' in/as Technical Communication," *Technical Communication and Social Justice* 3, no. 2 (2025): 1–6, <https://techcommsocialjustice.org/index.php/tcsj/article/view/88>). In this case, permission structures created and inherent in the Israeli government and the IOF regarding the permissible methods of abuse against Palestinians become further practiced not only when they are alive but also after they are martyred.

³⁸⁸ Mohamed Solaimane, "Gazan Families Grapple with Loss of Loved Ones as Forensic Infrastructure Collapses amid Israel's Ongoing Genocide," *The New Arab*, February 24, 2026, <https://www.newarab.com>.

³⁸⁹ Randa May Wahbe, "The Politics of Karamah: Palestinian Burial Rites under the Gun," *Critique of Anthropology* 40, no. 3 (2020): 323–340, <https://doi.org/10.1177/0308275X20929401>.

³⁹⁰ Tareq S. Hajjaj, "With a Ceasefire in Gaza, Families Find a Rare Opportunity to Bury Their Dead with Dignity," *Mondoweiss*, January 25, 2025, <https://mondoweiss.net/2025/01/with-a-ceasefire-in-gaza-families-find-a-rare-opportunity-to-bury-their-dead-with-dignity/>.

³⁹¹ Sarah Ihmoud, "On Love the Palestinian Way: Kinship, Care and Abolition in Palestinian Feminist Praxis," *State Crime Journal* 12, no. 2 (2023): 206–224, 210 <https://doi.org/10.13169/statecrime.12.2.0206>.

simple pratique militaire ni un effet secondaire de l'architecture de l'occupation : elle constitue une politique systémique inscrite dans la loi.

En 2003, le Parlement israélien a adopté la Loi sur la citoyenneté et l'entrée en Israël (5763), qui interdit aux Palestinien·nes des territoires palestiniens occupés de vivre en Israël ou dans la partie orientale d'Al-Quds occupée avec leur conjoint·e titulaire d'une carte d'identité israélienne.³⁹²

Introduite après la Seconde Intifada, cette loi a radicalement restreint le regroupement familial : une enquête de 2005 a montré que 78 % des demandes présentées depuis la Cisjordanie occupée et Gaza n'avaient jamais été traitées.³⁹³ La loi interdit aux Palestinien·nes d'acquérir, par le mariage, la citoyenneté, le statut de résident permanent ou un permis de séjour temporaire ; elle prive en outre les enfants de Cisjordanie occupée et de Jérusalem-Est du droit de vivre avec un parent possédant la citoyenneté israélienne.³⁹⁴ Appliquée rétroactivement, elle a également affecté les couples dont la demande était encore en attente en mai 2002.

La loi accorde au ministre de l'Intérieur de vastes pouvoirs : révoquer le statut de résident, refuser ce statut aux enfants nés en Israël ou retirer leur carte d'identité aux personnes qui demeurent trop longtemps à l'étranger. La possession d'une carte d'identité déterminant le droit de vivre et de travailler dans des zones précises, sa perte revient à effacer juridiquement une personne. En 1981, l'Administration civile israélienne a formalisé ce système par l'attribution de cartes de couleurs différentes : vertes pour les Palestinien·nes de Cisjordanie occupée et de Gaza, bleues pour les Palestinien·nes d'Israël et de Jérusalem-Est occupée.³⁹⁵ Ces cartes régissent tous les aspects de l'existence, en particulier la liberté de mouvement et l'unité familiale. Les Palestinien·nes de Cisjordanie occupée et de Gaza ne peuvent entrer librement en Israël ou à Jérusalem-Est ; les habitant·es de Gaza subissent l'isolement le plus sévère sous le blocus israélien. Combinées, la Loi 5763 et les cartes d'identité à code couleur permettent de distinguer et de hiérarchiser les Palestinien·nes selon leur lieu de résidence, jusqu'à décider s'il leur est permis d'entretenir des relations entre eux ou de rester uni·es.

L'article 2 de la loi interdit expressément d'accorder la citoyenneté, le statut de résident ou un permis aux Palestinien·nes de Cisjordanie occupée et de Jérusalem-Est. Des milliers de familles ont ainsi été séparées, contraintes à l'exil ou obligées de vivre en Israël sous la menace permanente d'une expulsion. Les résident·es d'Al-Quds risquent de perdre leur « résidence permanente » — et leur droit au retour — s'ils ou elles quittent la ville. Des amendements adoptés en 2007 et 2008 ont en outre interdit l'entrée aux ressortissant·es d'Iran, de Syrie, du Liban et d'Irak et imposé de nouvelles restrictions aux habitant·es de Gaza.³⁹⁶ Les responsables israéliens continuent de présenter la loi comme une « mesure de sécurité », alors qu'elle fonctionne principalement comme un outil démographique destiné à limiter la présence palestinienne et à empêcher l'unification des familles.

Les séparations forcées et l'interdiction du regroupement familial façonnent les décisions les plus intimes que les Palestinien·nes prennent au sujet de la grossesse, de la naissance et de la constitution

³⁹² "The Nationality and Entry into Israel Law," Adalah, n.d., accessed February 25, 2026, <https://www.adalah.org/en/content/view/7371>.

³⁹³ Nabila El-Ahmed and Nadia Abu-Zahra, "Unfulfilled Promise: Palestinian Family Reunification and the Right of Return," *Journal of Palestine Studies* 45, no. 3 (2016): 34, <https://www.palestine-studies.org/en/node/200819>.

³⁹⁴ Defense for Children International – Palestine (DCI-P). "Israeli Law Tears Palestinian Families Apart," July 22, 2013, https://www.dci-palestine.org/israeli_law_tears_palestinian_families_apart.

³⁹⁵ Linah Alsaafin, "The Colour-Coded Israeli ID System for Palestinians," *Al Jazeera*, November 18, 2017, <https://www.aljazeera.com/news/2017/11/18/the-colour-coded-israeli-id-system-for-palestinians>.

³⁹⁶ Citizenship and Entry into Israel Law (Temporary Order), 5763-2003, SH 544.

d'une famille ; elles montrent comment la bureaucratie et l'occupation s'immiscent directement dans la vie reproductive palestinienne. À Kufr 'Aqab, zone liminaire séparée de Jérusalem-Est occupée par le mur, les couples dont les statuts d'identité diffèrent — l'un possédant une carte d'Al-Quds, l'autre une « carte verte » de Cisjordanie occupée — sont contraints d'habiter ce quartier frontalier, la Loi 5763 empêchant les Palestinien·nes d'obtenir un titre de séjour par le mariage. Pour garantir à leurs enfants la « résidence permanente », les Palestiniennes enceintes doivent franchir les points de contrôle militaires afin d'accoucher dans les hôpitaux d'Al-Quds, car ce statut ne peut être transmis qu'aux enfants nés dans les limites de la ville — et même alors, il n'est pas assuré.³⁹⁷ Ces règles coloniales de séparation s'appliquent exclusivement aux Palestinien·nes ; les Israélien·nes juif·ves ne sont soumis·es à aucune restriction comparable.³⁹⁸

La résidence permanente elle-même reste précaire. Dans le cadre de la politique israélienne du « centre de vie », les Palestinien·nes doivent sans cesse prouver qu'ils et elles vivent à l'intérieur des limites municipales d'Al-Quds, sous peine de perdre leur statut et d'être expulsé·es vers la Cisjordanie occupée.³⁹⁹ Depuis 1995, cette politique a permis à Israël de révoquer discrètement plus de 10 000 permis de résidence, souvent à la suite de raids nocturnes inopinés destinés à vérifier la présence d'une famille à son domicile.

La Loi 5763, qui légalise la séparation familiale, montre comment la surveillance des familles palestiniennes affecte leur capacité même d'exister et de se voir. La surveillance des lieux où les Palestinien·nes vivent, se déplacent, se marient et donnent naissance illustre l'agression de l'État contre l'intimité : un système biopolitique qui régit les conditions de la vie et de la reproduction palestiniennes et contrôle les espaces mêmes où les familles se constituent, élèvent leurs enfants et imaginent leur avenir. Une déclaration publique d'Amnesty International publiée en 2006 précise :

Des milliers de couples sont touchés par cette loi discriminatoire, qui oblige les Arabes israéliens mariés à des Palestinien·nes soit à quitter leur pays, soit à vivre séparés de leur conjoint·e et de leurs enfants. Le droit militaire israélien interdit aux Israélien·nes d'entrer dans les principaux centres de population des territoires occupés : les citoyen·nes israélien·nes ne peuvent donc rejoindre leur conjoint·e palestinien·ne, tandis que les conjoint·es palestinien·nes qui séjournent en Israël sans permis risquent constamment d'être expulsé·es et séparé·es de leur famille. Les couples israélo-palestiniens finissent ainsi par être contraints de s'installer dans un autre pays pour pouvoir vivre ensemble — une solution qui n'est ni possible ni souhaitable pour les personnes concernées. En outre, les Palestiniens·nes de Jérusalem perdraient leur statut de résident et le droit de vivre de nouveau dans la ville s'ils la quittaient...

>

La disposition de la loi qui autorise, de manière discrétionnaire, l'octroi de permis de séjour temporaire aux conjoints palestiniens de plus de 35 ans et aux conjointes palestiniennes de plus de 25 ans est arbitraire et ne modifie en rien le caractère discriminatoire de la loi. Elle ne bénéficiera pas non plus à la majorité des couples israélo-palestiniens, qui se marient plus jeunes. En outre, les demandes de permis des conjoint·es remplissant les critères d'âge peuvent être rejetées au motif qu'un membre de leur famille élargie est considéré comme un « risque pour la sécurité » par les services de sécurité

³⁹⁷ Layaly Hamayel, Doaa Hammoudeh, and Lynn Welchman, "Reproductive Health and Rights in East Jerusalem: The Effects of Militarisation and Biopolitics on the Experiences of Pregnancy and Birth of Palestinians Living in the Kufr 'Aqab Neighbourhood," *Reproductive Health Matters* 25, sup1 (2017): 87–95, <https://doi.org/10.1080/09688080.2017.1378065>.

³⁹⁸ Together Against Apartheid, "Apartheid Laws in Israel," n.d., accessed March 5, 2026, <https://togetheragainstapartheid.org/apartheid-laws-in-israel/#citizenship-and-entry-into-israel-law>.

³⁹⁹ Danielle C. Jefferis, "The 'Center of Life' Policy: Institutionalizing Statelessness in East Jerusalem," *Jerusalem Quarterly*, no. 50 (2012): 94, <https://doi.org/10.70190/jq.i50.p94>.

israéliens. Des milliers de Palestinien·nes ayant demandé le regroupement familial avant l'adoption de cette loi ont essuyé un refus pour des raisons de « sécurité » non précisées, dans des circonstances où l'absence de motifs détaillés rendait impossible toute contestation judiciaire effective.⁴⁰⁰

Comme le souligne ce texte, l'âge des Palestiniennes et des Palestiniens devient un prétexte à la discrimination, reproduisant les représentations orientalistes qui font des jeunes Palestinien·nes des « risques sécuritaires » plus élevés et leur refusent la citoyenneté après le mariage. L'utilisation de cette loi pour séparer les familles cherche en outre à déposséder les Palestinien·nes de leur terre en exploitant leur aspiration à préserver l'unité familiale. Elle place les familles devant un choix impossible entre leurs proches et leur patrie, fragilise les structures familiales et rompt la continuité de leurs relations entre elles et avec leur terre. Enfin, cette loi, parmi beaucoup d'autres, légalise la notion de « menace démographique » abordée dans la première étude de cas. Le 15 mars 2022, après le renouvellement de la loi par la Knesset, Zena Al Tahhan interrogea Budour Hassan, du Centre de Jérusalem pour l'aide juridique et les droits humains. Hassan déclara :

Pour les décideurs israéliens, un seul Palestinien supplémentaire est déjà un Palestinien de trop. Cela fait partie de l'architecture de domination qu'Israël a toujours cherché à édifier et à fortifier contre les Palestinien·nes, même si ce n'est pas cette question qui fera basculer l'équilibre démographique. Je pense qu'il s'agit plutôt de la cruauté absurde qui consiste à contrôler, restreindre et délimiter l'intimité palestinienne, et à perpétuer la fragmentation des Palestinien·nes.

>

Les considérations auxquelles les Palestinien·nes — les femmes en particulier — doivent faire face avant de se marier, comme le lieu où sera enregistrée leur adresse et la manière dont elles feront enregistrer leurs enfants, dépassent de loin tout ce à quoi pensent normalement des jeunes marié·es ou des personnes amoureuses.⁴⁰¹

Étude de cas 4 : L'attaque contre les domiciles palestiniens

Les domiciles palestiniens et la vie familiale restent parmi les principales cibles de la violence systémique israélienne. L'attaque contre les foyers palestiniens n'est pas seulement une stratégie militaire destinée à s'emparer de la terre et à déposséder les Palestinien·nes : elle constitue aussi une forme de guerre psychologique qui consolide une relation de pouvoir coloniale entre Israélien·nes et Palestinien·nes. Aucun lieu n'est à l'abri de la violence, pas même la vie privée ni l'espace intime du foyer. Comme l'observe la chercheuse Ariella Azoulay, le colonialisme de peuplement israélien transforme le domicile palestinien en « arène où sont tracées les frontières du corps politique », frontières qui « séparent ceux dont les maisons sont protégées et jugées dignes de l'être de ceux dont les murs sont exposés, pénétrables, livrés à la violation et à la démolition ». ⁴⁰²

En 2024, Ferdoos Abed-Rabo Al Issa a étudié en détail l'attaque contre les domiciles palestiniens à travers les invasions de maisons, à partir d'entretiens avec des réfugiées vivant aux alentours de Beit

⁴⁰⁰ Amnesty International, "Citizenship and Entry into Israel Law: Israeli High Court Decision Institutionalizes Racial Discrimination," United Nations: The Question of Palestine, May 16, 2006, <https://www.un.org/unispal/document/auto-insert-207202/>.

⁴⁰¹ Zena Al Tahhan, "Devastating": How Israel Is Pulling Palestinian Families Apart," Al Jazeera, March 15, 2022, <https://www.aljazeera.com/features/2022/3/15/devastating-how-israel-is-pulling-palestinian-families-apart>.

⁴⁰² Ariella Azoulay, "When a Demolished House Becomes a Public Square," in Ann Laura Stoler (ed.), *Imperial Debris: On Ruins and Ruination* (Durham: Duke University Press, 2013), 201.

Lahm (Bethléem).⁴⁰³ Elle conclut que « l'invasion du domicile est racontée comme une forme de punition collective visant le domaine des femmes et constituant, par là même, une violence domestique, genrée et sexuelle qui affecte le voisinage, la parenté et la communauté ». ⁴⁰⁴ Le foyer palestinien est un lieu qui préserve des valeurs culturelles de solidarité collective, de résistance et d'identité nationale ; les attaques dont il fait l'objet ne constituent donc pas seulement une intrusion matérielle dans la vie privée familiale, mais également une tentative d'anéantir ces valeurs.

L'attaque vise également la psyché palestinienne. Chaque jour, des Palestinien·nes de Jérusalem-Est occupée reçoivent l'ordre de démolir ou d'évacuer leur domicile. En Cisjordanie occupée, les maisons sont fréquemment la cible de violences de colons organisés en milices : elles sont prises d'assaut et pillées, parfois vandalisées, parfois incendiées.⁴⁰⁵ Le mur de séparation colonial — qui morcelle les terres et les foyers palestiniens à travers la Cisjordanie occupée —, l'expansion massive des colonies et des routes réservées aux colons, ainsi que l'ensemble de l'architecture militaire, comprenant points de contrôle, barrages routiers et tours de surveillance, ont entraîné la destruction de milliers de maisons palestiniennes. Aucune méthode de violence israélienne contre les Palestinien·nes n'est davantage documentée que les milliers de raids menés par les forces d'occupation dans les domiciles. Souvent effectués afin de procéder à des arrestations, ces raids servent presque toujours à harceler les familles et à détruire leurs biens.⁴⁰⁶ Ils ont fréquemment lieu la nuit, lorsque les Palestinien·nes sont en sous-vêtements ou en pyjama et que les femmes musulmanes ne portent pas leur hijab.⁴⁰⁷

Les Palestinien·nes comprennent que l'attaque contre leurs foyers est le symptôme de rapports de pouvoir coloniaux plus vastes, genrés et sexualisés, destinés à susciter la crainte de violences sexualisées. Fadel Tamimi, de Nabi Saleh, dit avoir perdu le compte du nombre de fois où les FOI ont envahi sa maison au cours des vingt dernières années :

*Ils font cela pour effrayer tout le monde. Pour montrer qui commande. Ils ne disent jamais pourquoi et ne présentent jamais d'ordre ni de document... Une fois, je me souviens que j'étais allé à la mosquée pour la première prière du matin. À mon retour, les soldats étaient chez moi. Ils avaient regroupé toute ma famille dans la cuisine. Quand je suis entré dans ma chambre, j'ai trouvé trois soldats allongés sur le lit. Les conséquences sont psychologiques. Vous sentez que votre vie privée est violée. C'est atroce pour une famille conservatrice et une société traditionnelle. Le but est de contrôler et d'humilier.*⁴⁰⁸

Lors du génocide le plus récent à Gaza, des dizaines de soldats israéliens ont publié des photographies d'eux-mêmes dans des maisons palestiniennes, fouillant les affaires de leurs habitant·es : souvenirs familiaux intimes, sous-vêtements et lingerie de femmes, jouets d'enfants, vélos et peluches. L'enquête publiée par Al Jazeera en 2025 et consacrée aux crimes de guerre israéliens à Gaza a rassemblé les photographies et les vidéos où des soldats des FOI documentent les

⁴⁰³ Ferdoos Abed-Rabo Al Issa, "Home Invasion as Incursion into Body and Homeland: Feminism and the Politics of Life and Death in Palestine," *International Feminist Journal of Politics* 26, no. 4 (2024): 744–63, <https://doi.org/10.1080/14616742.2024.2387107>.

⁴⁰⁴ Al Issa, "Home Invasion as Incursion into Body and Homeland," 745.

⁴⁰⁵ Al Jazeera Staff, "Israeli Settlers Torch Homes and Vehicles in Palestinian West Bank Villages," Al Jazeera, November 17, 2025, <https://www.aljazeera.com/news/2025/11/17/israeli-settlers-torch-homes-and-vehicles-in-west-bank-villages>.

⁴⁰⁶ Zena Al Tahhan, "In the Dead of Night: Israel's Military Raids into Palestinian Homes," Al Jazeera, April 17, 2023, <https://interactive.aljazeera.com/aje/2023/israel-home-invasions-palestine-in-the-dead-of-night/>.

⁴⁰⁷ Al Tahhan, "In the Dead of Night."

⁴⁰⁸ Peter Beaumont, "Dehumanising: Israeli Groups' Verdict on Military Invasions of Palestinian Homes," *The Guardian*, November 29, 2020, <https://www.theguardian.com/world/2020/nov/29/dehumanising-israeli-groups-verdict-on-military-invasions-of-palestinian-homes>.

destructions gratuites qu'ils ont causées.⁴⁰⁹ On y voit des soldats rire avec jubilation en détruisant des maisons par explosion ou incendie, et en pillant les foyers palestiniens. Après octobre 2023, des soldats des FOI en Cisjordanie occupée et à Gaza se sont filmés en train de tourner en dérision la sexualité des Palestiniennes, en exhibant et en portant leur lingerie.⁴¹⁰ Ils se sont également moqués des enfants palestiniens en posant avec leurs peluches ou en dormant dans leurs berceaux.⁴¹¹ Nombre de ces vidéos de propagande humiliante ont été tournées à l'intérieur des foyers palestiniens, avant ou après leur destruction. Ces images signifiaient aux Palestinien·nes que le retour n'était pas sûr parce que leurs maisons avaient été envahies et conquises — et, par extension, leur vie sexuelle et intime elle-même.

Le 28 septembre 2025, il fut en outre rapporté que les FOI faisaient chanter des familles de Gaza afin de les contraindre à collaborer et à créer des milices ou des bandes au service d'Israël, sous peine de perdre leur maison et des membres de leur famille. Les familles Bakr, Dairi et Doghmush, entre autres, déclarèrent avoir reçu cette « proposition ». Toutes la refusèrent, ce qui entraîna une intensification des bombardements, des explosions et des morts en martyrs dans leurs quartiers.⁴¹²

Qu'elle ait lieu en Cisjordanie occupée, à Al-Quds ou à Gaza, l'attaque contre les foyers palestiniens témoigne d'une dévalorisation systémique de l'humanité, de l'intimité et de la vie privée palestiniennes. Elle demeure un lieu d'expression des logiques genrées israéliennes, qui considèrent la maison comme un espace pouvant être envahi et violé aux dépens des femmes, des hommes et des enfants palestiniens. Comme l'écrit Lottie Kissick-Jones, ces attaques modifient les conceptions de la sécurité, les structures familiales et les rôles parentaux ; elles entravent la capacité des parents à prendre soin de leurs enfants et celle des hommes à maintenir leur rôle de « protecteurs » de la famille, avec de lourdes conséquences psychosociales.⁴¹³

Le domicile comme acte de violence fondée sur le genre

Le domicile devient ainsi une autre stratégie employée par Israël pour traquer et cibler tous les aspects de la vie palestinienne, de l'intimité et de la famille. L'attaque contre la structure familiale à Gaza constitue l'une des dimensions les plus délibérées et les plus dévastatrices de l'offensive générale contre l'intimité palestinienne. Le meurtre de lignées familiales entières — ce que les Palestinien·nes appellent l'effacement du *nassab*, la lignée généalogique — signifie que, dans un nombre incalculable de cas, aucun membre de la famille ne survit pour pleurer, identifier ou se souvenir des morts. Il rompt ainsi la transmission intergénérationnelle de la mémoire, du savoir lié à la terre et des liens de parenté qui forment le tissu conjonctif de la vie sociale palestinienne. Le déplacement forcé de plus d'un million de personnes, chassées à plusieurs reprises du nord vers le sud puis en sens inverse, n'a pas seulement dispersé les familles dans l'espace : il a systématiquement détruit les intimités spatiales à travers lesquelles les Palestinien·nes se rattachent à leur terre — tel

409 Al Jazeera Staff, "The First Livestreamed Genocide: Al Jazeera's Investigative Unit Compiles Evidence of Potential Israeli War Crimes in Gaza," Al Jazeera, April 16, 2025, <https://www.aljazeera.com/news/longform/2025/4/16/israeli-soldiers-filmed-themselves-destroying-gaza-see-the-video-evidence>.

410 Al Jazeera Staff, "The First Livestreamed Genocide."

411 Al Jazeera Staff, "The First Livestreamed Genocide."

412 "'Spy for Us or Die': Israel Blackmails Gaza Families into Milias," Quds News Network, September 28, 2025, <https://qudsnen.co/public/post?id=65053&slug=spy-for-us-or-die-israel-blackmails-gaza-families-into-milias>.

413 Lottie Kissick-Jones, "(Un)Making Masculinities: Tracing How Men's Responses to Violence Impact the Home in the Occupied West Bank," Harvard Kennedy School Student Policy Review, March 31, 2023, <https://studentreview.hks.harvard.edu/unmaking-masculinities-tracing-how-mens-responses-to-violence-impact-the-home-in-the-occupied-west-bank/>.

olivier particulier, la maison familiale, le cimetière du quartier, la rue où est née une grand-mère — et démantelé ce que Shalhoub-Kevorkian appelle les « géographies intimes » où l'appartenance et l'identité se vivent et se ressentent.⁴¹⁴ La destruction désormais presque totale de ces dimensions de la société produit un effet en cascade qui frappe les Palestiniennes et les Palestiniens de tout âge à Gaza, en les privant du droit de vivre, de fonder une famille et d'élever leurs enfants dans un environnement sain et sûr.

Étude de cas 5 : L'intelligence artificielle au service du domicide à Gaza

En s'attaquant aux espaces intimes et genrés où se déploient l'intégrité corporelle, la capacité reproductive, la constitution de la famille et de la société, ainsi que le soin, le traçage militarisé par l'intelligence artificielle étend la portée et la puissance de l'État prédateur en visant le cœur de la vie reproductive et intime : le foyer. En déplaçant ou en tuant le plus grand nombre possible de Palestinien·nes dans une même maison, les programmes fondés sur l'IA détruisent les conditions et les espaces du plaisir, de l'intimité sexuelle, du soin et de la continuité générationnelle. Ces attaques doivent être comprises non seulement comme des attaques contre les corps, mais aussi comme des attaques contre l'infrastructure relationnelle et reproductive qui se trouve au centre de la vie sexuelle et genrée.

Israël a commencé à collecter les données biométriques des Palestinien·nes en 1999, au moyen du système Basel déployé à Gaza et en Cisjordanie occupée, afin de développer des dispositifs de surveillance et de défense fondés sur l'intelligence artificielle.⁴¹⁵ Depuis lors, il a massivement investi dans l'amélioration des technologies d'IA destinées à un usage militaire, permettant d'identifier et de localiser des « cibles humaines » plus rapidement et à une échelle sans précédent.⁴¹⁶ L'IA militaire des FOI a été entraînée à créer, à recueillir et à enrichir des bases de données permettant de suivre les Palestinien·nes dans les villes, aux points de contrôle et sur les routes.⁴¹⁷

L'assaut contre Gaza en 2021 fut ainsi qualifié par les FOI de « première guerre de l'intelligence artificielle » : des systèmes d'IA alimentaient des robots militaires semi-autonomes appelés à remplacer les soldats, tandis que plus de 253 Palestinien·nes étaient tué·es en onze jours seulement.⁴¹⁸ L'intégration de ces systèmes aux architectures de surveillance déjà actives a facilité le ciblage systématique et à grande échelle d'individus, de familles et de foyers palestiniens à Gaza, dont le monde a été témoin entre octobre 2023 et 2025. Depuis le 7 octobre 2023, les FOI ont déployé en toute connaissance de cause et de manière intentionnelle une architecture militaire fondée sur l'IA afin

414 Nadera Shalhoub-Kevorkian, "Infiltrated Intimacies: The Case of Palestinian Returnees," *Feminist Studies* 42, no. 1 (2016): 166–193, <https://doi.org/10.1353/fem.2016.0013>.

415 Amnesty International, *Automated Apartheid: How Facial Recognition Fragments, Segregates and Controls Palestinians in the OPT*, (Amnesty International, May 2, 2023), <https://www.amnesty.org/en/documents/mde15/6701/2023/en/>; Keren Weitzberg, *Biometrics and Counter-Terrorism: Case Study of Israel/Palestine* (Privacy International, May 2021), https://privacyinternational.org/sites/default/files/2021-06/PI%20Counterterrorism%20and%20Biometrics%20Report%20Israel_Palestine%20v7.pdf.

416 Amnesty International, *Automated Apartheid: Weitzberg, Biometrics and Counter-Terrorism*; Yuval Abraham, "Lavender": The AI Machine Directing Israel's Bombing Spree in Gaza," *+972 Magazine*, April 3, 2024, <https://archive.is/pvXcH>.

417 Sibel Düz and Muhammed Sefa Koçakoğlu, *Deadly Algorithms: Destructive Role of Artificial Intelligence in Gaza War*, (SETA Foundation for Political, Economic and Social Research, February 2025), <https://media.setav.org/en/file/2025/02/deadly-algorithms-destructive-role-of-artificial-intelligence-in-gaza-war.pdf>.

418 Nasim Ahmed, "Remembering Israel's 2021 Onslaught on Gaza," *Middle East Monitor*, May 6, 2022, <https://www.middleeastmonitor.com/20220506-remembering-israels-2021-onslaught-on-gaza/>; Marwa Fatafta and Daniel Leufer, "Artificial Genocidal Intelligence: How Israel Is Automating Human Rights Abuses and War Crimes," *Access Now*, May 9, 2024, <https://www.accessnow.org/publication/artificial-genocidal-intelligence-israel-gaza/>.

d'anéantir des foyers entiers, visant des femmes, des hommes et des enfants de tous âges.⁴¹⁹ Cette étude de cas examine le rôle de l'IA dans le domicile à Gaza. Dans sa décision sur les crimes de génocide commis par Israël, notamment le domicile, le Tribunal de Gaza déclarait en 2025 :

*Le domicile ne se réduit pas à la destruction massive et intentionnelle de propriétés résidentielles et de leurs infrastructures — électricité, eau et assainissement. Un foyer est fait d'amour et de vie ; il est le dépositaire de souvenirs, d'espoirs et d'aspirations. Sa destruction provoque le déplacement, le traumatisme, la désagrégation des communautés et une profonde perte culturelle.*⁴²⁰

Projet Lavender : *Where's Daddy et The Gospel*

L'automatisation, par l'IA, de la catégorisation et de sa mise en œuvre repose sur des systèmes israéliens qui classent les Palestiniens selon des critères racistes.⁴²¹ À partir de données de surveillance recueillies par les FOI à Al-Khalil (Hébron) et à Jérusalem-Est, l'Unité 8200 a entraîné des systèmes d'IA à repérer, identifier, cibler et attaquer des individus afin d'alimenter les calculs de bombardement. C'est ainsi qu'est né le projet Lavender en 2020.⁴²² Entre 2023 et 2025, selon *The Cairo Review of Global Affairs*, Lavender a utilisé des critères très larges pour classer des hommes palestiniens comme membres du Hamas, d'après leur âge, leur localisation et leurs habitudes de communication.⁴²³ Le rapport cite ensuite l'enquête désormais largement diffusée de Yuval Abraham pour *+972 Magazine* et *Local Call* sur l'utilisation de l'IA dans le génocide ; celle-ci montre que les modèles ont parfois encore élargi la catégorie des membres du Hamas afin d'y inclure l'ensemble du personnel civil travaillant à Gaza.⁴²⁴ Alors que les officiers des FOI étaient censés examiner toutes les recommandations de l'IA, l'enquête de *+972 Magazine* indique qu'ils se contentaient généralement de vérifier si la cible était un homme.⁴²⁵ Le rapport poursuit :

*Pendant les premières semaines de la guerre, l'armée a également décidé que, pour chaque membre subalterne du Hamas désigné par Lavender, il était permis de tuer jusqu'à quinze ou vingt civils ; auparavant, l'armée n'autorisait aucun « dommage collatéral » lors de l'assassinat de militants de rang inférieur. Les sources ajoutent que, lorsqu'il s'agissait d'un haut responsable du Hamas ayant le grade de commandant de bataillon ou de brigade, l'armée a autorisé à plusieurs reprises la mort de plus de cent civils pour assassiner un seul commandant.*⁴²⁶

Le 18 mai 2024, Sada Social a en outre révélé que la collaboration de Meta avec les FOI avait contribué au développement de la plateforme Lavender, l'entreprise fournissant des données

⁴¹⁹ Abraham, "Lavender."

⁴²⁰ Gaza Tribunal, "Final Statement of the Gaza Tribunal Jury of Conscience," October 27, 2025, <https://gazatribunal.com/final-statement-of-the-gaza-tribunal-jury-of-conscience/>.

⁴²¹ For more about this, read Amnesty International "Automated Apartheid: How Facial Recognition Fragments, Segregates and Controls Palestinians in the OPT," May 2, 2023, <https://www.amnesty.org/en/documents/mde15/6701/2023/en/> and Sibel Düz, "Gaza as a Testing Ground: Israel's AI Warfare," SETA, July 3, 2025, <https://www.setav.org/en/gaza-as-a-testing-ground-israels-ai-warfare>.

⁴²² Elizabeth Dwoskin, "Israel Built an 'AI Factory' for War; It Unleashed It in Gaza," Stars and Stripes, December 30, 2024, https://www.stripes.com/theaters/middle_east/2024-12-30/israel-ai-factory-gaza-war-16323321.html.

⁴²³ Abraham, "Lavender."

⁴²⁴ Abraham, "Lavender."

⁴²⁵ Dwoskin, "Israel Built an 'AI Factory' for War."

⁴²⁶ Abraham, "Lavender."

provenant de groupes WhatsApp contenant les noms de Palestinien·nes ou de militant·es recherché·es par Israël.⁴²⁷

Cette partie évalue la manière genrée dont l'IA a servi à soutenir et à perpétuer le génocide — notamment le domicile — à Gaza entre 2023 et 2025. Le projet Lavender, qui comprend *Where's Daddy* et *The Gospel*, a été déployé à Gaza pour produire des recommandations ayant conduit à l'anéantissement de lignées familiales palestiniennes entières et à la destruction de maisons, d'infrastructures et de bâtiments publics.⁴²⁸

Where's Daddy

Le projet Lavender, développé par les FOI pour suivre des membres présumés du Jihad islamique palestinien (JIP) et du Hamas, s'appuyait ensuite sur *Where's Daddy* pour franchir une nouvelle étape dans la surveillance : suivre les cibles jusque dans leur foyer.⁴²⁹ L'enquête de *+972 Magazine*, qui affirme être la première à avoir documenté ces tactiques militaires, précise que *Where's Daddy* est « spécifiquement [utilisé] pour suivre les individus pris pour cible et procéder au bombardement lorsqu'ils sont entrés dans le domicile de leur famille ». ⁴³⁰ Cette technologie est apparue comme un prolongement des systèmes de suivi de Lavender, dont elle étendait encore les fonctionnalités.⁴³¹ Suivre individuellement des membres du JIP et du Hamas ne suffisait pas : il fallait un mécanisme qui les accompagne jusque chez eux, au milieu de leur famille et de leurs proches. *Where's Daddy* fournissait un système de suivi « en temps réel » permettant aux FOI d'« associer facilement et automatiquement les individus à leur maison familiale », puis de bombarder le bâtiment au moment où ils y entraient. Il ne s'agit que de l'un des nombreux logiciels de suivi en temps réel qui « suivent simultanément des milliers de personnes, déterminent quand elles sont chez elles et envoient une alerte automatique à l'officier chargé du ciblage, lequel marque alors la maison pour qu'elle soit bombardée ». ⁴³²

*Vous introduisez des centaines [de cibles] dans le système et vous attendez de voir qui vous pouvez tuer... Cela s'appelle la chasse à grande échelle : vous copiez-collez les listes produites par le système de ciblage.*⁴³³

Where's Daddy a permis aux FOI d'automatiser la mise à mort tout en maximisant, au niveau du foyer, le nombre de victimes et l'étendue des destructions. Selon un rapport d'Airwars — une organisation qui « suit, évalue, archive et enquête sur les allégations de dommages causés aux civils

⁴²⁷ “Sada Social Calls for Immediate Investigation into Meta’s Leak of WhatsApp Users’ Data to the Israeli Military,” Sada Social, May 18, 2024, <https://sada.social/post/sd-soshal-ydaao-l-thkyk-aaagl-oforyltsryb-myta-byanat-mstkhdm-y-oatsab-l-algysh-alsrayly>.

⁴²⁸ Importantly, Israel’s AI technologies are also reported to be used in the 2026 US-Israeli assault on Iran, confirming Palestine’s role as a testing ground for the regional expansion of these technologies of war. See: Al Jazeera Staff, “US military confirms use of ‘advanced AI tools’ in war against Iran,” Al Jazeera, March 11, 2026. <https://www.aljazeera.com/news/2026/3/11/us-military-confirms-use-of-advancedai-tools-in-war-against-iran>. See also: Loewenstein, Antony. 2023. *The Palestine Laboratory: How Israel Exports the Technology of Occupation Around the World*. London: Verso Books.

⁴²⁹ Abraham, “Lavender.”

⁴³⁰ Abraham, “Lavender.”

⁴³¹ Abraham, “Lavender.”

⁴³² Abraham, “Lavender.”

⁴³³ Abraham, “Lavender.”

dans les pays touchés par un conflit » —, les vingt-cinq premiers jours du génocide à Gaza furent « sans précédent au regard des normes historiques modernes ». ⁴³⁴ Le rapport précise :

Comme le démontre l'ensemble de ce rapport, quel que soit le principal indicateur employé pour mesurer les dommages causés aux civils, le rythme auquel ceux-ci ont été tués à Gaza au cours de cette période de vingt-cinq jours dépasse celui de toute campagne militaire récente. Le nombre de civils tués, la proportion de femmes et d'enfants parmi les morts et la quantité de munitions utilisées atteignent une échelle jamais documentée auparavant par Airwars. ⁴³⁵

Ce niveau de morts et de destructions a été rendu possible par des systèmes d'IA tels que *Where's Daddy* et par leurs technologies de suivi :

Nous ne cherchions pas à tuer les membres [du Hamas] uniquement lorsqu'ils se trouvaient dans un bâtiment militaire ou participaient à une activité militaire... Au contraire, les FDI les bombardaient sans hésitation chez eux, comme première option. Il est beaucoup plus facile de bombarder la maison d'une famille. Le système est conçu pour les rechercher dans ces situations. ⁴³⁶

Le but n'était pas seulement de tuer les personnes considérées comme des combattants de la résistance, mais de frapper leur famille et même des générations entières. Selon plusieurs sources palestiniennes, notamment l'agence de presse Wafa, quarante-sept familles palestiniennes avaient été entièrement rayées du registre d'état civil au 15 octobre 2023. ⁴³⁷ Ce nombre continua d'augmenter : en novembre 2024, plus de 1 400 familles avaient été effacées par les FOI grâce à l'emploi de systèmes militaires d'intelligence artificielle. ⁴³⁸

Where's Daddy est un système extrêmement sophistiqué du renseignement militaire, qui s'appuie sur l'IA et la surveillance de masse pour suivre les comportements et les convertir en coordonnées pouvant être ciblées. Son objectif est de mener des frappes aériennes contre des immeubles résidentiels. Il est principalement utilisé par l'Unité 8200 des FOI :

Au sein de l'Unité 8200, on a le sentiment que l'échec n'est pas permis, car les missions sont souvent une question de vie ou de mort. Si vous échouez, des gens meurent. Si vous faites le mauvais choix, des gens meurent. Si vous n'êtes pas à la hauteur, des gens meurent. Ses membres sont extrêmement déterminés à réussir par tous les moyens. La pression est immense. Certains articles en ligne racontent que l'Unité 8200 peut infiltrer une cellule terroriste en accédant à l'ensemble de ses communications : antennes de téléphonie mobile, SMS, téléphones, courriels, etc. Une fois entré dans un smartphone, on peut éventuellement activer la caméra ou le microphone, ou obtenir les coordonnées GPS, et savoir exactement où se trouve la cible et ce qu'elle fait. ⁴³⁹

⁴³⁴ Ryan Geitner, "Patterns of Harm Analysis: Gaza, October 2023," ed. Emily Tripp and Joe Dyke, (Airwars, December 2024), <https://gaza-patterns-harm.airwars.org/>.

⁴³⁵ Geitner, "Patterns of Harm Analysis."

⁴³⁶ Abraham, "Lavender."

⁴³⁷ "47 Palestinian Families Erased from Civil Registry in Gaza under Israel's Genocidal Aggression," Wafa Palestinian News & Info Agency, October 15, 2023, <https://english.wafa.ps/Pages/Details/138295>.

⁴³⁸ "1,410 Palestinian Families Erased from Civil Registry by Genocide in Gaza," Middle East Monitor, November 27, 2024, <https://www.middleeastmonitor.com/20241127-1410-palestinian-families-erased-from-civil-registry-by-genocide-in-gaza/>.

⁴³⁹ Shira Shamban and Jack Rhysider, "EP 28: Unit 8200, Advanced Persistent Threat," Darknet Diaries, podcast, December 15, 2018, <https://darknetdiaries.com/episode/28/>.

The Gospel

The Gospel est un autre logiciel d'intelligence artificielle qui a soutenu le projet Lavender, en générant jusqu'à cent cibles par jour.⁴⁴⁰ Axé sur le suivi des bâtiments et des infrastructures, il fournit les données nécessaires pour recommander les endroits où frapper des combattants présumés de la résistance.⁴⁴¹ Les FOI affirment utiliser *The Gospel* pour réduire au minimum les « dommages collatéraux » ; mais, dès 2023, Richard Moyes, de l'organisation Article 36, soulignait que l'état de destruction du paysage physique de Gaza rendait cette affirmation invraisemblable.⁴⁴² À l'aide de *The Gospel*, les FOI ont bombardé des résidences privées, des bâtiments publics, des tours d'habitation et des « cibles de pouvoir », afin de créer des points de pression destinés à faire souffrir les civils palestiniens.⁴⁴³ Dans la même enquête de +972 Magazine, une source anonyme déclare :

*Rien ne se produit par accident... Lorsqu'une fillette de trois ans est tuée dans une maison à Gaza, c'est parce qu'une personne au sein de l'armée a décidé que sa mort n'était pas très grave — qu'elle constituait un prix acceptable pour atteindre une [autre] cible. Nous ne sommes pas le Hamas. Il ne s'agit pas de roquettes tirées au hasard. Tout est intentionnel. Nous savons exactement quel sera le niveau de dommages collatéraux dans chaque maison.*⁴⁴⁴

The Gospel ciblait principalement les « cibles de pouvoir » et les domiciles de membres présumés du Hamas. Entre le 5 et le 11 octobre 2023, 1 329 des 2 687 cibles bombardées appartenaient à cette catégorie.⁴⁴⁵ Des quartiers entiers de Gaza furent ainsi dévastés : tours abritant des médias, immeubles civils, hôpitaux, boulangeries, centres commerciaux et installations d'assainissement furent visés et détruits, entre autres. « En définitive, ils ont abattu une tour uniquement pour le plaisir d'abattre une tour. »⁴⁴⁶ L'emploi des recommandations de *The Gospel*, conjointement avec *Where's Daddy* et le projet Lavender, a abouti à l'effacement complet de 2 700 familles du registre d'état civil de Gaza depuis octobre 2023.⁴⁴⁷ À propos des capacités de *The Gospel* et de la manière dont les FOI justifient les personnes qu'elles ont tuées, le centre SETA observe :

[The Gospel] aurait produit une liste de 37 000 personnes qualifiées de membres du Hamas, dont beaucoup n'occupaient qu'un rang subalterne ou n'avaient aucun rôle militaire confirmé. Ces individus étaient souvent pris pour cible de nuit, dans leur domicile, alors que leur famille était présente. Ainsi, une frappe contre une école des Nations unies à Nuseirat, le 7 juillet 2024, a tué 23 personnes et en a blessé plus de 80 ; les Forces de défense israéliennes ont ensuite affirmé que seules huit des personnes tuées appartenaient au Hamas. Des sources internes aux FDI ont reconnu que les opérateurs qualifiaient les cibles de faible niveau de « déchets » et acceptaient que la plupart des victimes soient des femmes et des enfants. Le système autorisait en outre un « seuil de dommages collatéraux » pou-

⁴⁴⁰ Muzen Ismailovic, "Algorithmic Targeting: The Role of Artificial Intelligence in Israeli Strikes in Gaza and Its Ethical Implications," Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), April 2, 2025, <https://www.grip.org/algorithmic-targeting-the-role-of-artificial-intelligence-in-israeli-strikes-in-gaza-and-its-ethical-implications/>.

⁴⁴¹ Abraham, "Lavender."

⁴⁴² News Desk, "AI Plays 'Central Role' in Israeli Assault on Gaza: Report," The Cradle, December 1, 2023, <https://thecradle.co/articles/ai-plays-central-role-in-israeli-assault-on-gaza-report>.

⁴⁴³ Yuval Abraham, "A mass assassination factory": Inside Israel's Calculated Bombing of Gaza," +972 Magazine, November 30, 2023, <https://archive.ph/EvVsl>. Power targets include city centers, high-rises, residential towers, universities, banks, and government offices

⁴⁴⁴ Abraham, "A mass assassination factory."

⁴⁴⁵ Abraham, "A mass assassination factory."

⁴⁴⁶ Abraham, "A mass assassination factory."

⁴⁴⁷ Julia Conley, "The Intent of Genocide": 2,700 Gaza Families Entirely Wiped Out by Israeli Attacks," Common Dreams, January 27, 2026, <https://www.commondreams.org/news/family-in-gaza>.

*vant atteindre vingt civils par frappe, appliqué automatiquement, sans évaluer la menace réelle que représentait chaque cible.*⁴⁴⁸

Ces systèmes d'IA ont ciblé les Palestinien·nes sans distinction, au moyen d'une technologie entraînée à partir de biais antipalestiniens qui présupposaient que tout homme palestinien était un combattant du Hamas et que tout·e Palestinien·ne était susceptible de soutenir le Hamas ou le JIP — ce qui suffisait à justifier son meurtre. À partir de *Wolf Pack*, cette infrastructure a été déployée pour commettre le génocide à Gaza, en ciblant les individus, les familles, les foyers et les infrastructures publiques afin d'assurer le plus grand nombre de morts palestiniennes, le plus aisément possible. Comme le constate Airwars, « selon presque tous les indicateurs, les dommages infligés aux civils durant le premier mois de la campagne israélienne à Gaza sont sans équivalent dans aucune campagne aérienne du XXI^e siècle ». ⁴⁴⁹

L'intégration de l'IA dans tous les aspects de la vie permet à Israël de cartographier, de classer et de recueillir des données sur les Palestinien·nes afin de perfectionner ses systèmes, tout en automatisant les arrestations, les bombardements et les frappes. Les profiteurs de guerre et Israël présentent cette technologie comme un moyen de réduire l'erreur humaine, d'automatiser les processus et d'obtenir des résultats précis. En réalité, l'IA israélienne est programmée pour considérer chaque Palestinien·ne comme une menace potentielle et recommander l'élimination de cette menace, sans aucun égard pour la vie, les infrastructures, la société et les familles palestiniennes.

Le domicile généré par l'intelligence artificielle

Le 15 avril 2024, les Nations unies ont publié un communiqué condamnant l'emploi de l'intelligence artificielle pour commettre le domicile à Gaza.⁴⁵⁰ Elles affirmaient que l'utilisation de systèmes tels que *Lavender*, *The Gospel* et *Where's Daddy*, soumis à des vérifications humaines minimales qui n'empêchaient ni les morts ni la destruction des infrastructures, était la seule explication au nombre si élevé de victimes et de foyers détruits au cours des six premiers mois du génocide.⁴⁵¹ La guerre fondée sur l'IA a contribué à la perte désormais estimée de plus de trois millions d'années de vie palestiniennes à Gaza⁴⁵² — environ 10 % de la population en deux ans —, selon l'Académie de Genève de droit international humanitaire et de droits humains, chiffre corroboré par le Bureau central palestinien des statistiques.⁴⁵³

⁴⁴⁸ Düz, "Gaza as a Testing Ground."

⁴⁴⁹ Ryan Geitner, *Patterns of Harm Analysis: Gaza*, October 2023, ed. Emily Tripp and Joe Dyke, (Airwars, December 2024), 2 <https://gaza-patterns-harm.airwars.org/>.

⁴⁵⁰ United Nations Office of the High Commissioner, "Gaza: UN Experts Deplore Use of Purported AI to Commit 'Domicide' in Gaza, Call for Reparative Approach to Rebuilding," press release, United Nations Human Rights Office of the High Commissioner, April 15, 2024, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/04/gaza-un-experts-deplore-use-purported-ai-commit-domicide-gaza-call>.

⁴⁵¹ No matter how many human checks were mandated by the IOF, we know that they would still result in anti-Palestinian bias and continued colonization of Palestine. As B'Tselem – the Israeli Information Center for Human Rights in the Occupied Territories reports on December 5, 2023, even when Israel "adheres to the letter of [international] law," it still results in mass casualties that could be avoided. Ultimately, the current application of international law is not a correct metric to understand the rules of engagement between a colonized people and their colonizer. See: B'Tselem, "Israel Is Not Fighting against Hamas but against Civilians, Implementing a Criminal Policy of Bombings," December 5, 2023, <https://archive.ph/LjiDm>.

⁴⁵² Sammy Zahran and Ghassan Abu-Sittah, "Over 3 Million Life-Years Lost in Gaza," *The Lancet* 406, no. 10517 (2025): 2317–2318, [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(25\)02112-9](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(25)02112-9).

⁴⁵³ "Geneva Academy Warns Gaza Death Toll May Exceed 200,000 as Population Drops by Over 10%," Quds News Network, February 11, 2026, <https://qudsnen.co/post?id=67213&slug=geneva-academy-warns-gaza-death-toll-may-exceed-200000-as-population-drops-by-over-10>.

Le ciblage délibéré par Israël des espaces où la vie naît, est soignée et se perpétue démontre comment les violences fondées sur le genre visent systématiquement les espaces intimes et familiaux palestiniens. Les attaques aériennes et terrestres israéliennes ont frappé de manière systématique des maisons, des hôpitaux, des ambulances, des orphelinats, des écoles, des terrains de jeu et des lieux de culte. En deux ans seulement, plus de 90 % des logements de Gaza ont été détruits ou endommagés, les bombardements nocturnes d'immeubles résidentiels visant à anéantir des familles entières.⁴⁵⁴ En Palestine, le foyer n'est pas une simple habitation privée : il est le dépositaire de la lignée, de la mémoire et de la continuité. Sa destruction constitue donc une tentative intentionnelle de rompre les liens intergénérationnels et d'éteindre les formes de mémoire collective et de résistance enracinées dans l'espace domestique.

La destruction des maisons et des infrastructures publiques révèle le caractère systémique du domicile dans toute la bande de Gaza.⁴⁵⁵ Une enquête de Bellingcat a suivi l'activité sur les réseaux sociaux de soldats du 8219 Commando, bataillon du génie de combat responsable de la démolition de maisons, de quartiers et d'infrastructures — notamment des mosquées — pendant le génocide. Elle a constitué une archive de publications Facebook et de vidéos où des soldats célèbrent le bombardement et la démolition de bâtiments résidentiels et de lieux de culte, parfois en fumant tranquillement une cigarette ou une chicha au milieu des ruines. Après avoir rasé des maisons à Khuza'a et Khirbat Ikhza'a, le commandant du 8219 Commando écrivait sur Facebook :

*Dans un effort particulier, les FDI ont décidé de prendre des terres à l'ennemi et, par notre intermédiaire, de détruire le village des meurtriers. Après que nous aurons fait sauter environ 150 bâtiments, les bulldozers viendront niveler la zone afin de rapprocher la clôture et de réduire le territoire de l'ennemi d'un kilomètre et demi.*⁴⁵⁶

Le rapport souligne que les FOI ne cherchent pas seulement à démolir les maisons palestiniennes : « [e]lles cherchent à démanteler une société ».⁴⁵⁷ Comme nous le montrons ici, l'utilisation de l'IA a provoqué non seulement une perte de vies stupéfiante parmi les femmes et les enfants, mais aussi une attaque systématique contre des généalogies familiales entières. Le domicile, élément essentiel du génocide à Gaza, n'est pas nouveau pour la société palestinienne, soumise depuis plus de soixante-quinze ans à des démolitions ciblées de maisons destinées à empêcher le retour des Palestinien·nes.⁴⁵⁸

L'évolution du domicile dans le contexte palestinien révèle surtout que les violences fondées sur le genre ne sont pas seulement un aspect majeur de la société israélienne et des décisions des FOI : elles constituent une logique infrastructurelle fondamentale de leurs systèmes technologiques militaires. Enfin, la surveillance de masse et l'intelligence artificielle dépassent le génocide à Gaza et la Palestine

454 Beyza Binnur Donmez, "UN Migration Agency Says Over 90% of Homes in Gaza Destroyed or Damaged," Anadolu Ajansı, April 23, 2025, <https://www.aa.com.tr/en/europe/un-migration-agency-saysover-90-of-homes-in-gaza-destroyed-or-damaged/3546666>.

455 Nick Waters, "We've Become Addicted to Explosions: The IDF Unit Responsible for Demolishing Homes Across Gaza," Bellingcat, April 29, 2024, <https://archive.is/aNXhE>. Although we cite Bellingcat as a primary source of information regarding the social media use of IOF 8219 Commando, we recognize Bellingcat as a Western intelligence operational service that supports and services U.S. imperialism. Additionally, its founder and writers have ties with or history with U.S. and British military and intelligence, reflecting the politics and approaches that Bellingcat deploys in their open-source, investigative journalism.

456 Waters, "We've Become Addicted to Explosions."

457 Waters, "We've Become Addicted to Explosions."

458 Bree Akesson, "We May Go, but This Is My Home: Experiences of Domicide and Resistance for Palestinian Children and Families," *Journal of Internal Displacement* 4, no. 2 (2014), <https://ssrn.com/abstract=2476146>.

occupée : elles s'étendent à des régions comme le Liban, où elles servent à cibler la résistance à Israël en s'attaquant aux familles et aux foyers. En décembre 2025, Alex Karp, cofondateur de Palantir, a révélé dans son livre l'ampleur du soutien fourni par son entreprise aux FOI lors des attaques aux bipéens de 2024, qui ont tué quarante-deux personnes et en ont blessé des milliers au Liban.⁴⁵⁹ Palantir collaborait déjà avec les FOI avant 2024, mais sa technologie a été spécifiquement déployée à Gaza et au Liban.⁴⁶⁰ Ces faits montrent que le rôle des systèmes de surveillance des FOI, notamment des programmes d'intelligence artificielle, doit faire l'objet d'enquêtes plus approfondies afin de comprendre la portée régionale de l'intention génocidaire d'Israël et la manière dont elle s'inscrit dans les tentatives d'accaparer davantage de terres au profit du projet colonial de peuplement.

Conclusion de la Partie 2

Ces cinq études de cas montrent comment les violences systémiques fondées sur le genre exercées par Israël pénètrent tous les aspects de la vie palestinienne, jusque dans le martyre. Les systèmes israéliens ciblent la sexualité, les relations de parenté et les espaces sociaux intimes à travers lesquels les Palestinien·nes reproduisent et entretiennent la vie, les relations sociales et la futurité. Autrement dit, les violences systémiques fondées sur le genre ne se limitent pas à la destruction des corps et des mondes vécus : elles attaquent toutes les infrastructures qui rendent possible la survie collective — le corps reproducteur, le foyer, la famille et les univers sociaux qui relient les communautés.

Les violences fondées sur le genre exercées par Israël, perpétrées par les FOI et concrétisées dans la loi, touchent des Palestinien·nes de tous âges et de tous genres, dans chaque domaine de l'existence. L'assaut systématique contre les capacités reproductives palestiniennes, la sacralité de l'utérus, les structures de parenté, le foyer comme lieu de refuge et de production du sens, ainsi que la dignité du martyre et du deuil palestiniens, constitue un ciblage délibéré des conditions les plus intimes et les plus quotidiennes de la vie palestinienne. Ces violations ne sont ni fortuites ni collatérales : elles forment une destruction calculée des espaces relationnels et incarnés par lesquels les Palestinien·nes se constituent comme peuple — les espaces où ils et elles imaginent, habitent et transmettent leur présent et leur avenir. S'attaquer à la vie genrée palestinienne, c'est faire la guerre non seulement aux vivant·es, mais à la possibilité même de la continuité, de l'appartenance et du devenir palestiniens.

Les violences fondées sur le genre sont généralement mesurées à travers leurs effets sur les femmes et les filles palestiniennes. Nous soutenons cependant qu'il est indispensable de suivre la manière dont l'ensemble des Palestinien·nes — y compris les garçons et les hommes — sont assignés·es à des catégories genrées pour comprendre : 1) l'ampleur des violences israéliennes fondées sur le genre ; 2) leur caractère systémique, compte tenu des représentations orientalistes et antiarabes qui marquent déjà les corps et les vies palestiniens comme inférieurs à ceux des Israélien·nes. Comme nous l'indiquons dans l'introduction, les violences sexualisées et les violences fondées sur le genre sont indissociables, car elles sont toutes deux inhérentes aux logiques génocidaires d'Israël. Le caractère systémique des violences sexualisées autorise leur extension au-delà des lieux de détention jusque dans la vie quotidienne des Palestinien·nes. Tel est le véritable sens de l'occupation : imposer sa domination à une population dans chaque aspect de sa vie comme de son martyre.

⁴⁵⁹ MEE Staff, "Israel used Palantir technology in its 2024 Lebanon Pager Attack, Book Claims," Middle East Eye, December 10, 2025, <https://www.middleeasteye.net/news/israel-used-palantir-its-2024lebanon-pager-attack>

⁴⁶⁰ Al Mayadeen English, "Palantir Complicity in Deadly Israeli Pager Attack on Lebanon Exposed," Al Mayadeen English, December 10, 2025, <https://english.almayadeen.net/news/technology/palantir-complicity-in-deadly-israeli-pager-attack-on-lebano>

Ces cinq études de cas retracent ensemble la manière dont la déshumanisation des Palestinien·nes s'exerce selon des lignes genrées : émasculatation des hommes palestiniens en les privant de leur rôle de protecteurs de la famille, destruction de généalogies familiales entières, séparation forcée des familles, invasion et destruction des foyers. Nous concluons que les violences systémiques, sexualisées et fondées sur le genre, exercées par Israël doivent être reconnues comme l'une des nombreuses méthodes constitutives du crime de génocide.

Fabriquer le consentement : analyse de la logique de genre, de race et coloniale

Depuis octobre 2023, on estime à « trois millions d'années de vie » les pertes subies par la population palestinienne à Gaza, principalement des femmes et des enfants.⁴⁶¹ Israël poursuit les massacres de masse avec l'intention ouvertement déclarée d'éradiquer la Palestine. Il restreint aussi les déplacements, confine les Palestinien·nes vivant sous son occupation militaire, entrave leur circulation et soumet leurs communautés à une surveillance permanente. Le refus de la souveraineté, de la sécurité et de la liberté de mouvement palestiniennes affecte la régénération de nos communautés : personnes âgées, femmes, enfants et hommes palestiniens sont tous et toutes pris pour cible en vue de leur extermination.

Notre recherche a documenté des pratiques systémiques et institutionnelles de violences sexualisées et fondées sur le genre contre les Palestinien·nes depuis octobre 2023. En les recensant et en les analysant, nous avons également identifié des schémas et des méthodes récurrents qui rendent ces violences possibles à tous les niveaux : discursif, représentationnel, spirituel, psychologique, corporel, environnemental et collectif. Parmi eux figurent les constructions coloniales des hommes palestiniens, le recours à une théologie sécuritaire, les accusations de viols de masse à visée génocidaire, l'emploi de discours féministes libéraux sur les violences sexualisées, ainsi que les violences racialisées et sexualisées contre les hommes palestiniens.

Constructions coloniales des hommes palestiniens

Le premier schéma observé est le déploiement de représentations occidentales des Arabes et des musulmans comme êtres dangereux, que Edward Said analysait comme des constructions raciales et coloniales de la dépravation au sein des structures orientalistes. Ces images de dépravation reproduisent la manière dont les colons ont toujours décrit l'« autre » autochtone comme violent et dangereux ; on les retrouve dans les justifications sionistes du génocide, ainsi que dans l'ensemble des injures, des insultes et des récits qui accompagnent les humiliations et les violences sexualisées présentées tout au long de ce rapport.⁴⁶² Le colonialisme projette sa propre violence — en particulier sa violence sexualisée — sur la figure de l'homme colonisé ; simultanément, il façonne l'image du colonisateur comme défenseur moral de la vertu, tout en dissimulant la conquête sexuelle qui se trouve au cœur de l'empire.⁴⁶³

Les constructions racialisées des hommes palestiniens, arabes et musulmans comme des êtres autres, violents, agressifs et sexuellement déviants reproduisent les schémas de nombreux projets coloniaux, où les hommes autochtones et noirs ont été imaginés comme une menace, principalement pour les femmes blanches. Le fait que des récits graphiques fabriqués affirmant qu'environ 300 Israéliennes avaient été violées le 7 octobre 2023 aient immédiatement circulé, avant toute enquête indépendante approfondie — et même en l'absence d'une telle enquête — montre comment ces allégations ont été instrumentalisées pour construire les Palestinien·nes comme barbares et dépravés.^{464, 465} Pendant

⁴⁶¹ Zahran and Abu-Sittah, "Over 3 Million Life-Years Lost in Gaza."

⁴⁶² Edward W. Said, *The Question of Palestine* (New York: Times Books, 1978); Kim Anderson and Robert A. Innes, eds., *Indigenous Men and Masculinities: Legacies, Identities, Regeneration* (Winnipeg: University of Manitoba Press, 2015).

⁴⁶³ Françoise Vergès, *Monsters and Revolutionaries: Colonial Family Romance and Métissage* (Durham: Duke University Press, 1999).

⁴⁶⁴ Nada Elia, "Weaponizing Rape," *Jadaliyya*, January 19, 2024, <https://www.jadaliyya.com/Detai-Is/45725>.

des décennies, Israël et la communauté internationale sont restés silencieux sur le viol des Palestiniennes. Après le 7 octobre, les femmes colons israéliennes furent au contraire érigées en victimes absolues. Ce double standard répète un schéma historique : la fragilité féminine des femmes blanches — et, dans ce cas, juives — est instrumentalisée afin de fabriquer l'image de l'homme palestinien, arabe et musulman comme être dangereux.

Le nom donné à des programmes d'IA tels que *Where's Daddy* révèle la même logique : ils ont été conçus pour cibler spécifiquement des hommes palestiniens présumés appartenir au Hamas ou au JIP. Des témoignages des FOI ont confirmé que le seul critère nécessaire pour approuver les bombardements recommandés par l'IA était que la cible soit de sexe masculin.⁴⁶⁶ Cette logique genrée a entraîné le meurtre non seulement d'hommes palestiniens, mais aussi de leurs lignées et de leurs familles, passées, présentes et futures. Les témoignages et les éléments analysés dans ce rapport donnent à voir la manière dont la mythologie raciste et sexiste d'Israël à propos des Arabes en général, et des Palestinien·nes en particulier, est mobilisée au service de sa campagne d'anéantissement total du peuple palestinien.⁴⁶⁷

Les menaces sécuritaires fabriquent le colonisateur moral

Le deuxième schéma prolonge la construction coloniale des hommes musulmans et palestiniens comme êtres dangereux et menaçants en lui adjoignant un discours sécuritaire. Dans l'État colonial, la menace sécuritaire est élevée au rang de discours sacré⁴⁶⁸ : les logiques d'une destinée céleste ne peuvent alors être ni contestées ni critiquées. Les violences sexualisées et la terreur raciale infligées aux Palestinien·nes deviennent ainsi indissociables par la logique de l'élimination.

*Au-delà du viol et des autres formes de violence sexuelle, la logique racialisée de la violence sexuelle alimente l'imaginaire même et le projet de conquête et de mise en culture de la terre palestinienne, dans le but de la transformer en cité juive.*⁴⁶⁹

Ces logiques sont ensuite consacrées comme théologie, et les hommes palestiniens sont codifiés comme des menaces existentielles afin de justifier, au nom de la sécurité, des violences et une oppression extrêmes. La construction raciste et coloniale des hommes musulmans et palestiniens comme êtres dangereux ne justifie donc pas seulement le génocide : elle produit simultanément l'image du colonisateur comme plus moral et plus pacifique — ce que Edward Said appelle le « rédempteur et civilisateur ».⁴⁷⁰

465 Omny Miranda Martone, Katie Knick, Lia McDonald Meteer, and Michelle Reilly, "SORVO Case Study: Israel, Zionist Entities, & Palestine" (Sexual Violence and Prevention Association, September 2025), <https://s-v-p-a.org/sorvo-palestine/>.

466 Abraham, "Lavender."

467 As another example of this is when Israeli influencer, Einav Avizemer, nicknamed the 2024 Leba- non pager attacks "Operation Below the Belt" (see Mera Aladam, "Lebanon pager attack: Social media users condemn 'inhumane' posts mocking blast victims," Middle East Eye, September 20, 2024, <https://www.middleeasteye.net/trending/israel-supporters-mock-lebanons-deadly-pager-attacks>). This name referred to emerging memes and mockery about the attacks resulting in Hezbollah members' penises being blown off after pager explosions (see Andrew Silow-Carroll, "No Laughing Matter? Hezbollah Pager Explosions Become Fodder for Online Jokes," The Times of Israel, September 20, 2024, <https://archive.is/bOnyp>). Others used Islamophobic notions, claiming that Hezbollah members who were murdered were unable to enjoy their 72 virgins due to their penises being blown off in the attack. This de-humanizing logic, reliant on colonial constructions of Arab, Muslim, and Palestinian men demonstrates how insidious Israel's gendered violence and ideology perpetuates their society. Rabab Abdulhadi. "Israeli Settler Colonialism in Context: Celebrating (Palestinian) Death and Normalizing Gender and Sexual Violence." *Feminist Studies* 45, no. 2-3 (2019): 541. <https://doi.org/10.15767/feministstudies.45.2-3.0541>.

468 Shalhoub-Kevorkian, *Security Theology, Surveillance and the Politics of Fear*.

469 Shalhoub-Kevorkian, Ihmoud & Daher Nashif, "Sexual Violence, Women's Bodies."

470 Dubravka Zarkov, "From Women and War to Gender and Conflict? Feminist Trajectories," in *The*

Accusations de viols de masse à visée génocidaire

Le schéma suivant s'appuie sur les deux précédents et s'exprime par des accusations de viols de masse dirigées contre les hommes palestiniens. Dans les heures qui suivirent l'opération du Hamas du 7 octobre 2023, des bénévoles de ZAKA, organisation israélienne ultraorthodoxe de recherche et de sauvetage comptant parmi les premiers intervenants, déclarèrent à la presse avoir découvert des preuves d'agressions sexuelles massives contre des Israéliennes. Le récit commença avec Chaim Otmazgin, commandant bénévole, qui affirma avoir « vu le corps d'une adolescente, abattue et séparée de sa famille dans une autre pièce. Son pantalon avait été descendu au-dessous de la taille ».⁴⁷¹ Otmazgin décrivit la scène à la presse puis devant la Knesset, laissant entendre que les corps trouvés par les bénévoles de ZAKA étaient nus et disposés dans des positions sexuellement suggestives.⁴⁷² Un autre bénévole, Yossi Landau, déclara avoir vu le cadavre éventré d'une femme enceinte, son enfant à naître arraché de son ventre.⁴⁷³

En décembre 2023, les récits d'Otmazgin et de Landau avaient tous deux été démontrés faux. Otmazgin revint sur ses premières affirmations lorsque, sous la pression internationale, les dirigeants israéliens furent incapables de confirmer que la femme dont il avait suggéré qu'elle avait été agressée sexuellement le 7 octobre l'avait effectivement été. Il expliqua que les informations fournies par l'armée israélienne révélaient qu'« un groupe de soldats avait traîné le corps de la jeune fille à travers la pièce pour s'assurer qu'il n'était pas piégé. Pendant l'opération, son pantalon était descendu ».⁴⁷⁴ Le témoignage initial de Landau fut également réfuté. Ce qu'il avait décrit comme une femme enceinte « au ventre ouvert au couteau », avec un « bébé encore relié au cordon... poignardé », était en réalité le corps d'une femme corpulente à côté de laquelle se trouvait un paquet non identifié.⁴⁷⁵

Après que les preuves eurent discrédité leurs deux récits, ZAKA se retrouva sous les projecteurs des médias alternatifs, non seulement en raison de son propre scandale d'abus sexuels, mais aussi de ses protocoles d'enquête déficients et de la manipulation de preuves médico-légales par du personnel non formé.⁴⁷⁶ Les récits spéculatifs de Landau et Otmazgin déclenchèrent néanmoins une tempête médiatique dont les responsables du gouvernement israélien se servirent pour lancer une vaste campagne alléguant des viols de masse le 7 octobre. À la mi-novembre, ces accusations circulaient à grande vitesse, reprises par des ONG, des organisations internationales, la presse internationale et des gouvernements étrangers.⁴⁷⁷

⁴⁷¹ Tia Goldenberg and Julia Frankel, "How 2 Debunked Accounts of Sexual Violence on Oct. 7 Fueled a Global Dispute over Israel-Hamas War," PBS News, May 22, 2024, <https://www.pbs.org/newshour/world/how-2-debunked-accounts-of-sexual-violence-on-oct-7-fueled-a-global-dispute-over-israel-hamas-war>.

⁴⁷² Goldenberg and Frankel, "How 2 Debunked Accounts of Sexual Violence on Oct. 7 Fueled a Global Dispute."

⁴⁷³ Goldenberg and Frankel, "How 2 Debunked Accounts of Sexual Violence on Oct. 7 Fueled a Global Dispute."

⁴⁷⁴ Goldenberg and Frankel, "How 2 Debunked Accounts of Sexual Violence on Oct. 7 Fueled a Global Dispute."

⁴⁷⁵ Tia Goldenberg and Julia Frankel, "Takeaways from AP Examination of How 2 Debunked Accounts of Sexual Violence on Oct. 7 Originated," AP News, May 22, 2024, <https://apnews.com/article/israel-ha->

⁴⁷⁶ Gupta, "American Media Keep Citing Zaka"; Arun Gupta, "Claims of Mass Rape by Hamas Unravel Upon Investigation," Yes!, March 5, 2024, <https://www.yesmagazine.org/social-justice/2024/03/05/israel-hamas-oct7-report-gaza>.

⁴⁷⁷ Lilia Luciano, "Witnesses, Evidence Indicate Hamas Committed Acts of Sexual Violence During Oct. 7 Attack," CBS News, December 15, 2023, <https://www.cbsnews.com/video/witnesses-evidence-indicate-hamas-committed-acts-of-sexual-violence-during-oct-7-attack/>; Jeremy Scahill, Ryan Grim, and Daniel Boguslaw, "'Between the Hammer and the Anvil': The Story Behind the New York Times October 7 Exposé," The Intercept, February 28, 2024, <https://theintercept.com/2024/02/28/new-york-times-anat-schwartz-october-7/>.

Les allégations selon lesquelles le Hamas aurait systématiquement recouru au viol le 7 octobre s'enracinent dans la longue démonisation coloniale et racialisée des hommes palestiniens, arabes et musulmans.⁴⁷⁸ Fait essentiel : à ce jour, aucune preuve médico-légale crédible ni aucun témoignage de victime ne corroborent les accusations de viols de masse du 7 octobre. Elles reposent uniquement sur des témoignages de seconde ou de troisième main, sur des déclarations de personnes et d'organisations au service d'Israël, et sur des récits publiés sur les réseaux sociaux. *The Electronic Intifada*, entre autres, a formulé des critiques détaillées — sur le fond, la méthode et les preuves — contre ces accusations et les éléments présentés pour les étayer.⁴⁷⁹ Ces analyses soulignent :

1. l'absence de preuves médico-légales et de témoignages établissant des viols de masse le 7 octobre ;
2. la fabrication des accusations ;
3. le recours au cas d'une victime présumée particulièrement mise en avant, dont la famille a rejeté les allégations en expliquant que les faits avaient été déformés ;⁴⁸⁰
4. le déplacement de l'attention vers de nouvelles accusations de viol concernant les otages non libéré·es, une fois réfutées les accusations initiales fabriquées ;
5. le désaveu des fausses affirmations par Physicians for Human Rights–Israel.⁴⁸¹

La question n'est pas de savoir si des violences sexualisées ont été commises, mais si leur ampleur a été fabriquée et si elles ont été présentées à tort comme systématiques. Ce qui apparaît clairement, en revanche, c'est la dimension raciale de ces récits et la manière dont l'accusation fabriquée d'une violence sexualisée généralisée et planifiée a été instrumentalisée à la fois pour justifier la campagne ouvertement génocidaire d'anéantissement de Gaza et pour occulter les preuves incessantes — médico-légales, visuelles et testimoniales — des violences sexualisées commises par les soldats des FOI contre les Palestinien·nes.⁴⁸²

Les ONG négligent le seuil juridique requis pour vérifier l'allégation

Le 7 novembre 2023, Physicians for Human Rights–Israel publia une note de position intitulée « Sexual and Gender-Based Violence as a Weapon of War During the October 7 Hamas Attacks ». Ce document ne résultait d'aucune recherche d'enquête ; il agrégeait des informations publiquement accessibles, notamment des « témoignages de survivant·es » de l'attaque du 7 octobre — et non de violences sexualisées —, des déclarations de membres des services d'urgence et des documents visuels. Son résumé exécutif omettait une phrase figurant à la page 2 : les auteur·rices n'avaient « pas pour objectif de tenter d'atteindre les seuils juridiques » en matière de preuve. Le document

⁴⁷⁸ Lila Abu-Lughod, *Do Muslim Women Need Saving?* (Cambridge: Harvard University Press, 2013); Leila Ahmed, *Women and Gender in Islam* (New Haven: Yale University Press, 1992); Edward Said, *Orientalism* (New York: Vintage Books, 1978); Ziauddin Sardar, *Orientalism* (Philadelphia: Open University Press, 1999).

⁴⁷⁹ Ali Abunimah, "Debunking 'Screams Before Silence,' Sheryl Sandberg's 7 Oct. 'Mass Rape' Film," *The Electronic Intifada*, May 4, 2024, <https://electronicintifada.net/blogs/ali-abunimah/debunking-screams-silence-sheryl-sandbergs-7-oct-mass-rape-film>.

⁴⁸⁰ The Short String, "Family of Key Case in New York Times October 7 Sexual Violence Report Renounces Story, Says Reporters Manipulated Them," *Mondoweiss*, January 3, 2024, <https://mondoweiss.net/2024/01/family-of-key-case-in-new-york-times-october-7-sexual-violence-report-renounces-story-says-reporters-manipulated-them/>.

⁴⁸¹ Physicians for Human Rights Israel, "Physicians for Human Rights Israel's Clarification on the Organization's November 2023 Position Paper on Sexual Violence," n.d., accessed March 6, 2026, <https://www.phr.org.il/en/clarification/>.

⁴⁸² For a tracker of openly genocidal statements of intent, see Law for Palestine: <https://intent.law4palestine.org/>.

concluait pourtant que « des violences sexuelles et fondées sur le genre [avaient probablement été commises] pendant les attaques menées par le Hamas le 7 octobre 2023 ». ⁴⁸³

Dans une enquête publiée par *Mondoweiss*, Lana Tatour explique que ce rapport ne respecte pas les normes professionnelles applicables à la documentation des droits humains et s'appuie sur des spéculations plutôt que sur des preuves fiables, révélant un seuil de preuve abaissé lorsque les accusations visent des Palestinien·nes. ⁴⁸⁴ Elle montre que la date et le cadrage du rapport s'inscrivent dans les récits de l'État israélien qui déshumanisent les Palestinien·nes : loin de favoriser une véritable responsabilisation, le texte a ainsi involontairement contribué au génocide.

La presse internationale s'écarte des protocoles de vérification des faits

Le 18 novembre 2023, Jake Tapper, présentateur de CNN, diffusa un sujet comprenant des témoignages présumés sur des « crimes de viol » commis le 7 octobre. L'un provenait d'une vidéo montrant un soldat des FOI se présentant comme un secouriste parmi les premiers arrivés au kibboutz Be'eri. Filmé de dos, il affirmait que deux jeunes sœurs, âgées de treize et quinze ans, avaient été retrouvées mortes dans une maison, l'une d'elles nue et couverte de sperme. Une enquête de *Mondoweiss* publiée le 1er décembre 2023 établit que « chaque témoin et chaque expert du reportage de CNN s'avère soit dépourvu de crédibilité, soit lié à des responsables ou à des institutions du gouvernement israélien ». ⁴⁸⁵ Le récit ne tenait notamment pas en raison de l'absence de toute preuve que deux jeunes filles correspondant à cette description avaient été retrouvées sur les lieux. Dans les semaines qui suivirent le reportage de Tapper, les porte-parole de l'État israélien et les groupes qui lui sont affiliés lancèrent une vaste campagne accusant les combattants du Hamas d'avoir violé en masse des Israéliennes le 7 octobre. Les universitaires et les militantes féministes qui soulignaient l'absence de preuves médico-légales furent ensuite criminalisées et sanctionnées. ^{486, 487}

Environ un mois après le reportage de CNN, *The New York Times* publia l'article devenu tristement célèbre « Screams Without Words: How Hamas Weaponized Sexual Violence on Oct. 7 ». Ce fut peut-être le premier grand média à prétendre avoir mené une enquête journalistique indépendante et approfondie sur les accusations contre le Hamas. Le quotidien affirmait avoir examiné « des enregistrements vidéo, des photographies, des données GPS provenant de téléphones portables et [avoir réalisé] des entretiens avec plus de 150 personnes, notamment des témoins, du personnel médical, des soldats et des conseillères spécialisées dans le viol ». ⁴⁸⁸ L'article identifiait au moins sept endroits où des Israéliennes et des filles semblaient avoir été agressées sexuellement ou mutilées. ⁴⁸⁹

⁴⁸³ Physicians for Human Rights Israel, "Sexual and Gender-Based Violence as a Weapon of War Du-

⁴⁸⁴ Lana Tatour, "How Human Rights Organizations Are Aiding the Israeli Assault on Gaza," *Mondoweiss*, December 12, 2023, <https://mondoweiss.net/2023/12/how-human-rights-organizations-are-aiding-the-israeli-assault-on-gaza/>.

⁴⁸⁵ The Short String, "CNN Report Claiming Sexual Violence on October 7 Relied on Non-Credible Witnesses, Some with Undisclosed Ties to Israeli Govt," *Mondoweiss*, December 1, 2023, <https://mondoweiss.net/2023/12/cnn-report-claiming-sexual-violence-on-october-7-relied-on-non-credible-witnesses-some-with-undisclosed-ties-to-israeli-govt/>.

⁴⁸⁶ MEE Staff, "Prominent Palestinian Academic Arrested in Israel for 'Incitement,'" *Middle East Eye*, April 18, 2024, <https://www.middleeasteye.net/news/israel-palestine-academic-arrested-incitement-nadera-shalhoub-kevorkian>.

⁴⁸⁷ Judy Maltz "Head of Canadian Sexual Assault Center Fired for Questioning Accounts of Hamas Raping Israeli Women," *Haaretz*, November 19, 2023, <https://archive.ph/4gXbp>.

⁴⁸⁸ Jeffrey Gettleman, Anat Schwartz and Adam Sella "Screams Without Words," *New York Times*, December 28, 2023, <https://archive.is/EPZfh>

⁴⁸⁹ Jeremy Scahill, Ryan Grim, Daniel Boguslaw, "Between the Hammer and the Anvil: The Story Behind the New York Times October 7 Exposé," *The Intercept*, February 28, 2024, <https://theintercept.com/2024/02/28/new-york-times-anat-schwartz-october-7/>.

Un examen plus attentif du texte et les enquêtes ultérieures menées par des médias alternatifs révèlent que le *New York Times* a abandonné les procédures journalistiques ordinaires au profit d'un sensationnalisme porté par un parti pris idéologique.⁴⁹⁰ Le journal indiquait lui-même que la police israélienne reconnaissait n'avoir recueilli aucun échantillon de sperme, demandé aucune autopsie et procédé à aucun examen approfondi des scènes où avaient été trouvés les corps présumés de victimes de viol. Ses journalistes reconnaissaient également n'avoir pu s'entretenir avec aucune survivante directe de violences sexualisées commises le 7 octobre. La certitude de leurs conclusions est donc déroutante. L'affirmation selon laquelle « les attaques contre les femmes n'étaient pas des événements isolés mais s'inscrivaient dans un schéma plus large de violences fondées sur le genre le 7 octobre » reposait sur six pièces et des témoignages qui furent tous, par la suite, démontrés faux et réfutés.⁴⁹¹

Les Nations unies : aucune preuve après une mission d'établissement des faits d'un mois

En mars 2024, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit publia un rapport. Celui-ci était issu d'une mission d'établissement des faits dirigée par Pramila Patten en janvier et février 2024, à l'invitation du gouvernement israélien et avec son concours.⁴⁹² Le rapport affirme qu'il existe des « motifs raisonnables de croire que des violences sexuelles liées au conflit ont été commises » le 7 octobre, mais reconnaît aussi « l'absence de preuves médico-légales complètes », qui empêchait l'équipe de parvenir à des conclusions définitives.⁴⁹³

Les contradictions sont manifestes. Après trente-trois réunions avec des responsables de diverses institutions gouvernementales, trente-quatre entretiens avec des survivant·es et des témoins de l'attaque du 7 octobre, l'examen de 5 000 photographies et de plus de cinquante heures de vidéos, la mission ne put produire un seul élément de preuve non circonstanciel corroborant l'accusation de viols de masse. Elle conclut néanmoins avoir :

*reçu des informations claires et convaincantes selon lesquelles des violences sexuelles, notamment des viols, des tortures sexualisées et des traitements cruels, inhumains et dégradants, avaient été infligées à certaines femmes et à certains enfants pendant leur captivité, et avoir des motifs raisonnables de croire que ces violences pourraient se poursuivre.*⁴⁹⁴

Une lecture attentive montre que cette conclusion contredisait en réalité les faits constatés pendant la mission. Elle reposait, de l'aveu même des auteur·rices, sur des preuves entièrement circonstancielles et sur des spéculations, principalement fondées sur la présence de corps d'Israéliennes mortes partiellement ou totalement dénudées. Deux problèmes se posent. Premièrement, le rapport ne précise ni les lieux, ni les descriptions, ni le nombre de cas permettant d'établir un tel schéma.

⁴⁹⁰ Al Jazeera Investigative Unit and Richard Sanders, "October 7: Forensic Analysis Shows Ha- mas Abuses, Many False Israeli Claims," Al Jazeera, March 21, 2024, <https://www.aljazeera.com/news/2024/3/21/october-7-forensic-analysis-shows-hamas-abuses-many-false-israeli-claims>; Cheung, "Palestinian Women Come Forward with Allegations of Increased Sexual Violence by Israeli Forces since Oct. 7."

⁴⁹¹ Max Blumenthal and Aaron Maté, "Screams without Proof: Questions for NYT About Shoddy 'Ha- mas Mass Rape' Report," The Grayzone, January 10, 2024, <https://thegrayzone.com/2024/01/10/questions-nyt-hamas-rape-report/>.

⁴⁹² "Briefing by SRSG-SVC, Ms. Pramila Patten to the Security Council: Findings of Visit to Israel and the Occupied West Bank, 11 March 2024," United Nations Office of the Special Representative of the

⁴⁹³ Office of the Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict, "Mission Report: Official visit of the Office of the SRSG-SVC to Israel and the occupied West Bank, 29 January-14 February 2024," United Nations, March 4, 2024, <https://www.un.org/unispal/document/mis-sion-report-official-visit-of-the-office-of-the-srsg-svc-4mar24/>.

⁴⁹⁴ Office of the Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict, "Mission Report" 18.

Deuxièmement, et surtout, les allégations réfutées des bénévoles de ZAKA avaient déjà montré que le déshabillage de la jeune Israélienne tuée au kibboutz Be’eri avait été provoqué par les soldats des FOI lorsqu’ils avaient déplacé son corps en le traînant à travers la pièce. Découvrir un corps partiellement ou totalement nu après un événement violent impose une enquête prudente conduite par des spécialistes de la médecine légale. Les récits les plus répandus ont au contraire été construits sur des affirmations racistes à propos de « terroristes » violents et sur des stéréotypes coloniaux anciens.

Les auteur·rices reconnaissent dans le même rapport qu’Israël n’a pu fournir le témoignage d’aucun témoin ni d’aucune victime d’agression sexuelle du 7 octobre. Plus révélateurs encore sont les faits réellement constatés lors de l’enquête sur les différents lieux de l’attaque du Hamas : ils n’étaient pas la conclusion de la mission. Au kibboutz Kfar Aza, le rapport indique que « si des informations circonstanciées peuvent suggérer certaines formes de violence sexuelle, la mission n’a pas pu vérifier les cas de viol signalés ». Au kibboutz Be’eri, « l’équipe de la mission a établi qu’au moins deux allégations de violences sexualisées, largement relayées dans les médias, étaient infondées. Parmi elles figurait le cas, décrit de manière particulièrement graphique, d’une femme enceinte dont l’utérus aurait été ouvert avant qu’elle soit tuée et dont le fœtus aurait été poignardé à l’intérieur de son corps ».⁴⁹⁵ De même, l’équipe travaillant avec Pramila Patten à la base militaire de Nahal Oz déclara n’avoir pu vérifier les récits de « mutilations génitales de soldates ou de soldats ».⁴⁹⁶ Les bénévoles de ZAKA à l’origine de ces récits reconnurent ouvertement avoir « fait travailler [leur] imagination » pour fabriquer les histoires ; dans une vidéo du ministère israélien des Affaires étrangères, l’un d’eux affirmait que « les murs, les pierres criaient : “J’ai été violée.” »⁴⁹⁷ Au-delà de l’absence de preuves d’agressions sexuelles systématiques, l’équipe a ainsi montré que les récits les plus sensationnalistes et les plus destructeurs, utilisés pour justifier le génocide, reposaient sur des accusations totalement infondées.

Le discours féministe libéral sur les violences sexualisées

L’instrumentalisation de fausses accusations de violences sexualisées contre les hommes palestiniens, arabes et musulmans, examinée dans la section précédente, n’a pas commencé le 7 octobre 2023 : elle se poursuit depuis des décennies.⁴⁹⁸

Fabriquer des accusations d’agression sexuelle ne sert pas seulement à légitimer l’oppression, la violence, voire le génocide. Cela permet aussi d’élever et d’exagérer des allégations ponctuelles de violences sexualisées tout en dissimulant les formes systémiques et institutionnelles de violence sexualisée coloniale auxquelles les Palestinien·nes sont soumis·es depuis des décennies, notamment

⁴⁹⁵ Office of the Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict, “Following visit to Israel and the occupied West Bank, UN Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict. Ms. Pramila Patten, finds sexual violence occurred on 7 October, and against hostages and calls for a fully-fledged investigation,” United Nations, March 4, 2024, <https://www.un.org/sexualviolenceinconflict/press-release/israel-west-bank-mission/>.

⁴⁹⁶ Office of the Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict, “Following visit to Israel and the occupied West Bank, UN Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict. Ms. Pramila Patten, finds sexual violence occurred on 7 October, and against hostages and calls for a fully-fledged investigation.”

⁴⁹⁷ Jeremy Scahill, Ryan Grim, and Daniel Boguslaw, “Between the Hammer and the Anvil: The Story Behind The New York Times October 7 Exposé,” The Intercept, February 28, 2024, <https://theintercept.com/2024/02/28/new-york-times-anat-schwartz-october-7/>.

⁴⁹⁸ Abunimah, “Debunking Screams Before Silence,” 2024.

la torture sexuelle et le viol des détenu·es et des prisonnier·es, les violences reproductives et les humiliations sexualisées.⁴⁹⁹

*Les sionistes crient au viol, et le monde est bouleversé. Pendant ce temps, les Forces d'occupation israéliennes ont commis des agressions sexuelles graves et systématiques contre des hommes, des femmes et des enfants palestiniens pris en otages — violations des droits humains dont le monde ne veut rien savoir.*⁵⁰⁰

La juriste et sociologue Randa Abdel-Fattah explique comment la « propagande d'atrocités par le viol » mobilise les États et les organisations occidentales afin de légitimer et d'accélérer leur soutien militaire, diplomatique et financier au nettoyage ethnique mené par Israël.⁵⁰¹ Cette tactique, parfois désignée par l'acronyme SORVO — *Systemic Oppression, Reverse Victim, and Offender*, soit oppression systémique et inversion de la victime et de l'agresseur — a été employée : 1) pour fabriquer un récit garantissant un soutien sans faille à l'extermination massive des Palestinien·nes à Gaza depuis 2023 ; 2) pour susciter une « logique menace-défense » pouvant être militarisée, comme nous l'avons vu dans le cas de la Palestine, particulièrement depuis 2023.

*Les groupes oppresseurs nient, omettent, effacent et redéfinissent leurs propres actes de violence sexuelle, tandis qu'ils dramatisent, exagèrent, falsifient et redéfinissent les actes des groupes qu'ils oppriment. Ce faisant, ils se présentent comme des « victimes » et désignent les populations qu'ils oppriment comme les « agresseurs ». Cela accroît le soutien à des actes répressifs tels que le génocide, le colonialisme de peuplement, la ségrégation et les violences sexuelles systémiques.*⁵⁰²

Dans les mois qui suivirent le 7 octobre, la juriste Ruth Halperin-Kaddari, la procureure militaire Sharon Zagagi-Pinhas et l'ancienne juge Nava Ben-Or fondèrent le projet Dinah.

Le nom renvoie à la figure biblique de Dinah dans le chapitre 34 de la Genèse. Selon les Écritures, Dinah serait la première victime hébraïque de viol, agressée sexuellement par Sichem. En représailles, ses frères Siméon et Lévi déclarent : « Devait-on traiter notre sœur comme une prostituée ? », avant de tuer tous les hommes de la ville de Sichem pour punir l'agression. Les fondatrices du projet écrivent : « Notre nom est tiré de l'histoire de notre sœur biblique Dinah, dont le viol est le premier rapporté dans la Bible et qui symbolise la reconnaissance de toutes les victimes de violences sexuelles. »⁵⁰³

Transposée à la crise politique contemporaine qui suit le 7 octobre, cette référence théologique est effrayante. Elle suggère que la réparation d'un cas ponctuel de violence sexualisée exige l'exécution de tous les hommes de la communauté de l'auteur. Le rapport Dinah va cependant bien au-delà de la transposition d'interprétations théologiques à un contexte contemporain. Il réaffirme avec force des accusations déjà établies dans d'autres circuits, selon lesquelles les Palestiniens auraient commis des viols de masse « prémédités » le 7 octobre, avec un « recours systématique à la violence sexuelle comme arme de guerre ».⁵⁰⁴ La conclusion naturelle que suggère une telle référence est que le

499 Maryam Khalid, "Gender, Orientalism and Representations of the 'Other' in the War on Terror," *Global Change, Peace & Security* 23, no. 1 (2011): 15–29, <https://doi.org/10.1080/14781158.2011.540092>; Shalhoub-Kevorkian, *Security Theology, Surveillance and the Politics of Fear*.

500 Randa Abdel-Fattah, "A Critical Look at The New York Times' Weaponization of Rape in Service of Is- raeli Propaganda.," *Institute of Palestine Studies*, <https://www.palestine-studies.org/en/node/1655054>.

501 Abdel-Fattah, "Critical Look at The New York Times' Weaponization of Rape."

502 Martone, Knick, McDonald Meteer, and Reilly, "SORVO Case Study," 2.

503 The Dinah Project, <https://archive.is/FA9A9>.

504 The Dinah Project.

génocide serait non seulement justifiable, mais nécessaire pour rendre justice aux victimes présumées de violences sexualisées du 7 octobre.

Appliquée aux Palestinien·nes, la logique problématique du projet Dinah consiste à présenter les violences sexualisées comme systémiques plutôt que ponctuelles. Sans preuves médico-légales crédibles ni témoignages de survivantes, le projet Dinah, à l'instar d'organisations internationales et de médias, reprend les constructions orientalistes, racialisées et coloniales de la dépravation des hommes palestiniens. Lui aussi affirme que les viols du 7 octobre furent « prémédités ».

Ce projet appartient à un ensemble d'initiatives dans lesquelles sionistes et impérialistes se sont approprié la rhétorique féministe afin de mobiliser un soutien au génocide. Le slogan « Me Too » a ainsi été détourné par une campagne intitulée « Me Too Unless You Are a Jew » — « Moi aussi, sauf si vous êtes juive ». Ses fondatrices entendaient lancer un appel international urgent afin de « porter la voix de toutes les Israéliennes brutalement violées, agressées, brûlées, décapitées et assassinées ». ⁵⁰⁵ Nicole Froio écrit dans *Prism* : « La récupération du mot-dièse “Me Too” à travers des campagnes telles que “#MeToo unless you’re a Jew” est non seulement révoltante parce qu’elle emploie le langage féministe pour justifier un génocide, mais aussi écœurante compte tenu du nombre de crimes de guerre commis quotidiennement contre les Palestiniennes et ensuite ignorés par la communauté internationale. » ⁵⁰⁶

Ces paradigmes inversent et dissimulent les rapports de pouvoir. Lorsque le mouvement « Me Too » apparut, il cherchait à donner aux survivantes la capacité de dénoncer les hommes puissants, ainsi que les structures patriarcales de l'industrie et de l'État qui protègent et rendent possibles les violences sexualisées. Dans le contexte palestinien, les victimes présumées s'identifient à la structure de pouvoir, et non à ses victimes. Des responsables israéliens et sionistes ont instrumentalisé les accusations de viols de masse pour justifier le génocide et couvrir les violences sexualisées exercées par Israël contre les Palestinien·nes. Des féministes coloniales blanches jouissant d'une grande visibilité ont relayé les mensonges sur les viols de masse. « Il n'existe absolument aucune circonstance qui justifie le viol », déclara Sheryl Sandberg devant les Nations unies en décembre 2023. ⁵⁰⁷ Hillary Clinton lui fit écho : « Le viol n'est jamais acceptable. » ⁵⁰⁸ Après la projection du film de Sandberg *Screams Before Silence*, consacré aux viols présumés commis par le Hamas, Kamala Harris affirma : « Nous ne pouvons pas détourner le regard et nous ne resterons pas silencieuses. » ⁵⁰⁹

La stratégie féministe coloniale et impérialiste consistant à récupérer les mots d'ordre des mouvements féministes au service du pouvoir d'État apparut clairement en décembre 2023, lorsque les principaux architectes du génocide — le Premier ministre Benjamin Netanyahu et le président des USA Joe Biden — dénoncèrent le silence des organisations internationales au sujet des viols présumés

⁵⁰⁵ Danielle Ofek, “#MeToo_UNless_UR_a_Jew,” #MeToo_UNless_UR_a_Jew, n.d., accessed March 6, 2026, <https://archive.is/VTtOF>.

⁵⁰⁶ Nicole Froio, “As Israel Continues to Use Debunked Claims of Sexual Violence to Justify Genocide, Feminist Movements Must Push Back.” *Prism*, October 9, 2024, <https://prismreports.org/2024/10/09/feminist-movements-push-back-against-debunked-sexual-violence-claims/>.

⁵⁰⁷ Batya Jerenberg, “Sheryl Sandberg at UN – Silence over Hamas Rapes Is Not an Option,” *World Israel News*, December 5, 2023, <https://archive.ph/pQmYn>.

⁵⁰⁸ Belinda Luscombe, “Sheryl Sandberg Calls for More Outrage Over Attacks on Women on Oct. 7,” *Time*, December 4, 2023, <https://time.com/6342428/israel-hamas-sheryl-sandberg-oct-7/>.

⁵⁰⁹ JTA, “‘We Cannot Look Away,’ Kamala Harris Says After White House Screening of Sheryl Sandberg Documentary on Oct. 7 Sexual Violence,” *Philadelphia Jewish Exponent*, June 18, 2024, <https://archive.ph/7MDe8>.

d'Israéliennes le 7 octobre.⁵¹⁰ Ni l'un ni l'autre n'a jamais évoqué ou condamné les violences sexualisées infligées aux femmes, aux hommes et aux enfants palestiniens, malgré l'abondance de la documentation.

Lorsque Bret Stephens écrivit dans le *New York Times* que « le silence est une violence, sauf lorsqu'il s'agit des victimes israéliennes de viol », il offrit un exemple manifeste de récupération d'un mot d'ordre initialement destiné à dénoncer les structures du pouvoir patriarcal, afin de dissimuler le pouvoir structurel et la domination coloniale en Palestine. Alors que les Palestinien·nes se heurtent à de multiples obstacles pour documenter les violences qu'ils et elles subissent, l'État israélien, qui ne fait face à aucun de ces obstacles, ne parvint à fournir pratiquement aucune preuve. Il exigea pourtant que ses accusations soient admises comme des faits, sans que personne interroge le rapport structurel entre Israélien·nes et Palestinien·nes : d'un côté, une puissance militaire occupante ; de l'autre, un peuple colonisé, privé de ses droits et assujéti.

Racialisation et violences sexualisées contre les hommes palestiniens et musulmans

Le dernier schéma identifié tient au fait que les victimes de violences sexualisées représentées dans ce rapport sont, dans une écrasante majorité, des garçons et des hommes. Dans le contexte de l'occupation militaire, les rapports patriarcaux normatifs inscrits dans les relations de pouvoir doivent être repensés. Les études de genre ont largement documenté la manière dont des violences sexualisées systémiques ont été commises contre des hommes arabes et musulmans parallèlement aux invasions et occupations militaires des USA.⁵¹¹ À Abou Ghraïb, camp pénitentiaire états-unien en Irak, les preuves de sévices sexuels infligés à des hommes irakiens par des soldates états-uniennes montrent comment les conditions matérielles impériales et coloniales peuvent modifier les rapports de pouvoir habituellement associés aux violences sexualisées.⁵¹² Jasbir Puar analyse le rôle particulier du racisme antimusulman et antiarabe dans ces violences sexualisées militarisées. Elle souligne que les formes de violence infligées aux hommes et aux garçons arabes sont informées par la perception extérieure des dynamiques, rôles et attentes de genre dans les cultures arabes et musulmanes. À Abou Ghraïb, des soldates états-uniennes violèrent ainsi des hommes arabes alors qu'elles avaient leurs règles, parce que de tels actes sont interdits par la religion même dans des rapports sexuels consentis.⁵¹³

Identifier les schémas de violences sexualisées dans d'autres occupations militaires est indispensable pour comprendre pourquoi tant de faits documentés dans ce rapport concernent des hommes et des garçons palestiniens. Depuis de nombreuses années, d'innombrables vidéos, photographies et témoignages montrent les FOI frappant, traînant physiquement et tournant en dérision des hommes palestiniens, nus ou en sous-vêtements. Ces actes ont lieu dans des espaces publics, devant d'autres hommes, dans le but explicite de les humilier sexuellement. La représentation racialisée des hommes arabes, musulmans et palestiniens comme des violeurs sauvages ne déforme pas seulement la perception des relations inscrites dans le pouvoir colonial et impérial : elle dissimule aussi le fait que

510 TOI Staff, "Netanyahu, Biden Slam Global Silence on Hamas Sexual Violence against Israeli Women," *The Times of Israel*, December 6, 2023, <https://archive.is/xgHG7>.

511 Gargi Bhattacharyya, *Dangerous Brown Men* (London: Zed Books, 2008).

512 Aziza Ahmed, "When Men Are Harmed: Feminism, Theory, and Torture at Abu Ghraib," *UCLA Journal of Islamic and Near Eastern Law* 11, no. 1 (2011), https://scholarship.law.bu.edu/faculty_scholarship/3104.

513 Jasbir K. Puar, *Terrorist Assemblages* (Durham: Duke University Press, 2007).

ces hommes sont eux-mêmes soumis à des violences sexualisées systémiques de la part des forces d'occupation.

Conclusion

Lorsqu'Israël invoque des accusations falsifiées de violences sexualisées prétendument commises par des Palestiniens pour établir une justification morale au génocide, il inverse la réalité des rapports de pouvoir : les colons israéliens sont repositionnés comme victimes et les Palestinien·nes autochtones comme agresseurs. Cette distorsion de la réalité constitue déjà une violence épistémique ; plus grave encore, elle fabrique le consentement à l'extermination massive par le génocide. L'attention se concentre aujourd'hui sur les accusations — désormais largement réfutées — selon lesquelles le Hamas aurait systématiquement agressé sexuellement des femmes colons le 7 octobre. Il est pourtant essentiel de se demander pourquoi ces affirmations ont été aussi largement diffusées et maintenues, même après que leur fabrication eut été reconnue.¹

Pour mettre au jour la manière dont Israël a instrumentalisé les accusations de violences sexualisées afin de justifier le génocide à Gaza et de nouvelles guerres dans toute la région, il est indispensable de comprendre que les régimes coloniaux et impériaux représentent les hommes autochtones et racialisés comme hyperviolents, culturellement arriérés et politiquement opposés à la modernité et au progrès. De tels stéréotypes genrés présentent la culture coloniale, blanche ou occidentale — ainsi que ses femmes et ses hommes — comme le pendant progressiste et moralement supérieur, donnant ainsi le feu vert à toutes les actions du groupe dominant, au nom du progrès, de la modernité et du bien commun. Mais ces représentations ne se contentent pas de produire l'altérité : elles activent et légitiment la violence coloniale. Comme l'ont montré les invasions états-unien·nes de l'Irak et de l'Afghanistan et la prétendue « guerre contre le terrorisme » sans fin, les constructions racistes des hommes arabes et musulmans comme terroristes et sauvages non civilisés sont délibérément fabriquées pour obtenir le consentement à la guerre impérialiste.² Ces constructions raciales et coloniales sont essentielles pour comprendre les accusations contemporaines de violences sexualisées portées contre les hommes palestiniens après le 7 octobre 2023.

Par de multiples canaux de diffusion, Israël a mobilisé les stéréotypes orientalistes, raciaux et genrés déjà profondément ancrés dans les publics occidentaux. Le 8 juillet 2025 encore, des médias comme la BBC continuaient de perpétuer le récit d'une « violence sexuelle généralisée du Hamas », malgré l'absence de preuves et malgré les éléments très solides montrant que ce récit avait été orchestré au plus haut niveau de l'État israélien afin de justifier et de couvrir le génocide à Gaza.³

Les accusations nées après le 7 octobre s'inscrivent ainsi dans une longue histoire de démonisation racialisée des hommes palestiniens, arabes et musulmans. Elles remplissent aussi une autre fonction : elles ont été déployées de manière instrumentale pour dissimuler les témoignages bien réels de violences sexualisées recueillis auprès de détenu·es et de prisonnier·es palestinien·nes, et pour jeter le doute sur leur véracité.

¹ Israeli prosecutor Moran Gez publicly acknowledged that no forensic evidence exists to support rape claims. See: Ilana Curiel, interview in Yedioth Ahronoth, January 1, 2025, <https://archive.ph/yEKjp>; Ali Abunimah, "Israel Still Can't Find Any 7 October Rape Victims, Prosecutor Admits," The Electronic Intifada, January 6, 2025, <https://electronicintifada.net/blogs/ali-abunimah/israel-still-cant-find-any-7-october-rape-victims-prosecutor-admits>.

² Evelyn Alsultany, *Arabs and Muslims in the Media: Race and Representation After 9/11* (New York: New York University Press, 2012); Louise Cainkar, Pauline Homsy Vinson, and Amira Jarmakani, eds., *Sajjilu Arab American: A Reader in SWANA Studies* (Syracuse: Syracuse University Press, 2022); Bha-ttacharyya, *Dangerous Brown Men*.

³ David Gritten, "Hamas Used Sexual Violence as Part of 'Genocidal Strategy,' Israeli Experts Say," BBC, July 8, 2025, <https://www.bbc.com/news/articles/c1mz8gxzg82o>.

Principales conclusions

Les violences sexualisées et fondées sur le genre ont historiquement constitué une caractéristique intrinsèque du projet sioniste et continuent d'animer la guerre systématique menée contre les corps, l'intimité, les foyers et les espaces palestiniens. Depuis le 7 octobre 2023, le nombre de signalements de violences sexualisées commises par les FOI contre des hommes, des femmes et des enfants palestiniens a connu une augmentation spectaculaire. Les Palestinien·nes ont rapporté : des menaces de viol ; des fouilles à nu et la nudité forcée ; des agressions verbales et des moqueries sexualisées ; des attouchements et des pelotages non consentis ; des photographies et des vidéos prises alors que les victimes étaient partiellement ou entièrement dénudées, ou pendant les agressions ; des pressions physiques exercées sur les parties intimes du corps ; et d'autres contacts physiques sexualisés non consentis et sexuellement humiliants. Des dizaines de témoignages font également état de tortures sexuelles infligées par des soldats et des gardiens de prison israéliens à des détenu·es et à des prisonnier·es palestinien·nes : mutilations sexuelles, reproductives et génitales ; insertion dans l'anus d'objets tranchants et parfois brûlants ; viols ; simulacres de viol ; et viols commis au moyen de chiens dressés, entre autres pratiques.

Comme indiqué plus haut, le rapport publié en septembre 2024 par le Lemkin Institute décrit les nombreux moyens par lesquels les dirigeants israéliens et les soldats des FOI systématisent les violences sexualisées contre les Palestinien·nes, ce qui révèle une intention génocidaire.⁴ Il souligne également que la volonté d'empêcher les Palestinien·nes de se reproduire « biologiquement et culturellement » manifeste l'ampleur des violences israéliennes fondées sur le genre, qui ciblent la vie, les relations sociales et les martyrs palestiniens en attaquant la continuité générationnelle, les foyers, la santé reproductive et l'unité familiale. En suivant les violences fondées sur le genre exercées contre les hommes, les femmes et les enfants palestiniens dans les principaux domaines de la vie et du martyre, nous montrons que les logiques des violences sexualisées et fondées sur le genre sont intrinsèques à la structure de l'État israélien. Les attaques visant les Palestinien·nes en tant que peuple cherchent à leur infliger des dommages physiques et mentaux massifs afin, en définitive, de les déposséder de leur terre et de soutenir ou de renforcer la structure de l'État colonial.

Les conclusions de ce rapport établissent, au-delà de tout doute, que les violences sexualisées et fondées sur le genre sont constitutives du vaste projet israélien de domination coloniale et de génocide, et qu'elles sont systématiquement déployées à son service. Elles reposent sur les schémas institutionnels suivants :

1. **L'ampleur et la constance des preuves excluent l'hypothèse d'incidents isolés.** Les cas documentent des actes distinctifs et extrêmement graves reproduisant un schéma constant. Les éléments et les descriptions de violences sexualisées et fondées sur le genre rassemblés dans ce rapport montrent une déshumanisation institutionnalisée, organisée afin d'infliger aux Palestinien·nes un préjudice et un châtimement collectifs et de briser leur résistance à une condition d'assujettissement collectif. L'étendue de la brutalité sexualisée couvre tous les âges, tous les genres, de multiples lieux et les interactions avec des forces israéliennes appartenant à différentes unités et affectations. Les preuves réunies indiquent que tous les espaces où la vie palestinienne naît, est soignée, enfermée ou enterrée sont systématiquement pris pour cible par les violences sexuelles

⁴ Lemkin Institute for Genocide Prevention and Human Security, "The Genocidal Dimensions."

israéliennes.

2. **Les méthodes de violences sexualisées procèdent d'une politique coordonnée, et non d'actes aléatoires ou de crimes individuels.** Le rapport met en évidence des sévices sexualisés systématiques, appliqués avec une constance telle qu'ils ne peuvent résulter que de protocoles dirigés. Il montre la standardisation des pratiques — de l'humiliation sexuelle et de la contrainte à assister à des actes jusqu'à l'usage de la force physique — et leur uniformité dans de multiples lieux, des espaces intimes aux espaces carcéraux. Parmi les nombreuses pratiques de torture sexuelle et de violences fondées sur le genre recensées, nous insistons sur le dressage de chiens destinés à violer des Palestinien·nes, indice essentiel de l'usage méthodique des violences sexualisées par Israël afin de dominer et de détruire la vie palestinienne et la volonté de résistance. Un chien ne viole un être humain que s'il a été dressé à cet effet. La coordination et la standardisation de ces méthodes dans de nombreux sites montrent leur mise en œuvre à tous les niveaux de l'entité israélienne, depuis les systèmes de gouvernement jusqu'aux structures socioculturelles.
3. **Le contexte et les effets de ces violences sexualisées systémiques et répétées révèlent qu'elles visent à répandre une terreur collective dans la vie palestinienne.** Nous y voyons un marqueur de l'intention génocidaire d'Israël de procéder au nettoyage ethnique des Palestinien·nes par la torture, le traumatisme et les blessures dévastatrices. La dépravation, l'ampleur et l'étendue des violences décrites révèlent une volonté non seulement de déshumaniser et de terroriser les Palestinien·nes, mais aussi de les éliminer par le nettoyage ethnique et le meurtre de masse. On ne saurait ignorer ou minimiser le fait qu'un si grand nombre de témoignages font état d'intentions de tuer explicitement formulées par les forces israéliennes. Les témoignages présentés documentent la mise en œuvre opérationnelle des déclarations explicites de responsables israéliens appelant au nettoyage ethnique des Palestinien·nes. Plusieurs victimes des cas exposés ici n'ont pas survécu à la torture sexualisée systématique — et cela était intentionnel. Celles et ceux qui ont survécu et peuvent témoigner donnent un aperçu des conséquences dévastatrices de ces violences sur les victimes, leurs familles et leurs communautés. Le minimum qui leur est dû est que les personnes de conscience dans le monde les écoutent et agissent.
4. **L'accélération des violences sexualisées contre les prisonnier·es et les détenu·es depuis la nomination de Ben Gvir comme ministre de la Sécurité nationale en 2022, ainsi que la multiplication des signalements depuis le génocide de 2023 à Gaza, établissent au-delà de tout doute raisonnable que ces violences font partie d'un arsenal plus vaste de stratégies destinées à détruire le peuple palestinien et qu'elles doivent être considérées comme centrales dans le crime de génocide.**

Ces actes constituent de graves violations du droit pénal international — Statut de Rome, notamment les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime de génocide —, du droit international humanitaire — troisième et quatrième Conventions de Genève et Protocoles additionnels — et du droit international des droits humains — Convention des Nations unies contre la torture. Compte tenu des obligations contraignantes d'Israël en droit international, l'impunité ne saurait être une option.



The Glocal Workshop/L'Atelier Glocal

Une initiative commune de...

**éditions workshop19, Tunis ♦ Tlaxcala, le
réseau international de traducteur·trices
pour la diversité linguistique ♦ Promosaik –
dialogue entre cultures et religions ♦ La
Pluma, site ouèbe non-aligné
...et de nombreux individus associés**

Tous nos livres <https://glocalworkshop.com>



[contact\[at\]glocalworksop\[dot\]com](mailto:contact[at]glocalworksop[dot]com) ou
[wglocal\[at\]gmail\[dot\]com](mailto:wglocal[at]gmail[dot]com)

Nos Ebooks sont gratuits. Toute contribution est la
bienvenue

Faire un don



Palestinian Feminist Collective



<https://palestinianfeministcollective.org/>

L'INTERNATIONALE PROGRESSISTE

<https://progressive.international/>



<https://tlaxcala-int.blogspot.com/>



<https://glocalworkshop.com/>